

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ ex CC de la Région d'Orgelet

Rapport de présentation Partie C Analyse socio-économique

Élaboration prescrite le 28/09/2016

Dossier arrêté le 30/06/2023

PLUi approuvé le 03/04/2024

Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 03/04/2024

TABLE DES MATIÈRES

I. DÉMOGRAPHIE

1. LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

1.1. Population de la CCRO 7

1.2. Évolution de la population intercommunale 7

1.3. Évolutions croisées des communes 8

1.4. Soldes naturels et migratoires..... 8

1.4.1. Taux de natalité et de mortalité 9

2. STRUCTURE DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE

2.1. Les évolutions des populations les plus jeunes : 0-44 ans.....11

2.2. Les évolutions des populations les plus âgées : 45 ans ou plus11

3. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

3.1. Nombre et taille des ménages17

3.2. Composition des ménages19

3.2. Équipement automobile des ménages.....19

3.3. Revenus des ménages.....19

II. LOGEMENT

1. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

1.1. Les évolutions quantitatives23

1.2. Les évolutions des formes bâties23

2. ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

2.1. Caractéristiques du parc de résidences principales25

2.2. Interventions et enjeux dans le cadre d’une politique de l’habitat.....31

3. LA VACANCE

3.1. Les caractéristiques de la vacance37

3.2. La vacance orgelétaine39

4. LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

5. LES DYNAMIQUES IMMOBILIÈRES

5.1. Le marché immobilier43

5.2. La création de nouveaux logements sur le territoire.....43

6. LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

6.1. Les personnes âgées47

6.2. Les gens du voyage.....47

III. ÉCONOMIE

1. LA ZONE D’EMPLOI DE LONS-LE-SAUNIER

1.1. Démographie49

1.2. Niveau de formation49

1.3. Emploi.....49

2. DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LA CCRO

2.1. Évolution de l’emploi.....53

2.2. La population active55

2.3. Acteurs économiques et filières56

2.4. L’aménagement économique59

2.5. L’activité commerciale65

2.6. L’activité touristique69

2.6.1. Contexte 69

2.6.2. Structuration de l’activité 71

2.6.3. L’offre d’activités sur la Communauté de Communes 73

2.6.4. L’offre d’hébergements touristiques (sources : diagnostic territorial du projet de territoire, bilan touristique du CDT 2015) 79

2.7. L’activité agricole83

2.8. La forêt et la sylviculture106

IV. ANNEXES

1. RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

1.1. Cas des exploitations soumises au règlement sanitaire départemental ou RSD (élevages non soumis à la réglementation ICPE)115

1.2. Cas des exploitations soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE)115

1.3. Cas des activités d’élevage de loisirs ou non professionnelles116

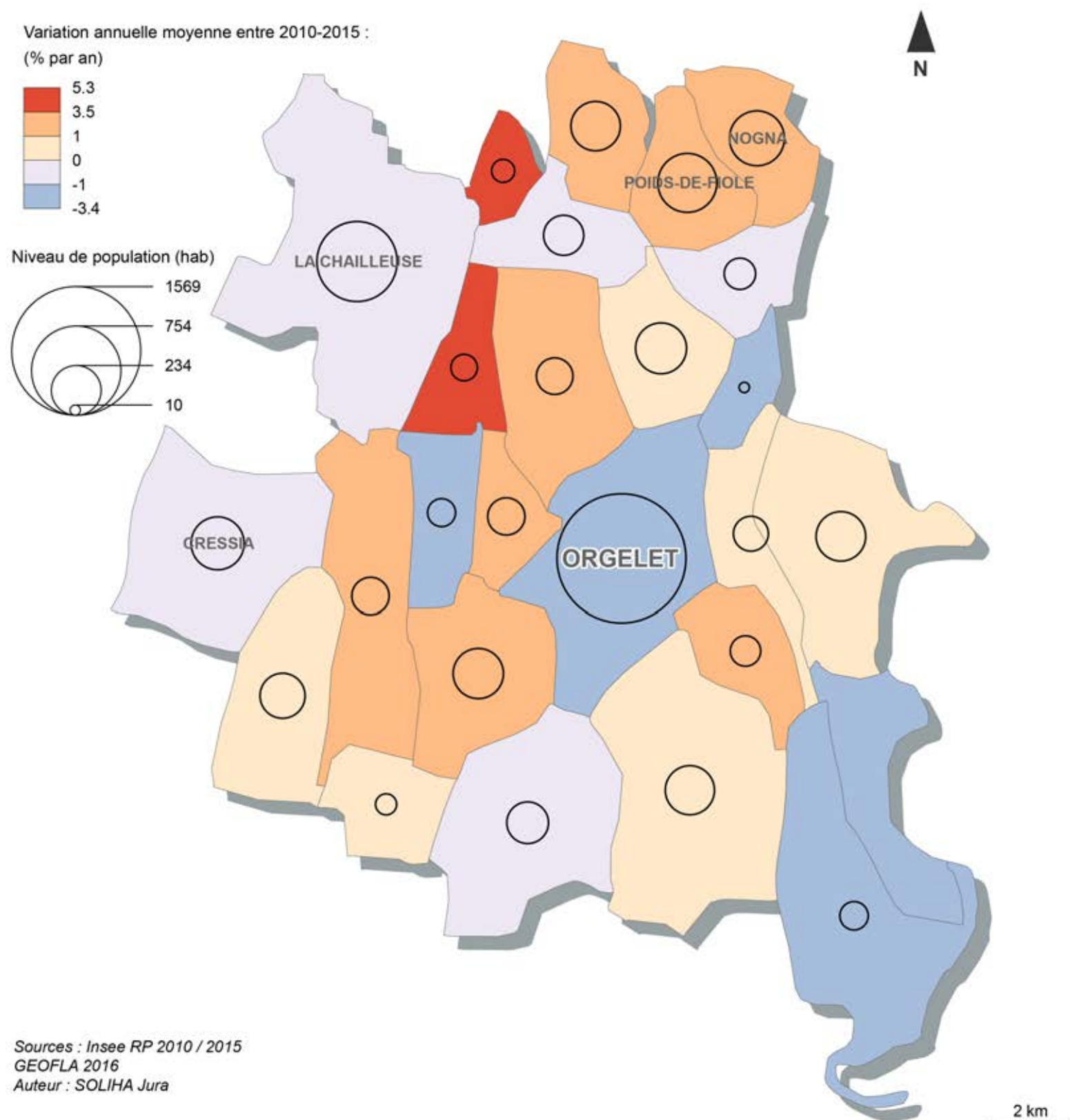
1.4. Cas des exploitations agricoles non soumises à une réglementation sanitaire (absence d’activité d’élevage).....116

2. ÉTUDE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS DE LA CCRO (DOCUMENT RÉDIGÉ PAR JEAN-LOUIS PAVAT – PÉ-DOLOGUE À LA CA39)

2.1. Étude du milieu physique.....117

2.2. Données agricoles et aptitudes agronomiques.....118

2.3. Conclusions120



Populations municipales 2015 et variations moyennes annuelles entre 2010 et 2015 - INSEE 2010/2015, GEOFLA 2016

ALIÈZE	Pop 2015	152	ECRILLE	87	PLAISIA	115
LA CHAILLEUSE	606		MARNÉZIA	93	POIDS-DE-FIOLE	328
BEFFIA	74		MÉRONA	10	PRÉSILLY	126
CHAMBÉRIA	164		MOUTONNE	131	REITHOUSE	66
CHAVÉRIA	238		NANCUISE	42	ROTHONAY	131
COURBETTE	50		NOGNA	285	SAINT-MAUR	230
CRESSIA	265		ONOZ	76	SARROGNA	228
DOMPIERRE-SUR-MONT	245		ORGELET	1569	LA TOUR-DU-MEIX	232
			PIMORIN	192		

I. DÉMOGRAPHIE

1. LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Les analyses ont été effectuées sur la base de la composition actuelle de la CCRO c'est à dire 25 communes.
Les données intègrent également la commune nouvelle de la Chailleuse étudiée sous cette entité même avant sa constitution en 2016 (les données pour les anciennes communes de Saint-Laurent-la-Roche, Essia, Varessia et Arthenas ont été compilées pour les anciens recensements).
Les données sont issues des recensements INSEE 2009-2010-2014 ou 2015, tous les éléments n'ayant pas les mêmes mises à jour.

1.1. Population de la CCRO

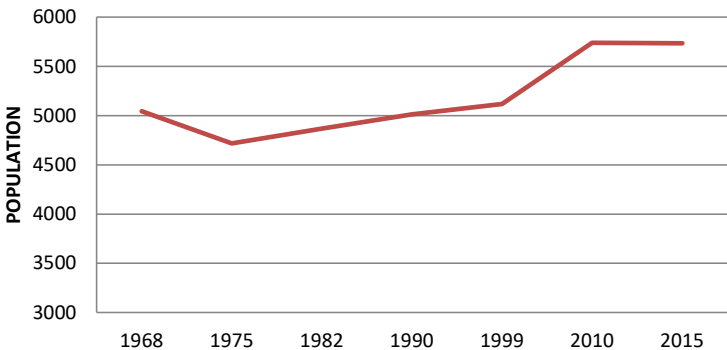
La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet comptait 5735 habitants d'après le recensement réalisé par l'Insee en 2015. Cela représente seulement 5 habitants de moins par rapport au recensement de l'Insee 2010. L'évolution moyenne annuelle entre 2010 et 2015 est de -0,02%/an pour la CCRO et de 0,07% pour le Jura. 50% des communes de l'intercommunalité ont moins de 152 habitants, 25% plus de 238 et 25% moins de 87. 6 communes représentent 57,5% du poids démographiques de la CCRO et Orgelet représente à elle seule plus du quart. A l'opposé se trouve la commune de Mérona, 10 habitants recensés en 2015, ce qui en fait l'une des communes les moins peuplées de France.

1.2. Évolution de la population intercommunale

Après une baisse démographique entre 1968 et 1975 (-326 habitants), la Communauté de Communes a connu une croissance démographique, avec un rythme régulier tout d'abord puis un véritable pic entre 1999 et 2010 avec 622 habitants supplémentaires (1,05%/an d'évolution moyenne annuelle). S'en est suivi une période de stagnation puisque le niveau de population de l'intercommunalité n'a varié que de 5 habitants entre 2010 et 2015.

Sur les 25 communes, seule Dompierre-sur-Mont n'a connu aucune baisse démographique depuis 1968, les autres niveaux de population ayant fluctué selon les époques et à des périodes différentes en fonction des communes.
La très forte augmentation du niveau de la population intercommunale entre 1999 et 2010 s'explique par le fait que seules 6 communes ont vu leur population baisser durant cette période quand d'autres territoires ont connu des évolutions particulièrement dynamiques : 6,3%/an en moyenne pour la commune de Marnézia ou bien 3,48%/an pour Moutonne par exemple. Les évolutions démographiques d'Orgelet ont impacté l'évolution de la CCRO. Entre 1968 et 1975, le bourg-centre constitue un moteur pour l'intercommunalité, représentant 34,4% de ses effectifs démographiques.

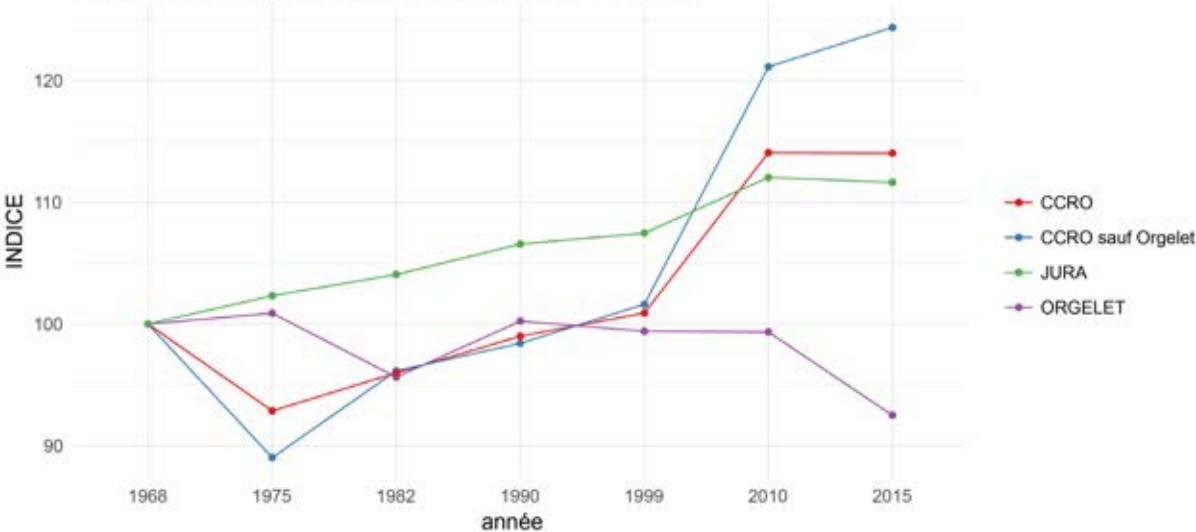
Evolution démographique de la CCRO entre 1968 et 2015



De 1975 à 1999, la population de la CCRO évolue à l'image de celle du Jura, progressivement, linéairement. Alors qu'Orgelet connaît des baisses démographiques d'abord limitées puis plus prononcée sur la période 2010-2015, le reste de l'intercommunalité gagne de la population et de manière conséquente. La dynamique de la CCRO sans Orgelet

visible sur la graphique ci-dessous permet d'observer le rôle de ralentisseur du bourg-centre. Le caractère attractif du territoire de la CCRO est également visible au travers de son évolution vis-à-vis du Jura.

Évolution de la population (indice base 100 en 1968)



1.3. Évolutions croisées des communes

Entre les deux derniers recensements 2010 et 2015, les dynamiques démographiques sur la CCRO font apparaître une perte de population sur les communes périphériques ouest et sud et sur le bourg-centre (-1,42%/an). 9 communes sont en déficit démographique sur cette période et

3 sont en stagnation : Dompierre-sur-Mont, Nancuisse et Plaisia. La plus forte croissance concerne Reithouse (5,29%/an) et la baisse la plus forte Beffia (-3,41%/an). La proximité du bassin lédonien et les communes proches d'Orgelet ont gagné

de la population (présence d'équipements, d'emplois, de foncier moins cher avec des règles d'urbanisme parfois plus souples...). A l'inverse, la desserte routière ne semble pas constituer un élément déterminant dans l'installation des ménages.

1.4. Soldes naturels et migratoires

Les évolutions démographiques précédentes sont la résultantes de la combinaison de deux phénomènes :
- L'évolution du solde naturel (naissances-décès),
- L'évolution du solde migratoire (arrivées-départ).

Les variations démographiques sur la CCRO sont liées au solde migratoire positif depuis la période 1975-1982 et au solde naturel qui se maintient tantôt positif tantôt négatif mais sans que sa valeur ne soit très élevée.

Concernant le solde migratoire, d'un point de vue global, le territoire de l'intercommunalité n'a donc connu qu'une seule période où les départs ont été comptabilisés plus nombreux que les arrivées : entre 1968 et 1975, seules 5 communes avaient un solde migratoire positif (Courbette, Dompierre-sur-Mont, Marnézia, Nancuisse et Poids-de-

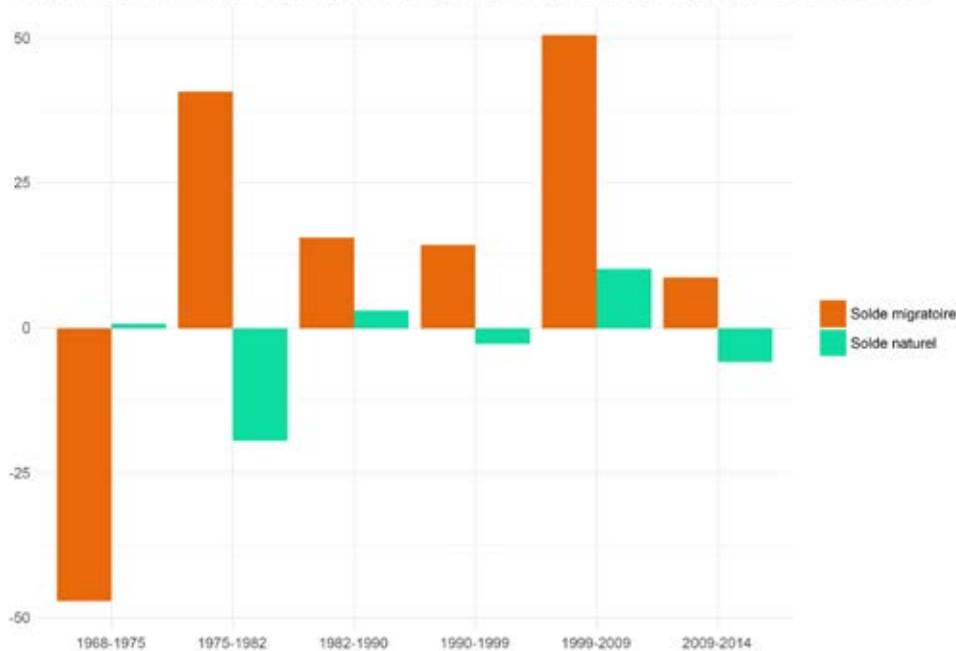
Fiole). Les deux plus forts soldes migratoires concernent les périodes 1975-1982 et 1999-2009; Orgelet n'est pas contributeur, le solde migratoire du bourg-centre n'est positif que sur une de ces périodes (1982-1990 et 1999-2009) et dans des proportions jamais très élevées. A titre de comparaison, le solde migratoire de la Chailleuse était de 106 hab entre 1999 et 2009 et de 49 hab pour Orgelet. Les nombreuses arrivées sur certaines communes correspondent aux opérations de lotissement qui ont permis de nouvelles constructions et donc l'arrivée de nouveaux ménages (La Tour-du-Meix, Dompierre-sur-Mont, Nogna).

Le solde naturel connaît des fluctuations moindres : la période 1975-1982 correspond au solde naturel le plus négatif que la CCRO ait connu, seulement 3 communes ont comptabilisé durant cette période plus de naissances que de décès : Nogna, Saint-

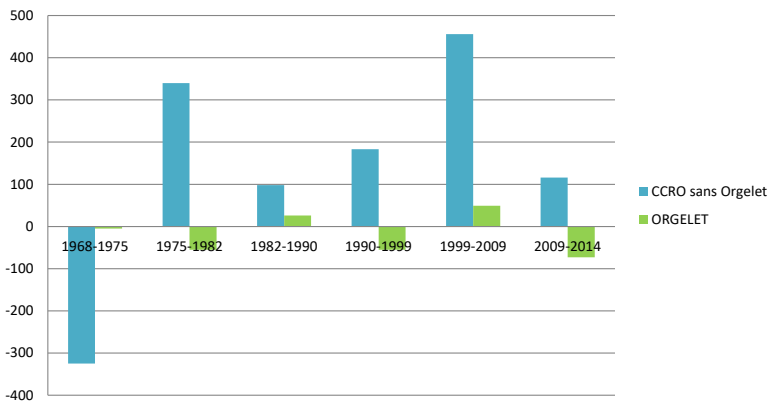
Maur et la Tour-du-Meix. A l'inverse, le solde naturel le plus élevé correspond à la période 1999-2009, une période où le solde migratoire était également le plus élevé et où l'on peut considérer que les arrivées de nouveaux et jeunes ménages ont contribué à l'augmentation des naissances. Il convient de noter que certaines communes connaissent un solde naturel constamment négatif : Cressia et Reithouse.

Si le solde migratoire d'Orgelet restait dans des proportions proches des autres communes, ce n'est pas le cas pour le solde naturel. Entre 2009 et 2014, le solde naturel de la CCRO était de -29 hab et de -91 hab pour Orgelet. Ce chiffre peut s'expliquer en partie par un nombre de décès plus élevé généré par la présence de l'EHPAD et de la résidence autonomie.

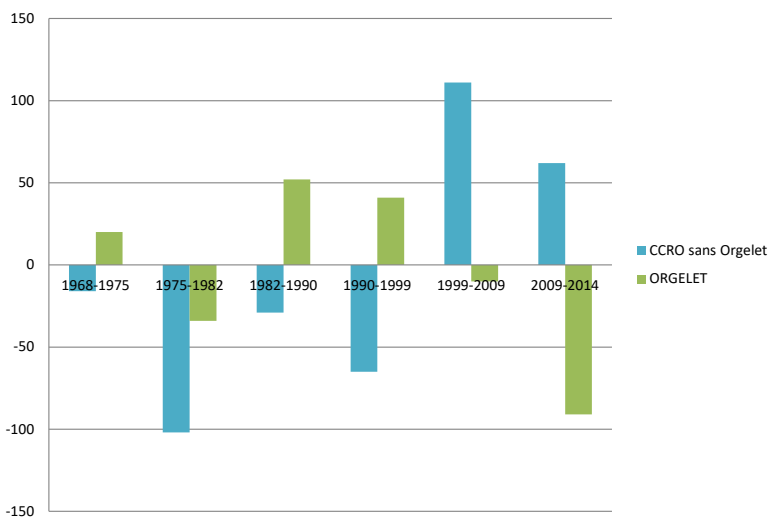
Évolution des soldes naturels et migratoires de 1968 à 2014 pour la CCRO (nb hab) / Sources : Insee



Comparaison de l'évolution du solde migratoire pour la CCRO sans Orgelet et Orgelet (nb d'hab de 1968 à 2014 / Source : Insee



Comparaison de l'évolution du solde naturel pour la CCRO sans Orgelet et Orgelet (nb d'hab) de 1968 à 2014 / Source : Insee



1.4.1. Taux de natalité et de mortalité

La natalité a diminué sur la CCRO sans Courbette, passant de 11,7 naissances pour 1000 habitants entre 1999 et 2009 à 9,8 naissances pour 1000 habitants entre 2009 et 2014. A l'inverse, le taux de mortalité a augmenté, passant de 9,8 décès à 11 décès pour 1000 habitants.

Ces chiffres restent proches des résultats au niveau départemental (2009-2014, le taux de natalité était de 10,7 naissances pour 1000 habitants et le taux de mortalité de 10

décès pour 1000 habitants).

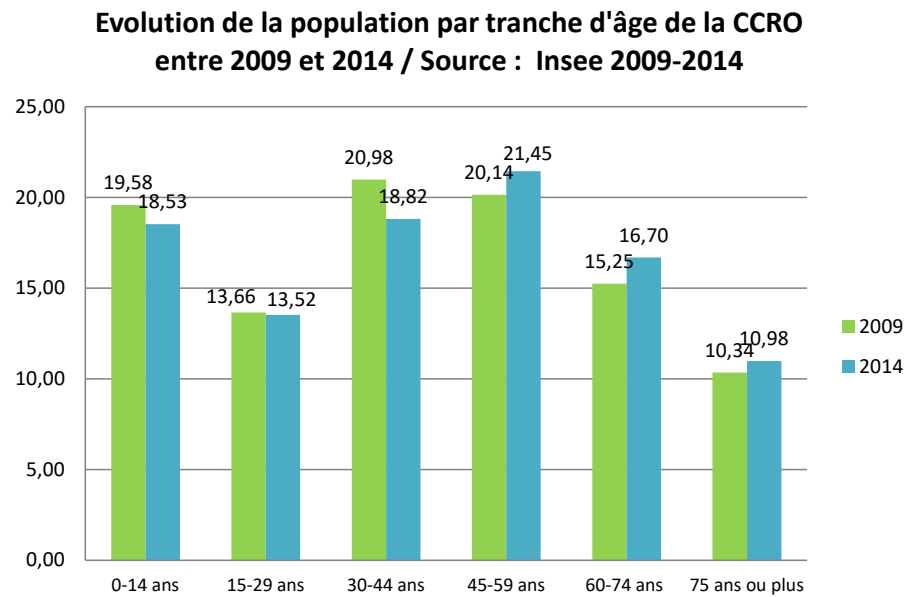
La situation d'Orgelet est particulière et explique son solde naturel et son impact à l'échelle de l'intercommunalité : le taux de natalité a fortement diminué, passant de 11,7 naissances pour 1000 habitants entre 1999 et 2009 à 8,2 entre 2009 et 2014.

Le taux de mortalité a connu une très forte progression : 12,3 à 19,2 décès pour 1000 habitants.

Cette augmentation importante du nombre de décès peut s'expliquer par le nombre accru de personnes âgées venues résider sur Orgelet.

2. STRUCTURE DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE

Si l'évolution démographique reste très faible entre 2009 et 2014, la population de la CCRO a connu des évolutions très différenciées selon les tranches d'âge.



2.1. Les évolutions des populations les plus jeunes : 0-44 ans

Les trois tranches d'âge 0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans ont connu des baisses de leurs effectifs entre 2009 et 2014 ainsi que de leur représentativité au niveau de la population intercommunale.

La baisse la plus importante concerne la tranche des 30-44 ans avec 121 personnes en moins.

Les parts pour les 0-14 ans et 30-44 ans restent tout de même supérieures à celles pour le département du Jura en 2014 (respectivement 18% et 18,2%).

A l'inverse, la représentativité des 15-29 ans est plus faible, cela s'explique par le départ de ces jeunes pour leurs études dans des villes disposant d'écoles et d'universités.

Orgelet a vu ses effectifs de populations les plus jeunes diminuer entre 2009 et 2014 montrant ainsi que les naissances sont en recul ; à cela s'ajoute un nombre de décès important. Les chiffres démontrent également que bourg-centre n'attire pas les jeunes ménages (l'effectif des 30-44 ans a diminué de 34% entre 2009 et 2014).

Les parts des 0-14 ans et des 30-44 ans les plus élevées concernent la commune de Moutonne avec respectivement 28,5% et 29,2%. Cette commune possède des effectifs quasi-similaires pour ces deux tranches d'âge. Inversement, la commune connaît la part la plus faible de la CCRO pour les 15-29 ans (la part la plus haute concerne Alièze).

La dynamique démographique de la CCRO vue précédemment s'explique en partie par l'installation de familles avec enfants : en 2014, 11 communes avaient une part des 0-14 ans plus élevée que la part départementale et 15 pour la part des 30-44 ans.

La pyramide des âges pour la CCRO sans Orgelet permet d'observer l'augmentation de la population et notamment des plus jeunes avec des pics sur les 6-17 ans.

La situation sur Orgelet est différente, la commune ayant plutôt accueilli ces dernières années des couples retraités avec des niveaux de vie qui leur ont permis d'accéder aux prix du foncier assez

élevés dans les dernières opérations de lotissements communaux (60-70 euros/m²).

Le vieillissement de la population orgelétaine est visible via les décrochements qui se forment pour les tranches les plus jeunes sur la pyramide des âges page suivante.

Dans les deux cas étudiés, la pyramide est plus large au niveau des 45-65 ans. Cela signifie que sans apport de nouvelles populations jeunes, le vieillissement naturel conduira à une augmentation des effectifs des populations les plus âgées, ce phénomène sera d'autant plus accentué sur le bourg-centre.

2.2. Les évolutions des populations les plus âgées : 45 ans ou plus

Si les effectifs des classes d'âge les plus jeunes ont tous diminué, ceux des personnes les plus âgées ont connu une augmentation, la plus importante concernant la tranche d'âge des 60-74 ans.

A ces hausses d'effectifs s'est ajoutée une plus forte représentativité de ces classes d'âges.

Les parts des 60 ans ou plus et des 75 ans ou plus en 2014 pour la CCRO sont équivalentes à celles du Jura : 27,68% contre 28% et 10,98% contre 11%.

Cela signifie donc que le territoire intercommunal est globalement touché de

manière importante par le phénomène de vieillissement de la population.

La progression du phénomène est visible sur les cartes ci-après : en 2009, la part des 60 ans ou plus était de 25,59% et celle des 75 ans ou plus de 10,34%.

A l'échelle des communes du territoire, les populations ne sont pas touchées de la même manière.

Entre 2014, la part des 60 ans ou plus la plus élevée concernait deux communes : Chambéria et Mérona (mais l'effectif global de la population de Mérona rend délicat l'appropriation d'un tel résultat). La part la plus faible concernait Chavéria.

La part des 75 ans ou plus la plus élevée concernait Courbette et la plus faible Mérona (à prendre dans les mêmes considérations que précédemment).

Si le phénomène de vieillissement a progressé en règle générale entre 2009 et 2014, 9 communes ont vu leur part de 60 ans et plus diminuer et 4 celle des 75 ans ou plus : les effectifs n'ayant pas sensiblement baissé entre ces deux recensements, c'est l'apport de nouvelles populations plus jeunes qui est la cause de cette inversion.

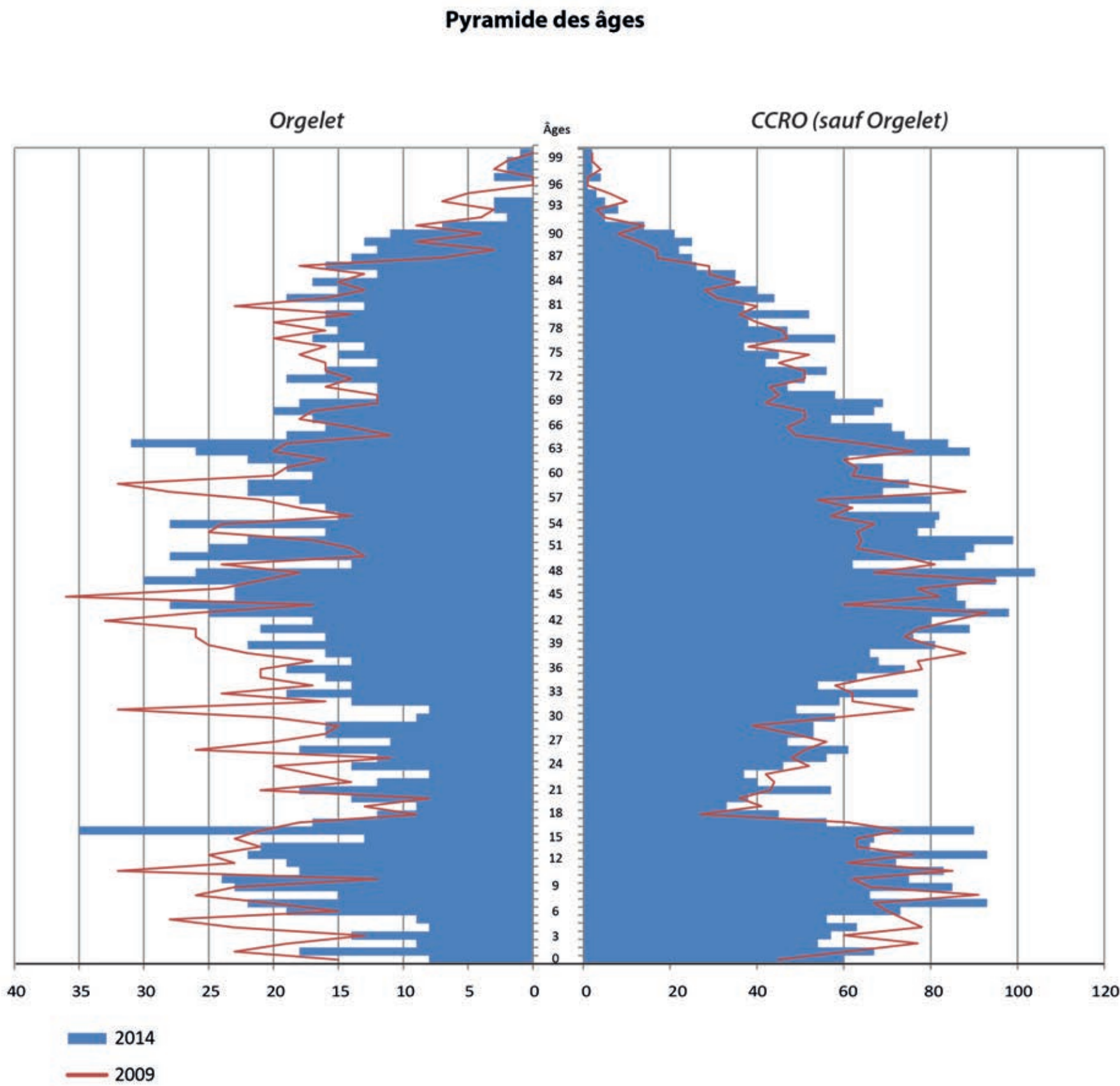
Pour l'action en faveur des personnes âgées, il importe davantage de considérer le

nombre de personnes âgées qui correspond à la gérontocroissance¹ (lorsque ce nombre est en augmentation). On constate que pour quatre communes, le phénomène de vieillissement s'accompagne d'un phénomène de gérontocroissance et plus spécifiquement des personnes âgées entre 60 et 74 ans : on recense entre 2009 et 2014, 32 personnes supplémentaires sur Orgelet, 20 sur Poids-de-Fiole, 11 sur La Tour-du-Meix et 10 sur Saint-Maur. Pour autant, les situations sont à prendre de manière différente ; en raison d'un faible renouvellement de la population (arrivée de jeunes ménages), le phénomène de

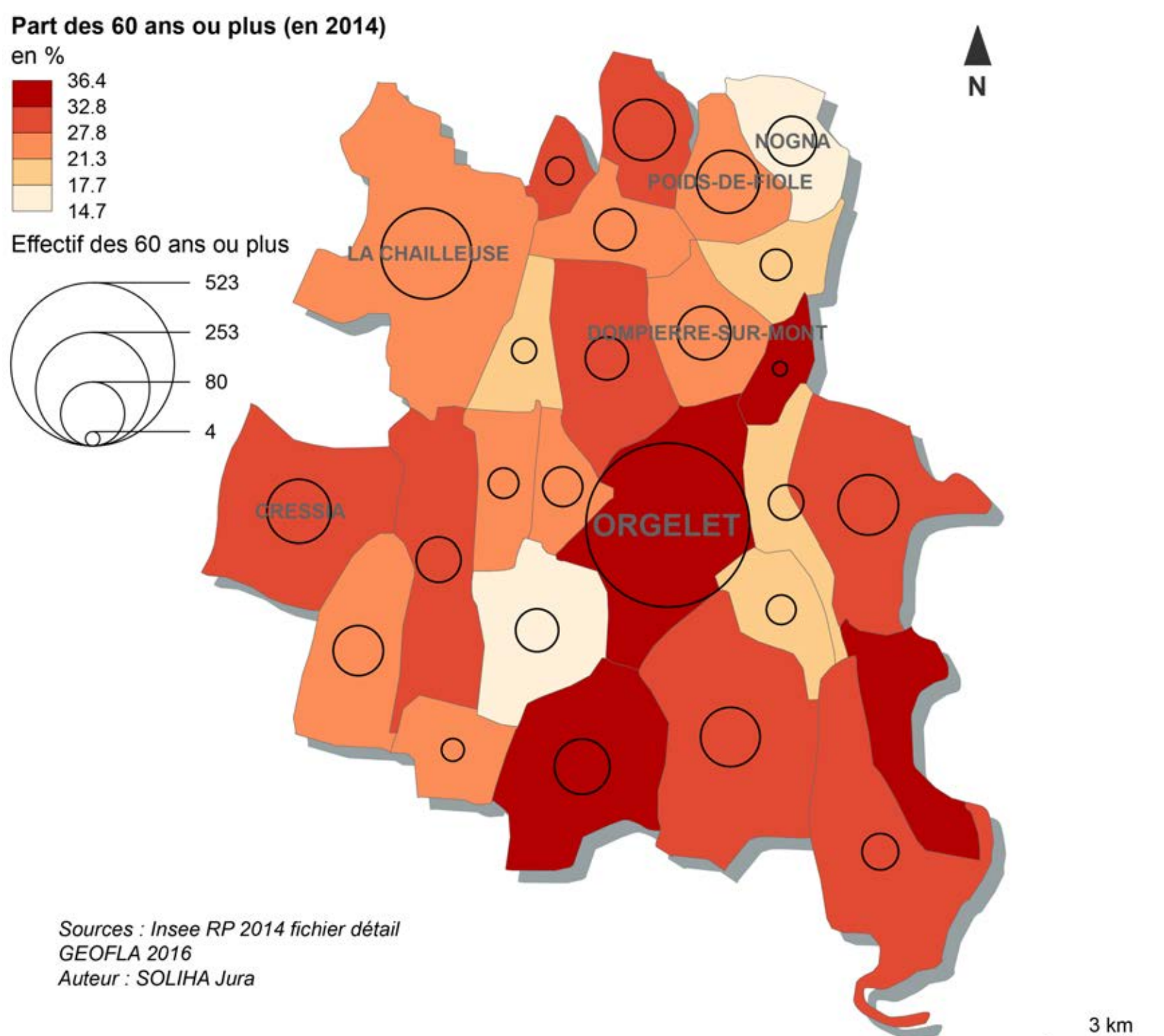
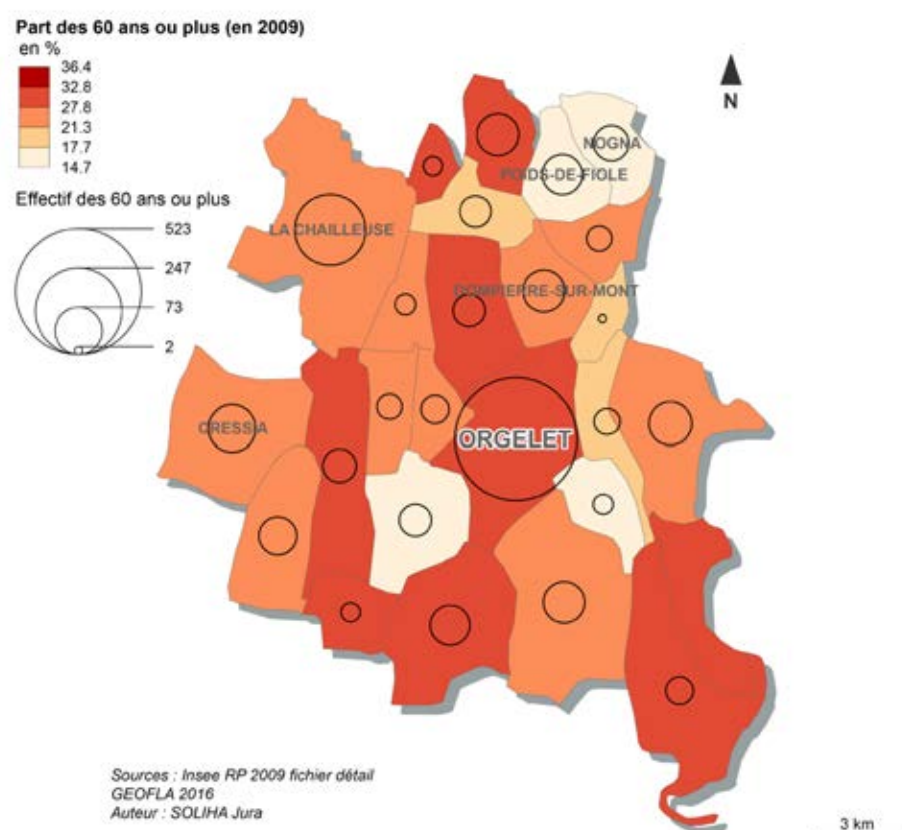
1 Augmentation des effectifs de la population âgée

vieillissement qui touche la population d'Orgelet devrait s'accroître principalement du fait du vieillissement sur place (héritage démographique). A l'inverse, les autres communes ont vu leur population augmenter et l'effectif des tranches d'âges plus jeunes souvent croître. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre de séniors devrait continuer de croître dans les prochaines années : l'évolution des 60-74 ans par rapport aux 75 ans ou plus montre que la prise en compte du phénomène va se faire sur les 10 prochaines années.

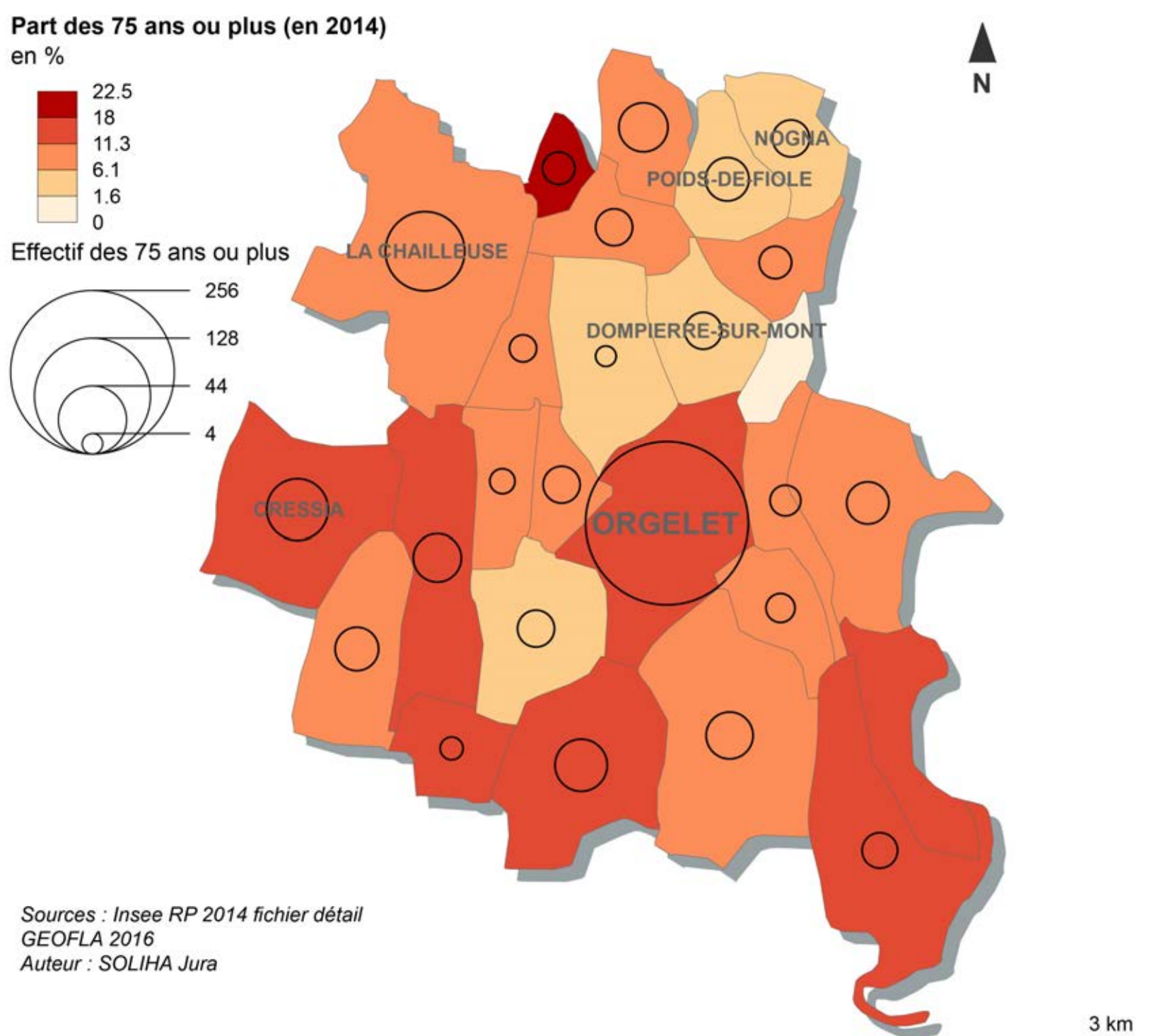
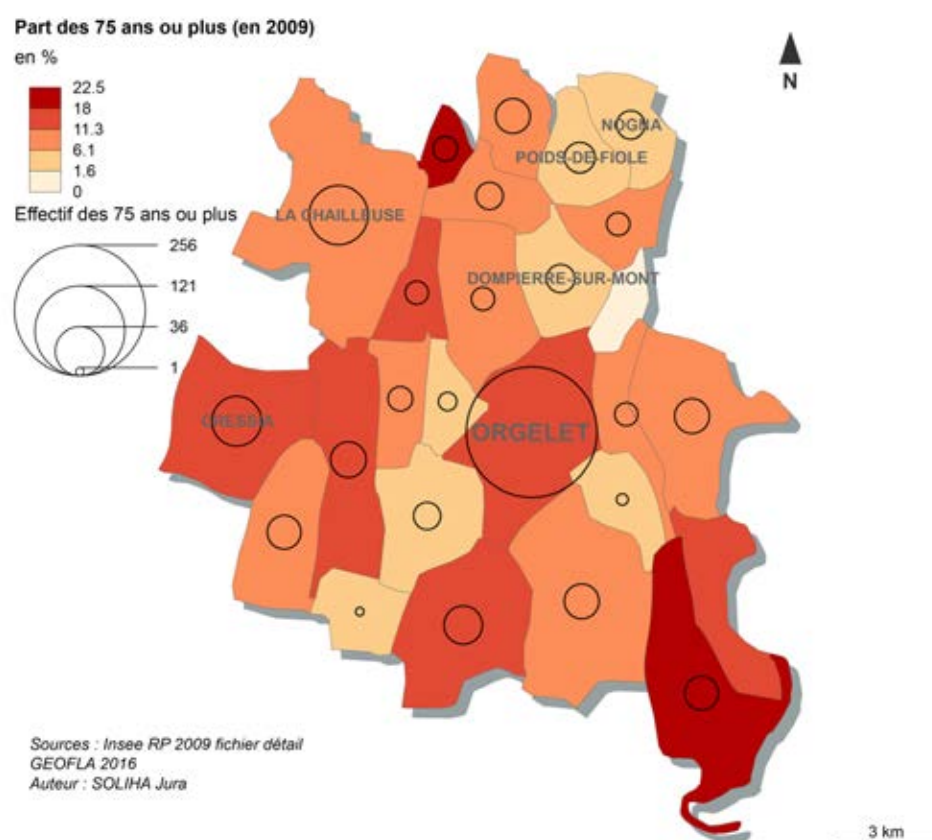
L'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi pourra être l'occasion de définir les orientations en matière de vieillissement de sa population concernant notamment la question du logement et du cadre de vie.



Pyramide des âges pour Orgelet et la CCRO sans Orgelet pour les années 2009 et 2014 en effectifs - INSEE 2009-2014, Réalisation : SOLIHA Jura

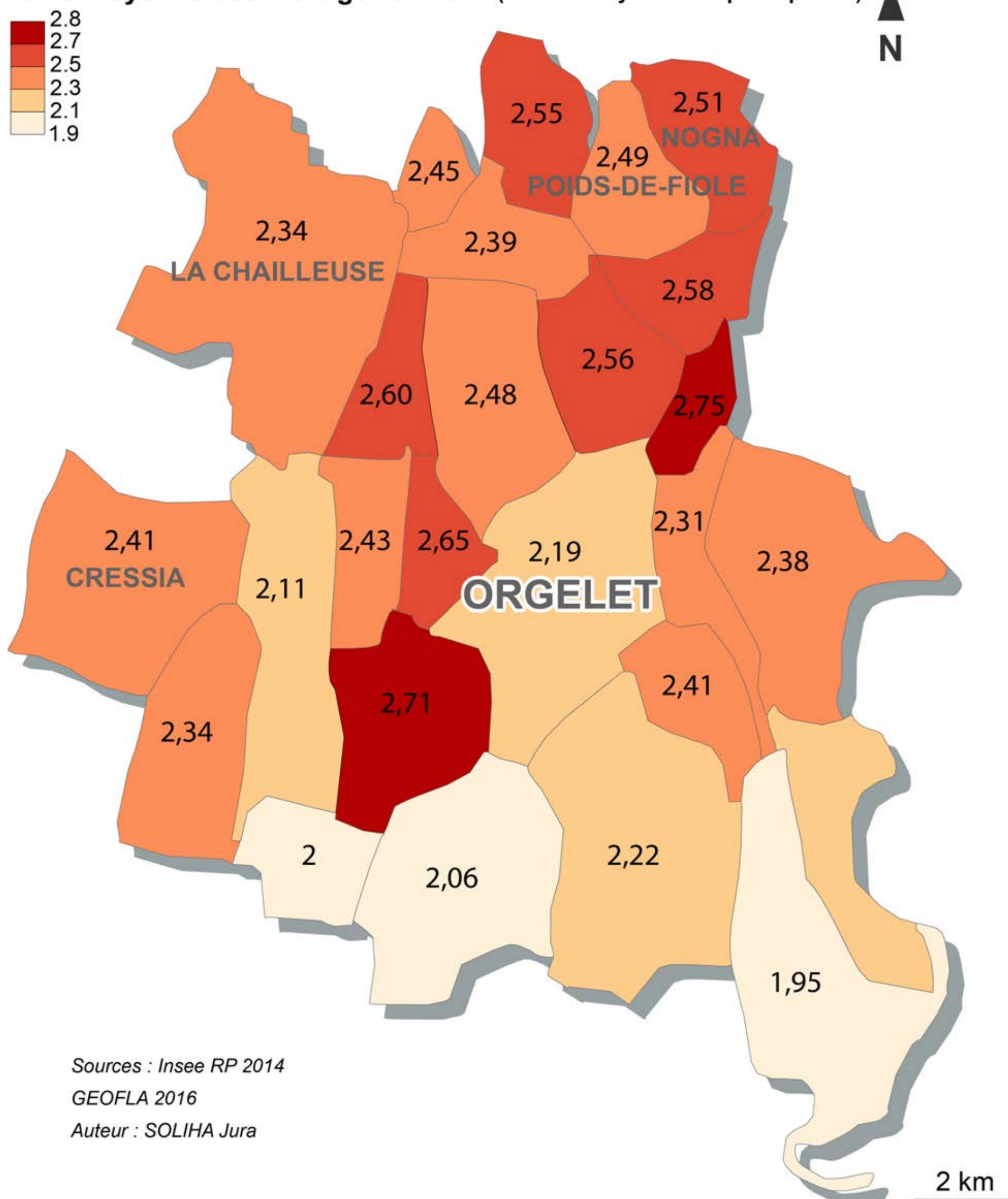


Comparaison 2009-2014 des parts et effectifs des personnes âgées de 60 ans ou plus - INSEE 2009-2014, GEOFLA 2016



Comparaison 2009-2014 des parts et effectifs des personnes âgées de 75 ans ou plus - INSEE 2009-2014, GEOFLA 2016

Taille moyenne des ménages en 2014 (nombre moyen d'occupants par RP)



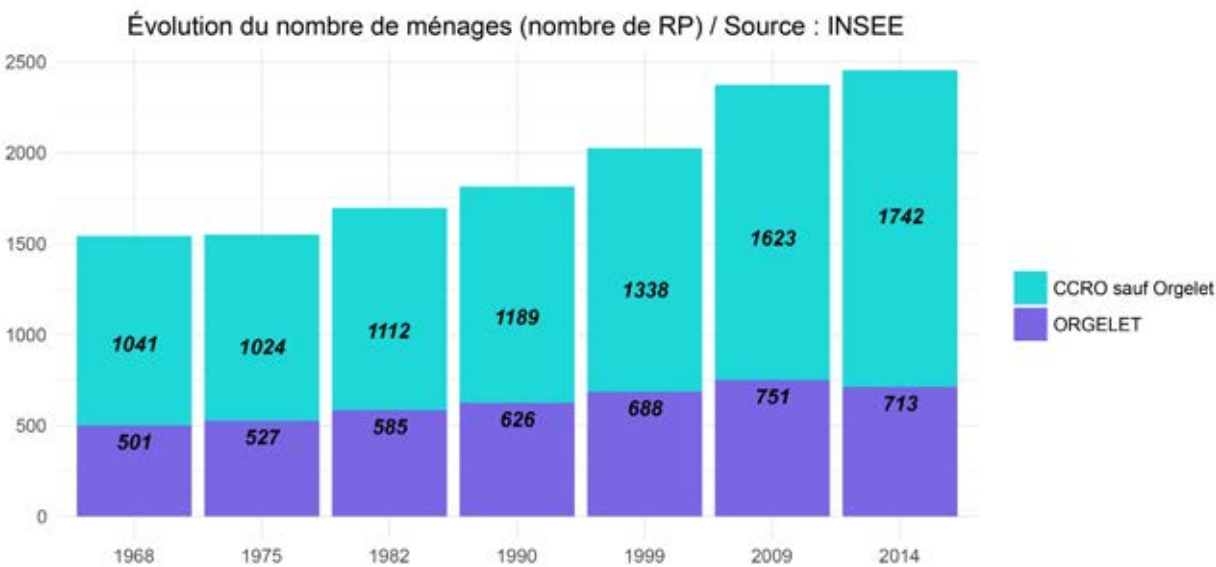
Taille moyenne des ménages en 2014 - INSEE 2014, GEOFLA 2016

3. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

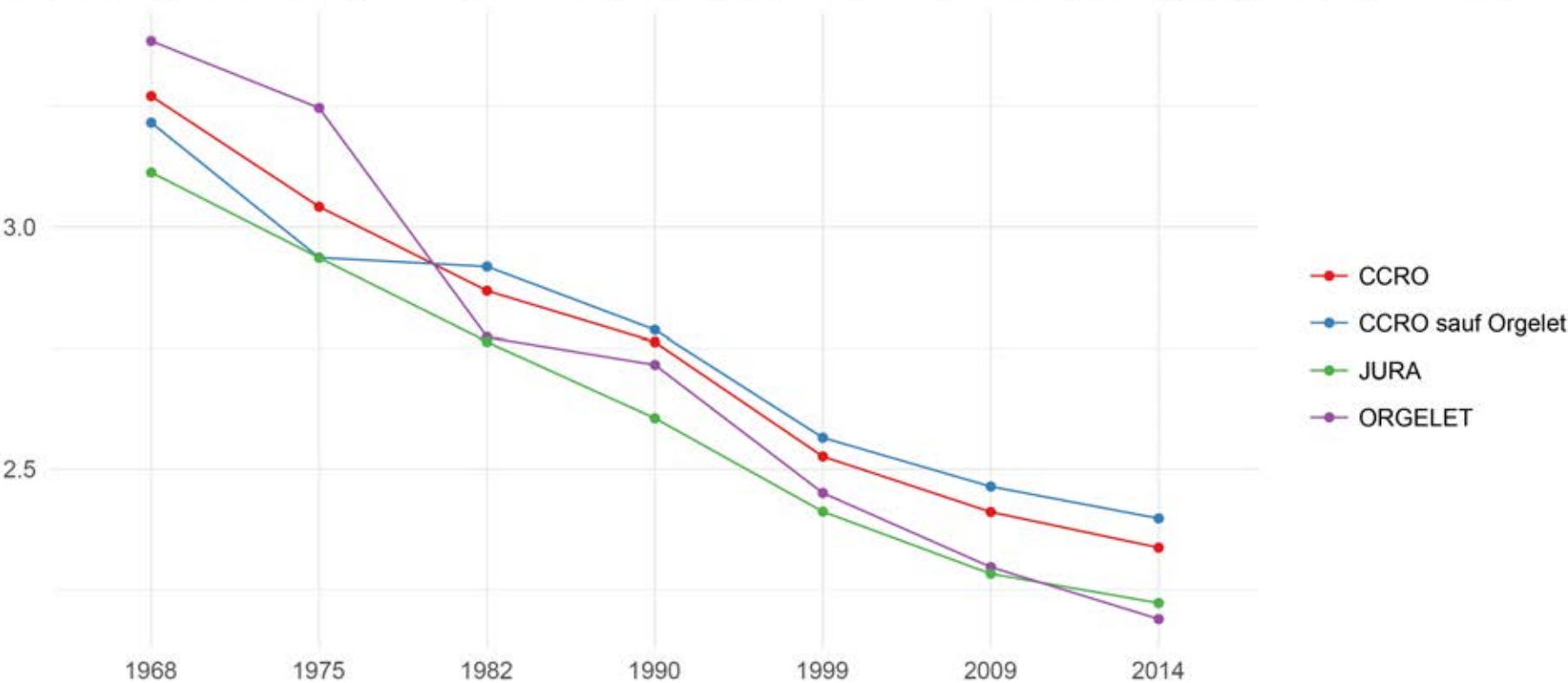
3.1. Nombre et taille des ménages

Le nombre de ménages a progressé par pallier depuis 1968. L'analyse des ménages s'appuie sur les effectifs de résidences principales car l'Insee n'a rendu public les chiffres concernant les ménages qu'après 1999.

La plus forte hausse correspond à la période 1999-2009 où on comptabilise 348 ménages supplémentaires à l'échelle de la CCRO. L'évolution du nombre de ménages n'est pas dynamisée par le bourg-centre, ce qui va de pair avec les tendances démographiques étudiées précédemment. Orgelet a vu néanmoins son nombre de ménage augmenter en continu sauf sur la dernière période 2009-2014.



Évolution de la taille moyenne des ménages (Population sur Résidences principales) / Source : INSEE



A l'inverse, l'évolution de la taille moyenne des ménages (ou nombre moyen d'occupants par résidence principale) témoigne des effets du desserrement des ménages, phénomène constaté à l'échelle nationale ; d'après l'Insee, deux facteurs influent sur l'évolution du nombre de personnes par ménages : l'évolution de la structure par sexe et âge de la population, et les comportements de cohabitation (à sexe et âge donnés).

La tendance au vieillissement de la population intercommunale cumulée à l'installation de ménages plutôt âgés, notamment sur Orgelet, accentuent un phénomène naturel. Le risque de veuvage est donc de diminution de la taille des ménages s'accroît par ailleurs.

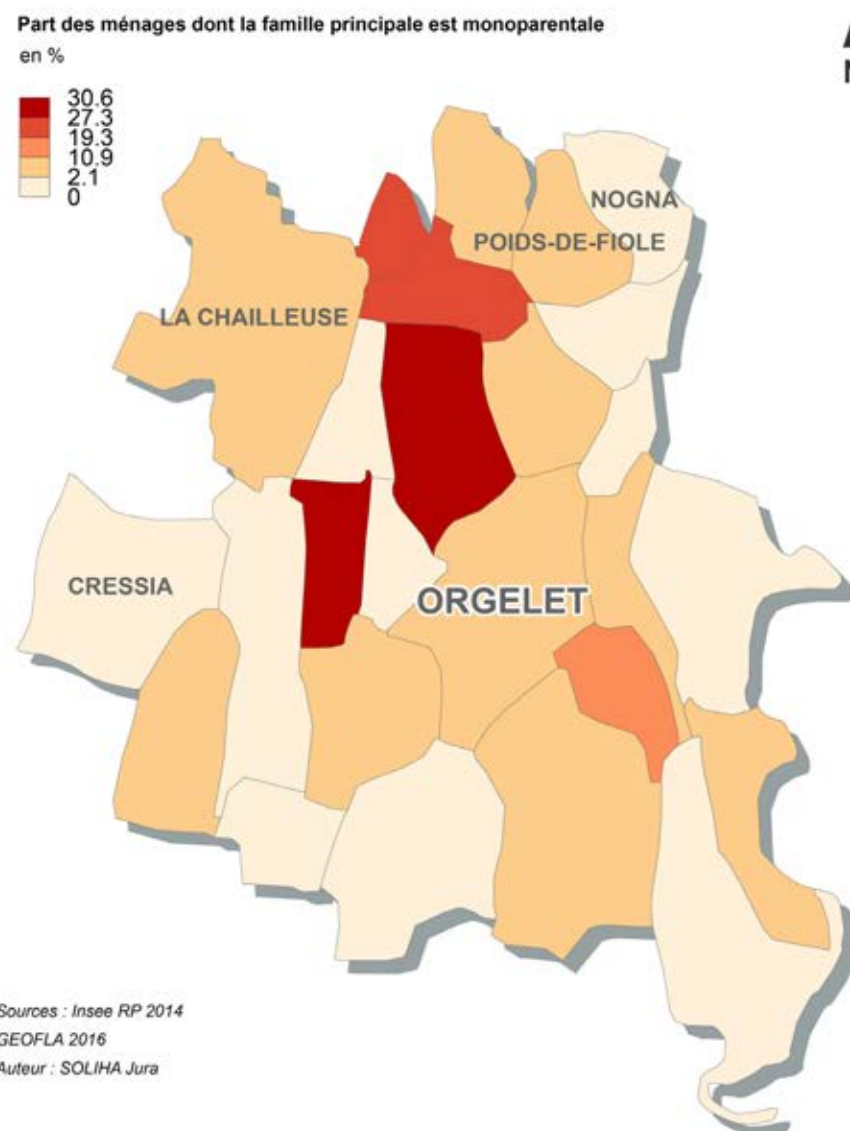
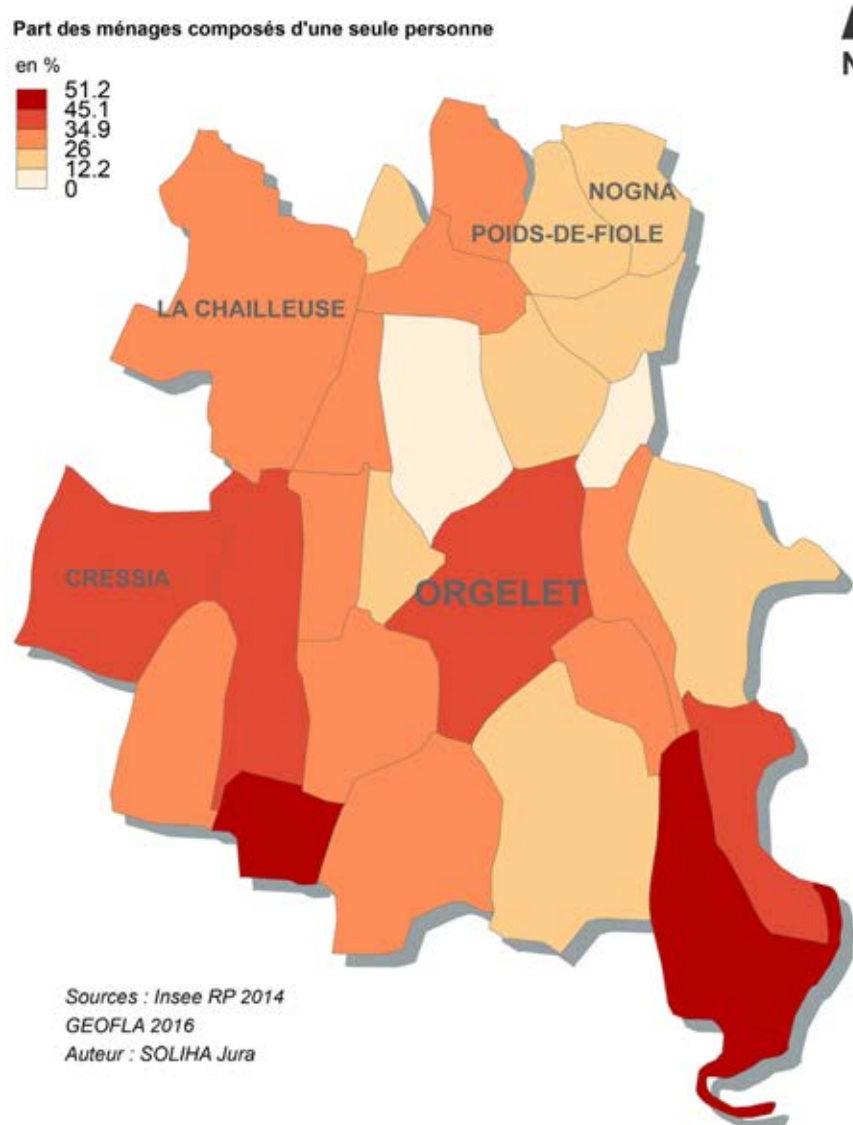
Le graphique permet de constater que la CCRO a suivi de manière quasi linéaire le desserrement des ménages jurassiens. Si la taille moyenne des ménages sur Orgelet était de 3,48 personnes / ménage en 1968, soit la plus élevée de l'intercommunalité à cette époque, une baisse très rapide s'est enclenchée entre 1975 et 1982. Cette période correspond à un épisode de forte baisse démographique. Depuis 1982, la taille moyenne des ménages du bourg-centre est restée en-deçà de la taille moyenne des ménages pour le reste des communes de l'intercommunalité qui ont gagné de la population et notamment des jeunes ménages avec enfants.

En 2014, la taille moyenne des ménages sur la CCRO était de 2,33 personnes par RP et

2,19 personnes par RP pour Orgelet.

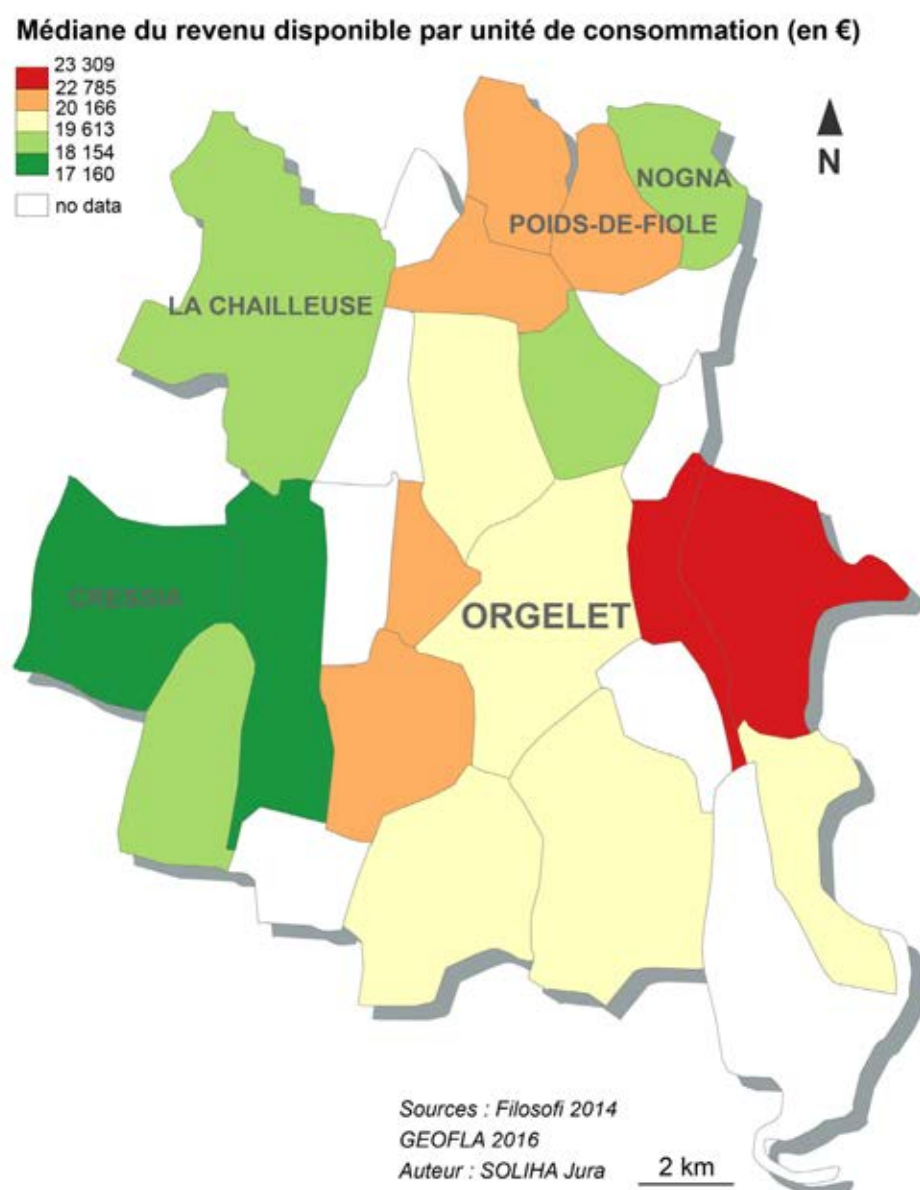
Les tailles moyennes des ménages dans toutes les autres communes ont connu d'importantes variations suivant les époques. 4 d'entre elles sont même passées à une époque sous la barre des 2 personnes en moyenne par ménage : Mérona, Marnézia, Onoz et Rothonay.

Par ailleurs, à l'image d'Orgelet, 16 communes ont vu leur taille moyenne des ménages diminuer entre 2009 et 2014 même si ces dernières restent encore relativement élevées.



Part des ménages composés d'une personne - Sources : INSEE 2014, GEOFLA 2016

Part des ménages dont la famille principale est monoparentale - Sources : INSEE 2014, GEOFLA 2016



Revenu imposable brut médian par unité de consommation selon le statut d'occupation en €/an - Sources : FILOCOM 2013

	En euro / an /UC			
	Propriétaire occupant	Locataire secteur privé	Locataire HLM/SEM	Total ménages fiscaux
Revenu médian par UC pour la CCRO (sans Saint-Laurent-la-Roche, Arthenans et Courbette)	19 638	16 707	13 688	18 506
Revenu médian par UC pour le Jura	21 503	16 474	12 056	19 275

Médiane du revenu par Unité de Consommation en € - Source : Fichier localisé social et fiscal 2014, GEOFLA 2016

3.2. Composition des ménages

3.2.1. Les ménages composés d’une seule personne

En France comme dans le Jura, plus d’un tiers des ménages sont composés d’une seule personne (35%).

Cette configuration est visible sur le territoire de la CCRO et notamment 7 communes dont

la part dépasse celle au niveau du territoire intercommunal (sans Courbette) établi à 31,5%.

Le vieillissement de la population renforce cette tendance : 73,5% des personnes de 15

ans et plus vivant seules sur la CCRO (sans Courbette) étaient âgées de 65 ans ou plus et 49,2% de 80 ans ou plus.

3.2.1. Les familles

Les familles¹ de la CCRO ne sont pas spécifiquement de grandes familles, la part de familles ayant 3 enfants ou plus est légèrement inférieure à celle du Jura.

1 Une famille est la partie d’un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :
- soit d’un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d’un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu’une personne soit enfant d’une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d’enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

7,8% des ménages jurassiens étaient composés d’une famille monoparentale en 2014 (8,6% au niveau national en 2013). Les familles monoparentales ont en règle générale une situation plus délicate notamment pour la question du logement et des conditions de travail.

D’après la carte ci-contre, la part de ménages de 5 communes dépassent ces chiffres, cela pose la question de l’offre en logement et d’éventuels services notamment les modes de garde pour les enfants.

Part des familles ayant (en %)	CCRO	Jura
Aucun enfant	54,82	52,49
Un enfant	17,34	20,36
Deux enfants	19,83	18,55
Trois enfants ou plus	8,00	8,61

3.2. Équipement automobile des ménages

En 2014, 90,5% des ménages de la CCRO (sans Courbette) étaient motorisés soit un taux supérieur à celui du Jura.

La part de ménages avec 2 voitures ou plus est nettement supérieure pour la CCRO qu’à Orgelet, ce qui peut en partie s’expliquer soit par l’offre de services et d’équipements présents sur le bourg-centre et qui limite du fait les déplacements motorisés soit par les difficultés de stationnement dans le centre ancien. La présence de l’EHPAD et de la résidence autonomie peuvent également expliquer ces chiffres.

A l’inverse, sur le reste des communes de la CCRO, les ménages peuvent difficilement se passer de l’utilisation de véhicules et les ménages ayant fait réaliser des constructions récentes ont prévu les espaces et garages nécessaires au stationnement de plusieurs véhicules.

Équipement automobile des ménages en 2014 - Source : INSEE 2014

Nombre de voiture	Orgelet	CCRO (sans Courbette)	Jura
1 voiture	48,1 %	42,3 %	46,8 %
2 voitures ou plus	37,4 %	48,2 %	40,9 %

3.3. Revenus des ménages

Avec un revenu médian par unité de consommation¹ de 20 052€, la population du territoire de la CCRO (sans Courbette) se situe en deçà de la médiane pour le Jura (20 166 €).

2176 ménages fiscaux étaient comptabilisés en 2014 (sans Courbette) et 54,5% étaient imposés (57% pour le Jura).

Il n’existe pas de donnée pour 8 communes

1 Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d’unités de consommation (UC). L’échelle actuellement la plus utilisée (dite de l’OCDE) retient la pondération suivante :
1 UC pour le premier adulte du ménage ;
0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

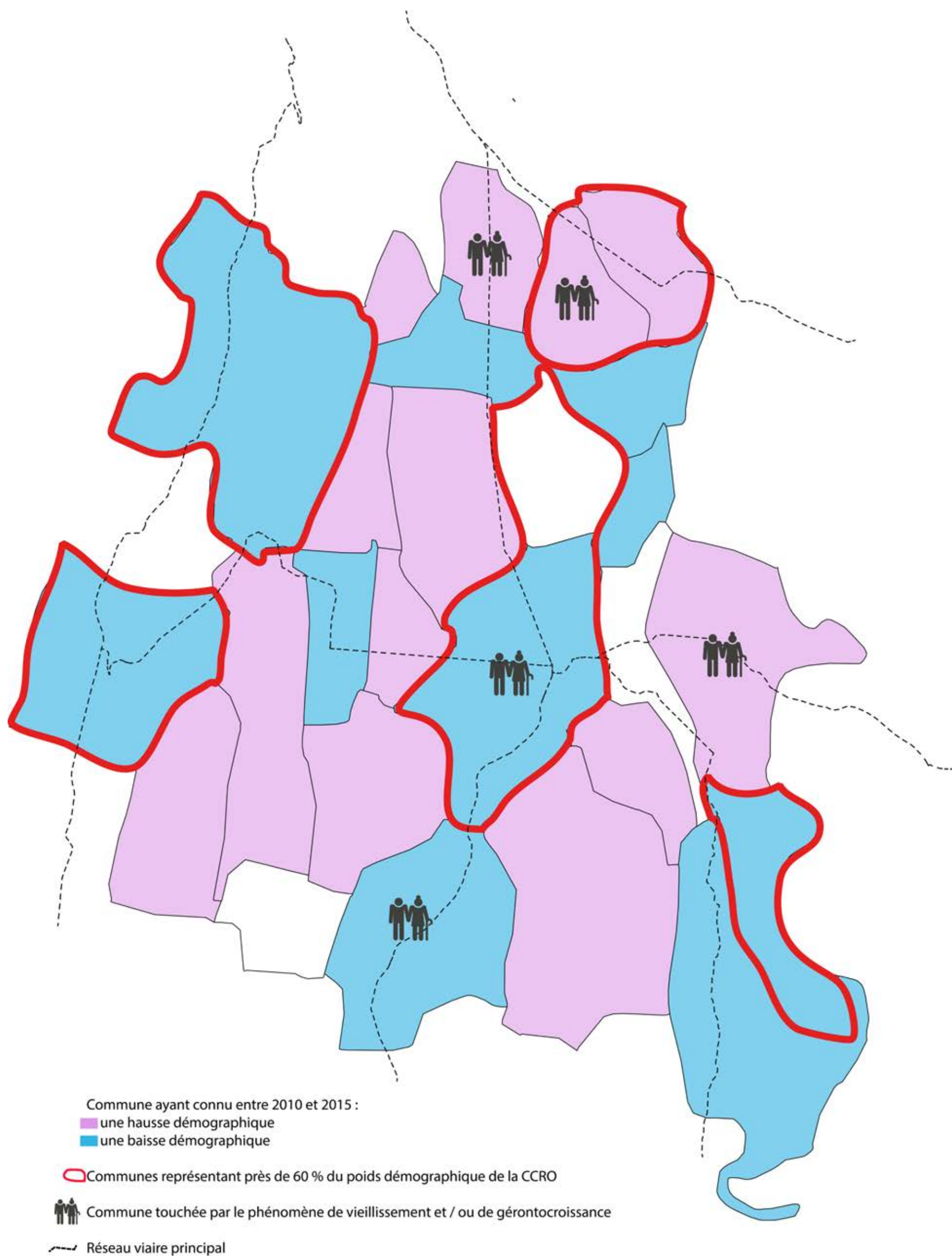
ce qui limite l’interprétation des résultats suivants (les données ne sont pas accessibles pour les communes de moins de 100 habitants).

Les communes de La Tour-du-Meix et de Plaisia situées à proximité du lac de Vouglans accueillent des populations plus aisées (le revenu médian par UC de la Tour-du-Meix atteint 23 309 €). La population de Nogna se démarque de celles des communes limitrophes, malgré un positionnement stratégique aux portes de Lons et la desserte routière via la RD 678.

Avec 20066 €, le revenu médian des Orgelétains est inférieur à la médiane

départementale mais légèrement supérieure à celle intercommunale.

Le niveau de vie des ménages peut être également analysé sous l’angle du statut d’occupation des logements : le tableau ci-contre permet de montrer que le parc locatif dans son ensemble joue un rôle social pour les publics aux revenus plus modestes. On remarquera également que peu importe le statut d’occupation, le revenu médian pour la CCRO est inférieur à celui du Jura.



CONCLUSION

Après 35 années de croissance démographique, le niveau de population de la CCRO a très légèrement diminué entre les deux derniers recensements. 5735 habitants étaient recensés en 2015 (-0,02%/an d'évolution moyenne annuelle entre 2010 et 2015).

Orgelet a joué aux débuts des années 70 un rôle moteur avant de venir ralentir la croissance de l'intercommunalité.

Les soldes migratoires de la CCRO montrent que le territoire est très attractif même si le solde naturel a tendance à passer tantôt en positif tantôt en négatif : le bourg-centre connaît un solde naturel négatif très élevé résultant du nombre important de personnes âgées présentes (EHPAD, Résidence autonomie et nouveaux arrivants).

La structure par âge de la population intercommunale témoigne d'un vieillissement progressif de la population qui sur Orgelet aura tendance à s'aggraver du fait de son héritage démographique (pas d'arrivées de jeunes ménages). On note en effet que certaines communes ont vu leur part de personnes âgées diminuer du fait de l'arrivée de jeunes ménages et d'enfants : cela ne les empêche pas d'être

touchées par le phénomène de gérontocroissance et donc de porter une politique vis-à-vis des aînés.

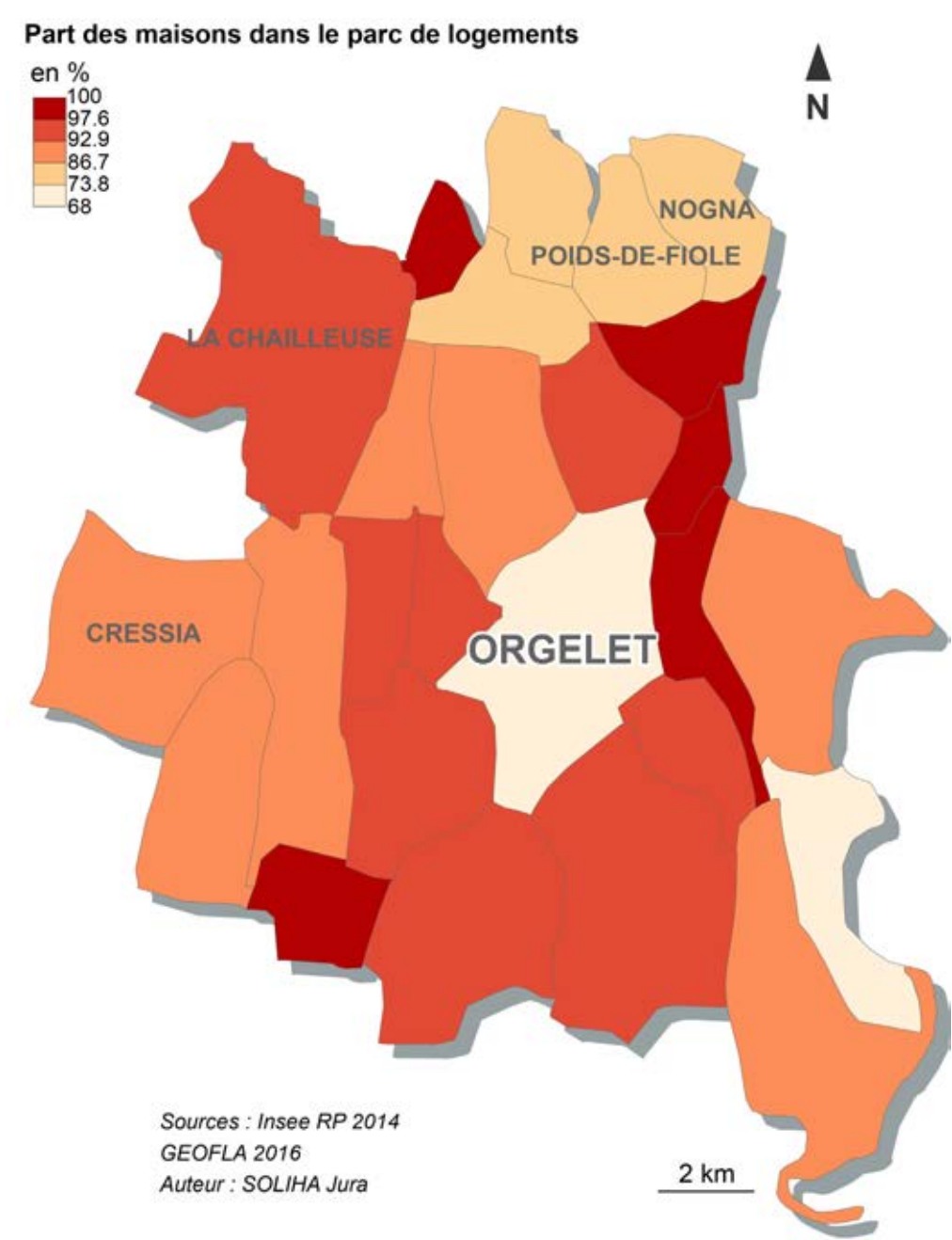
En 2014, 27,68% des personnes étaient âgées de 60 ans ou plus sur la CCRO et 10,98% âgées de 75 ans ou plus.

La thématique du bien vieillir pourra donc être déclinée au travers de plusieurs axes du projet du PLUi.

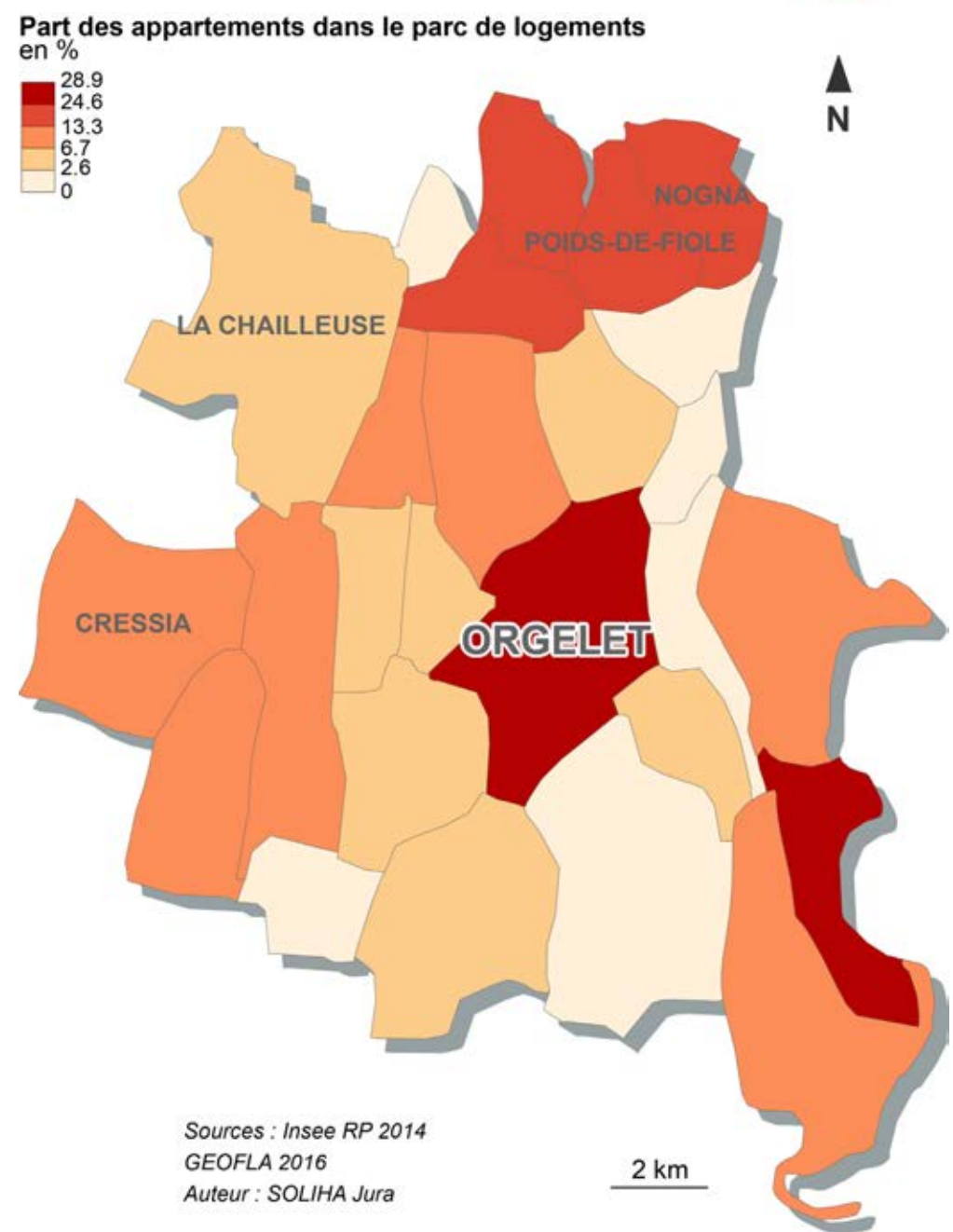
Si le nombre de ménages augmente, la taille moyenne de ces derniers diminue même si elle reste relativement élevée : 2,33 personnes / ménages. Il faut tout de même noter que certaines communes ont une part importante de ménages composés d'une seule personne ce qui implique que le parc de logement s'adapte à eux et plus particulièrement si ces ménages sont âgés.

Concernant les familles, 4 communes ont plus d'un quart de leurs familles qui sont monoparentales : ces situations sont en mettre en lien direct avec l'offre de services et de garde dédié à l'enfance (deux projets de crèches sont prévus à l'échelle de l'intercommunalité).

Part des maisons dans le parc de logements en 2014 - Source : INSEE 2014, GEOFLA 2016



Part des appartements dans le parc de logements en 2014 - Source : INSEE 2014, GEOFLA 2016



II. LOGEMENT

1. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

1.1. Les évolutions quantitatives

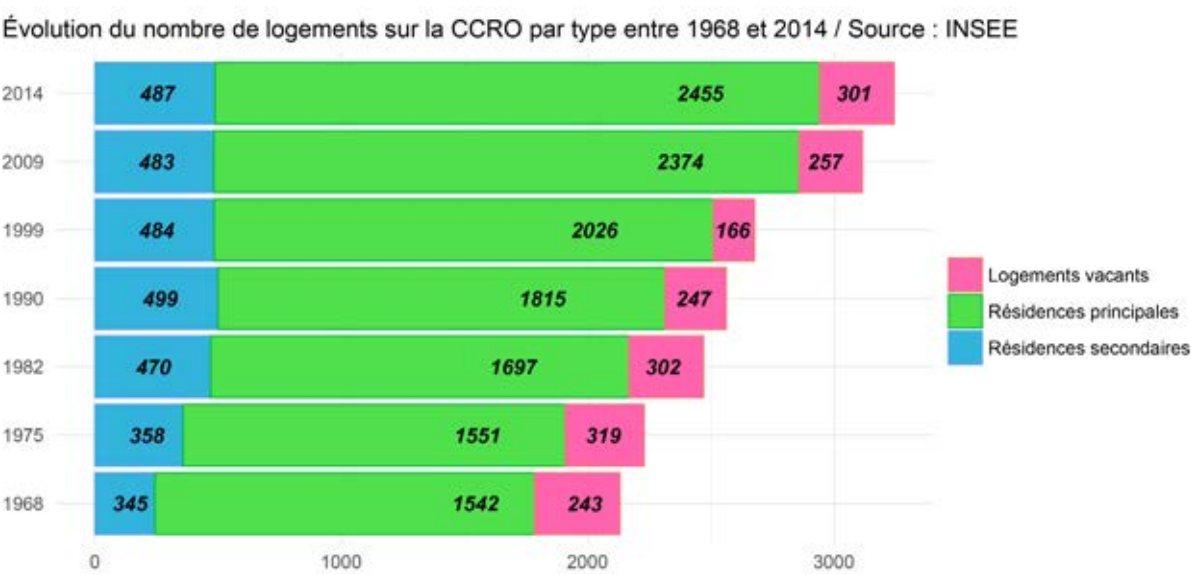
Le parc de logements sur la CCRO a connu une croissance continue depuis 1968, de manière quasi linéaire entre 1968 et 1999 suivi par un boom au début des années 2000. La corrélation avec l'évolution démographique vue précédemment n'est donc pas observée.

On recense 3243 logements en 2014 soit 1113 supplémentaires par rapport à 1968. Entre 1999 et 2009, le parc a augmenté de 16,4%.

Le parc de logements d'Orgelet représente plus du quart du parc de l'intercommunalité (28%).

Les typologies de logements n'ont pas évolué selon le même schéma :

- Les résidences secondaires ont connu une forte augmentation entre 1999 et 2009 et se maintiennent avec quelques variations,
- Les résidences principales sont en constante augmentation , la plus forte correspondant à la période 1999-2009,
- L'évolution des logements vacants est plus aléatoire, hausses et baisses se succèdent ; l'effectif 2014 étant le même que celui de 1982.



Les parcs de logements des communes ont globalement évolué de la même manière que le parc de la CCRO : les recensements intermédiaires entre 1968 et 2014 font état de baisses à certaines périodes mais tous les parcs ont globalement augmenté sauf celui de Mérona.

Les plus fortes hausses concernent 5 communes où les augmentations sont supérieures à 80% :

Nogna (+87,5%), Dompiere-sur-Mont

(+93,1%), Moutonne (+100%), La Tour-du-Meix (+119,28%) et Poids-de-Fiole (+130%).

Entre 2009 et 2014, trois communes ont vu leur parc de logements diminuer : -1 logement à Moutonne, -2 logements à Nancuisse et -5 logements à Beffia. Des travaux de réhabilitation avec la fusion de logements peuvent être à l'origine de ces résultats.

1.2. Les évolutions des formes bâties

Entre 2009 et 2014, la CCRO a gagné 91 maisons et 23 appartements¹. On recense 2760 maisons pour 433 appartements en 2014.

La morphologie urbaine des villages étudiée précédemment rend compte de la domination de la catégorie «maisons». Elles représentaient 85% du parc de logements de la CCRO en 2014.

A titre de comparaison, elles représentaient 64,7% du parc de logements au niveau du Jura et 69,7% à Orgelet (soit la part la plus faible de la CCRO). Cette nette supériorité

¹ le type de logement répartit les logements selon les catégories suivantes :
Maisons ;
Appartements ;
Autres logements : logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes

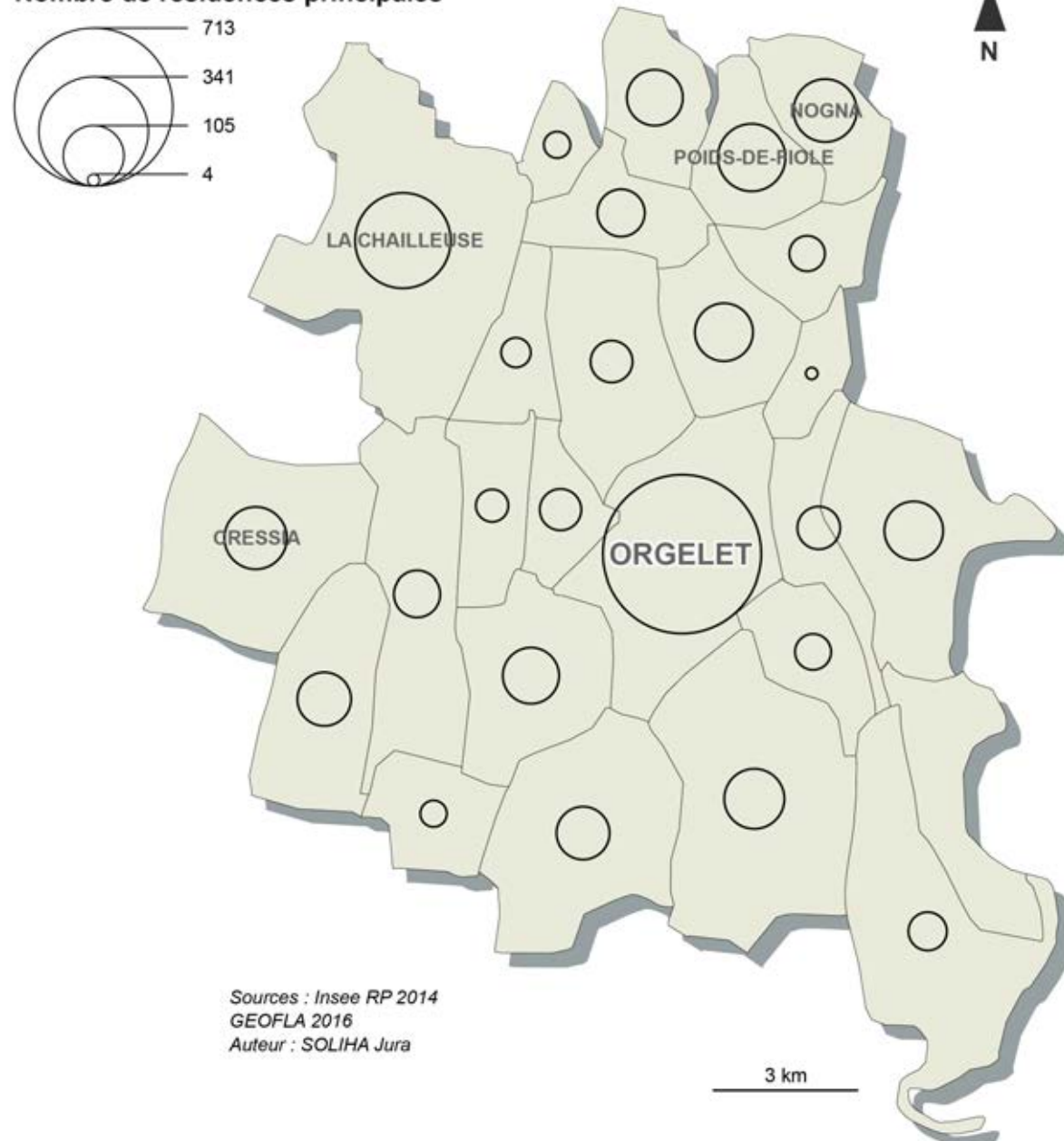
de la part des maisons s'explique par le caractère très rural de certaines communes (anciens bâtiments de ferme).

Pour 3 communes, il n'existe pas d'autre catégorie : Marnézia, Mérona et Nancuisse. Si les maisons dominent, certaines communes voient leur nombre d'appartements augmenter aussi. La plus forte progression entre 2009 et 2014 concerne La Tour-du-Meix avec 6 nouveaux appartements.

Le bourg-centre concentre la plus forte proportion d'appartements de l'intercommunalité : 252 appartements représentant 27,7% du parc de logements orgelétains.

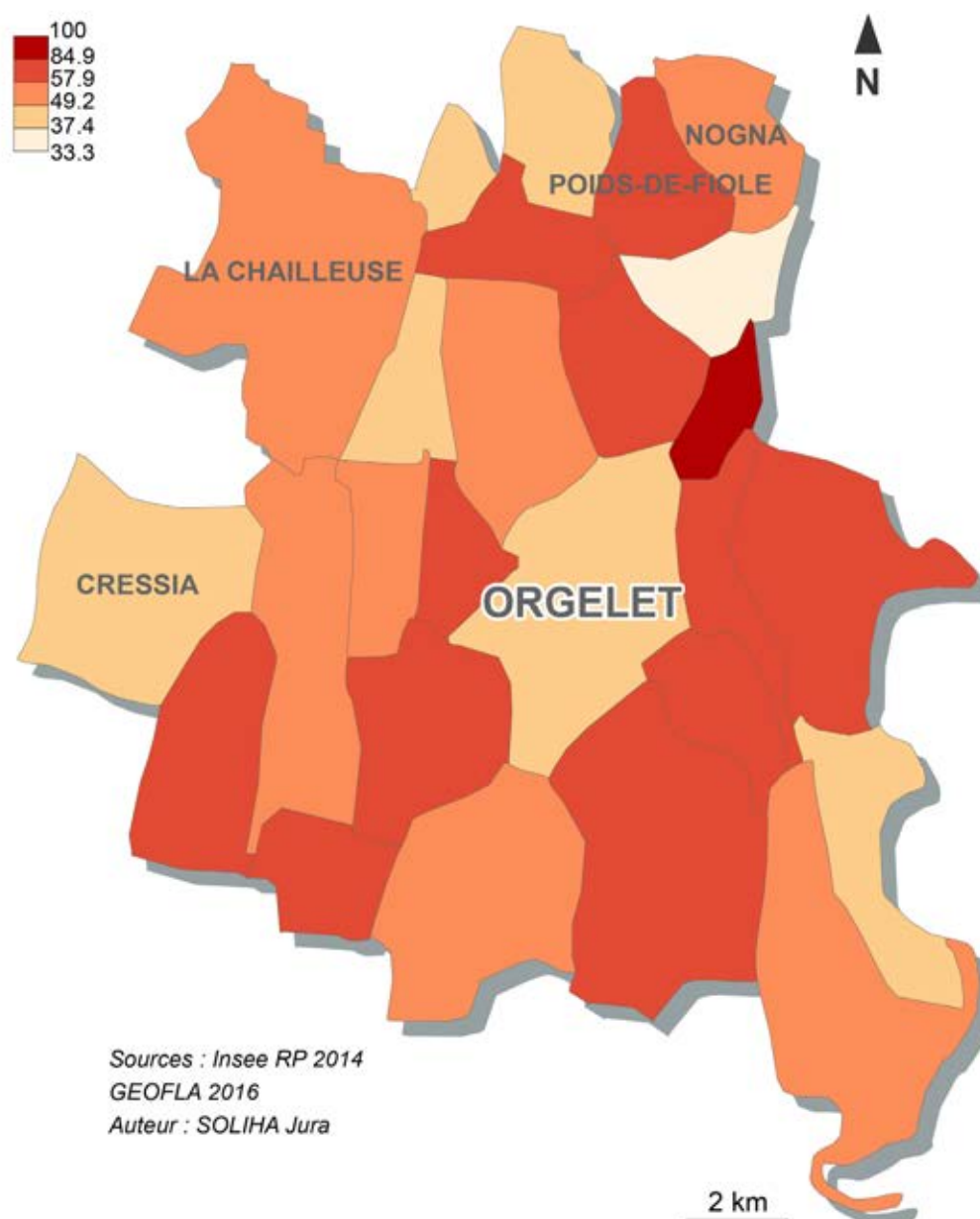
4 autres communes se distinguent avec une part non négligeable d'appartements : Poids-de-Fiole (32 appartements), Nogna (26 appartements), Saint-Maur (13 appartements) et Alièze (13 appartements). La proximité du bassin de Lons-le-Saunier peut expliquer que la typologie appartement plus «urbaine» se retrouve en plus forte quantité et représentativité sur ces communes.

Nombre de résidences principales



Effectif des résidences principales en 2014 - Source : INSEE 2014, GEOFLA 2016

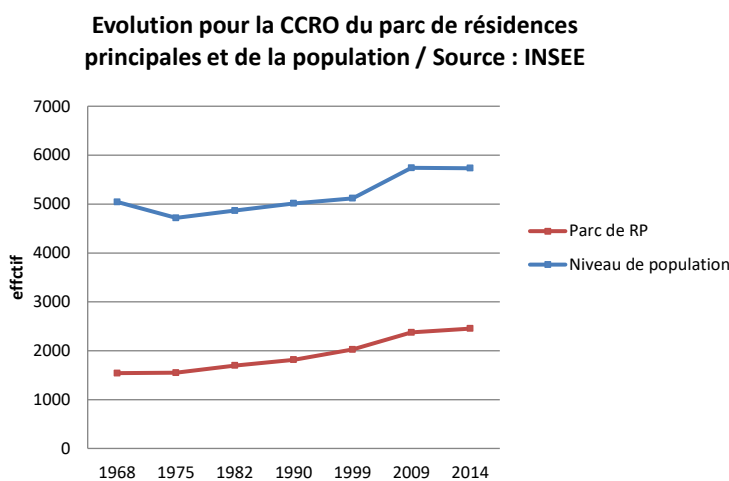
Part des résidences principales composées de 5 pièces ou plus en %



Part des résidences principales composées de 5 pièces ou plus en 2014 - Source : INSEE 2014, GEOFLA 2016

2. ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

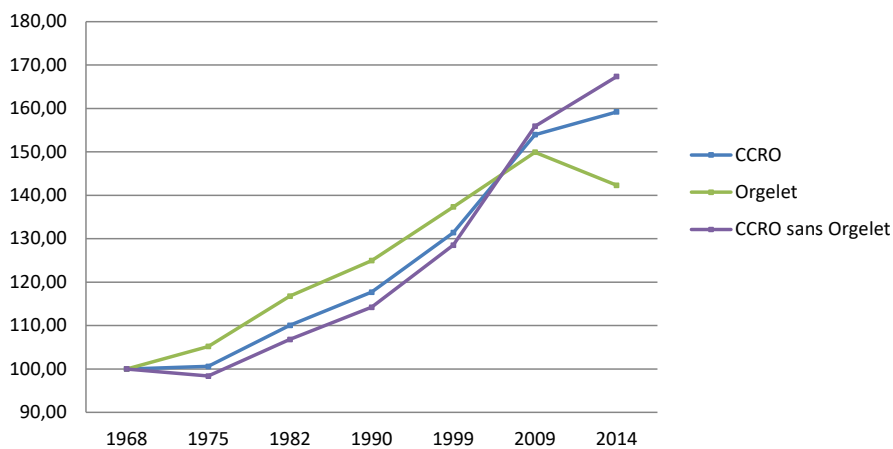
Le parc de résidences principales a toujours évolué à la hausse contrairement au niveau de population. La croissance démographique observée entre 1999 et 2009 a tout de même eu une répercussion sur le parc de résidences principales : 348 nouvelles RP comptabilisées pour 622 habitants supplémentaires.



Le graphique ci-contre permet d'observer, comme pour l'évolution démographique, l'impact du bourg-centre sur le parc de résidences principales. Si Orgelet s'est révélé être moteur dans la croissance du parc de RP de l'intercommunalité, la tendance s'est inversée depuis 2009 et ce sont les autres communes qui voient leur parc augmenter.

Une seule commune a vu son effectif de RP diminuer entre 2009 et 2014 : il s'agit de Beffia.

Evolution du parc de résidences principales (base 100 en 1968) / Source : INSEE



2.1. Caractéristiques du parc de résidences principales

2.1.1. La taille des résidences principales

Les résidences principales du territoire de la CCRO sont des logements de grande taille : les 4 pièces¹ ou plus représentent 78,2% du parc de résidences principales. Ils ont connu une évolution croissante depuis 2009 (+93 RP).

Les 5 pièces ou plus représentent 44,7% du parc de résidences principales à l'échelle du Jura. A titre de comparaison, seules 3 communes ont une part inférieure à l'échelle de la CCRO ; il s'agit d'un choix des ménages qui, notamment en termes de constructions neuves, fait réaliser de grands logements.

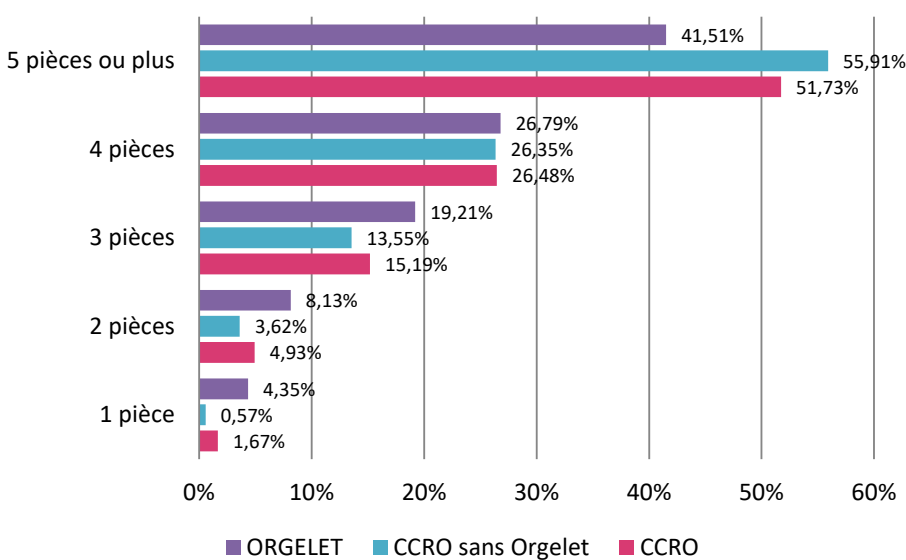
Orgelet se distingue du reste de la CCRO puisque le bourg concentre la quasi totalité des 1 pièces et presque la moitié des 2 pièces (La Chailleuse en deuxième position représente 12,4 % des T2).

Les petits logements sont donc très peu représentés à l'échelle de la CCRO sans Orgelet (les T2 et T3 ont même diminué en effectif entre 2009 et 2014) ce qui peut signifier une sous-occupation² des résidences principales (voir graphique).

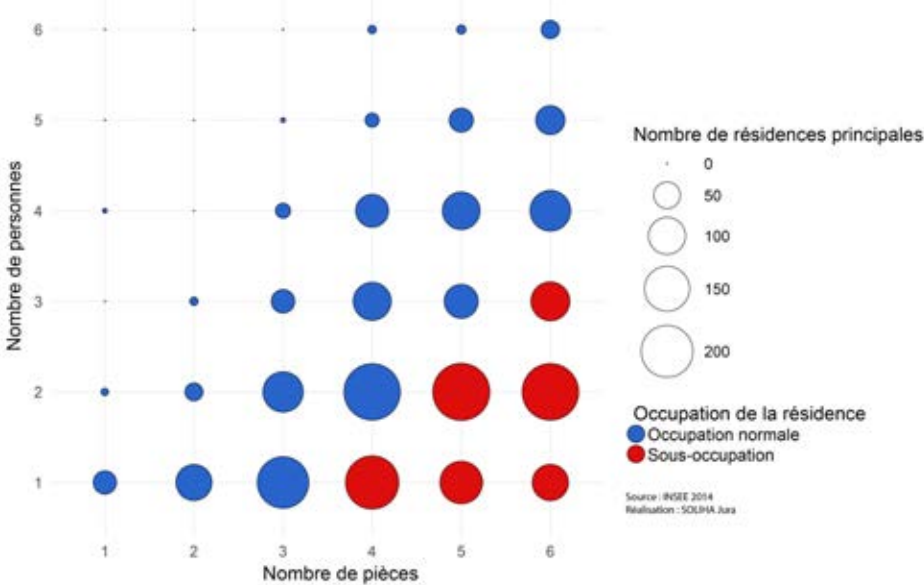
La corrélation entre la taille du logement et la taille du ménage qui l'occupe est limitée pour les petits ménages qui occupent de très grands logements.

Si le fait d'occuper un grand logement réside parfois dans un choix personnel, il demeure d'interroger la capacité du territoire à offrir de petits logements pour les jeunes actifs avec des capacités financières encore moindres (jeunes ménages, apprentis,...) ou bien pour les personnes âgées dont les besoins en vieillissant sont liés inévitablement à leur état de santé (problème de dépendance qui ont un impact sur l'habitabilité de leur logement : problème d'entretien de l'intérieur comme de l'extérieur, configuration du logement avec escaliers, présence d'une baignoire...).

Répartition des RP par taille en % en 2014 / Source : INSEE 2014

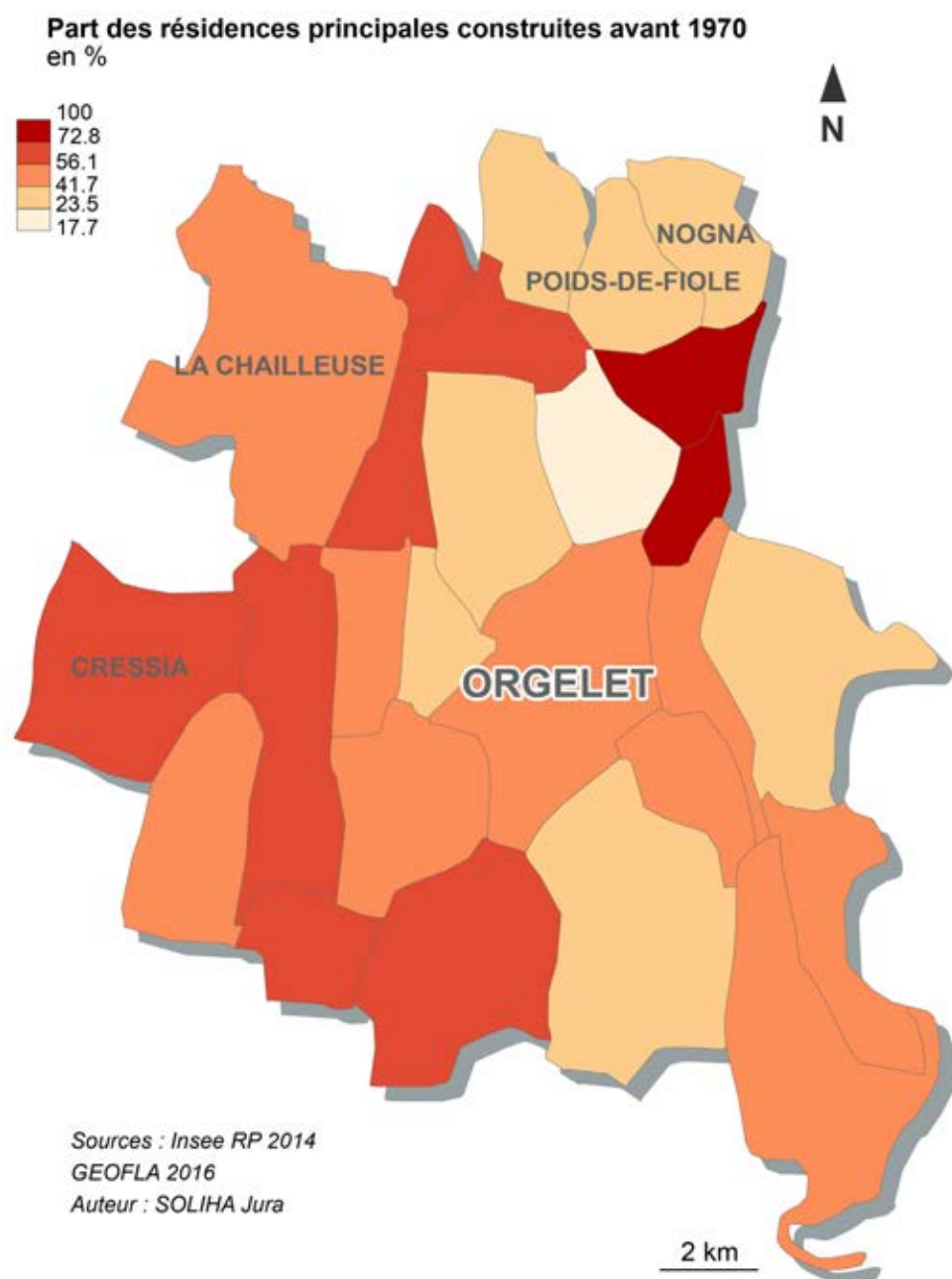


Occupation des RP - Réalisation SOLIHA Jura - Source : INSEE 2014



1 Le nombre de pièces d'habitation est le nombre de pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m²), ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain,...

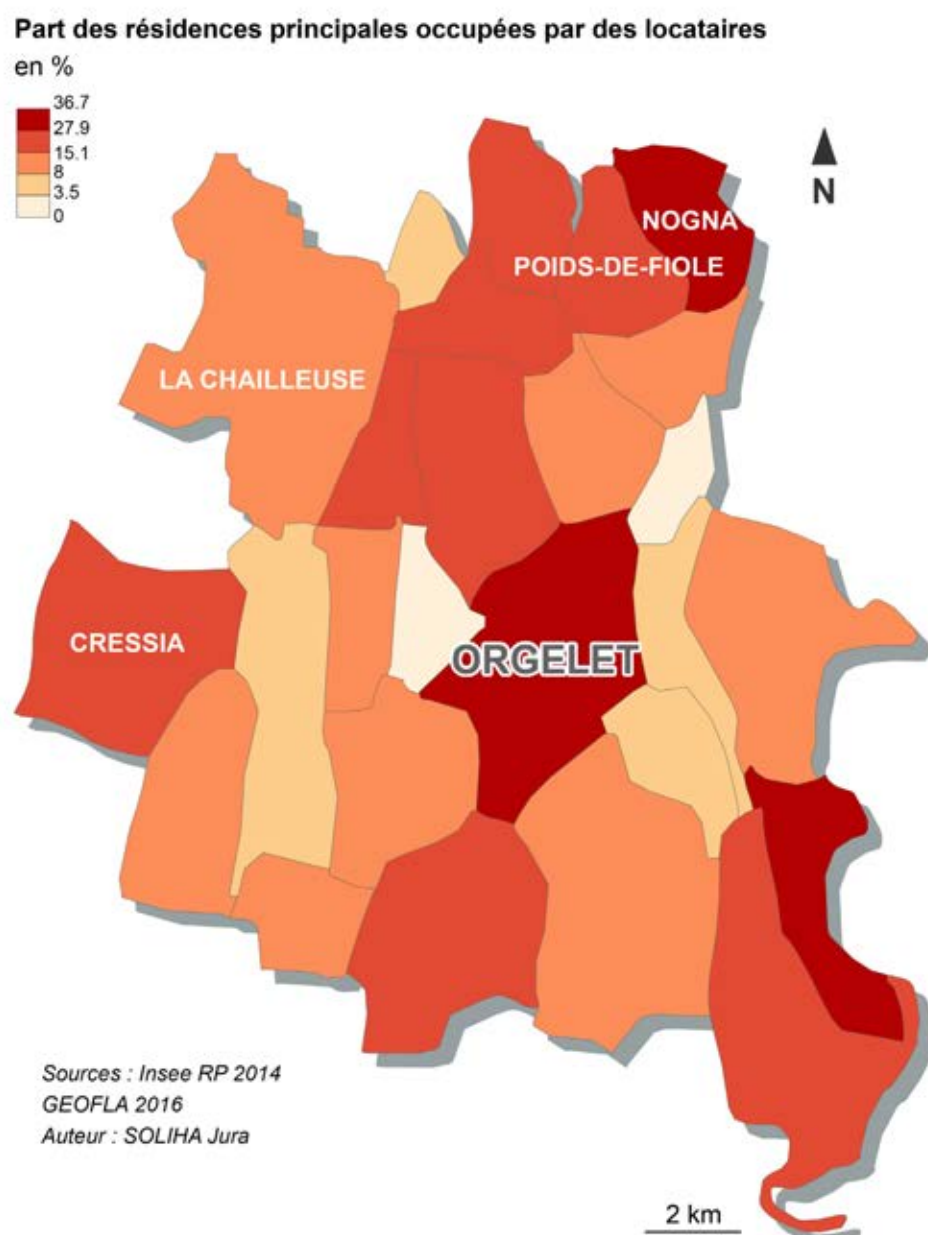
2 Article L. 621-2 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi sus-visée du 27 janvier 2017.



Part des résidences principales construites avant 1970 - Sources : INSEE 2014, GEOFLA 2016



Logements de l'OPH du Jura à Poids-de-Fiole



Logements de l'OPH du Jura à Orgelet

Part des résidences principales occupées par des locataires - Sources : INSEE 2014, GEOFLA 2016

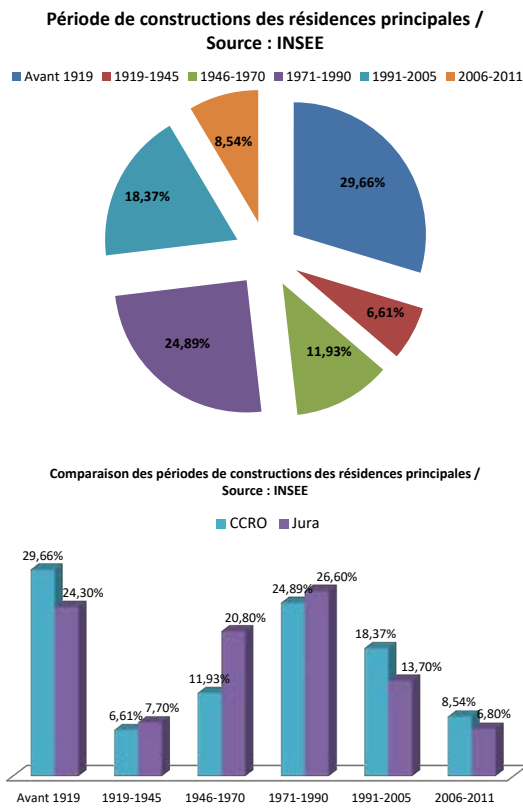
2.1.2. L'âge du parc de résidences principales

47,3 % du parc de résidences principales de la CCRO est antérieur à 1970 (à l'échelle du Jura, cela représente 52,8% des RP). De manière générale, les bâtiments construits avant les années 70 sont considérés comme fortement énergivores (la première réglementation thermique date de 1974). L'ancienneté du parc peut également poser des problèmes de correspondance avec les attentes du public (logements trop vétustes, mitoyens, manque de luminosité...).

Le graphique ci-contre montre que le parc de résidences principales a connu son plus fort développement entre 1971 et 1990 : 574 nouvelles résidences ont été créées, dont 210 sur Orgelet, contre 434 entre 1919 et 1970. 8,54% du parc de la CCRO est daté entre 2006 et 2011 ; le marché immobilier est donc encore dynamique sur le territoire notamment sur certaines communes où cette part dépasse allègrement les 10% : Dompierre-sur-Mont (26,8%), Nogna (24,3%), Saint-Maur et Sarroгна (15,1%)... La comparaison avec les chiffres pour le département montre l'existence d'un parc ancien conséquent (avant 1946), d'un développement tardif (à partir des années 70), mais d'une continuité dans le temps

(jusqu'à 2011, les chiffres s'arrêtant à cette date). Le lien entre précarité énergétique et ménages modestes a été établi notamment par l'état des lieux sur la précarité énergétique dans le Jura, réalisé par Jura Habitat et l'Ajena en 2010. «Les ménages avec les ressources les plus faibles vivent dans des logements à faible performance énergétique (nécessitant plus d'énergie pour le chauffage). Les ménages les plus modestes utilisent en majorité l'électricité comme moyen de chauffage tandis que le bois-énergie (moins coûteux) est majoritairement utilisé par les ménages plus aisés.»

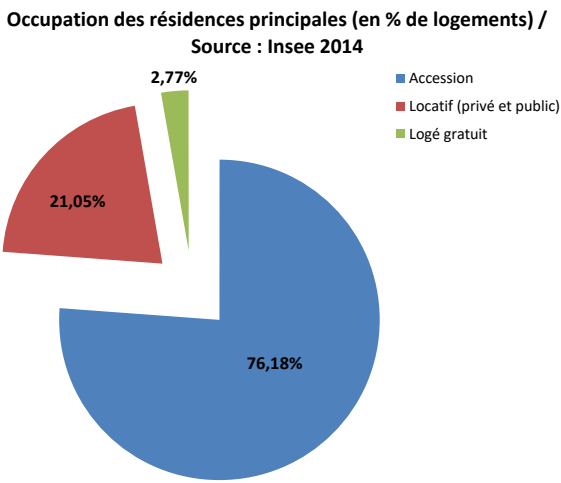
De fortes disparités existent entre les communes vis-à-vis de l'ancienneté de leur parc de résidences principales : les communes situées à l'ouest de la CCRO ont un parc plus âgé et/ou ont connu un développement moindre de l'urbanisation ces dernières années. La part de ménages composés d'une seule personne ou encore le revenu médian par UC trouvent un écho dans des communes où le parc est plus énergivore.



2.1.3. La composition du parc de résidences principales

Le parc de résidences principales est très majoritairement occupé par des propriétaires (76,18%). Cette part a même légèrement augmenté depuis 2009 (76,03%) grâce à une augmentation de 66 unités. La part de résidences principales louées atteint 21,05% du parc sur la CCRO soit 517 logements (502 en 2009). Pour comparaison, cette part atteint 32,6% du parc de RP pour le Jura. Le parc de résidences principales en location se compose de logements locatifs privés et publics à caractère social ou non. La carte ci-contre atteste que le parc locatif

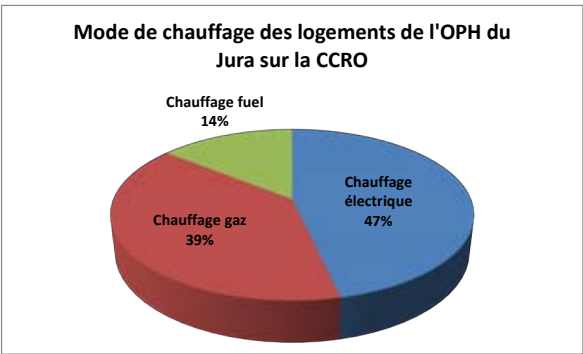
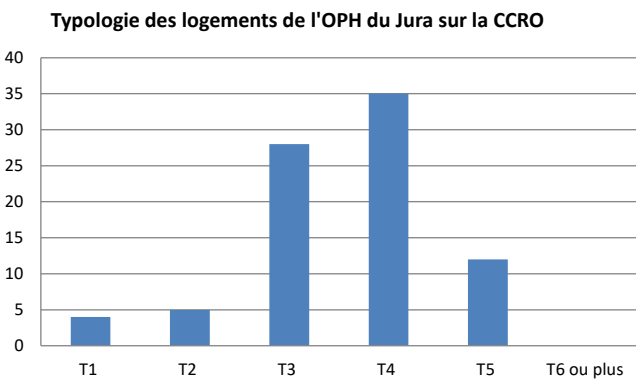
est réparti de manière disparate sur le territoire de la Communauté de communes avec tout de même une représentativité plus marquée sur les communes situées au nord-est : la part la plus forte concerne le bourg-centre d'Orgelet avec 36,7% (262 logements locatifs) suivi par Nogna où la part atteint 32,7% (37 logements locatifs). A contrario, les parts les plus faibles se concentrent sur Mérona, Moutonne et Courbette. Les résidences principales occupées à titre gratuit se maintiennent entre 2009 et 2014 et représentent moins de 3% du parc.



a) Le parc locatif public social

En 2014, le **parc locatif social (HLM)** représente 3,1% du parc de résidences principales de la CCRO sans Courbette (3,4% en 2009). Seules deux communes possèdent cette typologie : Orgelet et Poids-de-Fiole. D'après les données fournies par l'OPH du Jura, au 23.02.2018, le bailleur possède 84 logements locatifs sociaux : 76 sur Orgelet et 8 sur Poids-de-Fiole. 12 ont été construits avant 1974 et 6 après 2000. Le graphique ci-contre montre que ce parc est principalement composé de T3 et T4. 47% disposent d'un chauffage électrique et 61,5% d'entre eux sont des T4 et T5, c'est à dire de grands logements ; cela a forcément un impact non négligeable sur les charges du

logement et donc sur l'éventuelle précarité énergétique des ménages locataires déjà fragiles.



D'après les données relatives au SNE (Système National d'Enregistrement)¹, on enregistrait fin décembre 2016 25 demandes pour du logement locatif social sur la CCRO sans Courbette. Les chiffres sont en augmentation puisqu'on ne comptabilisait que 18 demandes en 2015 et respectivement 17 et 19 en 2013 et 2014. Les demandeurs appartenaient principalement à deux tranches d'âge : 6 aux 50-54 ans (uniquement des demandes pour Orgelet) et 5 aux 30-34 ans. Il s'agit principalement de petits ménages

¹ Le nouveau système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social mis en place depuis le 28 mars 2011.

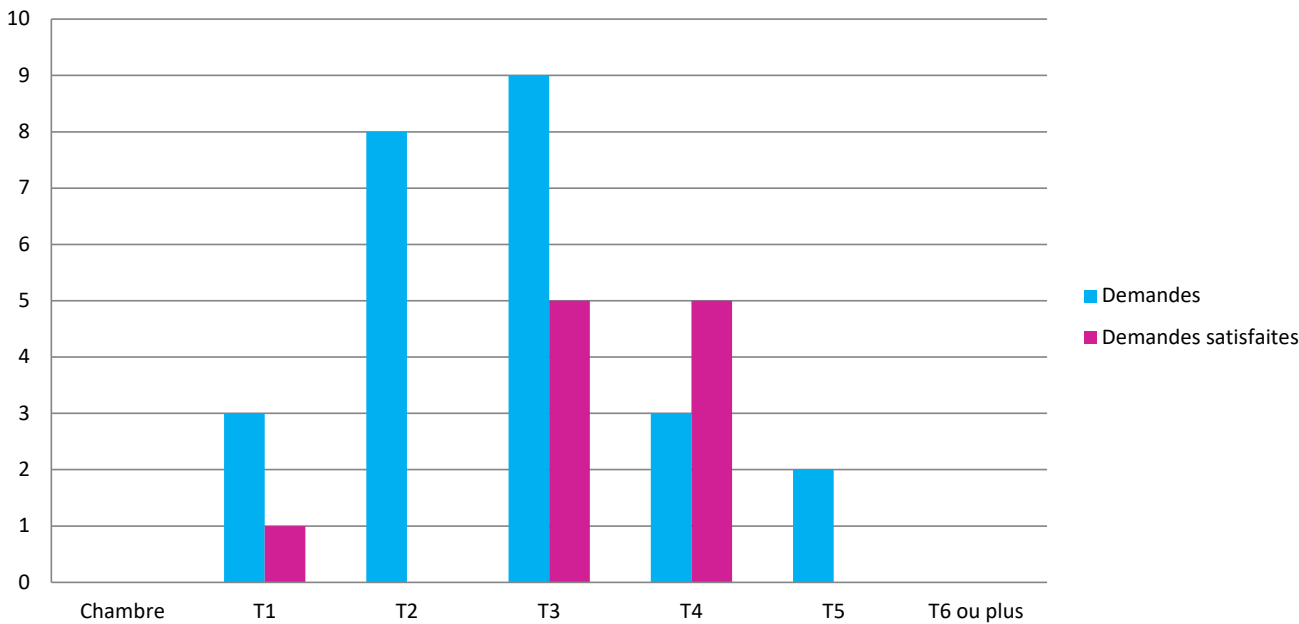
: 52% sont des ménages composés d'une seule personne et 24% de deux personnes.

D'après le graphique ci-dessous, seule 11 demandes sur 25 ont pu être satisfaites mais les logements attribués sont plus grands que ceux qui étaient demandés (davantage de T2 et T3). Comme cela a été montré auparavant, le parc de l'OPH est composé essentiellement de T3 et T4 ce qui ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à la demande des petits ménages qui se retrouvent alors locataires de surfaces plus grandes et donc plus chères à louer. Alors que 13 personnes vivant seules

avaient formulé une demande, seule 45,4% ont vu leur projet aboutir contre 100% des ménages composés de trois personnes et 50% des ménages composés de deux personnes.

Par ailleurs, la demande en petits logements est concentrée sur Orgelet, sur les 25 demandes 3 étaient formulées pour les autres communes de la CCRO et uniquement pour des T3.

Comparaison entre les demandes et les demandes satisfaites par typologie recherchée et attribuées / SNE décembre 2016



b) Le parc locatif privé

On peut décomposer le parc locatif privé suivant :

- le parc communal, conventionné ou non,
- le parc des bailleurs privés, conventionné ou non.

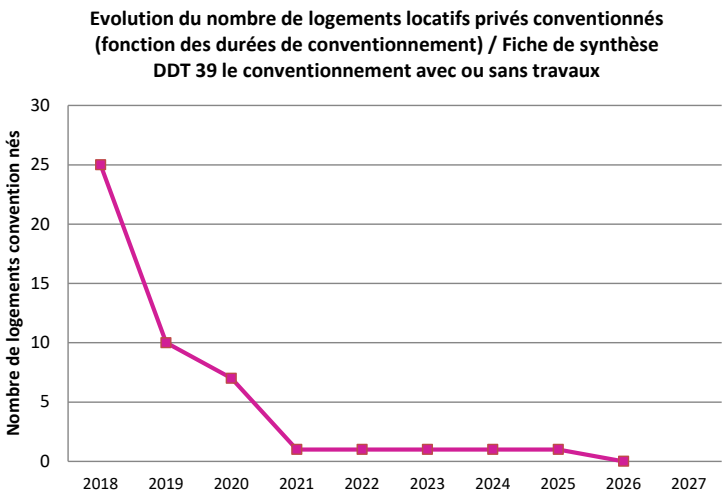
On recense, d'après les entretiens en commune, 66 **logements communaux** sur la CCRO. 5 communes ne possèdent pas ce type de parc : Courbette, Mérona, Nancuisse, Plaisia et Présilly. Les logements communaux se louent facilement selon les élus. Ils sont en général localisés dans les bâtiments de mairie, d'anciennes écoles ou encore d'anciens presbytères. Ces logements peuvent être conventionnés ou non, la durée étant établie suivant la durée des prêts contractés. Dans tous les cas, les communes conservent les règles du conventionnement même après la fin de la durée légale car il s'agit pour elles de continuer à maintenir des loyers abordables pour accueillir de jeunes ménages aux revenus souvent modestes. Deux communes ont des projets d'agrandissement de leur parc : Nogna (3 supplémentaires : un T3 accessible aux PMR en RDC et à l'étage 1 T3 et 1 T5), Pimorin (3 supplémentaires).

Par ailleurs, pour plusieurs élus, le développement du parc locatif privé sera un des leviers pour accueillir de nouveaux ménages sur leur territoire. Se pose alors la question de la typologie des logements à louer et notamment l'offre en petits logements qui est très peu représentée dans le parc communal (souvent des T3-T4 voire des maisons individuelles). De plus, avec le phénomène de vieillissement qui touche la population de la CCRO, les besoins en petits logements devraient continuer de s'accroître.

Concernant le parc des **bailleurs privés**, ces derniers décident selon leur projet de conventionner leur logement pour ainsi

percevoir des aides.

Le parc privé conventionné est un maillon essentiel du parc abordable mais il n'est pas pérenne. Les conventionnements sont établis sur une base de 6 ans (sans travaux) ou 9 ans (avec travaux) avec la possibilité d'être prorogés. Le graphique ci-dessous représente une projection de l'évolution du parc locatif privé conventionné jusqu'en 2027 sur la CCRO. Sans prorogation des conventionnements, il n'y aura plus de logement de ce type en 2026, les fins de contrats vont rapidement s'échelonner jusqu'en 2021 où il ne restera plus qu'un seul logement conventionné jusqu'en 2025.



c) Le parc locatif abordable

Le parc locatif abordable réunit les logements sociaux des bailleurs publics, les logements conventionnés du parc privé et les logements du parc communal.

L'accès au parc locatif abordable se fait sous condition de ressources. Il s'adresse donc à un public modeste.

Le parc abordable est principalement localisé sur Orgelet qui pour rappel est la seule commune avec Poids-de-Fiole à posséder du parc HLM. En définitif, la diversité du parc abordable n'existe pas sur le territoire de la CCRO, l'essentiel dépend des logements communaux.

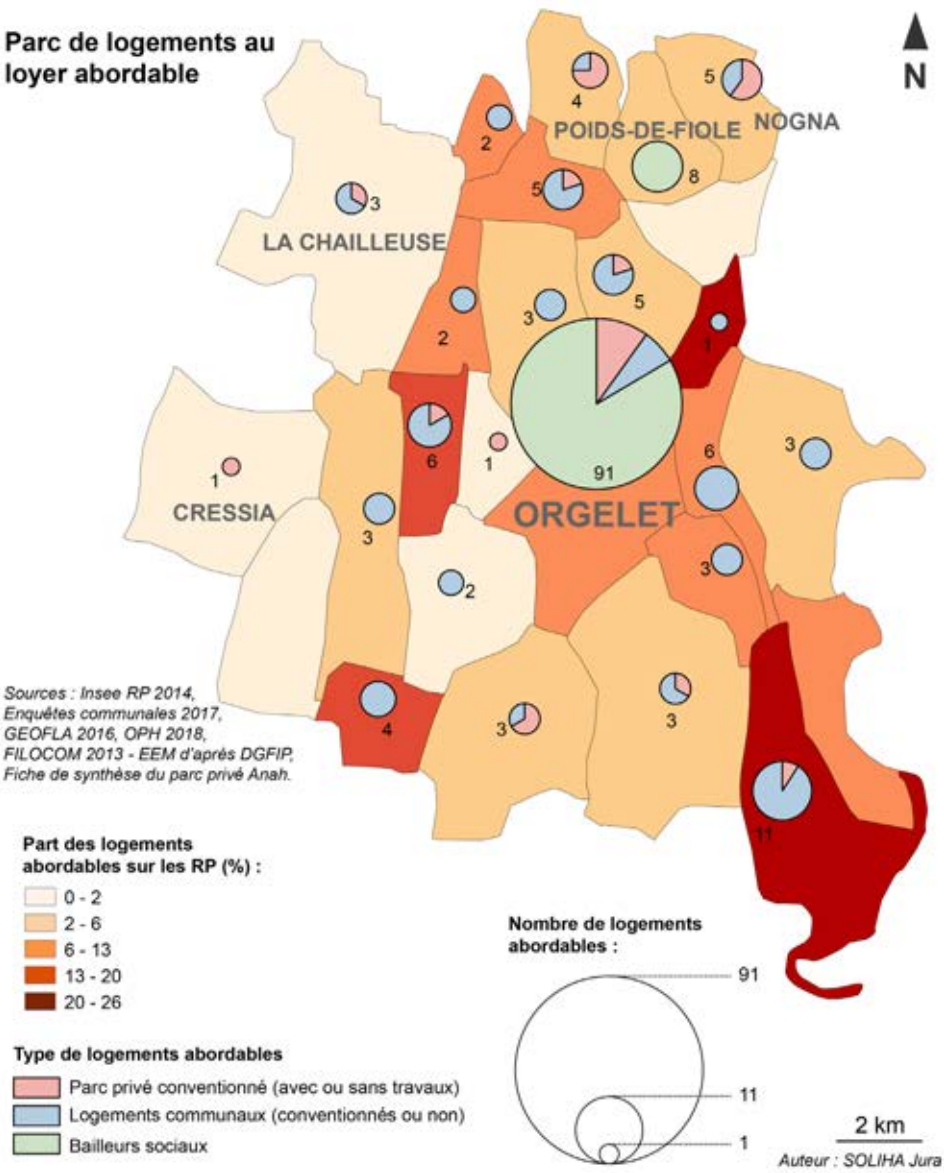
On peut noter la forte part des logements abordables parmi le parc de résidences principales sur la commune d'Onoz (26,2%) ce qui est fortement appréciable compte-tenu des coûts de l'immobilier (voir partie sur le marché immobilier). Sur Orgelet, cette part atteint 12,8% et seulement 7,1% à l'échelle de la communauté de communes.

La problématique du logement abordable prend son sens lorsque l'on s'intéresse aux ménages éligibles au parc social ou très social. Le graphique ci-contre est établi pour les ménages propriétaires occupants, locataires du parc privé et locataires HLM de la CCRO (sans ceux de Saint-Laurent-la-Roche, Arthenas et Courbette). Cette éligibilité est liée aux revenus des ménages. Pour les ménages PO et LP, les parts sont supérieures à celles pour le Jura.

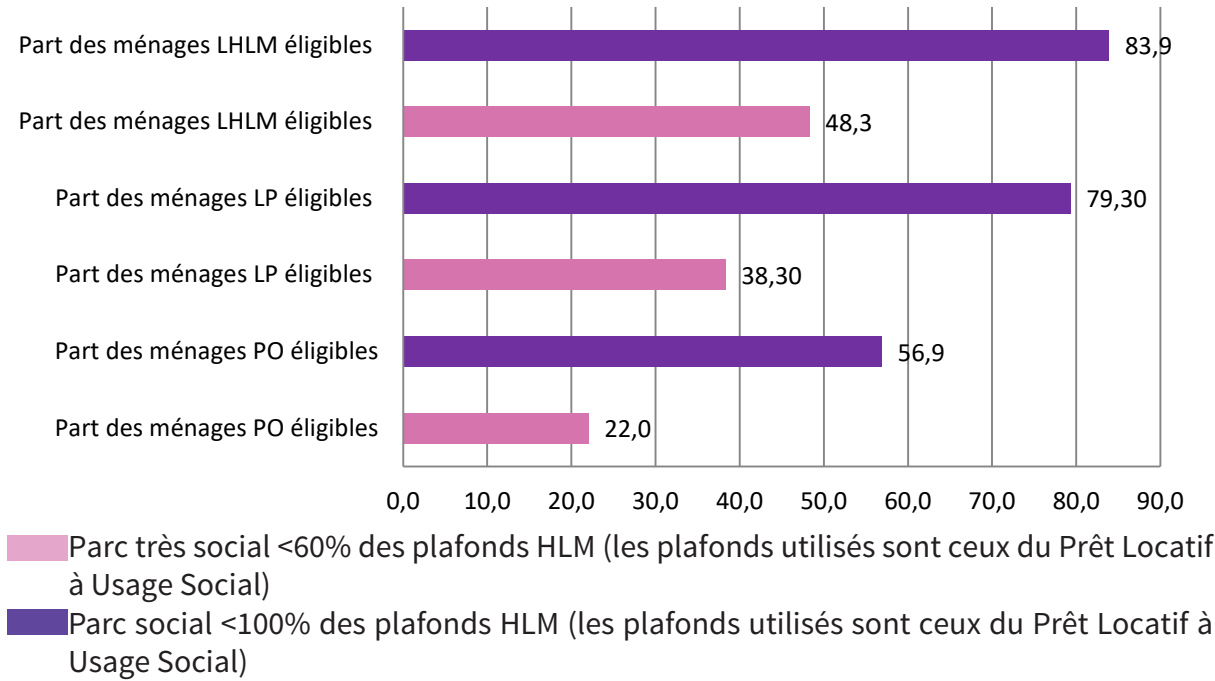
Les questions de développer le parc locatif abordable et l'accession sociale à la propriété devront donc être posées pour soutenir les ménages les plus modestes.

Ces conclusions sont étayées par les parts de ménages sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation. Le seuil de pauvreté FILOCOM correspond à la moitié du revenu net imposable médian (hors prestations sociales). En 2013, il était de 8449€/an/UC.

Les parts des ménages PO et LP sont à nouveau supérieures à celles pour le département. A l'inverse, la part de ménages LHLM sous le seuil de pauvreté pour la CCRO (sans ceux de Saint-Laurent-la-Roche, Arthenas et Courbette) est nettement inférieure à la part départementale mais cela s'explique par la prise en compte de l'ensemble du parc social jurassien localisé dans les centres-villes et centres-bourgs.

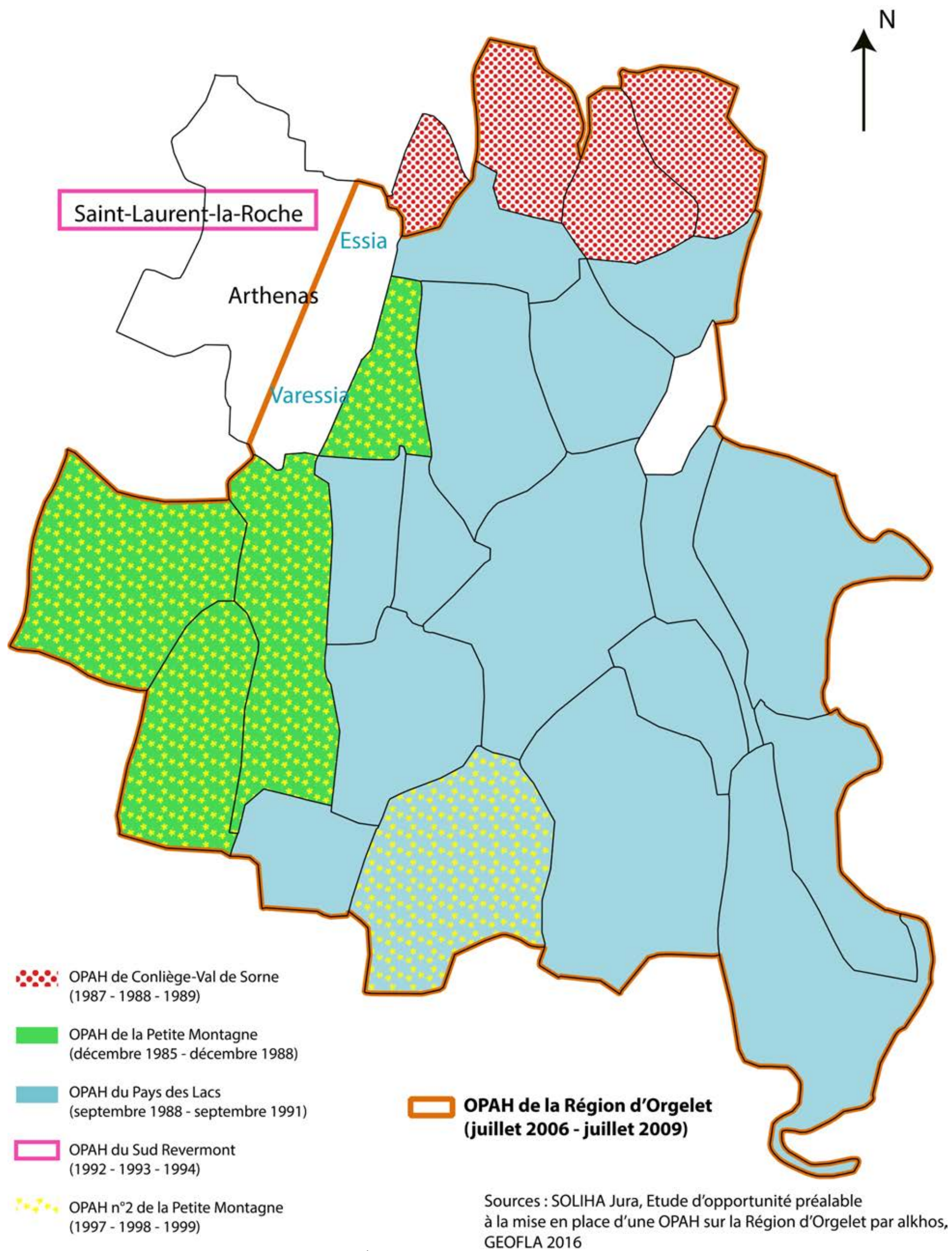


Part des ménages éligibles au parc social et très social pour la CCRO / FILOCOM 2013



	Part des ménages PO sous le seuil de pauvreté	Part des ménages LP sous le seuil de pauvreté	Part des ménages LHLM sous le seuil de pauvreté
CCRO	10,9%	26,5%	28,0%
Jura	8,9%	23,3%	42,0%

Part des ménages sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation - Sources : FILOCOM 2013



2.2. Interventions et enjeux dans le cadre d'une politique de l'habitat

2.2.1. Intervention sur le parc de logements

a) Les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat)

Le territoire de la CCRO a été impacté par plusieurs OPAH définies par l'article L.303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. L'OPAH constitue le principal outil d'intervention publique sur des territoires, notamment les centres urbains et les bourgs-ruraux, présentant des difficultés liées à l'habitat privé.

Le territoire intercommunal a donc été concerné par plusieurs OPAH, les communes étant concernées selon les époques par leur appartenance à des cantons ou bien à des syndicats. Seul l'ancien territoire d'Arthenas n'a jamais fait l'objet d'une OPAH.

A titre d'information, une deuxième OPAH du Pays des Lacs a eut lieu entre 2003 et 2006 mais sur le périmètre de l'actuelle CC du Pays des Lacs et une deuxième OPAH du

Sud Revermont s'est déroulée entre juillet 2007 et juillet 2010 et concerne encore uniquement Saint-Laurent-la-Roche.

Pour les autres communes de l'actuelle CCRO, l'OPAH de la Région d'Orgelet a été menée de juillet 2006 à juillet 2009 sur 25 communes à l'époque, l'étude pré-opérationnelle s'étant déroulée d'octobre 2005 à avril 2006.

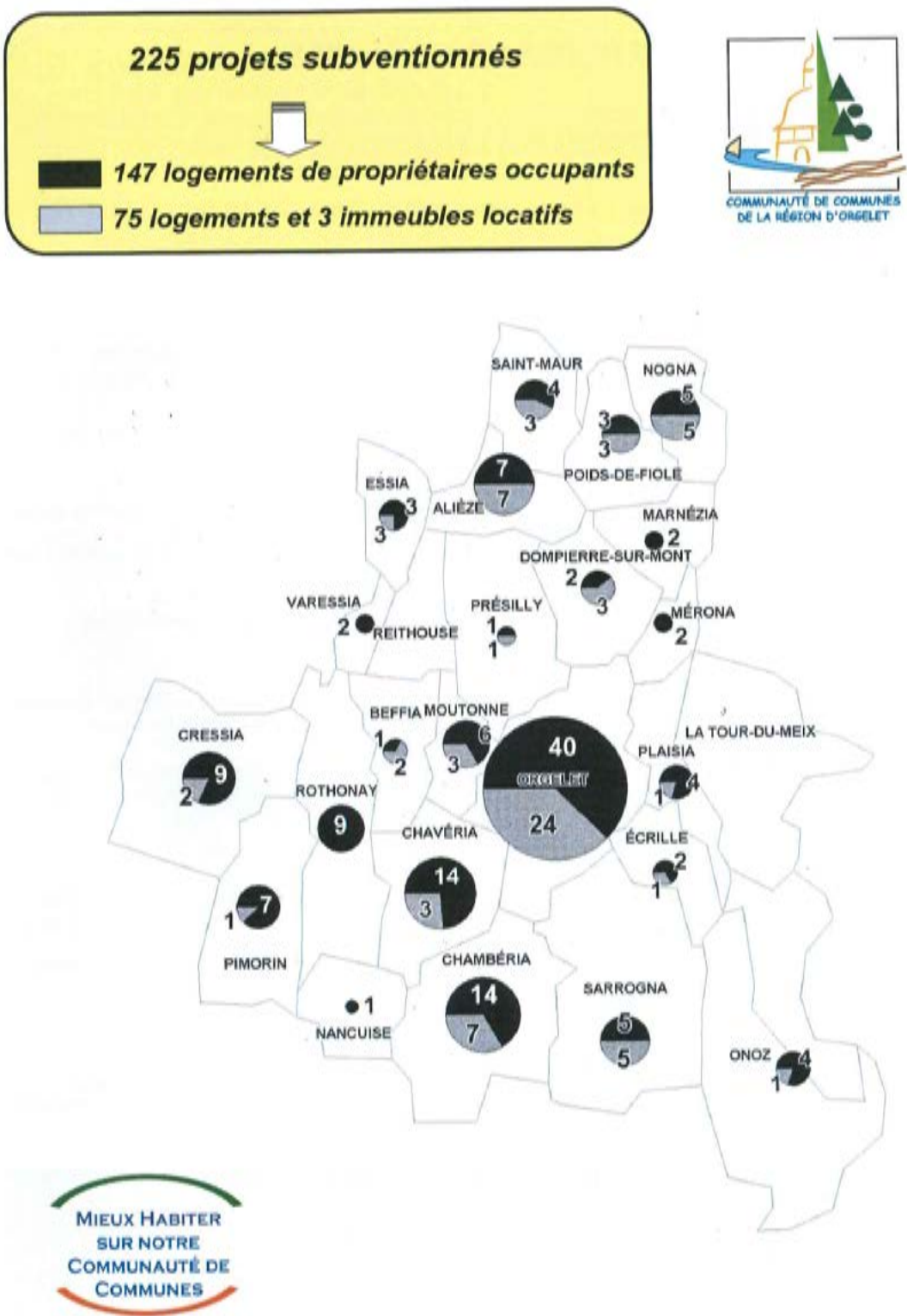
4 thématiques d'intervention prioritaires avaient été retenues par les élus communautaires, en accord avec la délégation départementale de l'ANAH :

- La lutte contre les situations d'habitat indigne et de grand inconfort,
- Le maintien à domicile des personnes âgées,
- Le développement d'une offre locative nouvelle à loyers maîtrisés, mieux répartis

sur l'ensemble du secteur,

- L'inscription des projets dans une démarche de développement durable, notamment par la création de logements économes en énergie.

Suite aux trois années de phase d'animation, 225 projets ont été subventionnés : 147 logements de Propriétaires Occupants, 75 logements de Propriétaires Bailleurs et 3 immeubles locatifs. Des logements ont été subventionnés dans 23 communes sur 25, de 1 logement à Nancuisse à 65 sur Orgelet. Une opération façade a été menée parallèlement à l'OPAH.



b) Les conditions d'obtention de subventions pour la réhabilitation sur les communes

Les communes de la CCRO n'étant plus couvertes par une OPAH, elles sont considérées en secteur diffus et dépendent du Conseil Départemental.
Les propriétaires de logements peuvent bénéficier de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour la réhabilitation de leur logement sous certaines conditions :

Les Propriétaires Occupants (PO) sous conditions de ressources dans le cas de travaux dans leur résidence principale (logement de plus de 15 ans) :

- Travaux d'économie d'énergie,
- Travaux d'adaptation du logement au vieillissement et / ou au handicap,
- Travaux de mise aux normes de confort et d'habitabilité des logements les plus dégradés.

Les Propriétaires Bailleurs (PB) sans conditions de ressources, pour des programmes de travaux de mise aux normes de confort et d'habitabilité ou d'économies d'énergie performants dans des logements locatifs existants.

Dans tous les cas il y a obligation de pratiquer un loyer encadré à l'issue des travaux (conventionnement classique ou très social) et de louer à des locataires ne dépassant pas un plafond de ressources fixé par l'État.

Les 25 communes sont intégrées dans le Programme d'Intérêt Général « Accompagnement à la Rénovation Énergétique » porté par le Conseil Départemental du Jura lancé en 2021.

c) Situation depuis la dernière OPAH

Depuis juillet 2009, seulement deux dossiers de Propriétaires Bailleurs ont été déposés sur la CCRO et plus précisément à Orgelet. Les aides disponibles sont limitées et davantage réservées aux bourgs-centres (le Conseil Départemental du Jura identifie les pôles de proximité où sont concentrés les éventuels agréments donnés pour le parc social).

La situation est différente pour les dossiers ANAH PO déposés par SOLIHA Jura :

- 72 pour des travaux d'économie d'énergie,
- 63 pour des travaux autonomie et handicap,
- 5 pour des sorties d'insalubrité,
- 6 pour autres travaux (réfection de toiture, changement de menuiserie...) Cette catégorie n'existe plus depuis janvier 2013).

2.2.2. La problématique énergétique (sans donnée pour Courbette)

D'après la plateforme territoriale et régionale Climat Air Energie de Bourgogne-Franche-Comté, 54 333 tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2014 sur le territoire de la Région d'Orgelet (sans Courbette).

Le secteur résidentiel est le troisième poste d'émissions de la Région d'Orgelet. Les secteurs «Agriculture» et «Transport routier» sont largement devant : l'activité agricole est en effet prépondérante sur la CCRO et le trafic routier est relativement conséquent sur certains axes. Pour autant, les consommations résidentielles ont diminuer depuis 2010 et la part des énergies renouvelables a nettement progressé.

La vulnérabilité énergétique par rapport au logement (qui peut également s'étudier sous la notion de mobilité) s'analyse avec son impact sur le revenu médian (taux d'effort). D'après l'Insee, «Pour disposer d'eau chaude et de chauffage, les ménages

engagent des dépenses dont le montant varie selon la situation géographique de leur logement, de sa taille, de son ancienneté ou encore du type de combustible utilisé. Lorsque ces dépenses représentent plus de 8 % du revenu disponible du ménage, celui-ci est dit en situation de vulnérabilité énergétique.»

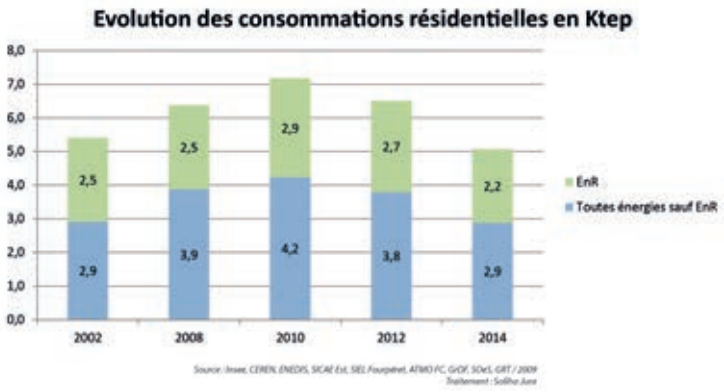
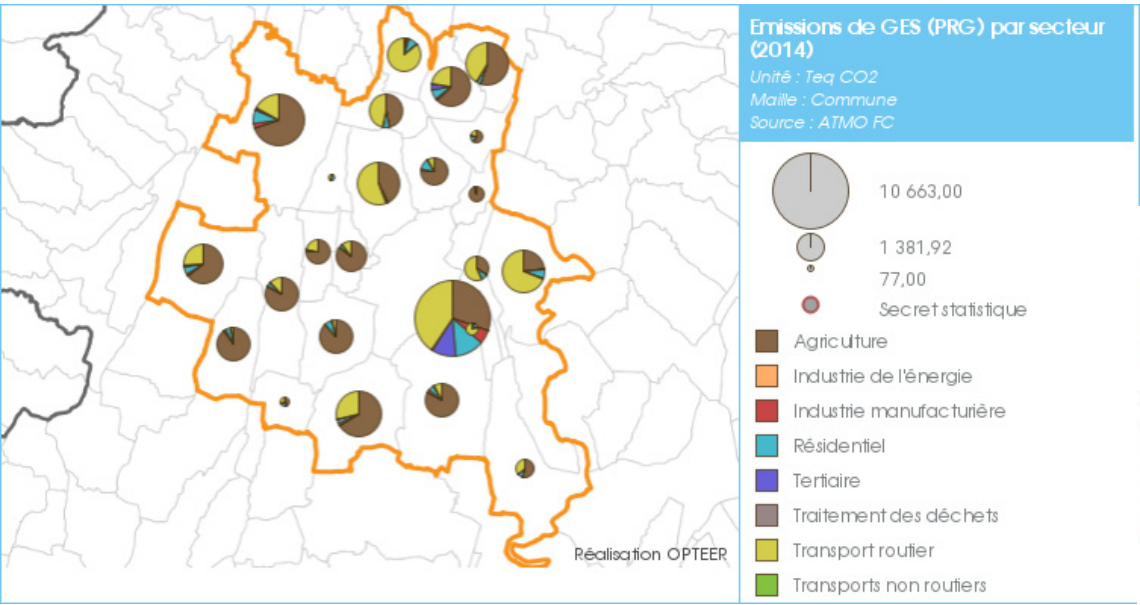
En 2008, 5 communes de la CCRO étant dans ce cas. La Franche-Comté faisait partie la même année des régions où la part de ménages exposés était une des plus élevée de la France métropolitaine. Le climat rigoureux participe activement à cet état de fait ajouté à des logements énergivores et de grandes superficies ainsi qu'à des revenus légèrement moins élevés dans la région qu'en moyenne en Métropole. Comme il a été dit précédemment, les logements sur la CCRO sont principalement de grands logements ce qui joue donc indéniablement sur les dépenses

énergétiques.

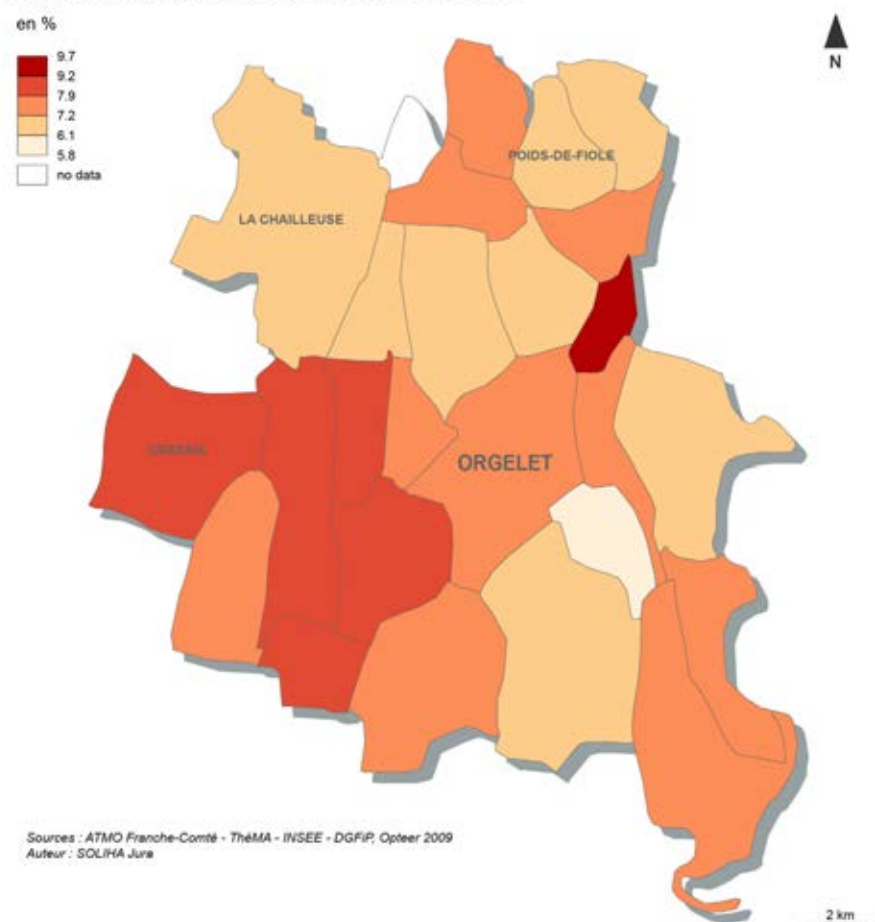
Par ailleurs, le prix du KWh est directement lié au type de combustible utilisé pour se chauffer ce qui influe sur la facture énergétique et par conséquent sur la vulnérabilité des ménages.

En 2009, 39% des résidences principales sur la CCRO étaient chauffées au fioul, 17% à l'électricité et 4% au gaz citerne (Onoz se distingue avec 13%). Les autres combustibles, principalement le bois dans la région, est utilisé pour 40% des résidences principales.

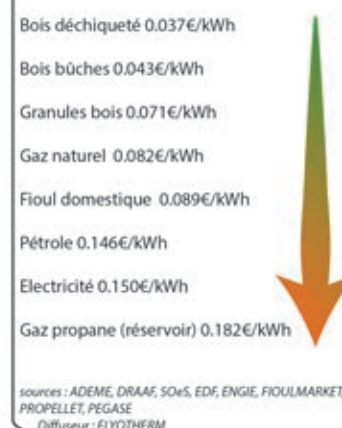
Le chauffage électrique est davantage représenté sur Orgelet, la présence des logements de l'OPH, d'appartements et de logements anciens expliquent ce résultat. Les ménages se chauffant au fioul sont plus exposés, les logements concernés sont plus grands à chauffer dans les communes ciblées : on retrouve une corrélation avec la carte sur la vulnérabilité énergétique. On constate également un lien avec les logements construits avant les premières réglementations thermiques (part des RP construites avant 1970) : Cressia, Rothornay et Nancuisse.



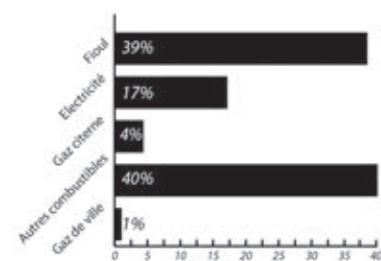
Logement, vulnérabilité énergétique : part du revenu médian



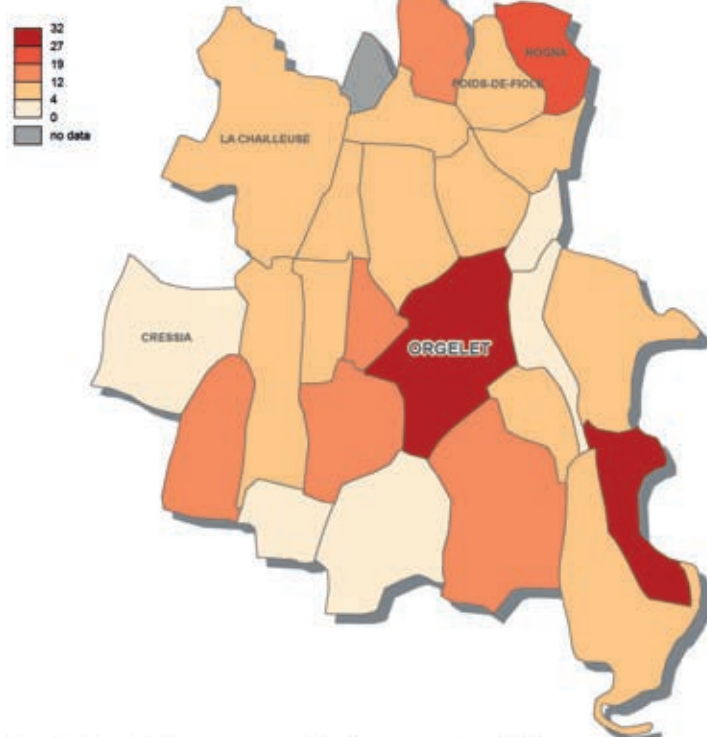
Prix des énergies en 2017



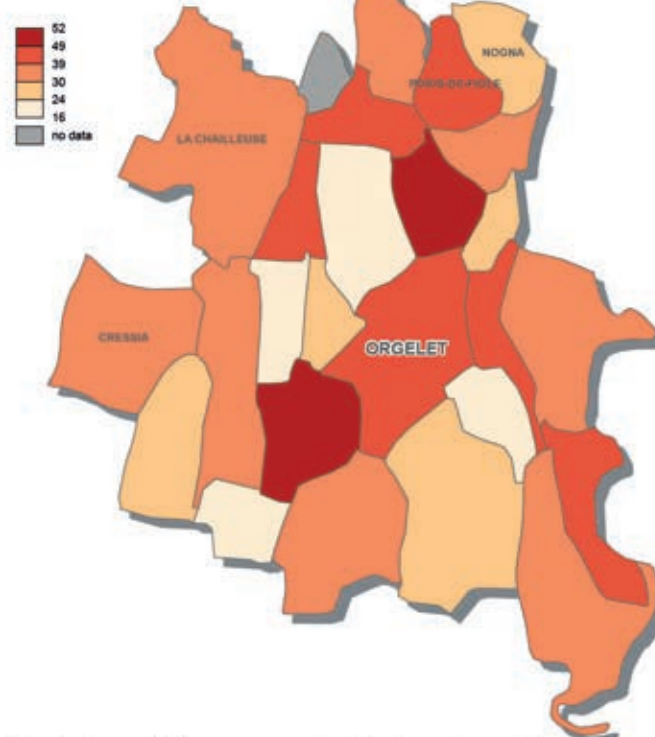
Modes de chauffage (sur les RP)
au sein de la CCRO en 2009



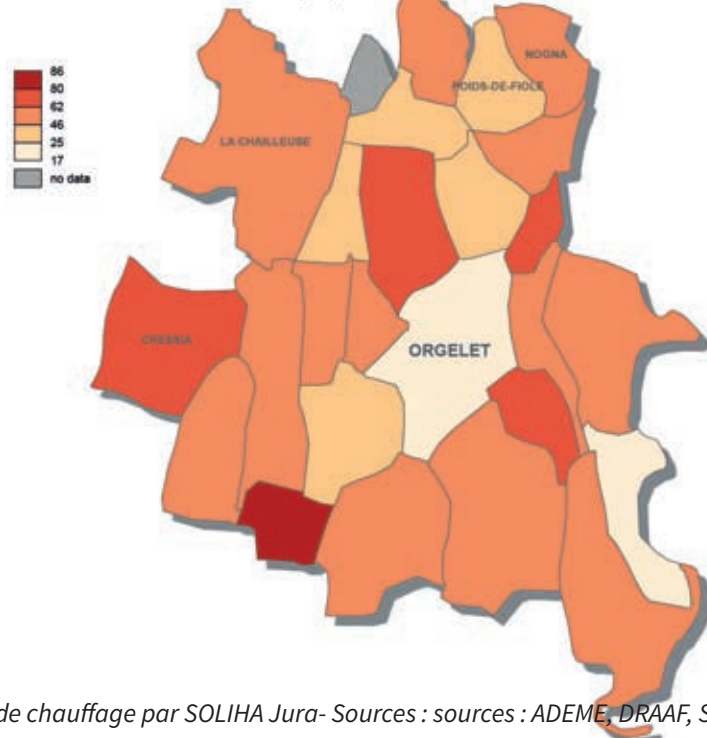
Part des résidences principales chauffées
à l'électricité (%)



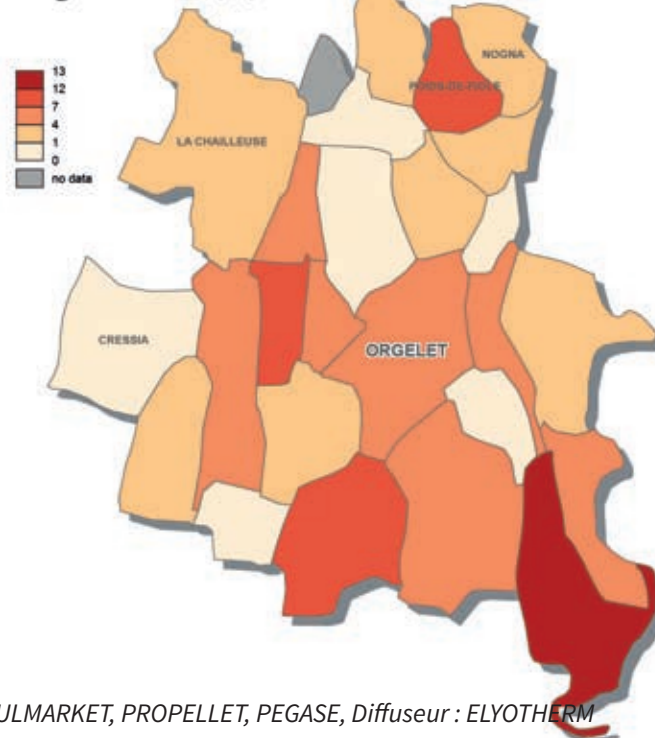
Part des résidences principales chauffées
au fioul (%)



Part des résidences principales chauffées
autres combustibles (%)



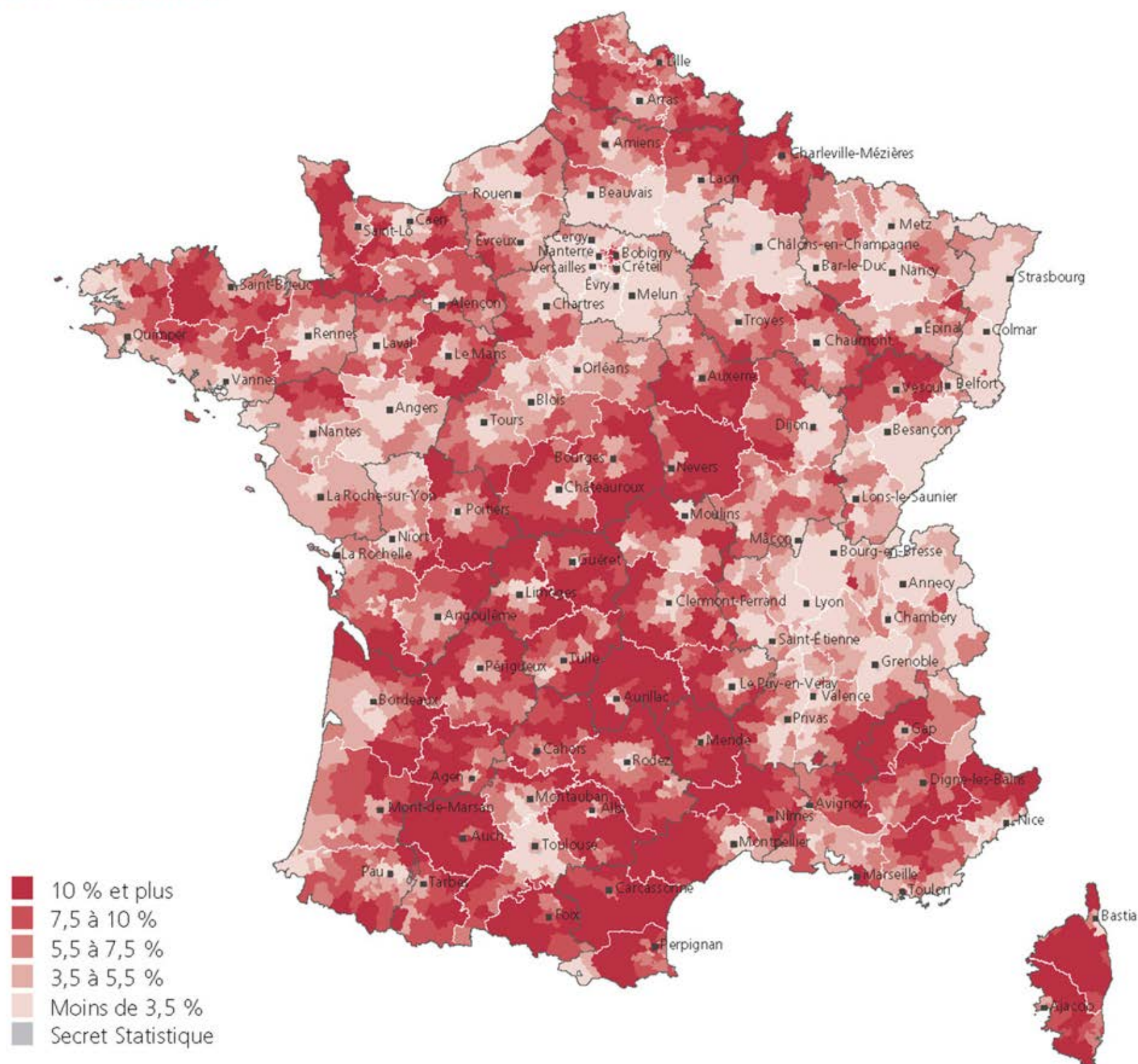
Part des résidences principales chauffées
au gaz citerne (%)



Typologie de chauffage par SOLIHA Jura- Sources : sources : ADEME, DRAAF, SOeS, EDF, ENGIE, FIOULMARKET, PROPELLET, PEGASE, Diffuseur : ELYOTHERM

Part des résidences principales privées potentiellement indignes

2011 – AU CANTON



Part des résidences principales privées potentiellement indignes en 2011 au canton - Sources : Mémento de l'habitat privé 2014, FILOCOM 2011, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD-ROM PPPI, Anah/DGALN/PLNHi - Dihal - Exploitations statistiques et cartographies réalisés par Cf.géo

2.2.3. Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

Le PPPI est une méthode de pré-repérage des logements indignes consistant à croiser la catégorie cadastrale (De 1 à 8¹) avec le revenu des occupants à partir du fichier FILOCOM en faisant l’hypothèse qu’un logement a d’autant plus de chance d’être indigne qu’il est occupé par un ménage ne dépassant pas certains seuils de revenus.

La définition du PPPI correspond aujourd’hui au nombre de résidences principales privées :

- de catégorie cadastrale 6 et occupées par un ménage aux revenus inférieurs à 70% du seuil de pauvreté FILOCOM² ;
- de catégories 7 et 8 et occupées par un ménage aux revenus inférieurs à 150% du seuil de pauvreté, soit 75% du revenu médian.

1 1 étant la maison luxueuse et 8 la maison très dégradée
2 Le seuil de pauvreté FILOCOM en 2014 est de 10184,5 euros par an et par UC. Dans FILOCOM, le revenu médian est calculé sur les revenus fiscaux déclarés qui ne comprennent pas les aides sociales.

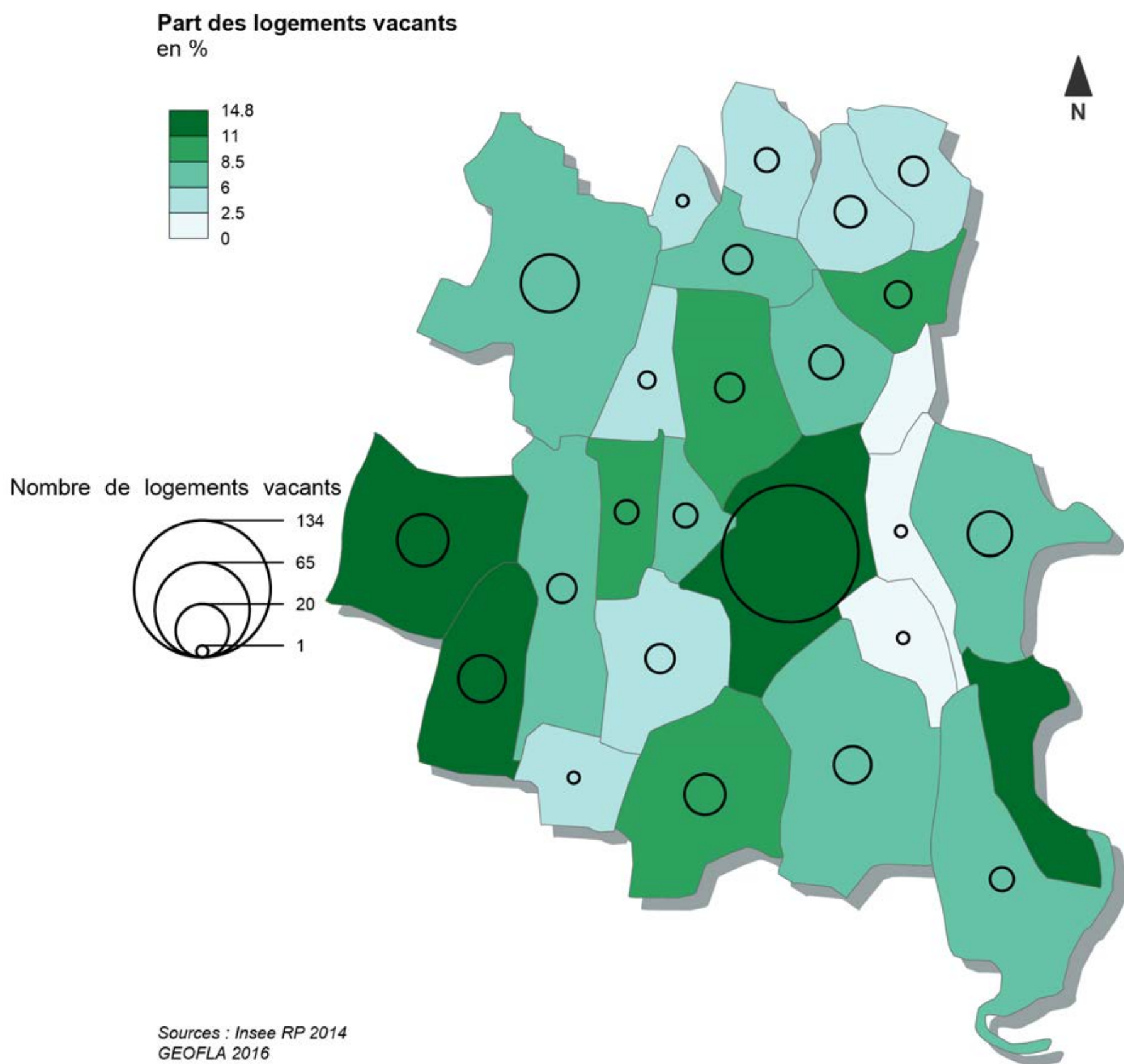
Les données FILOCOM indiquent 57 cas de PPPI en 2013 sur le territoire de la CCRO soit 2,7% de l’ensemble des résidences principales privées³ (ne sont pas compris : Saint-Laurent-la-Roche, Arthenas et Courbette) dont 35 concernent des propriétaires occupants (91,4% d’entre eux sont âgés de 60 ans ou plus : des personnes âgées dans des situations de grand inconfort). Sur ces 57 cas de PPPI, 91,2% des résidences datent d’avant 1949 et 77,2% sont des constructions individuelles. Concernant la qualité du parc et plus particulièrement l’inconfort sanitaire, 35 PO et 10 locataires sont sans salle de bain.

Concernant les catégories 7 et 8, les logements les plus mal classés, 18 résidences principales privées étaient comptabilisées en 2013 parmi les 57 évoqués précédemment. On estime que 2/3

3 Pour le Jura, 3,6% des RP privées.

de ces résidences sont occupées par des propriétaires occupants.

D’après la carte ci-contre réalisée pour 2011, le secteur de la CCRO ne fait pas partie des secteurs où la part des résidences principales privées potentiellement indignes est la plus élevée. Le pré-repérage statistique de 2013 montre également que la situation pour la CCRO n’est pas préoccupante et les entretiens réalisés en commune n’ont pas permis de signaler de situations ou de besoins particuliers pour cette thématique.



Sources : Insee RP 2014
GEOFLA 2016
Auteur : SOLIHA Jura

Part et effectifs des logements vacants en 2014 sur la CCRO - INSEE 2014, GEOFLA 2016



Logements vacants à Moutonne



Logement vacant à Poids-de-Fiole



Logement vacant à Cressia



3. LA VACANCE

Le parc de logements vacants sur la CCRO a connu une baisse d’abord lente puis progressive et continue de 1968 à 1999. Le début des années 2000 marque le début d’une hausse qui s’est prolongée jusqu’à 2014. Cette dernière, comme le montre le graphique ci-contre, est alimentée par la très forte progression du nombre de logements vacants sur Orgelet. En effet, l’effectif de logements vacants sur la CCRO sans Orgelet connaît une petite baisse entre 2009 et 2014 (-8 logements vacants) alors que sur la même période Orgelet en recensait 52 supplémentaires.

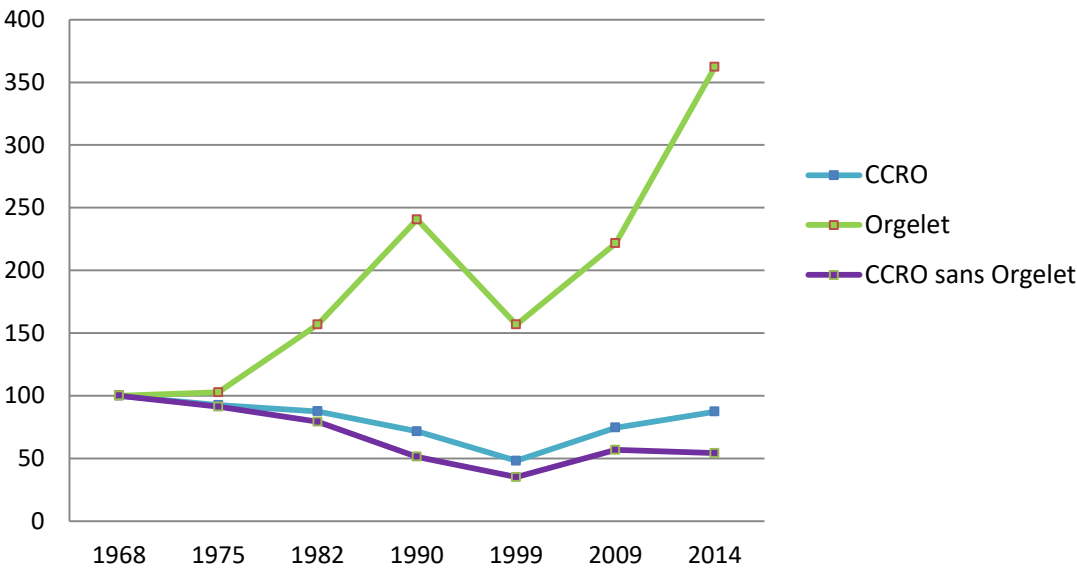
Ces évolutions peuvent être mises en lien avec la réalisation d’Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat que le territoire de la CCRO a connu de la fin des années 80 au début des années 2000 (voir partie sur les politiques en matière de logements). Ces opérations contribuent en effet à la réhabilitation du parc ancien qui est plus souvent touché par la vacance (amélioration de logements pour des propriétaires occupants ou création/ amélioration de logements locatifs). Dans le même temps, la pression du marché de l’accession à la propriété a contribué à la réalisation d’opérations d’acquisitions-réhabilitations dans le tissu ancien des communes du territoire (sur la commune d’Ecrille par exemple).

En 2014, Orgelet concentrait 44,5% des logements vacants de la CCRO contre 31,9% en 2009.

La vacance sur la CCRO est passée de 8,2% à 9,3%. Pour Orgelet, cette vacance est passée de 9% à 14,7%.

Statistiquement, il est communément admis qu’un territoire se doit de disposer d’un

Evolution du parc de logements vacants (base 100 en 1968) / Source : INSEE



parc de logements vacants afin d’assurer la fluidité du marché et une bonne rotation des ménages. Une fourchette comprise entre 5 et 7% du parc de logements est en général considérée comme convenable.

La CCRO est donc touchée de manière globale par le phénomène de vacance mais sans Orgelet cette vacance retombe à 7,16% ce qui est acceptable. La quasi absence de document d’urbanisme sur les communes de la CCRO a facilité les autorisations d’urbaniser et a conforter l’attractivité des plus petites communes vis-à-vis d’Orgelet. Les écarts entre les coûts du foncier ont également joué un rôle déterminant dans le choix d’installation des ménages, notamment des plus jeunes aux revenus plus modestes.

La répartition de la vacance sur la CCRO doit être analysée en fonction de la taille du parc et de la progression du phénomène dans le temps : Beffia et Chambéria présentaient en 2014 un taux de 10% mais pour la première

commune on recense 4 logements vacants soit 1 de plus qu’en 2009 alors que pour la seconde c’est 12 logements vacants et 4 de plus qu’en 2009.

Les parts les plus importantes derrière Orgelet concernent Pimorin (12,8% et +7 logements vacants entre 2009 et 2014) et Cressia (12,1% et +4 logements vacants entre 2009 et 2014).

Al’inverse, certaines communes enregistrent une vacance très faible qui limite l’accueil de nouveaux ménages et la rotation au sein du parc existant : Nogna (4,4%) et Saint-Maur (3,7%), deux communes en pleine croissance démographique, se retrouvent dans une situation où la construction de nouveaux logements constitue un unique levier pour garantir l’accueil de nouveaux ménages.

3.1. Les caractéristiques de la vacance

Les caractéristiques de la vacance sont établies via les statistiques des fichiers MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastre) 2015 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)¹. Les chiffres diffèrent donc de ceux de l’Insee.

81% des logements vacants datent d’avant 1974 et 92% d’avant 1991. La vacance touche donc le parc ancien qui pour des raisons de travaux à y apporter sont délaissés au profit de constructions plus récentes et modernes.

Il s’agit principalement de grands logements : 70,2% ont 4 pièces ou plus mais ils ne représentent que 22,5% des 4 pièces ou plus à l’échelle du parc de logements de la CCRO.

¹ Cette base de données qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires a une vocation fiscale, elle permet le calcul de la taxe foncière et l’envoi d’un avis d’imposition

Nombre de logements vacants sur la CCRO fonction de leur nombre de pièces et de l’époque de construction - Sources : MAJIC 2015

	Nombre de pièces					
Epoque de construction	1	2	3	4	5	6
Avant 1946	5	20	24	27	29	50
1946-1973	0	1	2	1	3	18
1974-1990	1	4	3	9	0	7
1991-2000	2	0	0	0	1	0
Après 2001	0	0	1	1	1	12
Total général	8	25	30	38	34	87

Les visites de terrain avec les élus ont permis, comme les photos ci-contre le montre, de caractériser la vacance au niveau de fermes traditionnelles ou de bâtiments en ruine qui nécessitent de très importants investissements financiers pour les réhabiliter. Les résultats de l’Insee concernant le nombre de logements vacants dans chaque commune a souvent

été jugé plus élevé que la réalité : les élus ont indiqué que les biens se vendent plutôt rapidement et que les logements considérés comme vacants sont souvent la résultante de successions et d’indivisions qui ne se terminent pas et de propriétaires qui ne souhaitent tout simplement pas vendre leurs biens.



Localisation à la parcelle de la vacance sur Orgelet (sans Bellecin) - MAJIC 2015, GEOFLA 2016, réalisation SOLIHA Jura



3.2. La vacance orgelétaine

Orgelet concentre à la fois l'effectif et la part la plus importante de vacance de la Communauté de communes. Cette vacance estimée à 14,7% du parc de logements par l'Insee est moindre d'après le fichier MAJIC : 7,5%. Les modalités de recensement entre déclaration des propriétaires et projections mathématiques peuvent expliquer ces écarts mais l'idée principale qui doit rester est que le phénomène de vacance touche de manière non négligeable le bourg-centre. Les logements peuvent être en vente ou sans locataire au moment où les agents recenseurs viennent sur le terrain.

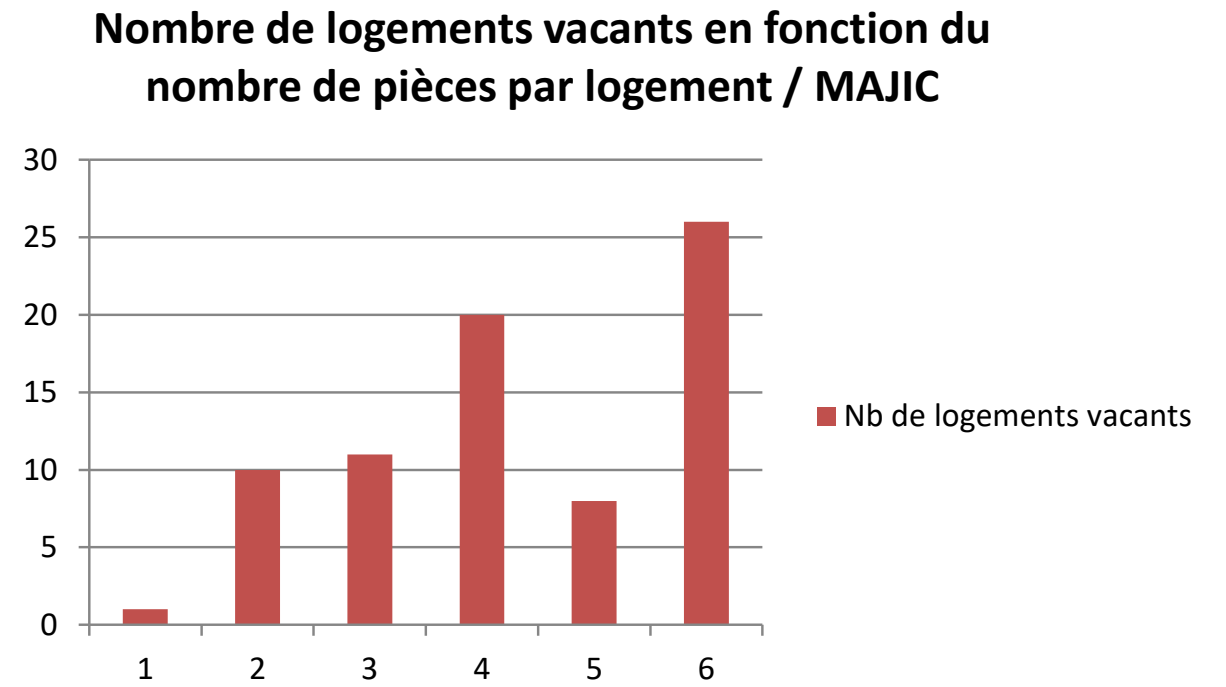
D'après la localisation à la parcelle réalisée ci-contre, la vacance touche davantage le centre ancien que les quartiers pavillonnaires. Des rues ou places sont plus concernées : rue du faubourg de l'Orme, place Marnix, Grande rue, Rue du commerce. Elle affecte également d'anciens bâtiments de ferme dans les hameaux. Les chiffres montrent également que la

vacance concerne plus les grands logements que les petits : les grands logements sont sur-représentés parmi les logements vacants (71% d'après le fichier MAJIC en 2015). Il faut tout de même noter que 5 logements situés sur la base de Bellecin sont déclarés vacants ; il s'agit d'appartements de 8 à 10 pièces qui ne sont loués qu'occasionnellement selon les manifestations et ne peuvent donc pas être considérés comme de la vacance structurelle mais plutôt conjoncturelle. De la même manière, parmi les 3 et 4 pièces vacants, on recense 8 logements du foyer logement. La rotation des locataires varie en fonction du temps et il se peut qu'à l'instant t du recensement un nombre plus ou moins important de ces logements ne soient pas occupés.

Ces résultats contrastent tout de même avec les aspirations des ménages qui souhaitent des logements relativement grands même si la taille du ménage ne le nécessite pas forcément.

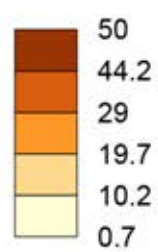
29% des logements vacants d'Orgelet ont été construits avant 1974, la question de l'amélioration de l'isolation et des systèmes de chauffage peut donc se poser pour une partie du parc vacant. On remarque que les maisons vacantes dans le tissu pavillonnaire datent des années 50-70.

D'après le diagnostic de l'AMI bourg-centre, plusieurs raisons peuvent expliquer la hausse de la vacance sur Orgelet : une inadéquation de l'offre à la demande (mitoyenneté, forte densité bâtie, des vis-à-vis importants, absence de stationnement, trafic routier très dense dans certaines rues...), une disqualification du parc privé ancien face à l'offre neuve, des difficultés parfois rencontrées lors de successions. Le bâti ancien a eu tendance au fil des années à s'étaler en profondeur des parcelles étroites et à finalement supprimer les espaces de jardins si recherchés aujourd'hui. La vacance peut être également liée à des commerces vides en rez-de-chaussée.

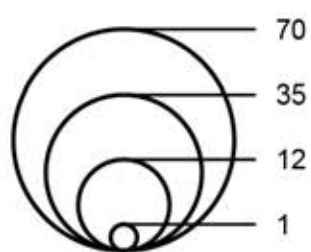


Logements vacants à Orgelet

Part des résidences secondaires
en %



Nombre de résidences secondaires



Sources : Insee RP 2014
GEOFLA 2016
Auteur : SOLIHA Jura

Part et effectifs des résidences secondaires en 2014 sur la CCRO - INSEE 2014, GEOFLA 2016

4. LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le territoire de la CCRO est doté en résidences secondaires, ces dernières représentaient 15,02% du parc de logements en 2014 et 18,21% pour la CCRO sans Orgelet (6,82%). A titre de comparaison, la part pour le Jura était de seulement 10,2% en 2014.

Le parc de résidences secondaires a connu un véritable essor des années 70 au début des années 90 (499 résidences secondaires recensées en 1990). Le niveau du parc s'est ensuite à peu près maintenu,

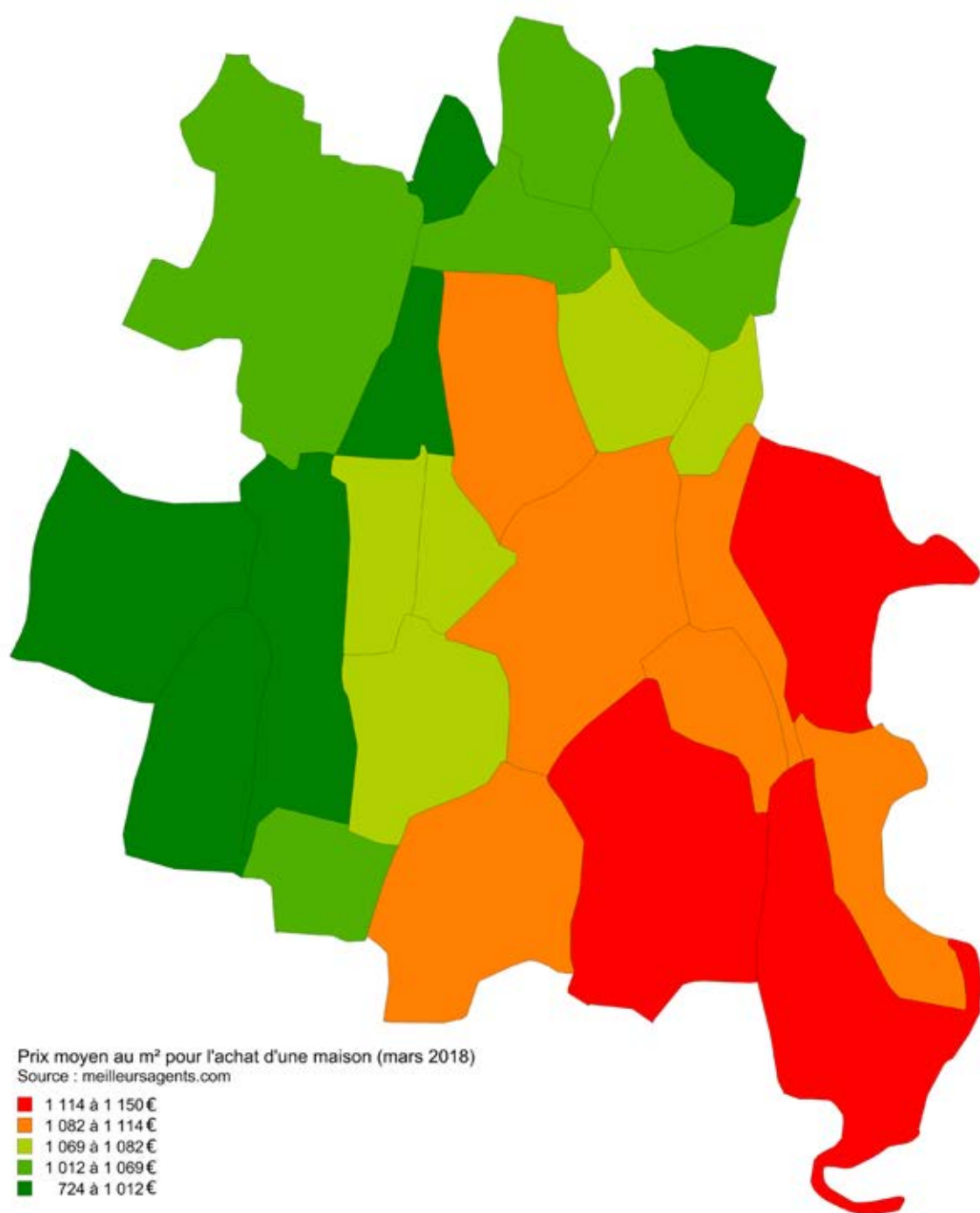
certaines résidences secondaires ayant été transformées en résidences principales. On note que Poids-de-Fiole a quasiment vu la totalité de ses résidences secondaires disparaître avec les années, une seule été recensée en 2014 contre 8 en 1999.

Le territoire intercommunal s'inscrit dans un des secteurs les plus touristiques du département avec notamment la présence du lac de Vouglans.

L'influence de la proximité du lac est visible sur la carte ci-contre, les communes comme

la Tour-du-Meix, Ecrille ou encore Sarrognat présentent une part supérieure à 30%.

La Tour-du-Meix détient le plus important parc de résidences secondaires devant Orgelet de la CCRO : 70 résidences secondaires recensées en 2014 soit 61 de plus qu'en 1968).



Prix moyen au m² pour l'achat d'une maison sur la CCRO - Sources : meilleursagents.com, GEOFLA 2016

5. LES DYNAMIQUES IMMOBILIÈRES

5.1. Le marché immobilier

D'après le site «MeilleursAgents.com», le prix moyen au m² pour l'achat d'une maison sur le territoire de la CCRO était de 1025,44€ en mars 2018. La proximité du lac de Vouglans et donc des zones touristiques joue inévitablement sur les prix. Le prix moyen maximal est recensé pour la commune de la Tour-du-Meix (1150€/m²) et le plus bas pour Cressia (724 €/m²). A titre de comparaison, le prix moyen au m² sur Lons-le-Saunier est de 1290€.

Concernant les ventes immobilières (valeurs foncières) **A COMPLETER**

- Dans le cadre de l'étude de Revitalisation du centre-bourg d'Orgelet réalisée par Urbicand et SOLIHA Jura, une enquête téléphonique auprès de quatre agences immobilières a permis d'établir quelques éléments pour le marché orgelétain :
- Des temps de transaction corrects pour les bien en bon état,
 - A caractéristiques égales, les logements bénéficiant d'extérieurs sont privilégiés : petite maisons principalement,
 - Peu de mouvements pour les locations : peu d'annonces disponibles mais la part de locataires est importante sur le bourg,
 - Taille des ménages en réduction : demande orientée vers des T2/T3 pour un budget de location compris entre 500 et 650 € /mois pour un bien en bon état.

5.2. La création de nouveaux logements sur le territoire

5.2.1. Les constructions neuves

Le prix du foncier abordable sur le territoire et les règles limitées en matière d'urbanisme (seulement deux PLU en application sur Orgelet et Saint-Laurent-la-Roche) ont conduit à faciliter les constructions neuves.

Entre 2006 et 2017, 200 nouvelles constructions ont été réalisées sur la CCRO dont 30 sur Orgelet (15%). Ces chiffres sont relativement importants et confortent une réelle liberté dans la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Si on compare approximativement ces chiffres au nombre de résidences principales en 2014, on pourrait considérer des croissances allant jusqu'à 20% du parc de résidences pour certaines communes. Au-delà du phénomène d'artificialisation des sols, cette production de logements génère un allongements des réseaux ainsi qu'une modification des paysages et de l'image renvoyés par les villages.

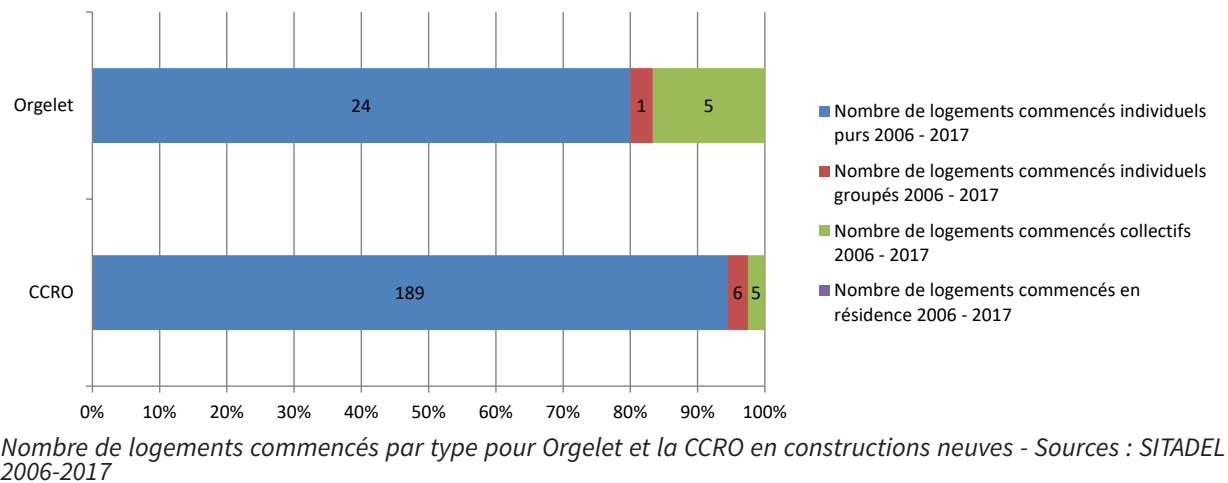
Les prix des terrains à acquérir dans les derniers lotissements communaux d'Orgelet se sont révélés être des freins pour certains ménages, les prix étant jugés trop élevés (70€/m² en terrain viabilisé). Pour comparaison, les parcelles du quartier des Clarines

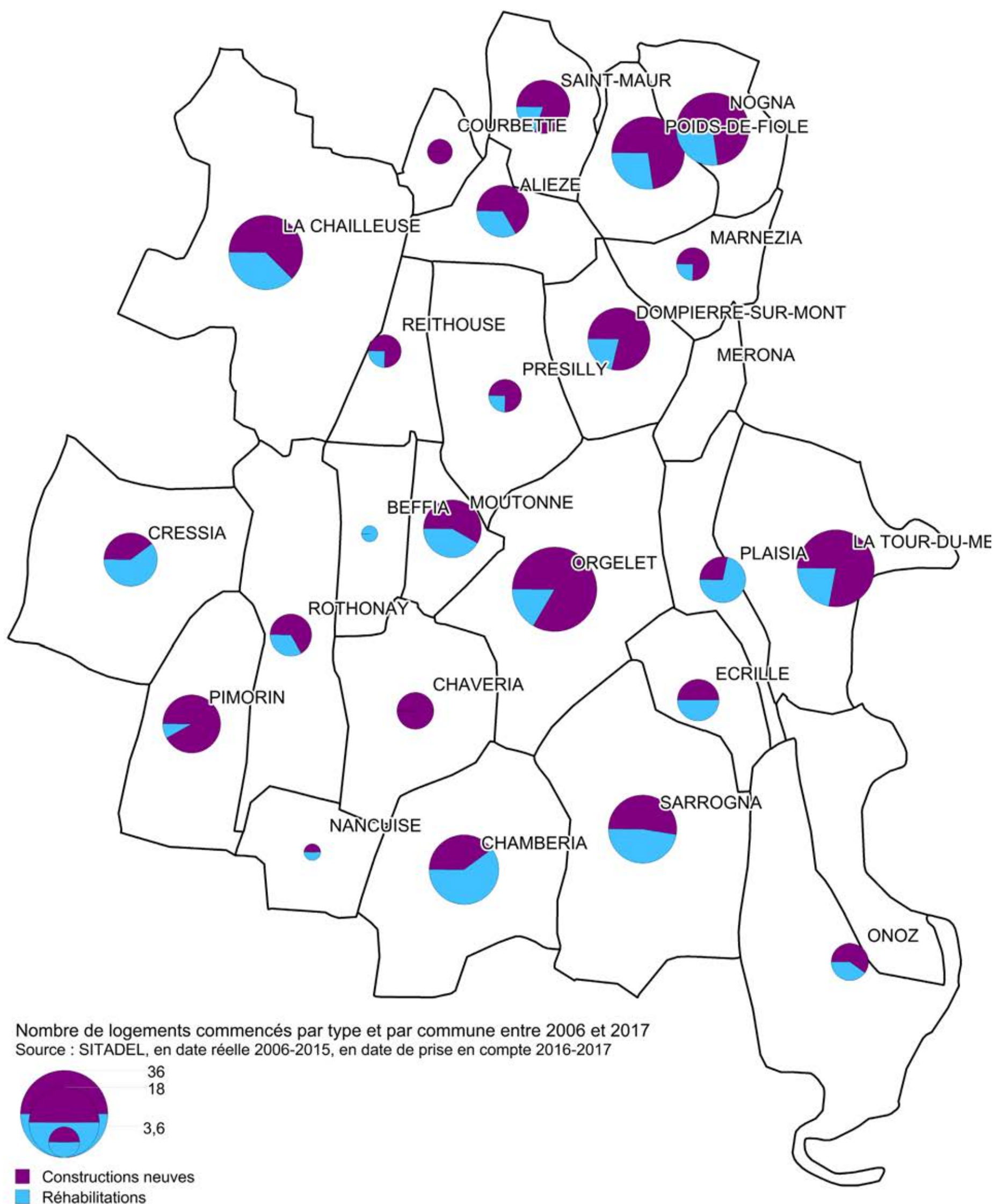
à Nogna se sont vendues 43€/m² et celles du lotissement Sur le Château 25€/m², les lots du lotissement Arbey à la Tour-du-Meix se sont vendus 38€/m².

Sur les 200 constructions, 189 sont des logements en individuels purs ce qui correspond aux aspirations des ménages souhaitant résider dans des communes rurales. Les autres typologies sont quasiment inexistantes (individuels groupés¹, logements collectifs).

¹ Les logements individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

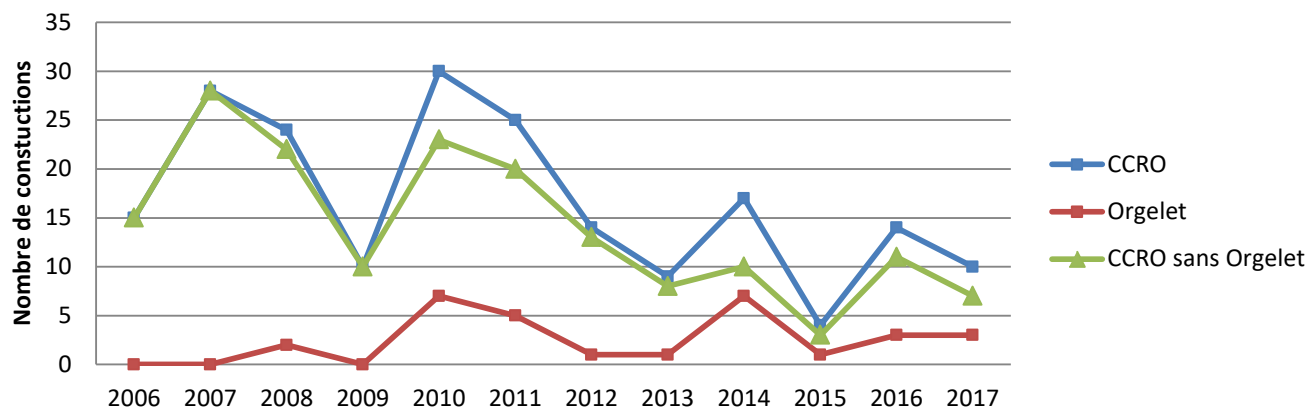
lectifs) et on notera que les 5 collectifs sont ceux d'Orgelet. Derrière le bourg-centre, on retrouve La Tour-du-Meix, Poids-de-Fiole et Nogna avec respectivement 21, 16 et 16 constructions neuves sur la période 2006-2017. Il s'agit d'extensions pavillonnaires qui se sont vendues et bâties relativement rapidement. Ces communes bénéficient de l'attrait touristique du lac, de la proximité de Moirans-en-Montagne ou bien de Lons-le-Saunier. Un équipement comme l'école est également déterminant dans le choix des jeunes parents pour s'installer.





Nombre de logements commencés par type et par commune - Sources : SITADEL, en date réelle de 2006 et 2015 et en date de prise en compte pour 2016 et 2017, GEOFLA 2016

Evolution du nombre de nouvelles constructions entre 2006 et 2017 / SITADEL



Évolution du nombre de constructions nouvelles commencées entre 2006 et 2017 - Sources : SITADEL 2006-2017

Concernant le rythme des constructions nouvelles, on peut remarquer que celui pour la CCRO sans Orgelet suit les mêmes évolutions que celui d’Orgelet depuis 2009. A l’inverse, si la période 2006-2009 est marquée par un important développement des constructions sur les communes de la CCRO

hors Orgelet, les constructions nouvelles sur le bourg-centre sont quasiment inexistantes.

L’année la plus dynamique pour la CCRO fut 2010 avec 30 nouvelles constructions.

5.2.1. Les réhabilitations

Outre les nouvelles constructions, le parc de logements se développe grâce aux constructions sur bâti existant c’est-à-dire changements de destination ou réhabilitation lourde.

92 logements ont ainsi été créés entre 2006 et 2017 dont 6 sur Orgelet (uniquement sur de l’individuel pur). Cela représente 31,5% de la production totale de nouveaux logements sur cette période. Ces chiffres doivent être mis en lien avec la réalisation de la dernière OPAH qui a fortement contribué et aidé à l’amélioration du parc et sa transformation en logements. Le graphique constatant l’évolution dans le temps des

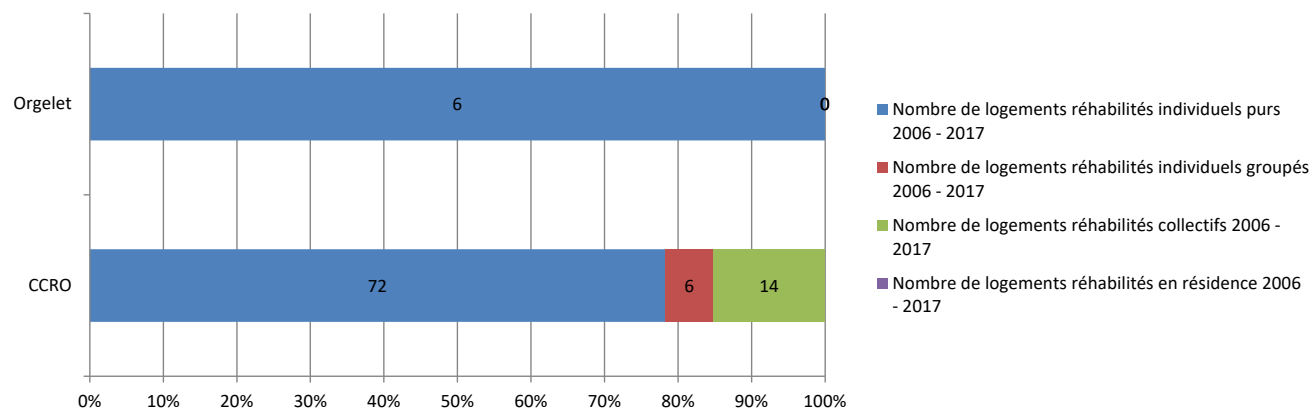
réhabilitations ci-dessous témoigne d’un coup d’arrêt à partir de 2008-2009. Les constructions sur bâti existant ont concerné 14 logements locatifs à l’échelle de la CCRO soit quasiment trois fois plus que les locatifs en constructions neuves.

Le nombre le plus importants de logements créés en réhabilitation concerne Chambéria avec 12 logements ce qui dépasse les logements en neuves.

La création de logements grâce au bâti existant constituera pour les communes touchées par la vacance une des solutions. En effet, dans un contexte de limitation de la

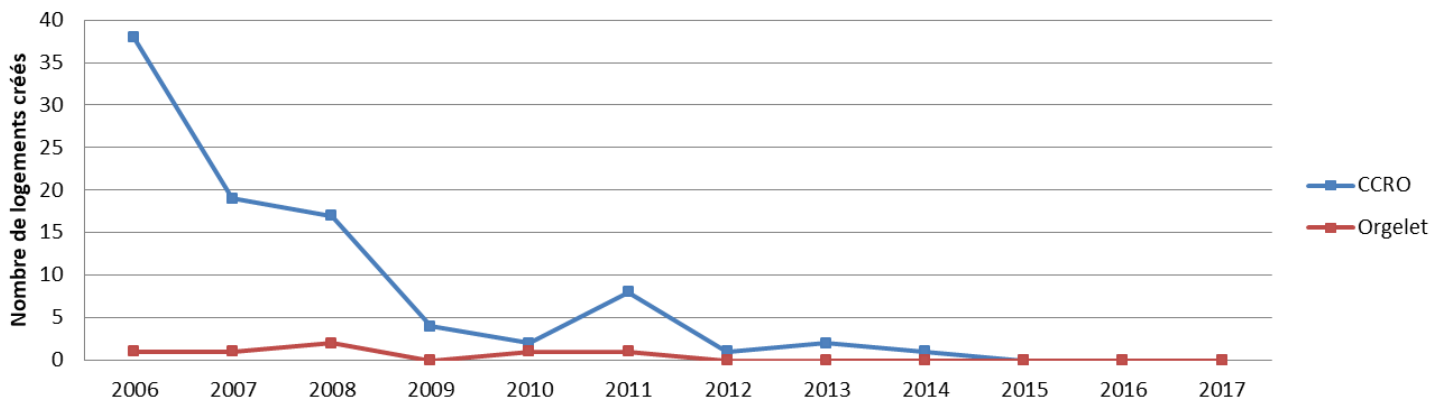
consommation des surfaces, le renouvellement du parc sur lui-même est une des priorités de la politique de l’habitat à mener sur le territoire intercommunal. Il s’agit d’un des enjeux de l’étude pour la revitalisation du bourg-centre d’Orgelet actuellement en cours (extraits) :

- «réinvestir les îlots délaissés du centre ancien en les dédensifiant et en les intégrant aux demandes actuelles,
- modifier la typologie du bâti dans le centre ancien (aménager des espaces extérieurs, créer des vues lointaines, percer des ouvertures, tirer partie de la topographie...).



Nombre de logements commencés par type pour Orgelet et la CCRO en constructions sur bâti existant - Sources : SITADEL 2006-2017

Evolution des constructions sur bâti existant pour créer du logement entre 2006 et 2017 / SITADEL



6. LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

6.1. Les personnes âgées

6.1.1. L'offre en équipements médico-sociaux et l'accueil familial sur la CC de la Région d'Orgelet

Seule la commune d'Orgelet dispose deux établissements sur la CCRO :

- L'EHPAD¹ hospitalier appelé centre hospitalier Jura Sud Pierre Futin : habilité à l'aide sociale, il pratique l'accueil de jour et dispense des soins de suite et réadaptation (SRR) avec une capacité de 20 lits. Au total, sa capacité est de 65 places. Il fait partie du centre hospitalier intercommunal avec Arinthod et Saint-Julien (Val Suran).

- La résidence autonomie² Bellevue : habilitée partiellement à l'aide sociale, sa capacité totale est 23 places (dont 5

1 50 EHPAD recensés à l'échelle du Jura - Source : Statistiques et indicateurs de la santé et du social BFC
2 13 résidences autonomie recensées à l'échelle du Jura - Source : Statistiques et indicateurs de la santé et du social BFC

habilitées à l'aide sociale). La résidence est propriété de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et est gérée par le CIAS. Elle a récemment fait l'objet de travaux (réfection des salles d'eau et mise en accessibilité).

Au 01.09.2017, plus aucun accueillant familial n'était recensé sur la CCRO (des places ont été recensées sur Beffia et Saint-Maur jusqu'au début de l'année 2017). D'après le service Personnes Âgées du Conseil Départemental, le nombre d'accueillants familiaux sur le Jura est de 37 familles aujourd'hui.

C'est un mode d'accueil alternatif, intermédiaire entre le « chez-soi » et l'établissement.

Ces accueillants familiaux PA/PH ne sont pas

salariés de la Collectivité départementale comme le sont les assistants familiaux pour les enfants. Le nombre d'accueillants familiaux ne cesse de diminuer, en raison du départ en retraite de certains d'entre eux et du manque d'attractivité de cette profession.

En effet, même si le législateur tente de professionnaliser davantage ce métier et d'améliorer la qualité de l'accueil pour les personnes accueillies, la question des remplacements (qui doit être organisé par les accueillants eux-mêmes), de l'absence du droit au chômage en cas de départ des accueilli(e)s, des conditions de logement permettant cet accueil, sont autant de freins au développement de cette profession.



EHPAD « Centre hospitalier Pierre Futin »



Résidence autonomie « Bellevue »

6.1.2. Les logements adaptés

Dans un contexte où bien vieillir signifie conserver son autonomie, les élus d'Orgelet ont constaté qu'il manquait un maillon entre le domicile et l'hébergement en établissement pour permettre aux personnes âgées de continuer à résider sur leur commune.

Face à ce constat et souhaitant répondre aux attentes de la population communale mais aussi à celles des territoires alentours, l'OPH du Jura a obtenu un permis de construire pour concevoir un projet d'habitat seniors ; 10 logements sont prévus.

D'autres communes du territoire sont

en réflexion sur ce type de logement (La Chailleuse par exemple).

6.2. Les gens du voyage

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du 26 juin 2002 a été révisé le 31 mars 2014 pour la période 2014-2020.

D'après le schéma, Orgelet est concernée par le stationnement de moins de 5 caravanes et accueille 3 groupes à l'année. La commune a également été concernée par les grands passages entre 2009 et 2011.

Sur le département du Jura et conformément à loi dite Besson, seules les communes suivantes (population supérieur à

5000 habitants) ont obligation de participer au schéma : Dole, Champagnole, Lons-le-Saunier, Morez, Poligny et Saint-Claude.

Pour les communes ne figurant pas au schéma et donc les communes de la CCRO, les dispositions antérieures à la loi du 5 juillet 2000 s'imposent et notamment la jurisprudence issue de l'arrêt du Conseil d'État du 2 décembre 1983 qui reconnaît un devoir d'accueil minimal à toutes les communes, quelle que soit leur taille. Dans ce cas, il est rappelé qu'elles peuvent, si elles souhaitent, aménager des aires de petits passages ou

désigner des terrains pour la halte et ainsi réglementer le stationnement.

CONCLUSION

La CCRO comptait 3243 logements en 2014. Ce parc a connu une croissance continue depuis 1968 avec une hausse très marquée entre 1999 et 2009. La production de logements est dynamique sur le territoire (constructions neuves et réhabilitations) et cela s'est accru avec la réalisation de plusieurs OPAH. Le développement de l'urbanisation a été d'autant plus facilité que très peu de documents d'urbanisme s'appliquent ; à cela s'ajoute un prix du foncier abordable même si l'attrait touristique du lac de Vouglans augmente les prix sur les communes limitrophes.

Le parc de logements est essentiellement composé de maisons de grande taille, les petits logements sont quasiment tous regroupés sur Orgelet. On note par ailleurs une sous-occupation des résidences principales pour les petits ménages.

Seules deux communes disposent de parc locatif HLM et l'essentiel du parc abordable est porté par le parc communal.

Les grandes superficies, l'âge du parc et les modes de chauffages entraînent pour certaines communes des

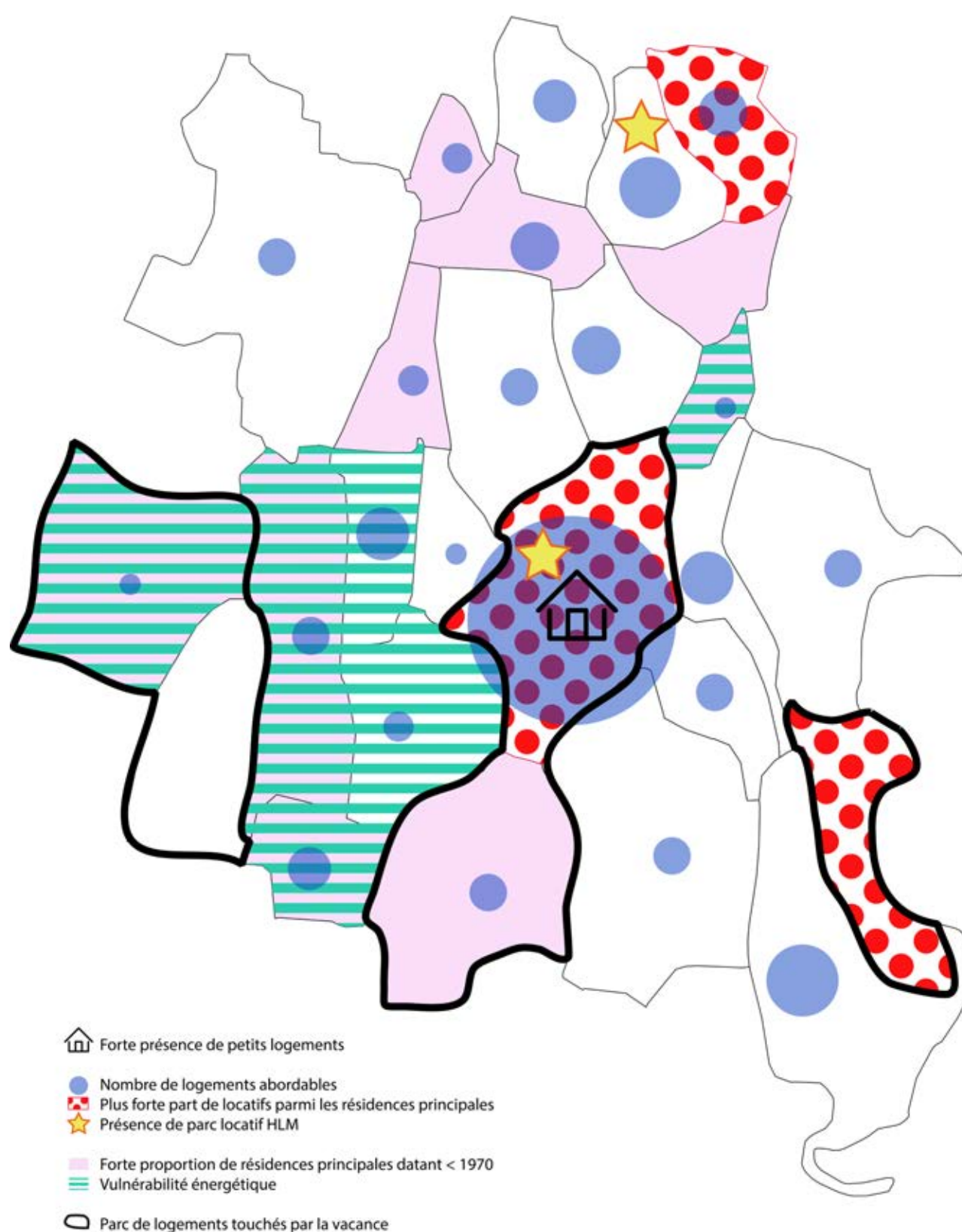
situations de vulnérabilité énergétique pour les ménages.

Le projet de territoire indique dans les actions envisagées en matière d'habitat :

- Développer une politique de revitalisation se traduisant pas des opérations. Les projets devront permettre non seulement de lutter contre l'étalement urbain, de disposer d'une offre nouvelle en logements, mais aussi de contribuer prioritairement aux actions de revitalisation du centre-bourg dans le cadre de la phase opérationnelle de l'AMI ;

- Intégrer un volet habitat au PLUi afin de formaliser les objectifs et actions en faveur de l'habitat sur le territoire, notamment en matière de rénovation et d'efficacité énergétique.

Un des enjeux sera aussi de résorber la vacance des logements notamment sur le bourg-centre et inversement de solutionner les cas de vacance trop faible qui limite aujourd'hui le développement de la population sur certaines communes.



III. ÉCONOMIE

1. LA ZONE D'EMPLOI DE LONS-LE-SAUNIER¹

¹ Hors série mai 2014 Efigip, INSEE 2014

Le territoire de la CCRO fait partie de la zone d'emploi de Lons-le-Saunier définie par l'Insee. Ce découpage date de 2010, la zone de Lons-le-Saunier ayant absorbé en grande partie les anciennes zones de Champagnole et du Revermont. La superficie de la zone d'emploi a alors augmenté de 51% (soit 833 km² supplémentaires) et est devenue avec près de 2500 km² la 4^{ème} zone la plus vaste de l'ancienne région Franche-Comté.

1.1. Démographie

En 2014, la zone de Lons-le-Saunier comptait 119 333 habitants.

Depuis 2009, la population de la zone progresse de 0,01% en moyenne par an. Cette très faible progression s'explique par le solde migratoire (+0,2%/an) compensé par le solde naturel négatif qui atteint -0,2%/an.

Bien que sa population soit conséquente, on ne comptait en 2011 que 48 habitant/km² ce qui est une des densités les plus faibles de l'ex région Franche-Comté. Les habitants du bassin sont les moins jeunes de Franche-Comté. En effet, c'est en son sein que l'on trouve la plus forte pro-

portion de personnes âgées d'au moins 65 ans et la part de jeunes la plus faible de l'ex région.

Les demandeurs d'emploi seniors et salariés seniors sont également surreprésentés, seule la zone de Vesoul affiche des valeurs supérieures. Enfin, la part de bénéficiaires du Rsa âgés d'au moins 50 ans est aussi plus forte dans la zone. Cette structure de population explique en partie le solde naturel; le plus faible de l'ex région avec celui de la zone de Gray. Ainsi, malgré un solde migratoire positif, la croissance de la population dans la zone est légèrement inférieure à celle relevée au

plan régional. À une échelle plus fine, c'est dans le nord du Revermont (Arbois, Salins-les-Bains, Champagnole) que l'évolution démographique est la moins dynamique malgré une amélioration récente. Au final, la zone de Lons-le-Saunier affiche, avec celle de Gray, le ratio de dépendance économique le plus élevé de la région (rapport entre le nombre d'individus dépendants des autres pour leur vie quotidienne et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge). En d'autres termes, la proportion de la population à la charge des actifs est plus forte qu'ailleurs.

1.2. Niveau de formation

La population de la ZE Lons-le-Saunier possède globalement un niveau de formation moins élevé qu'en moyenne régionale : 32,7% des personnes ont un niveau inférieur au BEP-CAP en 2014.

Le niveau de formation plus faible de la population de la zone d'emploi est corollaire à son vieillissement ; les plus âgés étant souvent moins bien formés que les plus jeunes.

Par ailleurs, les cadres des fonctions métropolitaines sont peu présents dans la zone de Lons-le-Saunier : 5,2%. C'est dans les zones de Belfort - Montbéliard-Héricourt et Besançon qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux.

Ce déficit peut représenter un handicap pour la zone d'emploi dans la mesure où ces emplois favorisent généralement le développement économique et la création

d'emplois grâce à leur rôle d'entraînement sur d'autres fonctions productives.

1.3. Emploi

1.3.1 Une baisse de l'emploi plus modérée que dans l'ex-région

Entre fin 2008 et fin 2012, l'emploi salarié diminue de 3 % dans la zone de Lons-le-Saunier, soit une baisse plus modérée que dans l'ex-région (-5 %). Seules la zone de Pontarlier et, à un degré moindre, celle de Dole affichent de meilleurs résultats. Tous les secteurs d'activités suivent cette tendance à la baisse. La construction est le secteur le plus affecté avec une diminution de 11 %, évolution conforme à celle relevée à l'échelle régionale. Le secteur industriel est également orienté à la baisse mais cette diminution est la plus faible de l'ancienne région (-3 % contre -9 % au plan régional). La meilleure résistance des industries agroalimentaires, principale

industrie de la zone (transformation du lait, fromagerie Bel, fruitières, viticulture...), explique cette situation. La métallurgie et l'industrie du bois connaissent pour leur part un recul plus marqué. Enfin, le secteur tertiaire se caractérise, comme au niveau régional, par une légère diminution de ses effectifs (-1 %). Les replis les plus importants concernent les secteurs du commerce, des transports et de l'immobilier. En revanche, d'autres secteurs tertiaires comme l'action sociale, l'hôtellerie-restauration ou encore la santé affichent une progression du nombre d'emplois. Au-delà de la bonne tenue des industries agroalimentaires, la meilleure résistance de la zone de Lons-le-Saunier est liée à une

plus grande diversité des activités que dans d'autres territoires.



Zone d'emploi de Lons-le-Saunier - Source : Le point sur... Hors-série – janvier 2012 - Efigip

1.3.2. Une hausse moins forte du nombre de demandeurs d'emploi et des situations de précarité

La baisse de l'emploi entraîne logiquement une hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Cette progression est toutefois plus faible dans la zone qu'à l'échelon de l'ex région : +44 % contre +53 % entre septembre 2008 et septembre 2013. Seules les zones de Dole et Saint-Claude affichent des évolutions plus favorables. Comme en région, les chômeurs de longue durée (Cld), les seniors (50 ans et plus) et les hommes sont les plus touchés par la hausse du chômage.

La zone de Lons-le-Saunier affiche le plus faible taux de chômage de Franche-Comté (7,1 % en septembre 2013 contre 9,9 % au plan régional) et la hausse mesurée entre

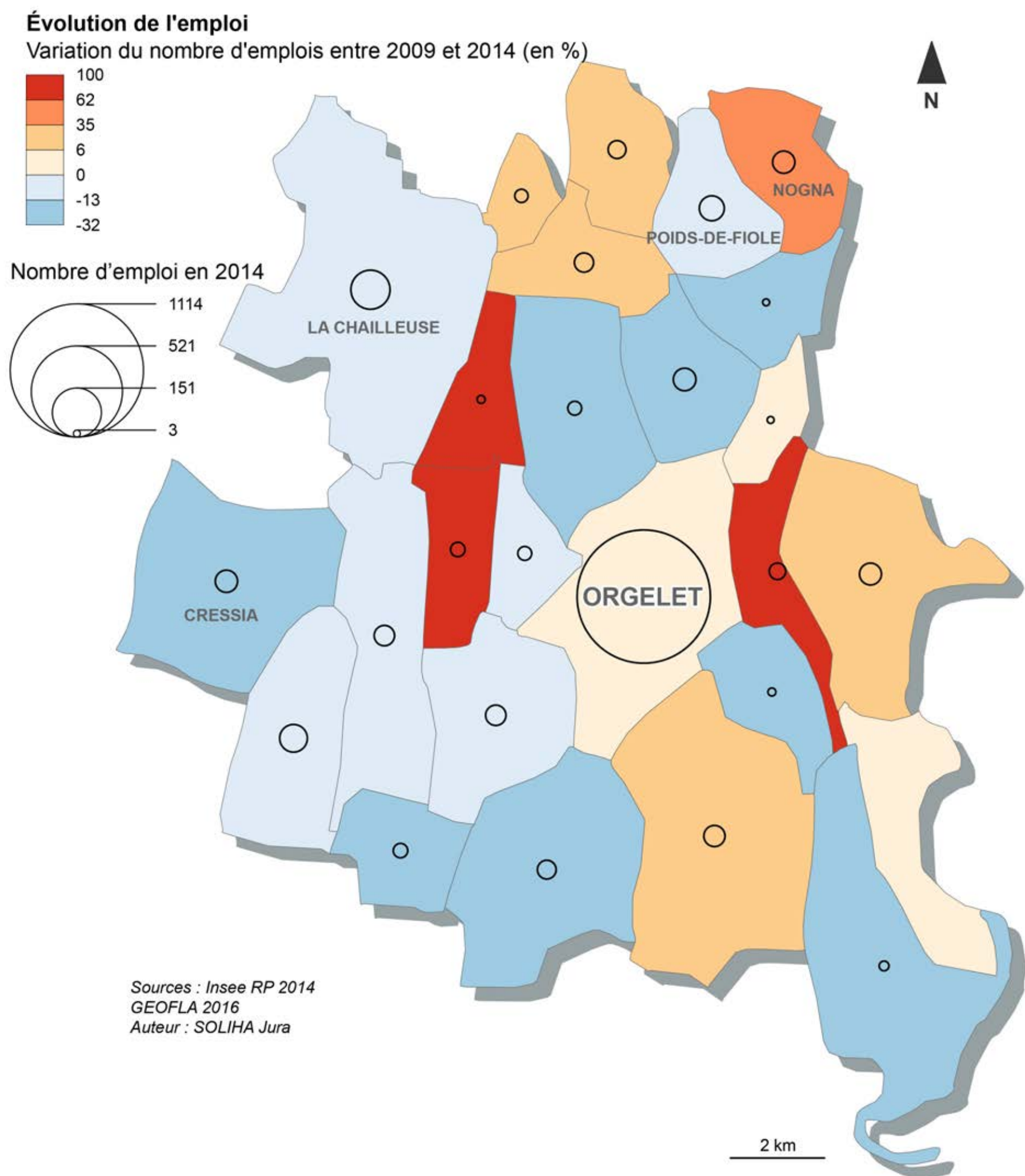
septembre de 2008 et septembre 2013 est la plus modérée de l'ancienne région.

Bien que le revenu fiscal médian par unité de consommation relevé dans la zone soit l'un des plus faibles de la région, les situations de précarité sont globalement moins fréquentes qu'au plan régional. Les parts de chômeurs de longue durée et de ménages précaires (vivant sous le seuil de bas revenus fixé à 1 001 euros en 2012) sont plus faibles. Seules les zones frontalières présentent des résultats plus favorables.

La progression de ces situations de précarité est également moins marquée que ce

soit pour les Cld, les ménages précaires ou encore les bénéficiaires du Rsa parmi les allocataires de la Caf. La meilleure santé du marché du travail dans la zone explique en grande partie cette évolution.

En outre, la zone de Lons-le-Saunier se démarque par les plus faibles inégalités de revenus de Franche-Comté derrière la zone de Morteau, signe d'une certaine homogénéité.



Evolution de l'emploi entre 2009 et 2014 et nombre d'emploi sur le lieu de travail en 2014 - Sources : INSEE 2014, GEOFLA 2016

2. DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LA CCRO

2.1. Évolution de l'emploi

2.1.1. Évolution quantitative

En 2014, le territoire de la CCRO comptait 1664 emplois soit 15 de plus qu'en 2009 (+0,9%).

Orgelet représente le principal pôle économique : 67% des emplois de la CCRO y sont présents. Le bourg-centre concentre à la fois l'essentiel des commerces et la plus grande zone d'activités du territoire. La deuxième commune qui offre le plus d'emplois est la Chailleuse avec 96 emplois recensés. Un troisième pôle est évoqué par la CC : il s'agit de Nogna/Poids-de-Fiole qui regroupe 109 emplois.

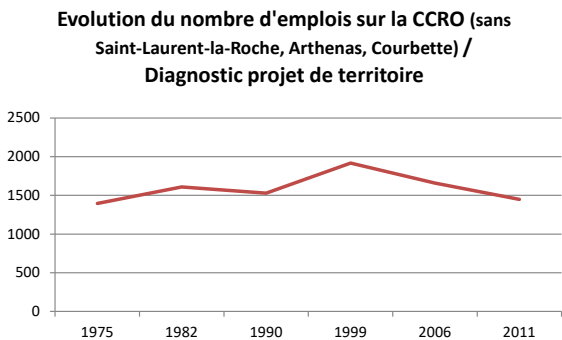
Le territoire intercommunal ne bénéficie pas d'une grande accessibilité routière et encore moins ferroviaire permettant un développement de son économie. Le bassin de population et d'équipements restent limités ce qui limite d'autant plus sa croissance.

D'après la carte ci-contre, la majorité des communes ont vu leur nombre d'emplois baisser entre les deux derniers recensements, la baisse la plus forte concerne Onoz (-31%) mais en quantité cela ne représente qu'une perte de 3 emplois. À l'inverse, les communes situées à proximité

de Lons-le-Saunier ou encore Reithouse, Beffia et Plaisia (+100% mais seulement +2 emplois) ont gagné des emplois mais les statistiques sont faites sur de petits effectifs et les proportions sont donc à prendre avec beaucoup de précaution.

Orgelet a tout de même gagné 27 emplois et Nogna 10.

Si l'on se réfère plus loin dans le passé (voir graphique ci-dessous issu du diagnostic de territoire), la CCRO a enregistré une importante perte d'emplois (-471 emplois sur 12 ans) après une longue période de croissance. Cette baisse serait en partie attribuable à deux entreprises : Transports Perrier partie sur Courlaoux (200 emplois) et F.E.E. devenue CIEE (la reprise a été réalisée en passant de 100 à 30 salariés environ).



Avec 2478 actifs ayant un emploi sur le territoire, l'indicateur de concentration d'emplois est de 67,1%.

Celui d'Orgelet a fortement augmenté, passé de 148,5% à 176,2% entre 2009 et 2014. Cette augmentation est en réalité la résultante de la forte baisse du nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur le bourg-centre. La baisse démographique et le phénomène de vieillissement de la population ne sont pas par ailleurs étrangers à cette baisse significative.

2.1.2. Emplois par secteur d'activités

Les emplois disponibles sur la CCRO sont pour un tiers liés au secteur «Commerce, transport services divers». On retrouve à peu près la même proportion sur Orgelet (35%).

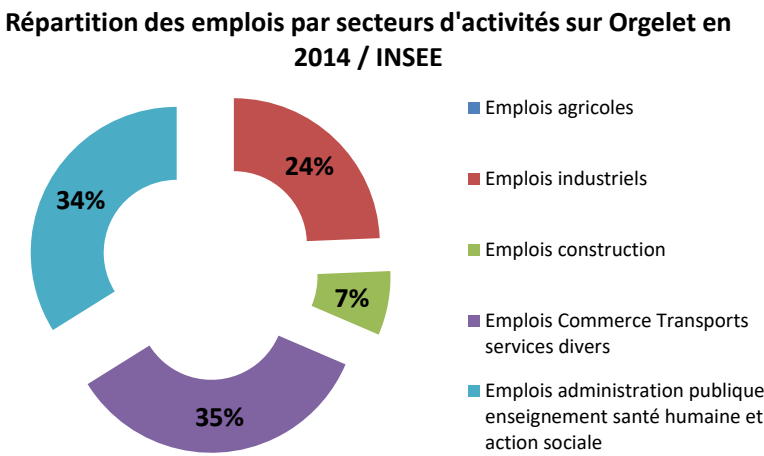
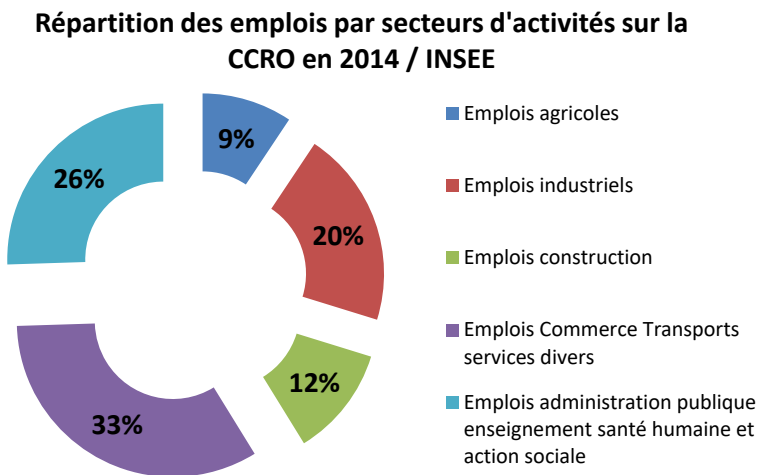
Si les chiffres sont à prendre avec précaution (aucun emploi agricole n'est recensé sur Orgelet en 2014), les deux graphiques ci-contre permettent d'observer le poids des emplois liés à l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale sur Orgelet et celui des emplois

industriels (liés à la présence de la zone d'activités).

D'après le document préparatoire sur le transfert des zones d'activités économique de la CCRO, «Les entreprises industrielles disposent de savoir-faire reconnus et sont intégrées dans des filières très diverses : fabrication de pièces techniques en matière plastique, d'emballages, de matériels électriques et électroniques ou de structures métalliques. La chaîne de transformation du bois est fortement implantée avec la

présence de plusieurs scieries, d'artisans menuisiers, et de TPE dans l'ébénisterie, la charpente et la tabletterie.»

À l'inverse, les emplois liés au secteur de la construction sont plus représentés à l'échelle de l'intercommunalité que sur le bourg-centre.



2.1.3. Les établissements et postes salariés

559 établissements étaient recensés sur la CCRO au 31/12/2015 représentant 1133 postes salariés¹.

54,7% de ces établissements appartiennent à la sphère présentielle² et sont donc non délocalisables.

Le diagnostic du projet de territoire de la CCRO indique que bien que le nombre d’emplois ait baissé, le nombre d’emplois liés à la sphère présentielle a augmenté.

50,8% des établissements appartiennent au secteur d’activités «Commerce, transport, services divers», le secteur de la construction étant le plus faiblement représenté.

Les établissements orgelétains représentent près de 39,1% des établissements de la CCRO (923 postes salariés soit 81,4% des postes à pourvoir au 31/12/2015 sur l’intercommunalité) mais la répartition des secteurs d’activités diffère : si le secteur «commerce, transports, services divers» est fortement représenté, celui de «l’agriculture, sylviculture et pêche» ne constitue que 5,5% des établissements du bourg-centre quant ils représentent 16,1% de ceux de l’intercommunalité.

1 Les emplois non-salariés (indépendants, employeurs et aides familiaux...) ne sont pas comptabilisés dans l’ensemble de ces résultats. Il représentaient 23,3% des emplois sur la CCRO en 2014.

2 Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu’elles soient résidentes ou touristes.

39 des 80 établissements de la CCRO appartenant au secteur «Administration publique, enseignement, santé, action sociale» sont situés sur Orgelet ce qui est en adéquation avec le statut de bourg-centre. Sur les 300 postes salariés liés, 267 sont sur Orgelet.

71,4% des établissements de la CCRO ne compte aucun salarié et moins de 2% ont 20 salariés ou plus. L’économie du territoire est donc essentiellement basée sur des micro-entreprises.

Le secteur le plus pourvoyeur de postes salariés est l’industrie alors que ce secteur ne représente que 10% des établissements.

D’après un classement réalisé selon le chiffre d’affaire et recensant les 500 plus grosses entreprises du Jura³, Orgelet compte 7 entreprises :

- JURATOYS : Commerce de gros, à l’exception des automobiles et des motocycles (34 employés en 2015),
- CIEE Interconnect : Commerce de gros, à l’exception des automobiles et des motocycles (32 employés en 2017),
- ORGEDIS: Commerce de détail, à l’exception des automobiles et des motocycles (45 employés en 2015),

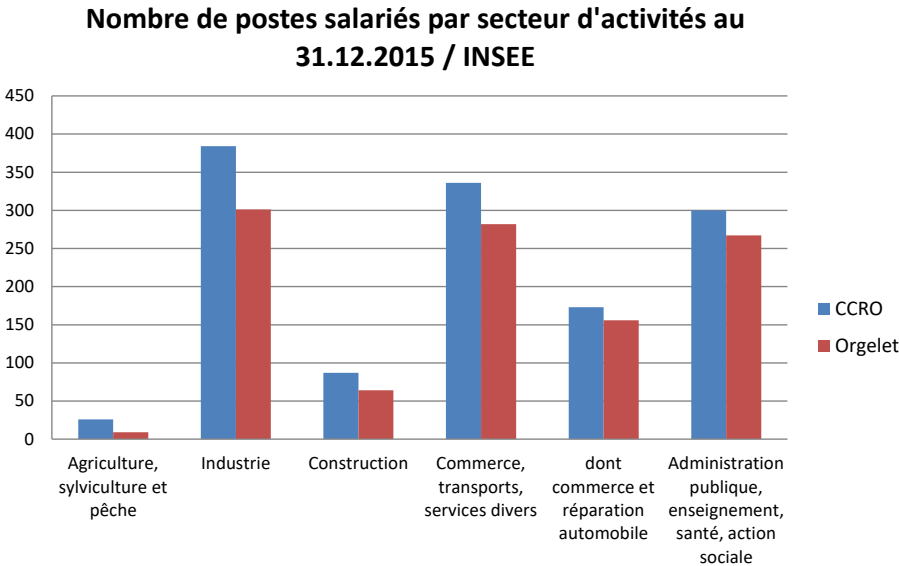
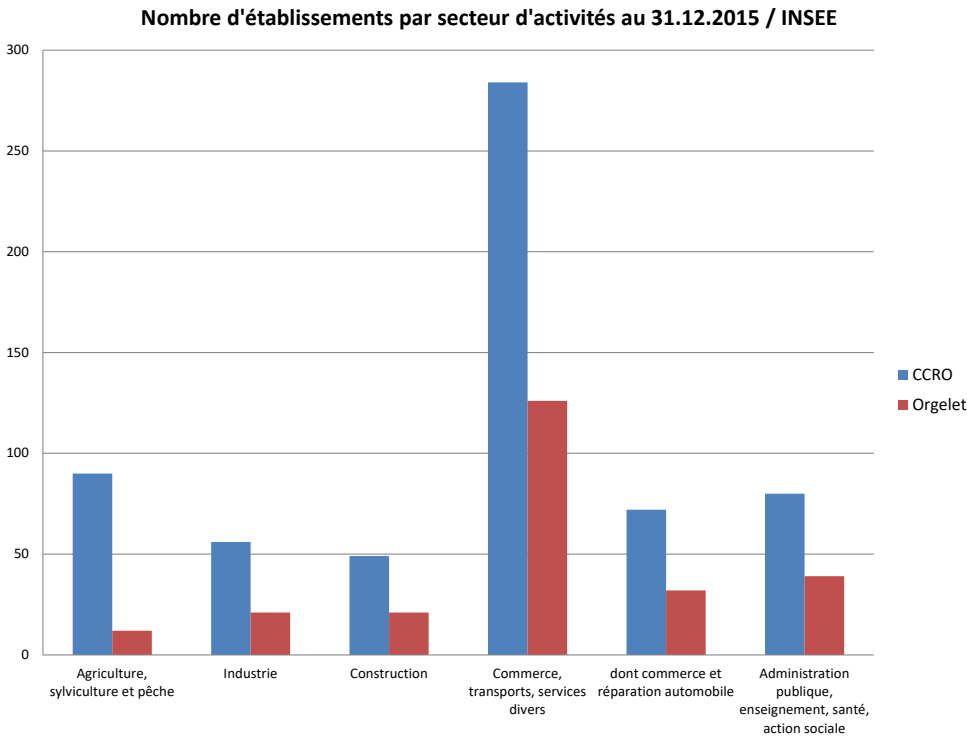
3 verif.com

- VERCHERE PLASTIQUES INDUSTRIELS : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion (84 employés en 2014),
- ETABLISSEMENTS LOUIS BERNARD SA : Commerce de gros, à l’exception des automobiles et des motocycles (30 employés en 2014),
- COOP AGRICOLE FROMAGERE DU MONT ORGIER : industrie alimentaire
- ENTREPRISE MARILLER : Travaux de construction spécialisés (11 employés en 2014).

Ce classement ne prend pas en compte la plus grosse entreprise du territoire en termes de salariés : Herplast, spécialisée dans la conception et la fabrication par injection plastique de pièces à parois fines pour emballages alimentaires et localisée au sein de la ZA d’Orgelet qui emploie 140 personnes et aurait réalisé en 2016 un CA de 38 millions d’euros⁴.

Concernant la pérennité des entreprises du territoire, la CCI pointait en 2015 l’âge moyen des dirigeants d’entreprise du territoire (48 ans) et indiquait alors la nécessité de rechercher des repreneurs à moyen terme.

4 emballagesmagazine.com



2.2. La population active

2.2.1. Évolutions

La population active¹ de la CCRO en 2014 était de 2688 personnes soit 77,8% de la population âgée entre 15 et 64 ans du territoire. La population active a gagné 44 personnes supplémentaires depuis 2009.

Hormis Orgelet, qui a perdu 92 d'actifs entre les deux recensements, les autres communes du territoire ont globalement connu une hausse de leurs effectifs d'actifs notamment Nogna et Chavéria avec

1 La population active occupée (ou population active ayant un emploi) comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Les autres inactifs sont les femmes au foyer et les chômeurs non-inscrits.

respectivement +27 et +10 actifs. Cela va de paire avec les hausses démographiques observées sur ces deux communes.

Dans le détail, ces hausses ou baisses d'actifs sont la conséquence des évolutions des actifs occupés et des chômeurs. Si le nombre d'actifs occupés n'a quasiment pas évolué entre 2009 et 2014 (-1 actif occupé), le nombre de chômeur a fortement progressé : +45. Pour autant, le taux de chômage sur la CCRO est faible comparé à celui sur le département : 8,4% contre 10,6%. Ce taux atteint 8,5% à Orgelet et il est en augmentation depuis 2009 (6,9%). A noter que sur les 27 actifs supplémentaires sur Nogna, 12 sont des chômeurs.

La population inactive constitue 22,3% des 15-64 ans du territoire. Cette part est inférieure à celle départementale.

Population 15-64 ans de la CCRO / INSEE 2014

Population 15-64 ans	Effectif	Part
Actifs occupés	2462	71,20%
Chômeurs	226	6,54%
Total actifs	2688	77,73%
Elèves, étudiants	245	7,09%
Retraités, pré-retraités	309	8,94%
Autres inactifs	216	6,25%
Total inactifs	770	22,27%
TOTAL	3458	100%

2.2.2. Catégories socioprofessionnelles (CSP)

Les graphiques ci-dessous établissent pour les deux recensements les CSP de la population de la CCRO âgée de 15 ans ou plus.

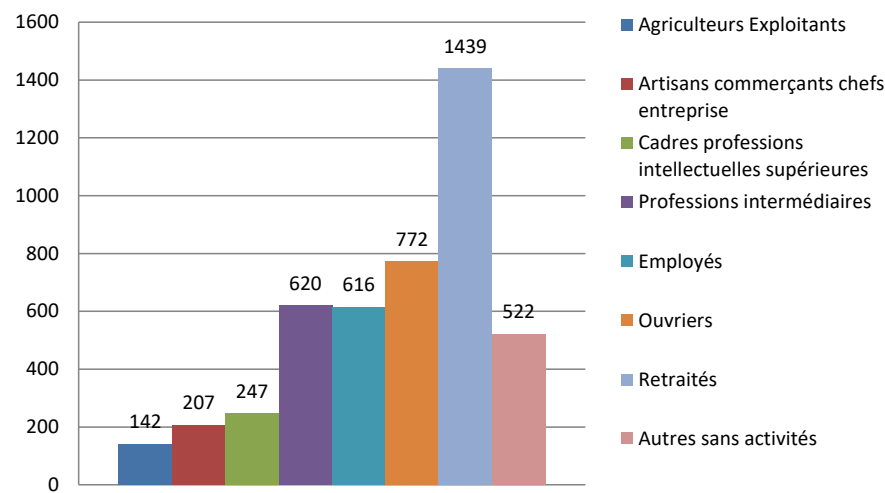
La population âgée de 15 ans ou plus a globalement diminué (-64 personnes) mais toutes les CSP n'ont pas évolué de manière similaire. La CSP «Ouvriers» a connu la baisse la plus

importante (-164 dont 106 sur Orgelet) alors que celle des «Professions Intermédiaires» la plus forte hausse (+188). Cette augmentation constitue le changement majeur entre les deux recensement car elle permet à cette CSP de venir au même niveau que celle des employés. Plusieurs communes ont vu l'effectif de cette CSP augmenter de manière notable : Plaisia, Sarroгна, Dom-pierre-sur-Mont ou encore Poids-de-Fiole.

Les cadres, professions intellectuelles supérieures et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ont également vu leurs effectifs augmenter.

Bien que la population soit touchée par le phénomène de vieillissement, la CSP retraitée a vu son effectif diminuer sensiblement (-91) et plus particulièrement sur La Chail-leuse, La Tour-du-Meix et Pimorin.

Population âgée de 15 ans ou plus de la CCRO en 2014 par CSP / INSEE

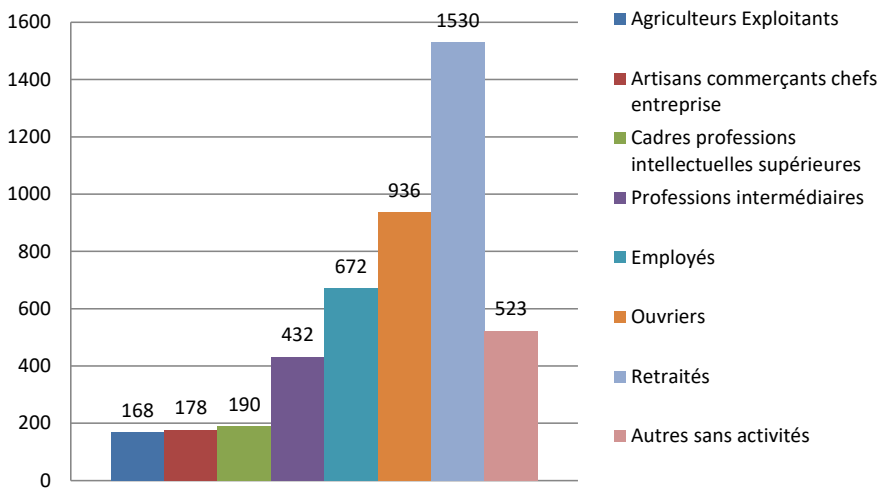


Compte-tenu de la faible augmentation de la population active et même si le nombre d'emplois à pourvoir sur le territoire reste limité, il est intéressant de se projeter sur le renouvellement par CSP ; pour cela, on compare les effectifs des actifs de moins de 30 ans avec ceux des actifs âgés de 50 ans ou plus.

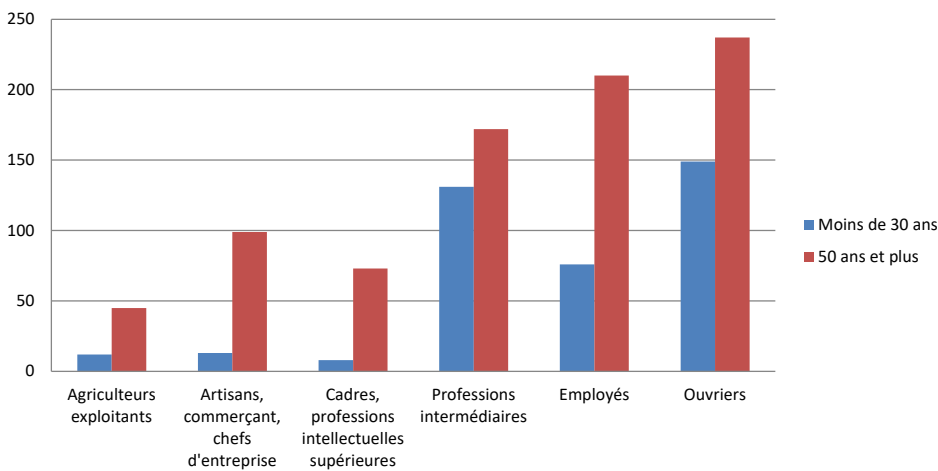
On constate alors que pour

assurer le renouvellement des CSP sur le territoire, l'apport d'actifs venant de l'extérieur est inévitable et notamment pour les catégories artisans, commerçants, chefs d'entreprise et celle des cadres, professions intellectuelles supérieures. Les professions intermédiaires sont celles pour qui le renouvellement semblerait le mieux assuré et cela va de paire avec leur récente augmentation.

Population âgée de 15 ans ou plus de la CCRO en 2009 par CSP / INSEE



Renouvellement des CSP sur la CCRO / INSEE 2014



2.3. Acteurs économiques et filières

2.3.1. Les acteurs locaux

Différents acteurs économiques interviennent dans le soutien aux entreprises ou aux salariés.

La CCRO est l'un des premiers intervenants grâce à ses actions sur le foncier ou l'immobilier d'entreprise.

Elle noue et entretient des partenariats avec d'autres acteurs.

C'est le cas avec Initiative jura qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises dans le département : appui

administratif et juridique au montage de projet, appui financier...

Un partenariat avec l'Adapemont vise à la réinsertion professionnelle de personnes en difficultés.

Autre acteur dans le milieu de l'emploi, la mission locale Jura Sud accompagne les jeunes du territoire dans leurs démarches de recherche d'emploi. La CCRO, partenaire majeur de cette association, met à

disposition des locaux pour organiser des permanences du personnel de la Mission Locale permettant ainsi aux jeunes ayant des difficultés de mobilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

2.3.2. Les filières économiques

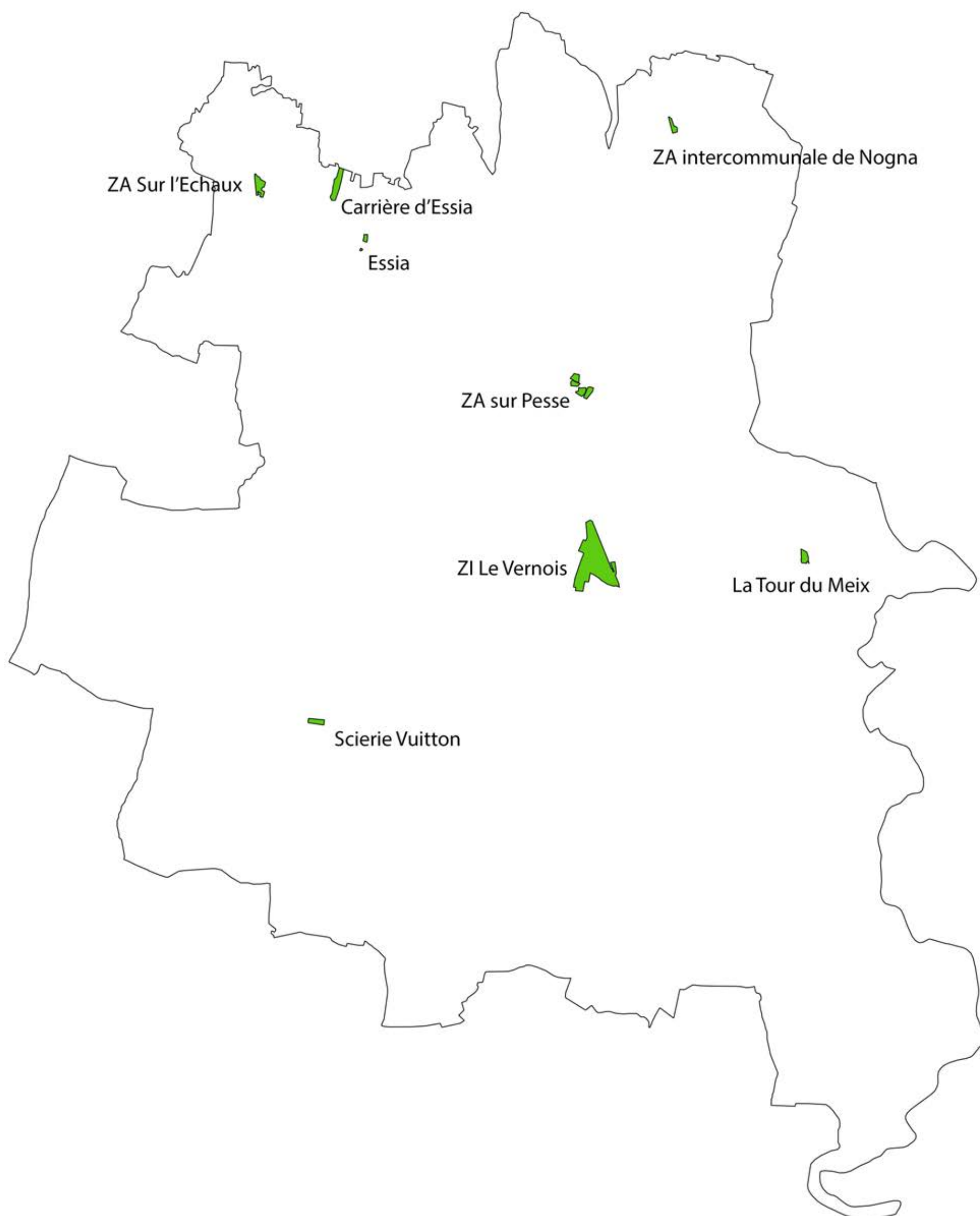
Les entreprises industrielles sont intégrées dans des filières très diverses : fabrication de pièces techniques en matière plastique, d'emballages, de matériels électriques et électroniques ou de structures métalliques.

Elles font partie à une échelle plus large de filières organisées (plasturgie, jouet...)

mais localement, à l'échelle du territoire de la CCRO, il ne s'est pas développé de filières industrielles particulières. Le tissu économique est «peu interdépendant».

Les activités artisanales œuvrent essentiellement dans l'économie présentielle.

Les filières agricoles et la chaîne de transformation du bois sont en revanche très fortement implantées et dynamiques (voir parties spécifiques).



2.4. L'aménagement économique

La base de données fournie par l'agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté identifie 8 sites d'activités sur le territoire de la CCRO dont 5 sont considérés comme des zones artisanales ou industrielles.

De plus, le SCoT du Pays Lédonien, dans le cadre de sa révision, a classé 8 espaces d'activités économiques sur le territoire intercommunal, ces derniers sont selon leurs superficies :

- supérieur à 40 ha : Orgelet,
- entre 5 et 10 ha : Dompierre-sur-Mont et La Chailleuse (à Saint-Laurent-la-Roche),
- inférieur à 5 ha : la Tour-du-Meix, Nogna / Poids-de-Fiole, La Chailleuse (sites isolés de la carrière et de la scierie à Essia) et

Rothonay (site isolé de la scierie).

Le document préparatoire de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le transfert des zones d'activités fait état du site de Cressia non identifié comme une zone d'activités par le SCoT du Pays Lédonien ou l'ARD Franche Comté. Ce dernier mesure 2 ha.

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire de la Région d'Orgelet a décidé de classer en ZAE communautaires les zones existantes suivantes :

- **ZAE de Dompierre-sur-Mont / Sur Pesse**, d'une surface occupée de 81 516 m²,

- **ZAE de La Chailleuse / Sur l'Echaux**, d'une surface occupée de 28 874 m²,

- **ZAE de La Tour-du-Meix**, d'une surface occupée de 29 898 m²,

- **ZAE de Nogna Poids-de-Fiole / Le Chanois**, d'une surface occupée de 13 193 m²,

- **ZAE d'Orgelet**, d'une surface occupée de 470 000 m² ;

Des procès-verbaux contradictoires de transfert entre les communes et la CCRO ont été signés en janvier et mars 2018 pour ces cinq zones.

2.4.1. Potentiel et stratégie d'aménagement

Afin de déterminer la stratégie intercommunale vis-à-vis des zones d'activités économiques (ZAE), le document de la CLECT classe ces dernières selon leur positionnement sur le territoire : celles sur Dompierre et la Chailleuse sont considérées comme ayant une position intermédiaire en raison de leur accès et de leur rayonnement alors que celles de la Tour-du-Meix, de Nogna/Poids-de-Fiole et d'Orgelet ont une position stratégique.

Des hypothèses quant à leur possible évolution sont posées dans le cadre du futur PLUi : les scénarii prennent en compte les éventuels besoins d'acquisitions de foncier, les problématiques de raccordement aux réseaux (eau, assainissement), de sécurité (défense incendie), des impacts paysagers et autres enjeux patrimoniaux (périmètre Monument Historique, besoin de fouilles archéologiques).

Les activités (industrielles, commerciales, artisanales, de services, logistiques) à y implanter sont précisées selon le rôle à jouer pour ces ZAE, leur localisation géographique et les interactions qu'elles peuvent avoir avec l'extérieur.

Si l'on exempte le site de Cressia, les ZAE représentent aujourd'hui une superficie totale de 778 675 m². Pour autant, toutes les ZAE ne sont pas complètement occupées : la superficie occupée est de 623 481 m² soit 80% du foncier total mis à disposition. La ZAE de Nogna est la plus faiblement occupée avec 35,5% (mais une parcelle a été récemment vendue pour une activité d'animation).

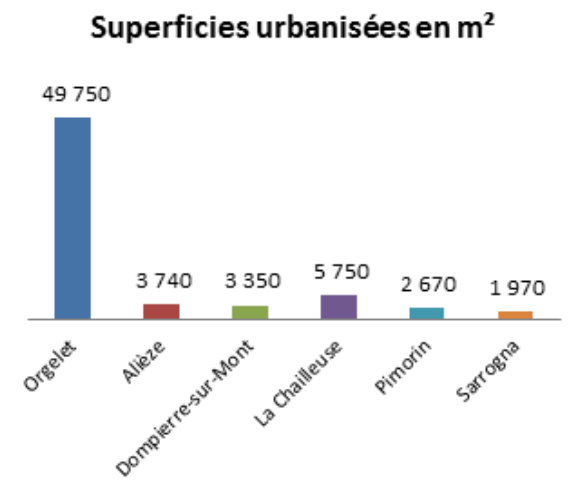
A noter que sur la période 2006 - 2017, 6,7 ha ont été urbanisés pour des activités économiques hors activités agricoles. L'essentiel l'a été à Orgelet (5 ha).

Ces superficies restent modestes au regard

notamment des superficies impactées pour l'habitat.

Durant la même période, l'INSEE enregistre une stagnation voire une baisse du nombre d'emplois.

Consommation à vocation économique / SOLIHA Jura



La CCRO a donc établi une priorisation dans les travaux d'aménagement de ces zones et notamment en fonction du remplissage de la plus importante en termes de vocation et d'aire de marché : «Le Vernois» à Orgelet.

Le Conseil communautaire a délibéré pour prendre acte des parcelles identifiées dans les PLU en vigueur en tant qu'extension future des zones d'activités concernées (zones 1AUy pour la Commune de la Chailleuse et zones 1AUi pour la Commune d'Orgelet) qui seront prises en compte dans le cadre de la réflexion à venir sur la politique communautaire de développement des ZAE transférées.

Suivant les projets de développement évoqués dans les fiches présentées

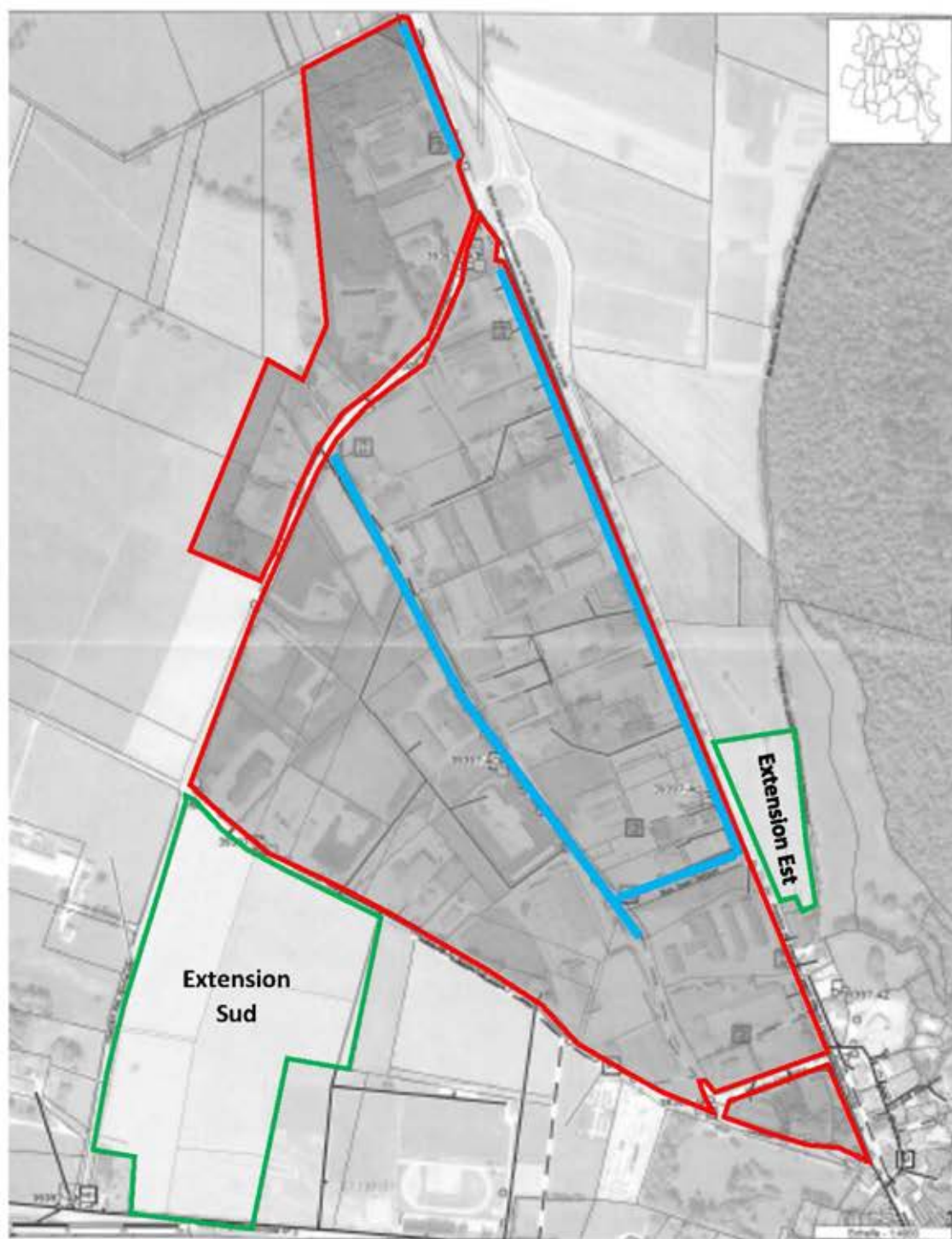
après, une réflexion plus approfondie devra être menée et notamment pour les communes non couvertes par un document d'urbanisme.

En effet, d'après les scénarii, 152 544 m² de surfaces aménageables sont prévus et devront donc être justifiés au plus près des besoins de la CCRO. La vacance dans certains bâtiments ou bien l'existence de friches doivent rentrer dans les discussions. Par ailleurs, la question des occupations actuelles telles que des habitations ou des exploitations agricoles devront faire partie des choix pour le futur règlement.



«Sur Pesse», Dompierre-sur-Mont

Orgelet / Le Vernois



Vocation industrielle, commerciale, artisanale, de service et logistique.

Objectifs : implanter des entreprises extérieures au territoire et accompagner le développement des entreprises locales. Accompagner la reconversion des locaux vacants. Mettre en œuvre une animation foncière pour densifier le bâti (mise sur le marché des terrains nus potentiellement valorisables). Restructurer la trame viaire.

Positionnement stratégique. Aménagement prioritaire à court terme (de 2 à 5 ans).

Surface totale 580 505 m².

Surface occupée : 470 000 m².

Surfaces aménageables : 97 265 m² (extension Sud) + 13 240 m² (extension Est) = 110 505 m² (+ 23,51 %).

Maîtrise foncière préalable de 8 parcelles privées et communales :

- extension Sud : ZE2, ZE115, ZE119, ZE117 + ZE3 ZE8.
- extension Est : ZC27 et ZC204.

Travaux de terrassement faibles et réseaux situés à proximité immédiate. Coût modéré pour la viabilisation interne des 2 secteurs.

Voiries de desserte internes transférables appartenant au Domaine Public ou au domaine privé communal = 25 402 m², dont :

- Rue de l'Industrie, 13 234 m².
- Chemin de l'Épinette, 8 800 m² + ZC343, 468 m².
- Rue Jean Hébert, 2 900 m².

Par délibération en date du 29 juin 2017 (référéncée n° 0075-2017) le Conseil Communautaire de la Région d'Orgelet a décidé de :

1 / classer en ZAE communautaires les zones existantes suivantes :

ZAE de Dompierre-sur-Mont / Sur Pesse, d'une surface occupée de 81 516 m²

ZAE de La Chailleuse / Sur l'Echaux, d'une surface occupée de 28 874 m²

ZAE de La Tour du Meix, d'une surface occupée de 29 898 m²

ZAE de Nogna Poids de Fiole / Le Chanois, d'une surface occupée de 13 193 m²

ZAE d'Orgelet, d'une surface occupée de 470 000 m² ;

2 / prendre acte des parcelles identifiées dans les PLU en vigueur en tant qu'extension future des zones d'activités concernées (zones 1AUy pour la Commune de la Chailleuse et zones 1AUi pour la Commune d'Orgelet) qui seront prises en compte dans le cadre de la réflexion à venir sur la politique communautaire de développement des ZAE transférées ;

3 / prendre acte de la poursuite de la réflexion sur les modalités patrimoniales et financières du transfert de la gestion des voiries de desserte interne, des réseaux divers et du bâtiment relais de la Chailleuse.

La Tour du Meix



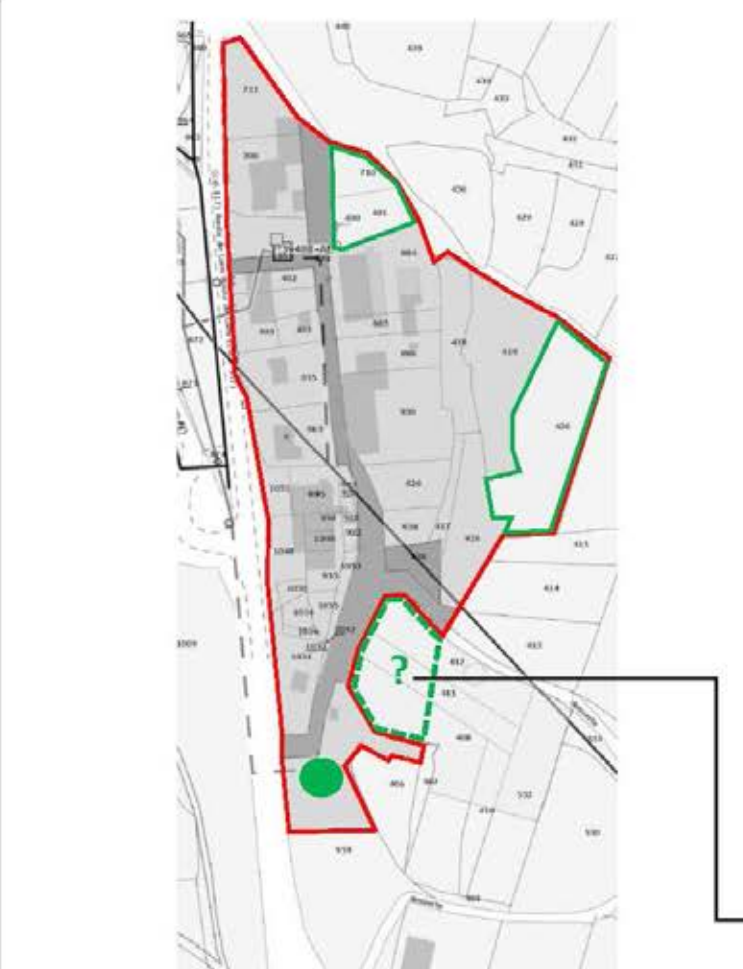
Vocation artisanale, industrielle et de service (activités de la filière touristique et sportive).
Objectifs : accompagner la création et le développement des entreprises locales. Traiter la friche et les bâtiments en voie d'enfrichement.
Aménagement non prioritaire et sur le long terme (10 à 15 ans). Démarrage de la procédure de maîtrise foncière après commercialisation de plus de 75 % de la ZAE d'Orgelet.
Surface totale : 37 698 m².
Surface occupée : 29 898 m².
Surface aménageable : 7 800 m² (+ 26,08 %)
Maîtrise foncière préalable d'une partie d'une parcelle privée : ZD 78. Coût des travaux de viabilisation et de terrassement faible.
Voirie de desserte interne transférable appartenant au Domaine Public communal VC8 = 2 900 m².

Nogna Poids de Fiole / Le Chanois



Vocation industrielle, artisanale et de service (activités de la filière loisirs).
Objectifs : implanter des entreprises extérieures au territoire et accompagner le développement des entreprises locales. Requalifier les espaces et équipements publics d'entrée de zone.
Aménagement non prioritaire et sur le long terme (10 à 15 ans). Démarrage de l'aménagement après commercialisation de plus de 50 % de la ZAE d'Orgelet.
Surface totale 37 193 m².
Surface occupée : 13 193 m².
Surface aménageable : 24 000 m² (+ 181,91 %)
Maîtrise foncière préalable de 4 parcelles du SIVOM : ZC37, ZC38, ZC39, ZC44 et ZC71(p). Coût des travaux de raccordement aux réseaux et de terrassement élevé.
Voirie de desserte interne transférable appartenant au SIVOM = 2 233 m².

Classement des ZAE et stratégie d'aménagement

Cressia / Champ Guerin = site non classé en ZAE communautaire	
Non identifié comme espace d'activités par le SCOT du Pays Lédonien ou l'ARD Franche-Comté. Contexte géographique d'enclavement / éloignement des pôles de centralité / accès au site difficile (zone d'habitat et rétrécissement de voie). Possibilité d'intervention de la CCRO pour l'implantation ou l'extension d'entreprises dans le cadre d'actions ponctuelles de développement économique. Objectif global de renforcement de la filière bois locale.	
Dompiere-sur-Mont / Sur Pesse	
	Vocation artisanale et industrielle. Objectifs : accompagner la création et le développement des entreprises locales. Abaisser la vacance des locaux, reconvertir les friches et densifier la zone. Nécessité d'une « animation foncière », voire d'une requalification de la zone. Aménagement non prioritaire et sur le long terme (10 à 15 ans). Surface totale : 85 949 m². Surface occupée : 81 516 m². Surface aménageable : 4 433 m² (+ 5,44 %). Accès direct par la rue du Chêne et proximité immédiate des réseaux. Coût des travaux de viabilisation et de terrassement faible. Maîtrise foncière préalable de 2 parcelles privés : ZE12 et ZE13, et d'1 parcelle communale : ZE116. Voirie de desserte interne transférable appartenant au domaine privé communal = 2 434 m².
La Chailleuse / Sur l'Echaux	
	Vocation artisanale et industrielle. Objectifs : accompagner la création et le développement des entreprises locales. Confier la gestion du bâtiment communal à la CCRO (sur parcelle B959 avec emprise au sol de 95 m²) et le transformer en « atelier relais » (extension pour la création d'une 2^{ème} cellule à court terme ?). Aménagement non prioritaire et uniquement pour répondre aux besoins d'extension de l'entreprise Guillot. Surface totale : 37 330 m². Surface occupée : 31 524 m². Surface aménageable : 5 806 m² (+ 18,42 %) Parcelles « réservées » à l'extension de l'entreprise Guillot. Configuration des terrains accidentée mais raccordement aux réseaux possible (coût des travaux élevé). Maîtrise foncière préalable de 3 parcelles privés : B401, B420 et B710. Voirie de desserte interne transférable appartenant au Domaine Public et au domaine privé communal = 5 646 m². Surface aménageable supplémentaire : 2 950 m² ?



Comparaison CA / DC pour chaque intercommunalité - Source : DAAC du SCot du Pays lédonien, document final au 21/12/2015

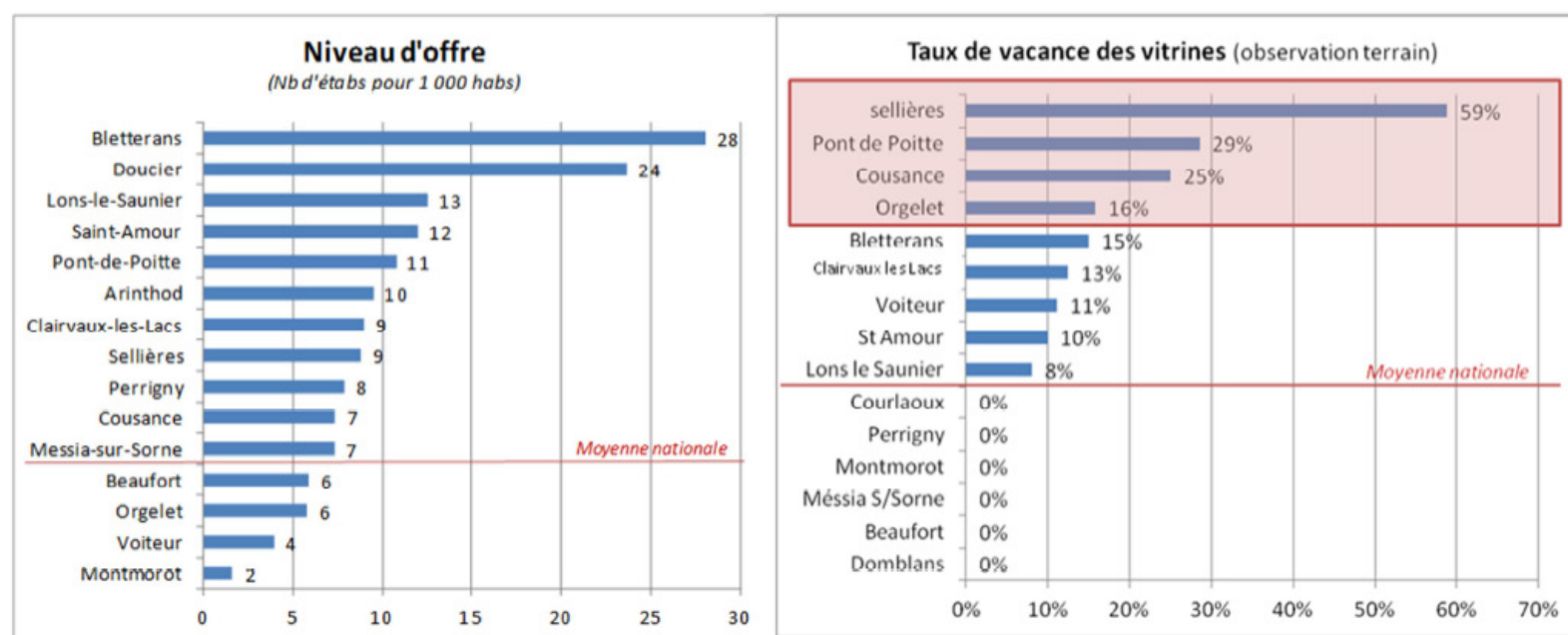
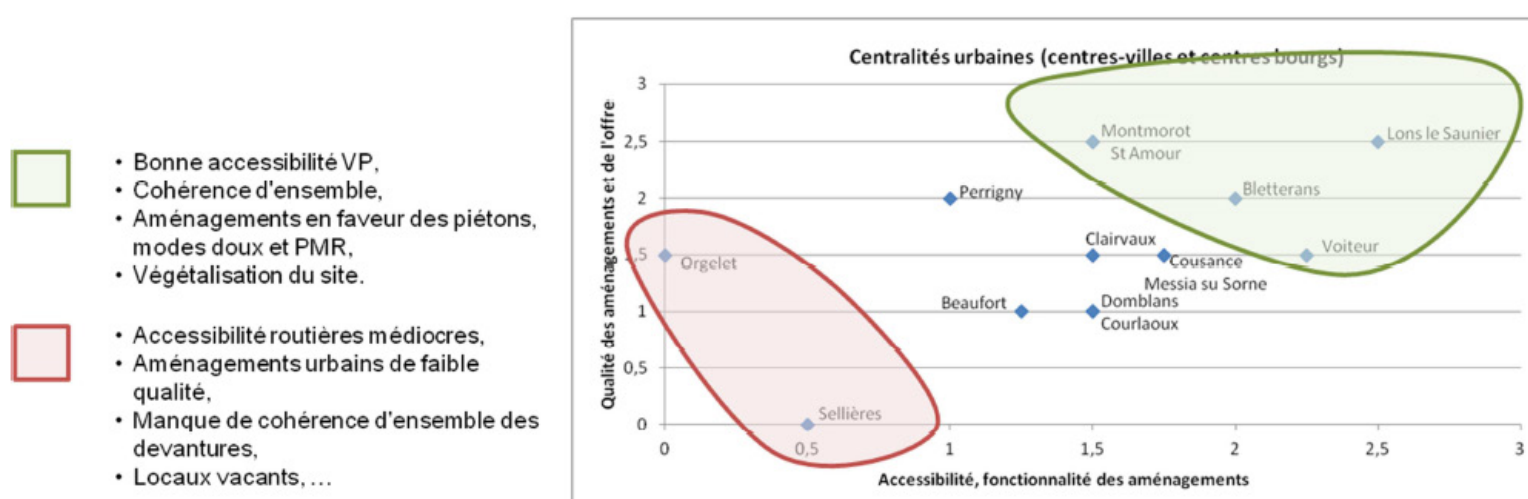


Figure 23 : Analyse de l'attractivité des centralités urbaines



Analyse qualitative des centralités urbaines - Source : DAAC du SCot du Pays lédonien, document final au 21/12/2015

2.5. L'activité commerciale

2.5.1. L'activité commerciale du territoire

Le diagnostic du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) a analysé la confrontation entre le chiffre d'affaire (CA) réalisé par les commerces existants et la «dépense commercialisable» des ménages (DC).

Comme le montre la figure ci-contre, l'offre commerciale sur l'ex territoire de la CCRO n'est satisfaisante que pour les achats réguliers, le reste des achats (occasionnels lourds, légers et exceptionnels) génère une évocation commerciale. Cette situation est similaire à ce qui se passe sur le territoire du Pays des Lacs.

L'offre commerciale de la CCRO est quasiment exclusivement concentrée sur le bourg-centre d'Orgelet ; La Tour-du-Meix et Plaisia accueillent des bars-restaurants généralement ouverts pendant la période estivale, la Tour accueille également deux magasins «Sports Nautic 39» et «L'aigle Pêcheur» ainsi des boutiques au niveau de la base de Bellecin.

A noter que la problématique de la pérennité des entreprises touche également les commerces, les propriétaires de l'Auberge de la Tour sont à la recherche de repreneurs depuis plusieurs années alors même que l'emplacement est jugé stratégique par les élus.

Les habitants de la CC consomment donc sur Orgelet ou bien sur le secteur de Lons-le-Saunier. D'après les élus interrogés, les habitudes de consommation sont intimement liées aux destinations pour le travail et l'évasion commerciale peut donc aussi s'éloigner davantage.

Des commerces itinérants (boulangerie, boucherie, épicerie) viennent dans les villages mais pour des «clients habitués» et qui se font de plus en plus rares. Cette offre est pour autant indispensable pour les personnes ne pouvant plus se déplacer ou n'étant pas motorisées.

Fréquences d'achats		Types d'activités concernées	Aire d'influence principale
Courant	Quotidienne	Boulangerie, boucherie – charcuterie, tabac – presse, fleurs, alimentation, services et artisans...	> 1 000 hab.
	Hebdomadaire	Supermarchés / hypermarchés, alimentaire spécialisé...	> 3 000 hab.
Occasionnelle "légère"		Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie papeterie CD/DVD, jeux - jouets, petite décoration, petit électroménager...	> 20 000 hab.
Occasionnelle "lourde"		Bricolage, jardinage...	> 10 000 hab.
Exceptionnelle		Mobilier, gros électroménager, gros bricolage / matériaux / revêtements, aménagement de la maison (cuisines, salles de bains), concepts spécifiques (Oxylane, village de marques...)	> 40 000 hab.

Définition des fréquences d'achat- Source : DAAC du SCOT du Pays lédonien, document final au 21/12/2015

2.5.2. La situation orgelétaine

a) Diagnostic

D'après l'analyse qualitative des centralités urbaines du DAAC, le niveau d'offre pour Orgelet se situe en-deçà de la moyenne nationale, le taux de vacance des vitrines est relativement élevé et se situe parmi les centres-bourgs les moins accessibles et les moins qualitatifs en termes d'aménagements.

Orgelet est identifié comme un bourg-centre et un bourg-relais pour le tourisme au niveau de la hiérarchie des fonctions commerciales tout comme Clairvaux-lès-Lacs.

Le diagnostic de l'AMI a également abordé

la problématique commerciale : il indique la décentralisation progressive des activités notamment le long de l'avenue de Franche-Comté et dans la zone d'activités «le Vernois». La délocalisation de certaines activités est justifiée par les besoins en surfaces ou bien par l'accessibilité et la visibilité commerciale qui est forcément moindre dans le centre-ancien.

L'offre reste tout de même encore localisée majoritairement dans le centre et on recense quelques activités commerciales au sein de la zone (voir cartes suivantes).

Le repérage réalisé à l'été 2017 a permis de noter que la vacance commerciale était plus prononcée sur la rue des Fossés pourtant très fréquentée et visible mais qui pâtit de la circulation des poids-lourds. Le phénomène de vacance est également observé à l'entrée de la rue du faubourg de l'Orme.

A noter que pour certains élus, «Super U» dans la zone d'activité constitue le centre d'Orgelet ! Ce dernier va d'ailleurs développer son activité à travers la mise en place d'un drive et la maison attenante doit être achetée pour agrandir le site.

b) Évolutions souhaitées

Le DAAC considère qu'Orgelet doit se limiter aux achats hebdomadaires et occasionnels lourds dans le cas de surfaces de ventes dépassant les 300 m². Deux secteurs sont identifiés : orgelet centre et la Zone Commerciale de Périphérie (ZCP).

 **Implantation sous condition** : l'implantation commerciale est impossible dans les centralités urbaines des pôles structurants (contraintes d'aménagement, formats incompatibles, contraintes en matière d'accessibilité)

Secteur ESt	Pôle	Type de localisation	Achats quotidiens (- 300 m²)	Achats hebdomadaires	Achats occasionnels lourds	Achats occasionnels légers	Achats exceptionnels	Format minimum des unités commerciales
Orgelet	Orgelet centre	Centralité urbaine principale		< 2 000 m²	< 1 500 m²			Tout format
	Orgelet – zone rue de l'Industrie	ZCP		< 2 000 m²	< 1 500 m²			> 300 m²

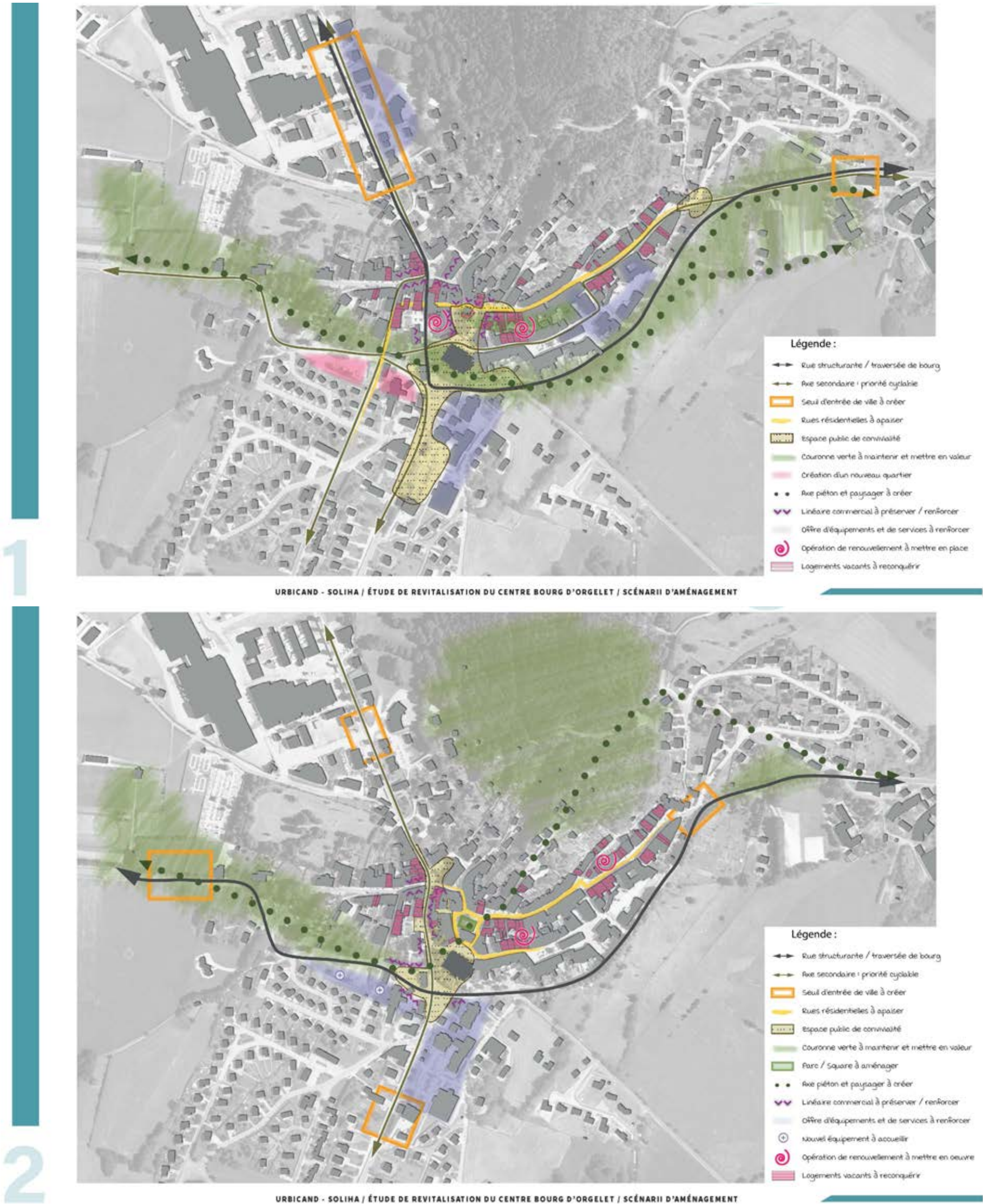


Localisation des activités commerciales sur le centre et la zone d'activités d'Orgelet -
Source : SOLIHA Jura

Les orientations (choix et validation en mai 2018) de l'AMI bourg-centre traduisent une volonté de conforter les commerces existants. Dans les deux plans guides présentés par les bureaux Urbicand et SOLIHA Jura, l'objectif est de préserver et renforcer le li-

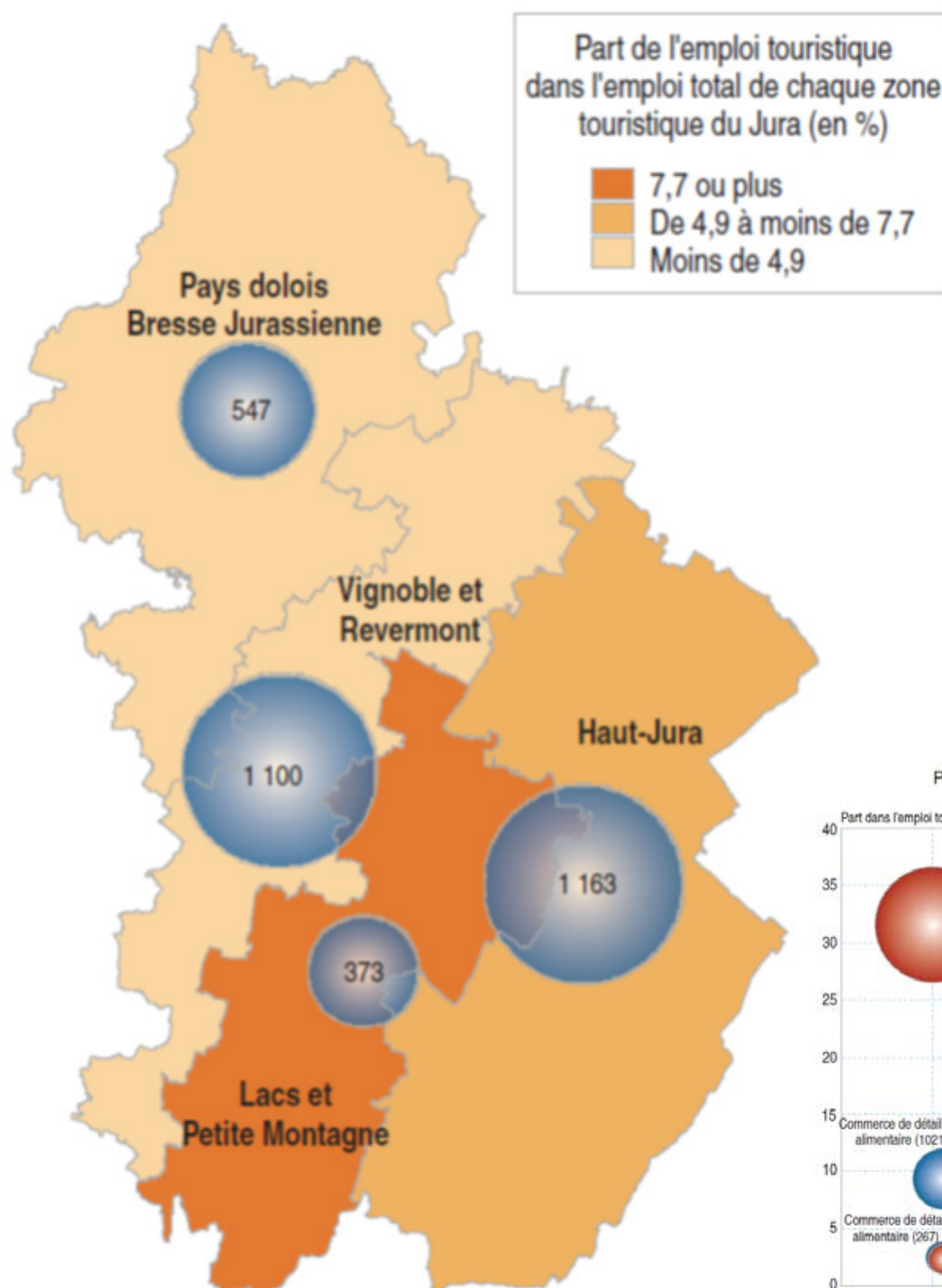
néaire commercial soit dans l'épaisseur du centre-ancien et de part et d'autre de la rue des Fossés soit le long de la rue des Fossés. L'axe commercial a été traité parmi les stratégies d'aménagement. L'éventuel projet de déviation devrait conditionner les déci-

sions en matière d'implantation commerciale et le règlement du PLUi pourra intervenir pour favoriser sur certains secteurs le maintien des commerces (règles sur les RDC par exemple).

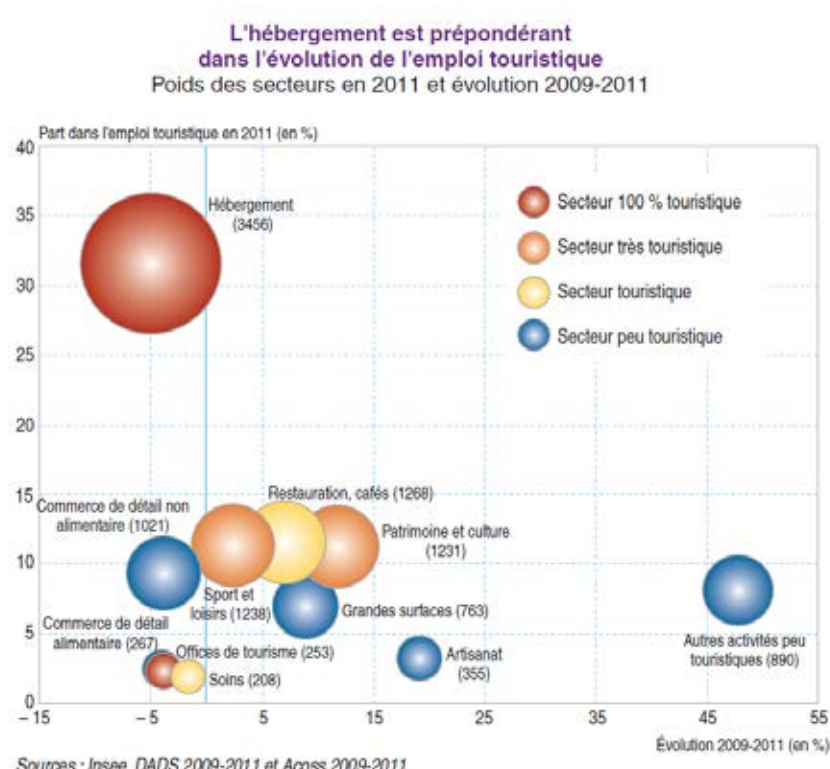


Plan guide 1 et 2 Orgelet - Source : AMI bourg-centre, réalisation Urbicand, SOLIHA Jura

Les emplois liés à la venue de touristes dans les zones touristiques du Jura (volumes et parts)



Sources : Insee, DADS 2011 et Acoess 2011



Répartition des emplois liés au tourisme en 2011 selon le secteur d'activité dans les zones touristiques du Jura (en %)

Secteur d'activité et touristicité	Jura	Vignoble et Revermont	Lacs et Petite montagne	Haut-Jura	Pays dolois Bresse Jurassienne
Hébergement (100 % touristique)	40,5	27,2	53,3	47,8	42,7
Offices de tourisme (100 % touristique)	2,1	1,3	4,8	1,7	2,6
Sport et loisirs (très touristique*)	14,6	11,4	10,0	23,1	6,1
Patrimoine et culture (très touristique*)	4,4	7,8	2,3	2,5	3,2
Restauration, cafés (touristique)	13,5	28,0	12,1	6,5	0,3
Soins (touristique)	2,2	4,0	1,1	0,8	2,5
Commerce de détail alimentaire (peu touristique)	1,9	2,1	1,8	0,8	3,9
Commerce de détail non alimentaire (peu touristique)	7,7	6,6	3,7	5,5	17,4
Grandes surfaces (peu touristique)	5,8	5,6	4,7	4,0	11,2
Artisanat (peu touristique)	3,3	1,9	4,8	3,5	4,6
Autres activités (peu touristique)	3,9	4,1	1,5	3,6	5,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* : Les secteurs « Sports et loisirs » et « Patrimoine et culture » sont classés dans « très touristique » car ils contiennent des activités à la fois « 100 % touristique » et « touristique »

Sources : Insee, DADS 2011 et Acoess 2011

2.6. L'activité touristique

2.6.1. Contexte

Source : Insee Dossier Franche-Comté n° 5 - décembre 2014

Dans le Jura, 3180 emplois sont directement générés par la fréquentation touristique en 2011 soit près de 30 % des emplois touristiques de la région. Les emplois touristiques (salariés ou non) sont directement liés à la présence de visiteurs, soit au travers de secteurs exclusivement touristiques (hôtels, campings), soit au travers de secteurs répondant à la demande de la population résidente mais qui peuvent connaître un surplus d'activité lié à la présence de touristes (restauration, supermarché, etc.).

Ramenés au nombre d'heures travaillées, ces emplois sont convertis en équivalent temps plein pour permettre l'analyse des caractéristiques socio-économiques des personnes travaillant dans le domaine touristique. En outre, les emplois liés au tourisme gérés par les collectivités territoriales (emplois dans certains hébergements, musées, associations et offices de tourisme) ne sont pas pris en compte par la méthode d'évaluation, aboutissant ainsi à une légère sous-évaluation du nombre réel de postes

touristiques.

Au sein du département, quatre territoires se distinguent par des secteurs d'activités et des saisonnalités qui leur sont propres : le « Pays dolois et la Bresse jurassienne », le territoire « Vignoble et Revermont », celui des « Lacs et Petite Montagne » et le Haut-Jura.

Le territoire « Lacs et Petite Montagne » concentre l'essentiel des capacités en hôtellerie de plein air du département.

a) Une activité touristique plus marquée dans les zones des « Lacs et Petite Montagne » et du Haut-Jura

Dans le Jura, les retombées économiques directes liées aux dépenses touristiques sont estimées annuellement à 270 millions d'euros. La fréquentation touristique a également généré près de 3 200 emplois en moyenne en 2011, soit 3,5 % de l'emploi total du département. Cette part est la plus élevée des départements francs-comtois (2,6 % en moyenne dans la région) en raison notamment d'une forte capacité en lits touristiques marchands et non marchands (40 % de l'offre régionale).

La zone « Lacs et Petite Montagne » enregistre la part d'emploi touristique dans l'emploi total la plus élevée (7,7 %) mais ne représente que 370 emplois. Cette zone se caractérise par une forte capacité de campings.

Avec des caractéristiques différentes, le « Vignoble Revermont » et le Haut-Jura

concentrent chacun un peu plus d'un tiers des emplois touristiques départementaux. Le Haut-Jura bénéficie d'une double saisonnalité avec des domaines skiables établis (dont la station des Rousses). L'emploi touristique représente 4,9 % de l'emploi total du Haut-Jura et 3,3 % de la zone « Vignoble et Revermont ».

Dans le Jura, la proportion d'emplois touristiques non salariés (indépendants, employeurs, aides familiaux) est supérieure à la moyenne régionale (21,3 % contre 18,3 % en Franche-Comté). Cette part plus élevée s'explique notamment par la gestion familiale d'un certain nombre d'hôtels implantés en espace rural et de petite taille. De même, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes, bien représentés dans le département, ne nécessitent que peu d'employés.

Davantage d'emplois touristiques dans l'hébergement et les activités sportives et de loisirs.

En 2011, l'hébergement demeure dans le Jura le premier employeur touristique avec plus de 40 % des emplois concernés contre 32 % en moyenne en Franche-Comté. Cette proportion atteint 53 % dans le territoire « Lacs et Petite Montagne ». Dans ce territoire, l'hôtellerie de plein air joue un rôle prépondérant avec 85 % des capacités d'accueil marchandes contre 55 % en moyenne dans le Jura.

b) La touristicité des activités

La méthode d'estimation de l'emploi touristique a été profondément revue en 2014 afin notamment d'y intégrer les emplois non salariés et de mieux prendre en compte la saisonnalité de l'emploi. De ce fait, les données qui en sont issues ne sont pas comparables à celles précédemment publiées.

Cette nouvelle méthode aboutit à un nouveau classement des activités selon leur degré de touristicité et exclut la majorité des moyens de transport et des agences de voyage :

- dans les activités 100 % touristiques, celles qui n'existeraient pas sans la présence des touristes (ex : hôtels, téléphériques et remontées mécaniques, musées, offices de tourisme...), tout l'emploi est considéré comme touristique ;

- dans les activités touristiques (restauration, taxis, casinos, débits de boisson...) et les activités peu touristiques (commerce de détail, artisanat, coiffure...), seule une partie de l'emploi résulte de la venue des touristes dans la zone. L'emploi

lié au tourisme résulte de la différence entre l'emploi total de la zone et celui destiné à la population résidente.

La prise en compte des enjeux spécifiques associés au maintien des hébergements marchands se traduit pour le département par des priorités concernant l'amélioration progressive des résultats économiques des hébergements marchands ainsi que l'encouragement des investissements porteurs (sans restriction quant à la typologie des établissements).

Les activités sportives et de loisirs rassemblent 14,6 % des emplois liés à la présence touristique contre 11,3 % en moyenne en Franche-Comté. Que ce soit en saison hivernale ou estivale, le Haut-Jura et la zone « Lacs et Petite Montagne » offrent en effet une palette d'activités de plein air qui requièrent de l'encadrement (ski, randonnées, activités nautiques,...). La découverte des richesses naturelles et culturelles du département est également

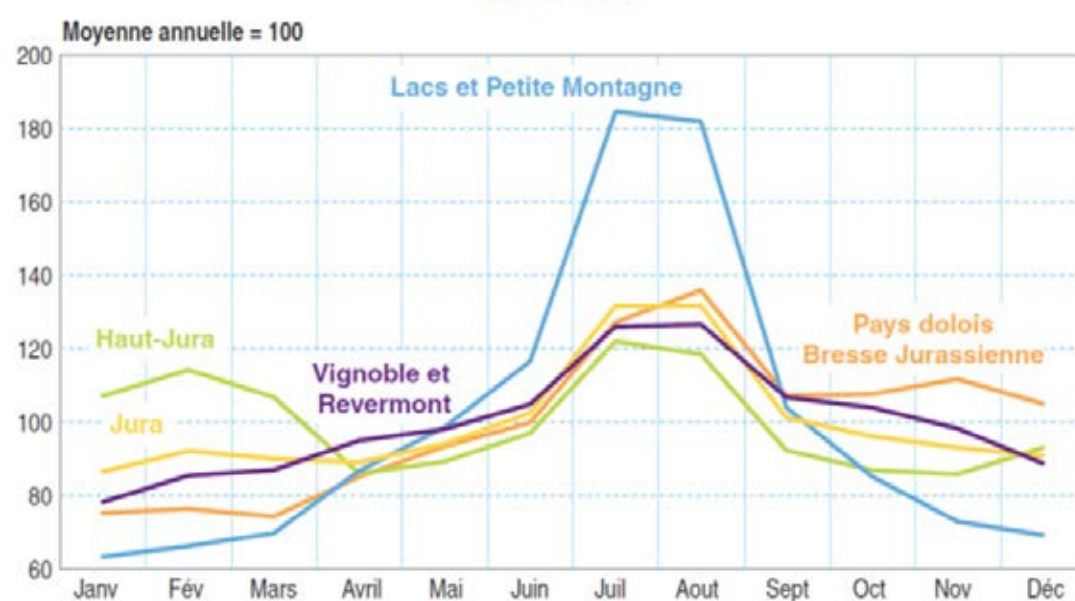
portée par une politique de structuration et de valorisation des randonnées et du cyclotourisme.

Le cyclotourisme est particulièrement développé dans le Jura en raison de la topographie variée du département et de la densité de son réseau. La structuration de l'offre en matière de randonnée s'articule autour d'une offre de circuits large, connue, bien répartie sur le territoire avec des réseaux d'itinéraires interconnectés, et d'une offre orientée plus spécifiquement vers le développement touristique comme l'Échappée Jurassienne.

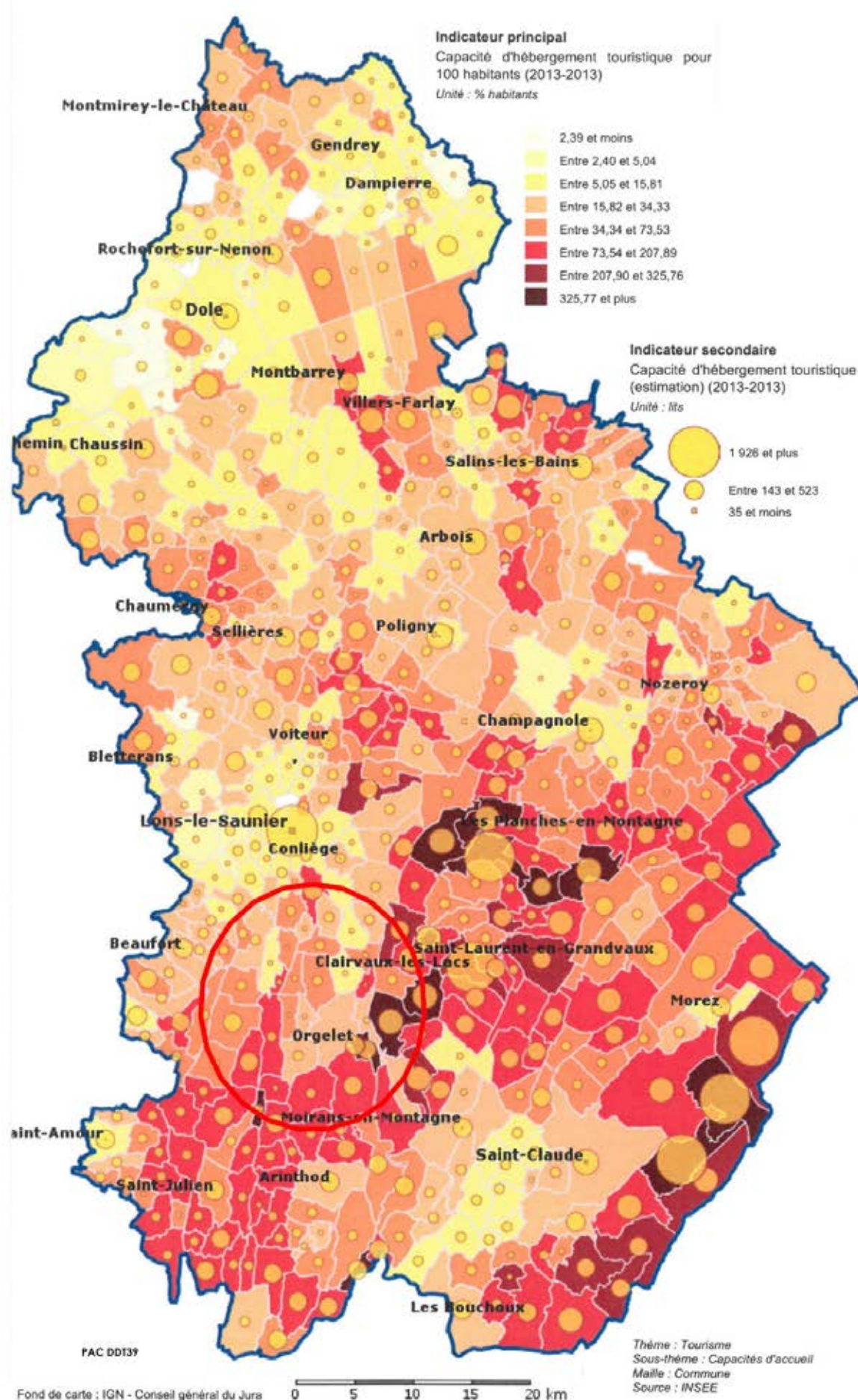
Le secteur de la restauration et des cafés est également légèrement surreprésenté par rapport à la moyenne régionale avec 13,5 % d'emplois touristiques dédiés.

Ce taux est très variable d'un territoire à l'autre. Il atteint 28 % dans la zone « Vignoble et Revermont ». Dans ce territoire, réputé pour ses vins et ses bonnes tables, la fréquentation des restaurants est fortement tirée par la clientèle touristique.

Saisonnalité de l'emploi touristique par zone touristique dans le Jura



Sources : Insee, DADS 2011 et Acoiss 2011



c) Une croissance de l'emploi touristique tirée par la restauration et les commerces entre 2009 et 2011

Entre 2009 et 2011, le nombre d'emplois touristiques augmente d'1 % dans le Jura. Cette hausse est plus faible que la moyenne régionale (+ 3,8 %) sur la même période. Dans le Jura, cette progression de l'emploi touristique est principalement tirée par la restauration et les commerces (grandes surfaces et commerces de détail). L'emploi touristique dans la restauration a progressé essentiellement dans le « Vignoble et le Revermont ».

À l'inverse, les emplois dans l'hébergement baissent entre 2009 et 2011 (- 8 %) en raison de fermetures d'établissements, temporaires ou non. En effet, sur la période, le Jura a connu la fermeture ou la reconversion d'hôtels et de centres de vacances, notamment dans le Haut-

Jura. Malgré une requalification initiée de certains centres, la perte de vitesse, constatée à l'échelle nationale, des « séjours collectifs » (colonies de vacances, classes de découverte,...) perdure.

Compte tenu des enjeux que représente le secteur de l'hébergement dans le tourisme jurassien, les collectivités mènent des actions de soutien auprès des établissements en fonction de la faisabilité économique, tant par la requalification de certains centres que par l'adaptation des produits aux attentes des clientèles.

Une saisonnalité affirmée :

Jusqu'à 4 200 emplois touristiques en juillet-août. La saisonnalité de l'emploi touristique dans le Jura est inférieure à la moyenne franc-comtoise. L'ampleur de la

saisonnalité entre le mois le plus important (l'équivalent de 4 196 emplois en août) et le mois le plus faible (2 759 en janvier) s'élève en effet à 1,52 (1,7 en Franche-Comté ; 1,8 en France de Province). C'est en juillet-août que le nombre d'emplois touristiques est le plus élevé dans le Jura.

Dans la zone « Lacs et Petite Montagne », au cours du mois de juillet où l'emploi touristique est à son maximum, le nombre d'emplois est 2,9 fois plus important qu'au cours du mois de janvier (minimum d'emplois touristiques).

Ainsi le recours aux saisonniers est très important en été dans cette zone. Le Haut-Jura recourt quant à lui aux saisonniers en été et en hiver. Cette double saisonnalité est propre aux destinations de montagne.

d) Davantage d'emplois touristiques à temps complet dans le Jura

Les 3 184 emplois générés en 2011 par la venue de touristes dans le Jura représentent 2 580 emplois en équivalent temps plein (ETP).

Le Jura est le département franc-comtois où la part d'emplois touristiques en ETP à temps complet est la plus élevée (69,7 % contre 65,6 % dans la région). Il se distingue des autres départements de la région

par une proportion d'emplois en ETP à temps complet particulièrement élevée dans l'hébergement (74,8 % contre 70,5 % en moyenne dans la région), dans les sports et les loisirs (72,0 % contre 67,9 %) et le secteur du patrimoine et de la culture (59,7 % contre 53,8 % en Franche-Comté). De fait, le nombre d'emplois à temps complet est particulièrement élevé dans

les zones touristiques où ces activités sont surreprésentées. Dans la zone des « Lacs et Petite Montagne » et dans le Haut Jura, la part des emplois à temps complet atteint respectivement 80,5 % et 73,4 %.

Comme ailleurs en Franche-Comté, les femmes occupent plus de la moitié des emplois en ETP liés au tourisme dans le Jura.

2.6.2. Structuration de l'activité

a) L'accueil des touristes

Au niveau départemental : Comité Départemental du Tourisme du Jura.
Supra-communautaire : Office du tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne.
Point information tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne implanté à Orgelet.
L'OT Pays des Lacs et Petites Montagnes est l'un des quatre offices de tourisme couvrant l'ensemble du département du Jura. A Orgelet même, le Point information touristes est ouvert pendant l'été et les vacances de Noël. Cette structure réalise la promotion des activités disponibles sur le

territoire de la Communauté de Communes, notamment celles liées à la qualité de son patrimoine naturel, tels que les activités sportives de pleine nature.

L'OT Pays Lacs et Petites Montagnes a reçu 31 400 visiteurs en 2014, . Son site internet a enregistré quant à lui environ 200 000 visites.

Le budget prévisionnel 2015 de la structure s'établit à environ 200 000€ et présente un déficit à l'heure actuelle de l'ordre de 25 000 €. Les communautés de communes participantes et le Conseil Départemental

apportent une subvention totale de 104 814 euros, dont 16 600 proviennent de la CCRO. Le budget est composé à plus de 50% de frais de personnels intégrant notamment un renforcement temporaire l'été afin de couvrir les lieux d'accueil.

Alors que les étrangers représentent 62% des clients des campings du PLPM, les Français représentent plus de 85% des visiteurs et des contacts du Point information tourisme d'Orgelet en 2014. Le reste est majoritairement constitué par les Hollandais.

b) L'exercice de la compétence tourisme par la CCRO

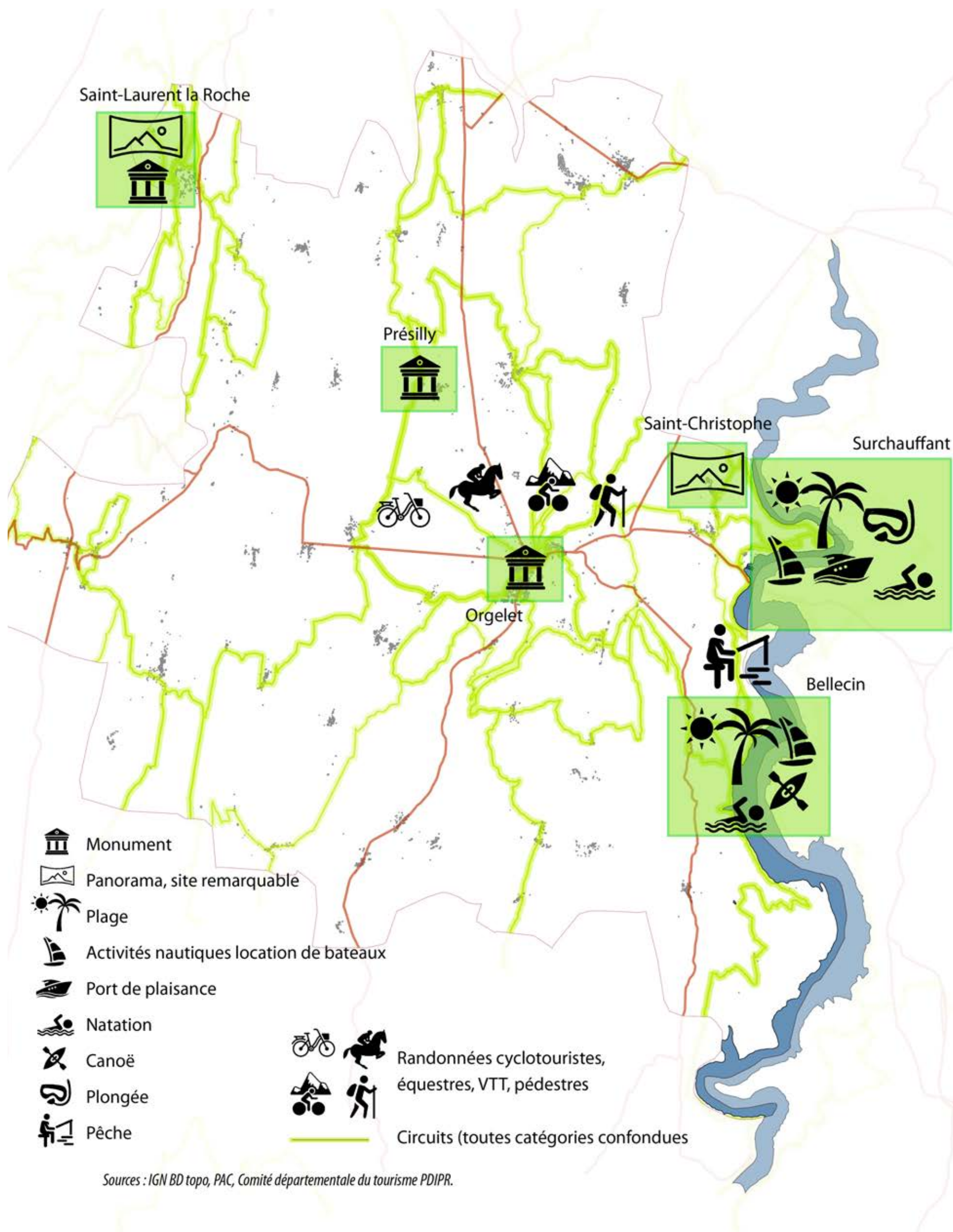
Le développement économique et touristique est l'un des blocs de compétences de la Communauté de Communes. Au sein de cette compétence figure « le développement et la promotion d'actions en faveur du tourisme, notamment la gestion d'un point information communautaire ; ainsi qu'en termes de valorisation du patrimoine existant (hébergement, randonnée, itinéraires de découverte...) ». Cette compétence semble contrainte dans

sa mise en œuvre notamment du fait d'une absence de stratégie financière permettant de dégager des moyens financiers suffisants pour son développement.

A ce titre, on peut noter l'absence de Taxe de séjour à l'échelle du territoire intercommunal et une mise en œuvre communale avec des disparités fortes et des concurrences assumées.

Compte tenu de son potentiel touristique, cette thématique représente néanmoins un

enjeu important pour la Communauté de Communes en matière de développement économique en général, d'autant que les commerces et établissements de services représentent plus de la moitié de l'économie locale.



Les sites touristiques sur le territoire de la CCRO - Sources : IGN BD Topo, PAC, Comité départemental du tourisme, PDIPR

2.6.3. L'offre d'activités sur la Communauté de Communes

a) Les activités nautiques

Elles sont l'élément phare du tourisme local et plus globalement du pays des lacs.

Lac de Vouglans

Le barrage de Vouglans, construit par EDF entre 1964 et 1969 dans la vallée de l'Ain a créé ce lac artificiel à la cote de 429 m d'altitude.

Avec 35 km de long sur 450 m de large en moyenne, c'est la troisième retenue artificielle française avec 620 millions de m³ après Serre-Ponçon et le Lac de Sainte-Croix.

Ce lac, géré par EDF, a permis l'aménagement sur ses berges des plages et des équipements nautiques.

A vocation première de production électrique, les activités sportives et touristiques restent contraintes par le cadre réglementaire fixé par l'arrêté préfectoral qui encadre les activités du lac de Vouglans. Deux sites majeurs sont identifiés sur le territoire de la CCRO :

- Le site du Surchauffant,

- La base nautique de Bellecin :

Elle est gérée par la Régie départementale de Bellecin.

La base nautique est ouverte à un public sportif assez large :

_ Pour les enfants avec la mise en place d'accueil de loisirs sans hébergement et l'accès aux stages estivaux ;

_ Pour les scolaires, avec l'accueil de séjours scolaires ou l'invitation de collégiens comme public support aux formations assurées sur le site ;

_ Pour les adultes avec l'accueil d'événements culturels, l'hébergement de deux clubs locaux (voile et aviron), la location d'espaces sportifs aux associations locales, la mise à disposition de salles de réunion ou d'espaces festifs, la location de matériel de nautisme ;

_ Pour les touristes avec l'accueil de deux événements sportifs majeurs (tour du lac VTT et Trail Volodalen), la possibilité de location d'hébergements et de pension, la mise à disposition d'éducateurs sportifs pour l'encadrement de sport de pleine

nature, la traversée du lac en bateau pour les randonneurs pédestres entre Bellecin et Maisod ; mais c'est aussi un centre d'entraînement pour les sportifs de haut niveau – il abrite notamment le centre Elements olympique pour l'équipe nationale d'aviron. L'offre en termes de pratiques sportives est très large et la base nautique possède les équipements et les infrastructures nécessaires pour pratiquer aussi bien des sports en salle qu'en pleine nature.

Des réflexions sont en cours quant à l'aménagement d'une aire de camping-car, l'installation de sanitaires pour accueillir le public dans de meilleures conditions.

Ces réflexions intègrent aussi le développement de la capacité d'accueil du site avec la possibilité d'implanter de nouveaux hébergements («chalets»)

Baignade et plages

_ Dans une volonté de mise en valeur du site depuis les années 70, trois plages sont aménagées et surveillées en été. Toutes sont des plages ombragées et disposant de tables de pique-nique et de sanitaires.

_ La plage de Surchauffant, à une centaine de mètres du port du Meix, est située sur le Domaine de Surchauffant. Ce dernier compte un camping aménagé avec location de mobilhomes et de chalets, deux restaurants, deux snacks et une épicerie.

_ La plage de Bellecin, au cœur de la zone ventée du lac, offre l'accès aux dériveurs, optimistes ou planches à voile.

_ Il est possible de louer des canoës, et pédalos et de se restaurer.

La pêche

Le lac de Vouglans a acquis une réputation européenne pour la qualité de sa pêche. L'Ain est une rivière très poissonneuse et

une gestion maîtrisée de la faune a permis au lac de Vouglans de devenir un plan d'eau de 1ère catégorie.

Activités nautiques

_ Depuis le port du Meix :

- le ski-nautique avec un parcours de slalom aménagé. Des cours sont dispensés en juillet-août par un moniteur diplômé
- le jet-ski : sur place location avec permis ou baptême,
- bateau moteur : sur place location avec permis ou baptême,
- la croisière en bateau « le Louisiane ».

_ Les plages de la Mercantine et de Bellecin, dans la partie ventée du lac, proposent diverses activités :

- location de bateaux électriques, pédalos, bateaux à moteurs électrique sans permis,
- port de plaisance, mise à l'eau gratuite
- location de canoës, kayaks, catamarans, dériveurs, optimistes.

Le port du Meix

A deux pas de la plage de Surchauffant, de son camping et de ses restaurants, le port du Meix permet de pratiquer le ski nautique avec un parcours de slalom aménagé. Le jet ski est également autorisé.

Au pied du pont de la Pyle, sur la commune de la Tour de Meix, ce port de plaisance aménagé en 1998 est devenu le point d'ancrage privilégié des bateaux rapides, avec 274 places réparties sur 3 pontons.

Un bateau école est présent sur le port. La rampe de mise à l'eau est utilisable jusqu'à 423 m.



La base de Bellecin



Le pont de la pyle



La base de Bellecin



Le port du Meix (Surchauffant)



Fréquentation et Impact économique du lac de Vouglans

La fréquentation du site s'apparente à celle d'un site balnéaire plutôt qu'à celle d'un lieu de tourisme vert. Fortement axée sur les activités nautiques ou de plage, la fréquentation est concentrée sur les mois de juillet/août.

Les visiteurs de proximité représentent une part dominante de la clientèle mais cette part varie fortement en fonction de la période : de 86% un dimanche de moyenne saison à 52% en semaine de haute saison. Dans cette dernière période, les visiteurs étrangers représentent jusqu'à un visiteur sur cinq (néerlandais principalement) contre un sur dix en moyenne saison ; La fréquentation connaît des hausses sensibles lors des week-ends de moyenne saison lorsque la météo est favorable. L'activité touristique reste cependant fragilisée par les impacts de la météo qui entraînent de fortes fluctuations dans la

fréquentation.

La plage constitue le principal pôle d'attrait du lac, dès les premiers beaux jours, et les activités pratiquées par les visiteurs du site sont avant tout terrestres : plage, pique-nique, promenade. Viennent ensuite les activités pratiquées sur l'eau : promenade en bateau et pêche.

Les taux d'occupation de la capacité d'hébergement des quatre principaux accès au plan d'eau sont maximums sur la première quinzaine d'août. Les bungalows de Surchauffant atteignent un taux de réservation de 100% pour presque tout l'été et l'hébergement de la base de Bellecin est occupé de façon optimale.

La fréquentation journalière en nombre de visiteurs par type de journée (avec météo favorable) est la suivante (pour les quatre

principaux points d'accès - Bellecin, Pont-de-Poitte, Surchauffant et Mercantine) :

- un samedi de moyenne saison (mai, juin) : 3315 visiteurs ;
- un dimanche en moyenne saison : 5205 visiteurs ;
- un samedi en haute saison (juillet, août) : 4625 visiteurs ;
- un dimanche en haute saison : 9810 visiteurs ;
- un jour de semaine en haute saison : 4045 visiteurs.

L'ouverture de la pêche et les activités de la base nautique de Bellecin marquent l'ouverture et la fermeture de la fréquentation du plan d'eau, entre début avril et fin octobre ; La navigation motorisée domine largement les autres modes de navigation, avec 72% des navigants.

	Activité économique directe	Observations
Base de Bellecin	760 k€/an	6 emplois permanents
Site du surchauffant	1125 k€/an (bateau-croisière, port, camping, village vacances, carburant, charges d'entretien des bateaux)	4 emplois pour le site départemental ; 15 emplois permanents pour les privés
Sports nautiques	75 k€/an	emploi saisonnier
Pêche	290 k€/an	
VVF Maisod	260 k€/an	2 emplois permanents et 3 saisonniers
Sous total	2500 k€/an	
	Activité économique indirecte	Observations
Propriétaires d'amarrage	2000 k€/an	Estimation sur la clientèle « nautisme ». 19 €/jour/pers.
VVF Maisod	290 k€/an	Clientèle « VVF ». Ratio de 15,5 €/jour/pers.
Sous total	2290 k€/an	

Bilan économique et social des usages sur la retenue de Vouglans - Auteurs MC Dalloz, L Mei, JL Pigeon.

Indicateurs économiques

Le Département du Jura est propriétaire des équipements de la base nautique départementale de Bellecin. Le chiffre d'affaires annuel de la base de Bellecin était de 765 k€ en 2002 et se répartissait principalement entre :

- _ l'équipe de France d'aviron,
- _ Les scolaires en début et fin de saison,
- _ la clientèle utilisatrice de la base en période estivale.

Cette période représente 50% du chiffre d'affaires de la base. Les emplois pérennisés

étaient au nombre de 6 à plein temps.

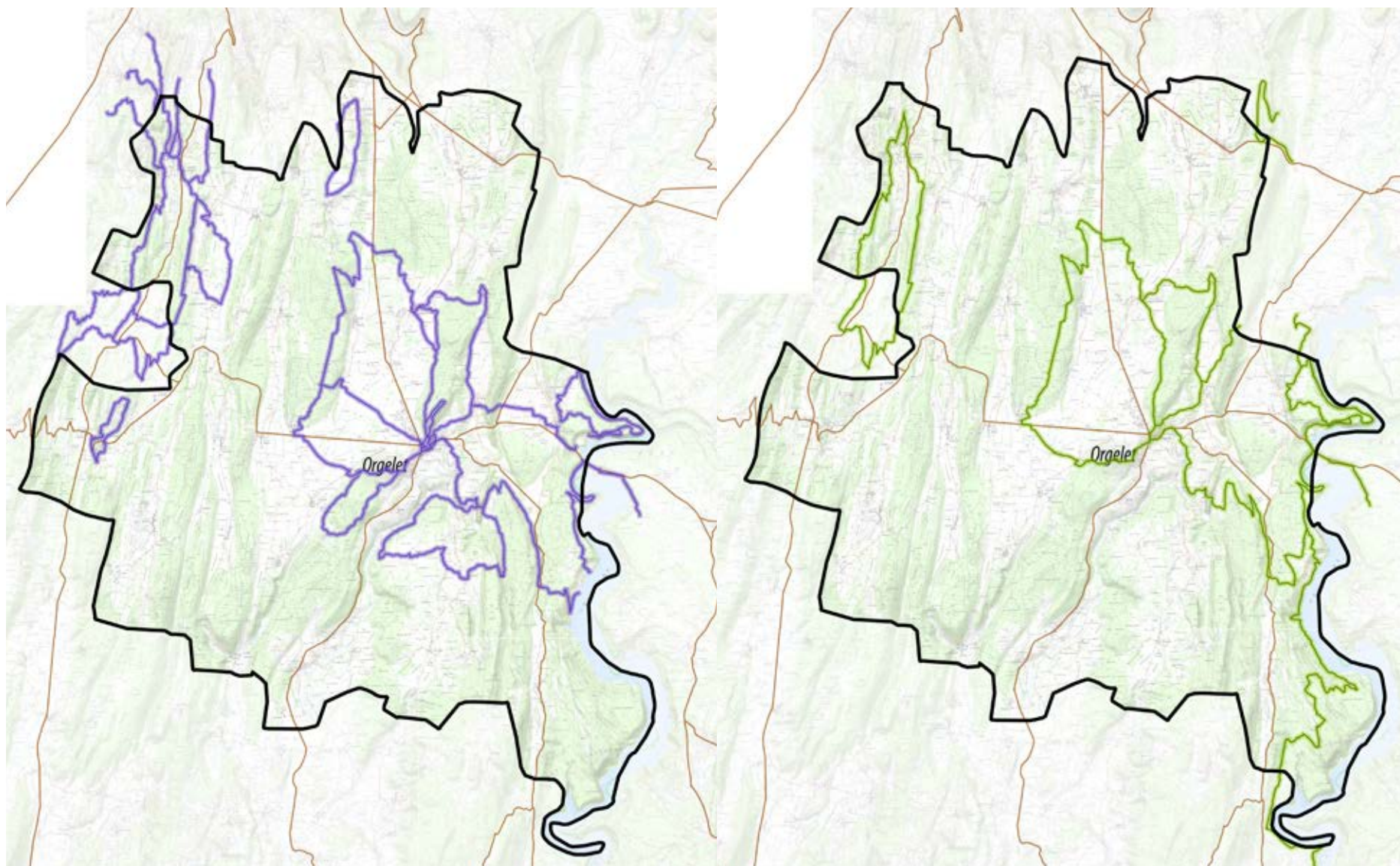
Le site départemental du Surchauffant s'étend sur 112 ha sur le territoire de la commune de La Tour du Meix et est géré par la régie départementale de Chalain. Le chiffre d'affaire direct généré par les activités du port, du camping et du village vacances s'élevait à environ 420 k€. Les emplois pérennisés étaient au nombre de 4 à plein temps pour la base du Surchauffant.

Une étude récente menée par la fédération départementale de la pêche chiffre les retombées directes indirectes de l'activité pêche sur Vouglans par an :

- _ 288 981 € dépensés sur le territoire par des pêcheurs à la journée
- _ 705 580 € dépensés sur le territoire du fait de la présence de pêcheurs en séjour

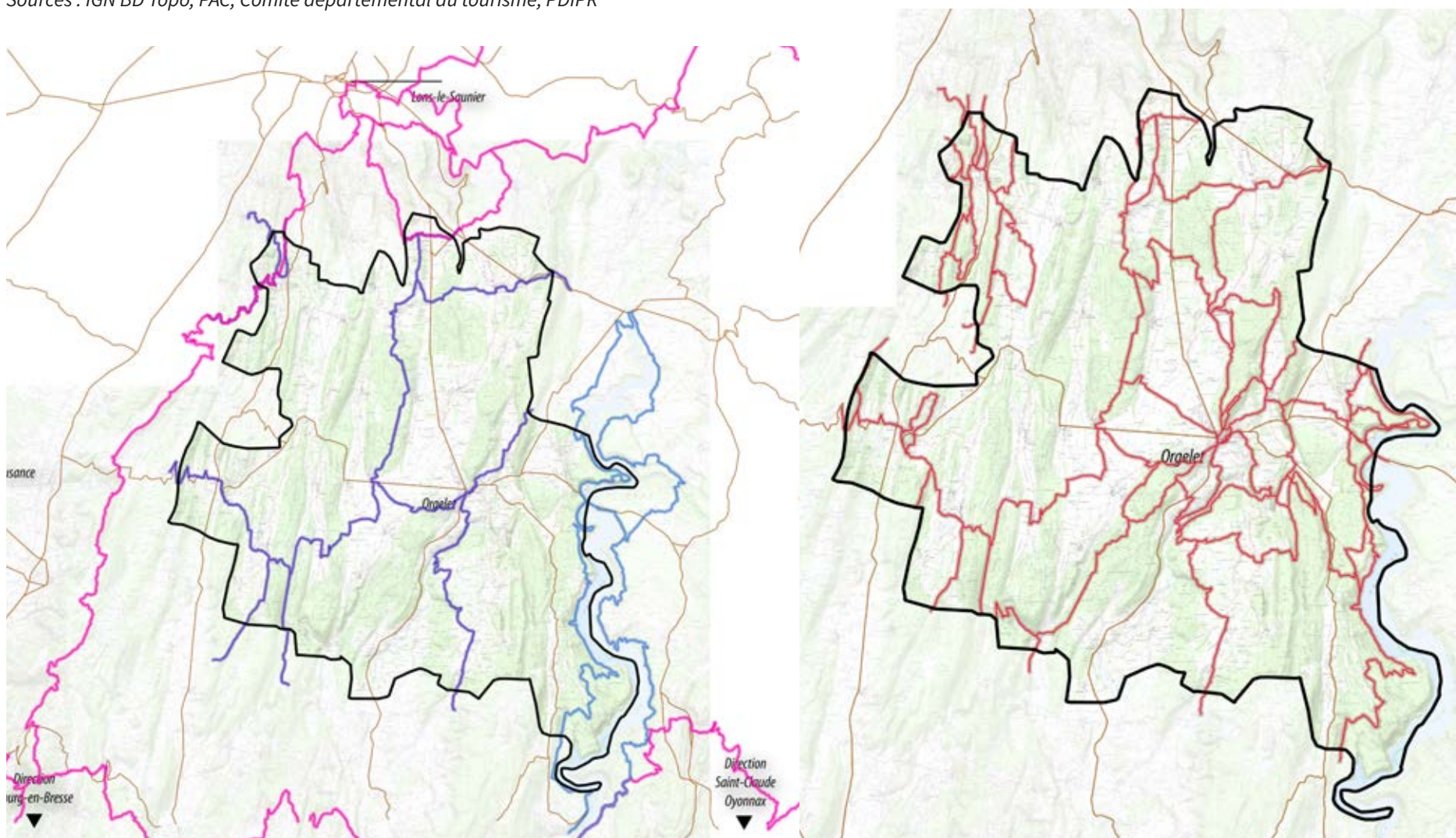
Soit de l'ordre d'1 million d'euros.

L'activité génèrerait 10 ETP.



- GRP CCRO
- GR JURA
- Equestre CCRO
- Boucles PR CCRO
- PDIPR Troncons CCRO
- VTT CCRO

Sources : IGN BD Topo, PAC, Comité départemental du tourisme, PDIPR



b) Les autres activités de sports et de loisirs sur le territoire

D'autres activités sportives non nautiques sont disponibles à partir des structures et du matériel de la base nautique : la spéléologie, le VTT, le tir à l'arc, un parcours aventures ... La pratique de l'équitation est également possible avec la présence de centres équestres.

En termes de circuits, il y a sur le territoire de la CCRO :

- _ 14 sentiers de randonnées depuis 2012, pour un total de 205 kilomètres balisés :
 - Boucles de petite randonnée ;
 - Sentiers de découverte.

_ 4 circuits VTT :

- 3 circuits d'Orgelet vers les environs ;
- Tour du lac de Vouglans : 82 kilomètres, circuit Bellecin - Pont de la Pyle de 13 kilomètres qui comprend une traversée en bateau depuis la base nautique.

- _ Des circuits cyclotouristes :
 - Il existe différentes boucles proposées mais non balisées et ne disposant d'aucun équipements spécifique.

_ Des randonnées équestres organisées par les centres de la CCRO. Un gîte équestre est implanté sur la commune de Pimorin.

Les structures d'accueil touristique qui couvrent le territoire de la CCRO proposent

également aux touristes une randonnée pédestre accompagnée de plusieurs jours autour du lac de Vouglans, avec un hébergement en gîtes ou en bivouac sous tente.

Le Jardin Fantastique et l'Acroroche (territoire de St-Maur) offrent des activités peu communes : un parcours dans un labyrinthe végétal géant agrémenté de contes et un parcours ludique et sportif dans les falaises et les rochers d'une ancienne carrière.

c) Les activités culturelles

Le territoire de la CCRO jouit d'un patrimoine intéressant susceptible, de participer à l'attractivité touristique.

Orgelet, fait partie du réseau des petites cités comtoises de caractère. Ce classement lui donne une certaine visibilité.

L'un des monuments incontournables de la CCRO est le château de Présilly et son colombier. Datant du début du XIIIème siècle et aujourd'hui classé à l'inventaire des monuments historiques, il est aujourd'hui animé par l'Association «Les Balladins du Château». Ce sont les bénévoles de cette association, originaires du monde entier, qui entretiennent, restaurent et consolident le château. La Région, le Département et la Commune de Présilly participent financièrement. L'association organise également plusieurs animations et événements pour mettre en valeur le site, comme le marché médiéval

et les repas médiévaux ainsi que des spectacles, des concerts ou encore des expositions. Des visites du château sont également organisées à l'occasion de la Journée du patrimoine.

Le site de l'église de Saint-Laurent-la-Roche à La Chailleuse. Ce site offre l'un des paysages les plus remarquables du territoire de la CCRO, avec notamment des vues panoramiques sur le Revermont et la Bresse. L'église est mentionnée comme chapelle en 901, et devient par la suite le chef-lieu d'une paroisse composée du bourg et des villages alentours. Les abbesses de Château-Chalon eurent le patronnage de l'église jusqu'en 1602. L'édifice se compose d'un porche, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, d'un clocher et de quatre chapelles. La toiture de l'édifice est en laves. Saint-Maur dispose d'un site (la Croix Rochette - statue de la vierge et table

d'orientation) assez remarquable mais encore confidentiel et peu connu, qui offre lui aussi des vues panoramiques remarquables.

Des circuits thématiques permettent de découvrir le patrimoine local. Ainsi le circuit de Dompierre-sur-Mont met en valeur des fontaines, celui d'Orgelet permet de découvrir le patrimoine bâti et l'histoire de la ville.



Le Château de Présilly - Soliha Jura



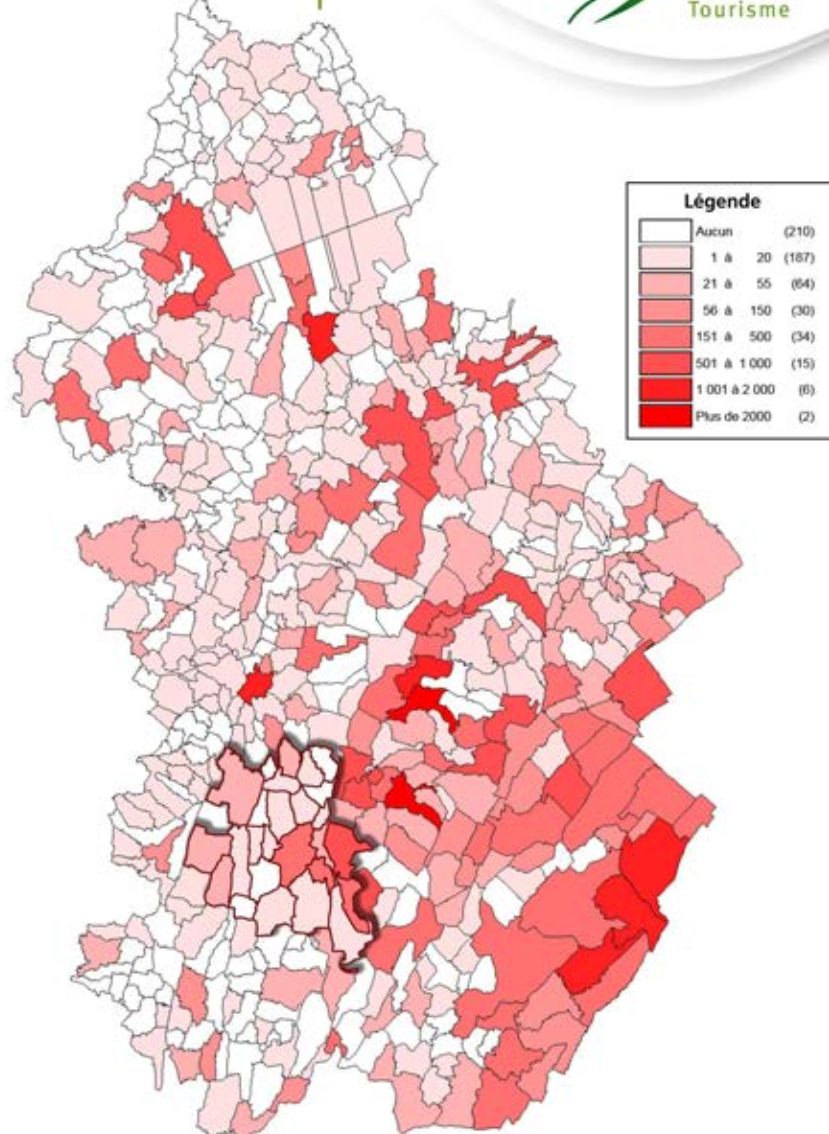
Vue panoramique depuis le belvédère de Saint-Laurent-la-Roche - commune de La Chailleuse - Soliha Jura

d) Fréquentation des sites musées et événements du Jura

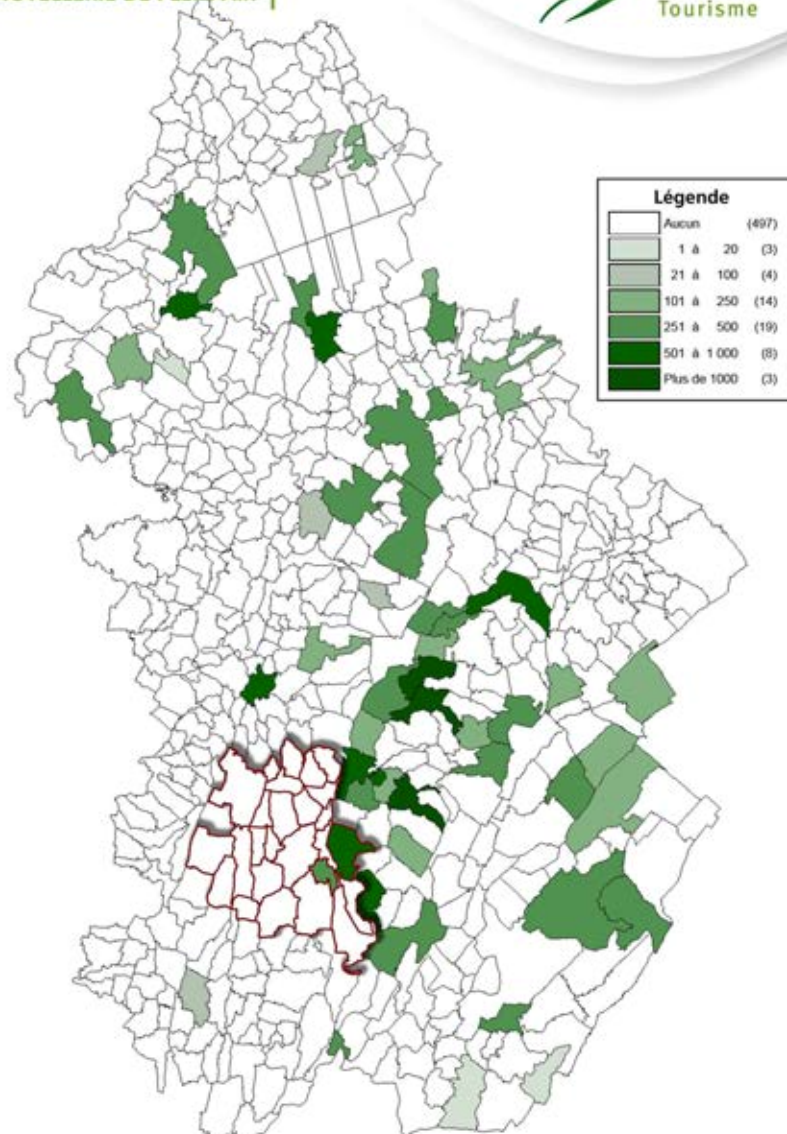
Le bilan de chiffres clés de l'activité touristique de l'année 2015 (CDT) évoque la fréquentation des sites et événements touristiques les plus importants du

département. Aucun d'entre eux ne figure sur le territoire de la CCRO.

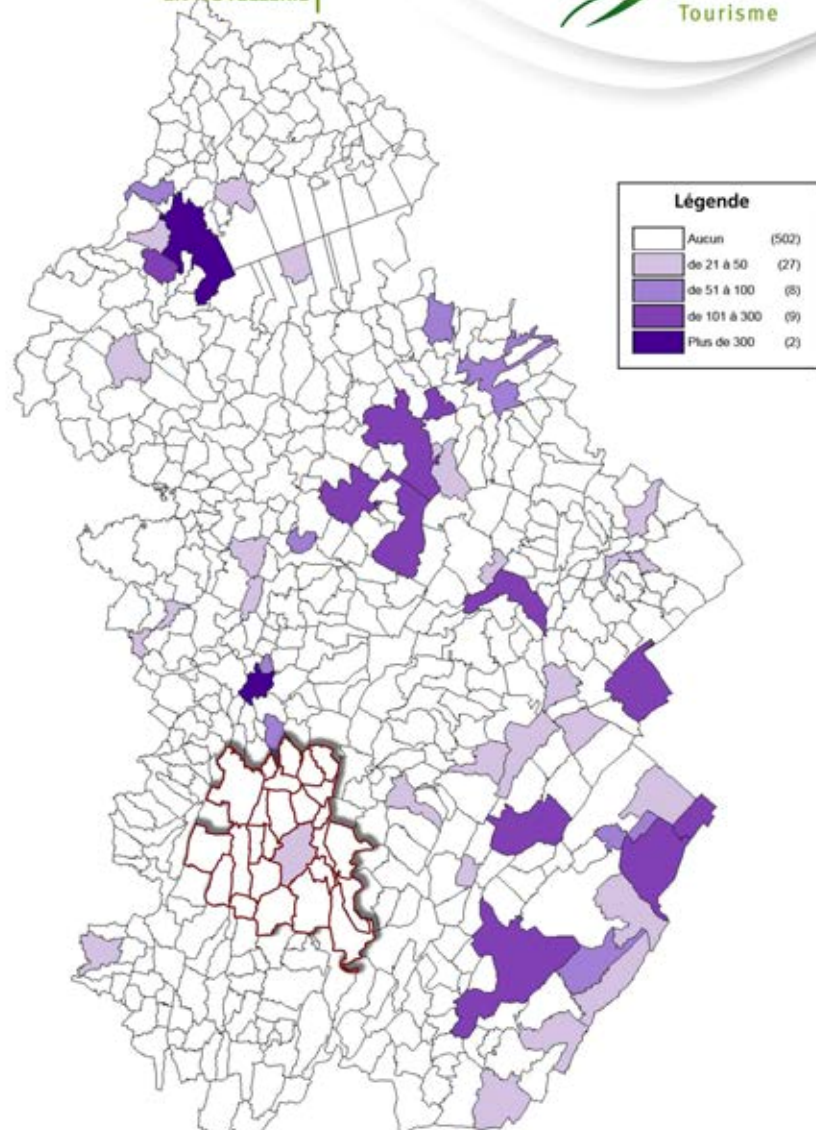
**LES CAPACITÉS D'ACCUEIL
TOURISTIQUE DU JURA**
(1^{er} janvier 2014) :
**TOTAL DES LITS TOURISTIQUES
MARCHANDS**



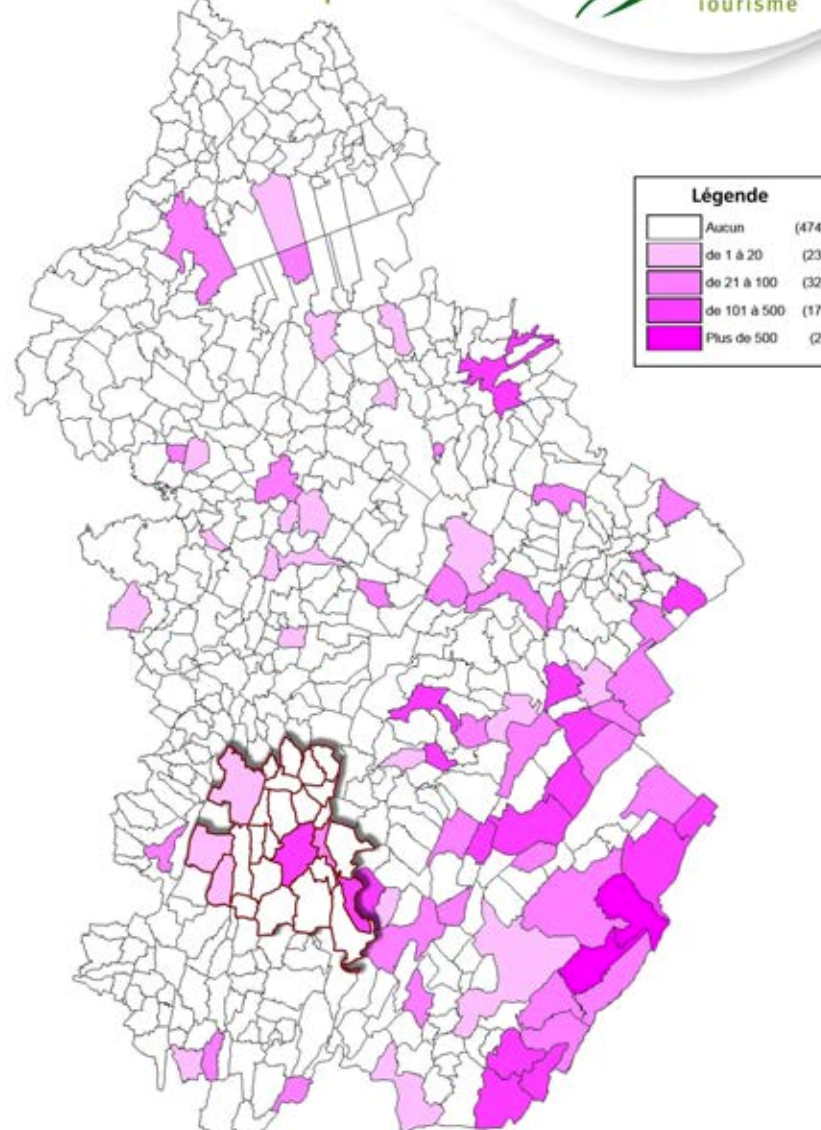
**LES CAPACITÉS D'ACCUEIL
TOURISTIQUE DU JURA**
(1^{er} janvier 2014) :
**TOTAL DES LITS TOURISTIQUES
EN HÔTELLERIE DE PLEIN AIR**



**LES CAPACITÉS D'ACCUEIL
TOURISTIQUE DU JURA**
(1^{er} janvier 2014) :
**TOTAL DES LITS TOURISTIQUES
EN HÔTELLERIE**



**LES CAPACITÉS D'ACCUEIL
TOURISTIQUE DU JURA**
(1^{er} janvier 2014) :
**TOTAL DES LITS TOURISTIQUES
EN HÉBERGEMENTS COLLECTIFS**



2.6.4. L’offre d’hébergements touristiques (sources : diagnostic territorial du projet de territoire, bilan touristique du CDT 2015)

Selon le réseau des Observatoires du tourisme de Rhône-Alpes, l’hébergement touristique marchand a représenté 82 000 nuitées au niveau de la CCRO en 2014, et 48 250 nuitées pour l’hébergement touristique non marchand (résidences secondaires). Au total, l’hébergement touristique a représenté plus de 130 250 nuitées dans la CCRO en 2014 principalement concentrées sur la période estivale. Il conviendrait d’ajouter à ces chiffres ceux des communes qui ont intégré la CCRO

depuis 2014, et notamment La Chailleuse qui dispose d’une capacité d’hébergement de l’ordre de 200 lits dont une quarantaine de lits marchands. Cette activité touristique est à mettre en rapport avec les 5 735 habitants du territoire permettant ainsi d’affirmer que le tourisme est un fait fort de la CCRO. Le territoire offre une palette d’hébergements relativement large permettant un accueil varié de populations de touristes.

Nota :
_ Les hébergements collectifs regroupent les auberges de jeunesse, gîtes de groupe, gîtes d’étape et de séjour, maisons familiales, centres et villages de vacances,
_ Les capacités calculées en lits touristiques reposent pour certains types d’hébergement sur des ratios nationaux :
• Hôtellerie : nombre de chambre x2
• Hôtellerie de plein air : nombre d’emplacements x 3.

a) Hôtellerie de plein air

L’hôtellerie de plein air représentait 66,3% des lits d’hébergement marchand soit une part de 10 points supérieure à celle du Jura marquant ainsi la prédominance de ce mode d’hébergement sur le territoire. La CCRO compte 2 terrains de camping classés 3 étoiles, qui totalisent 311 emplacements :
_Le camping «La Faz» proposant la location de chalets, caravanes et mobil-homes, ainsi qu’une aire pour camping-cars de 124 emplacements.
_Le camping du «Surchauffant»

proposant la location de chalets, bungalows toile et mobil-homes pour un total de 157 emplacements. Les deux campings comprennent chacun des jeux pour enfants et des équipements sportifs : piscine pour «La Faz», terrain de football et tables de ping-pong pour «Le Surchauffant». «Le Surchauffant» comprend également une possibilité de restauration, contrairement à «La Faz».

Selon le réseau des Observatoires du tourisme de Rhône-Alpes, en 2014, les

campings de la CCRO ont représenté au total 41 830 nuitées, soit 51% des nuits en hébergement touristique marchand. A noter que selon cette même source, le taux d’occupation des campings de la CCRO était alors de 29%.
A l’échelle du pays des lacs l’hôtellerie de plein air représente 652 700 nuitées, le taux d’occupation est de 33,4 %.

Par ailleurs, il existe un camping à la ferme «Au pays des voisins » à Sarroigna. Il compte 6 emplacements.

b) Hôtellerie

La part de l’hôtellerie s’élevait à 2,1%, soit 8,3 points de moins qu’au niveau du Jura s’expliquant notamment par la présence unique d’un hôtel pour la toute la CCRO avec une capacité d’hébergement limitée à 14 chambres.

L’hôtel-restaurant «La Valouse», porté dans le cadre d’un crédit-bail par la CCRO, est classé 3 étoiles et totalisait 1 440 nuitées en 2014 selon le réseau des Observatoires du tourisme.

A l’échelle du pays des lacs, l’hôtellerie représente 84 244 nuitées, le taux d’occupation est de 44,5 %.

c) Hébergement collectif

Le Comité départemental du tourisme recense 4 établissements d’hébergements collectifs sur le territoire de la CCRO pour 214 équivalents-lits :
- Trois gîtes d’étapes et de séjour, capacité d’accueil totale : 47 places («Terrasses de Merlue» à Plaisia, gîte d’étape de St Maur.

- La base nautique de Bellecin à Orgelet qui dispose d’une capacité d’hébergement de 150 lits (accueil de loisirs et hébergement sportif pour stages de haut niveau). Selon les Observatoires du tourisme de Rhône-Alpes, en 2014, l’hébergement collectif a représenté 26 300 nuitées, soit près d’un tiers des nuitées en hébergement marchand.

Un centre de vacances est implanté sur la commune d’Ecrille : il s’agit d’un bail emphytéotique de la Caisse centrale

d’activités sociales (CCAS) d’EDF, la mairie de Montreuil est propriétaire des murs. La capacité du centre est de 300 personnes. Depuis 10 ans, l’occupation du centre a très nettement diminué. L’avenir de ce site pose de nombreuses interrogations.

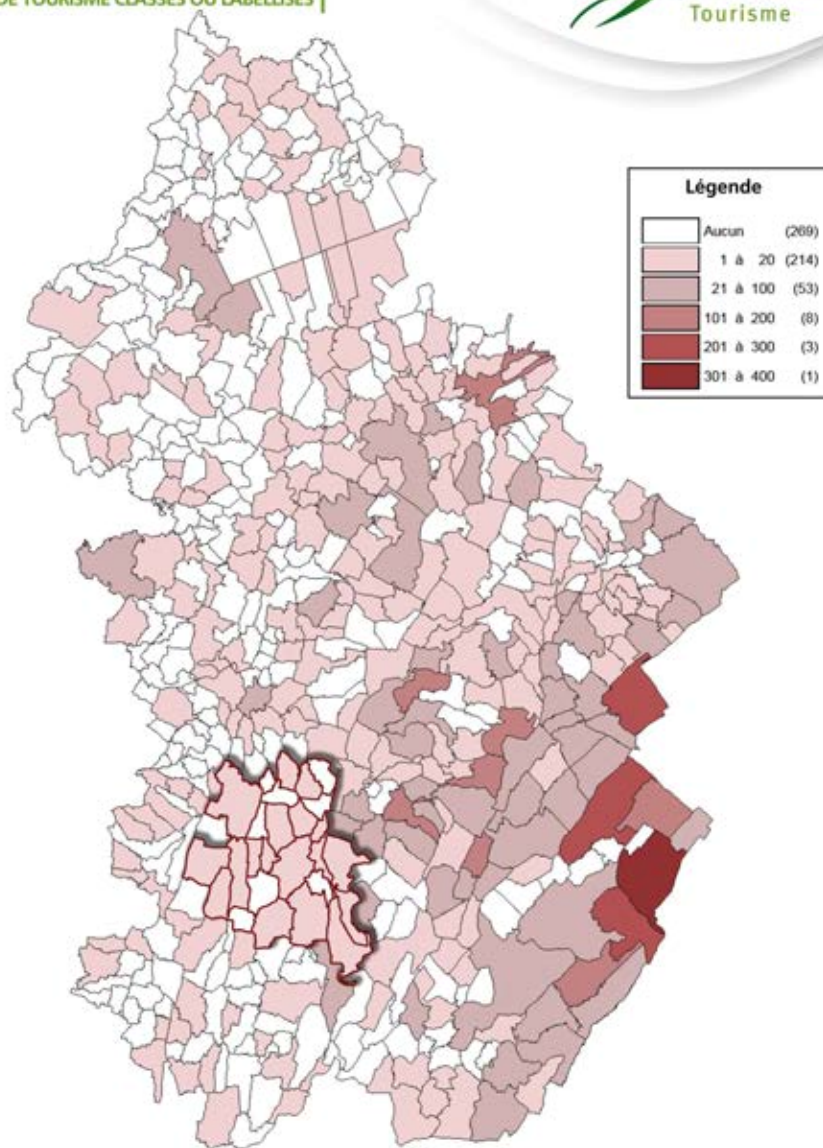


Le centre de vacances d’Ecrille - Soliha Jura

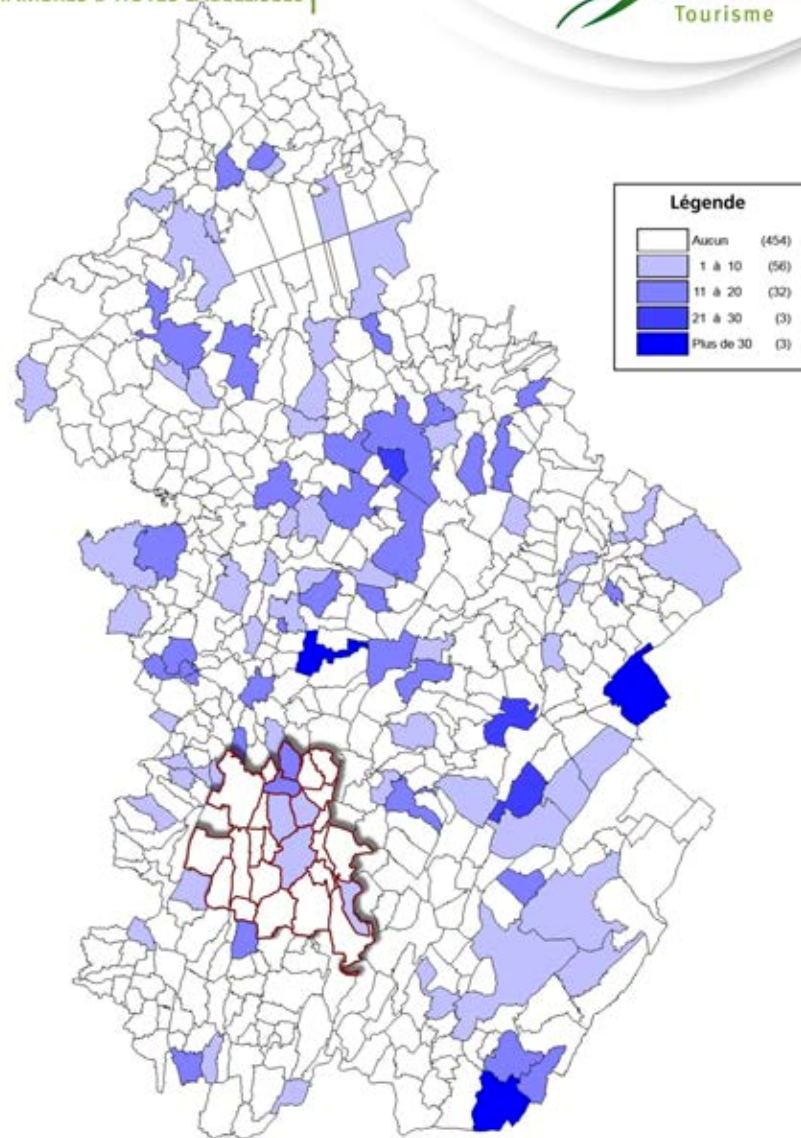


Gîte collectif à Saint-Maur - Soliha Jura

**LES CAPACITÉS D'ACCUEIL
TOURISTIQUE DU JURA**
(1^{er} janvier 2014) :
TOTAL DES LITS TOURISTIQUES EN MEUBLÉS
DE TOURISME CLASSÉS OU LABELLISÉS



**LES CAPACITÉS D'ACCUEIL
TOURISTIQUE DU JURA**
(1^{er} janvier 2014) :
TOTAL DES LITS TOURISTIQUES
EN CHAMBRES D'HÔTES LABELLISÉES



d) Meublés de tourisme labellisés ou classés

Selon le comité départemental du tourisme, en 2013, au niveau de la CCRO, les meublés de tourisme labellisés ou classés représentaient 12,2% des lits d’hébergement marchands, soit 2,7 points de moins qu’au niveau départemental. Selon le réseau des Observatoires du tourisme de Rhône-Alpes, en 2014, les meublés de la CCRO ont représenté 10 940 nuitées. A noter que la part des meublés classés / labellisés 3 épis / 3 étoiles parmi l’ensemble des meublés classés / labellisés a doublé au niveau départemental depuis 2003.

Meublés classés/labellisés	Nb de lits	Nb d’établissements	Dont (%) :	
			2 étoiles / épis	3 étoiles / épis
CC Orgelet	165	29	34,5%	52,5%
Jura	6 000	1 188	43,4%	44,1%
Différence part CCRO / part Jura			-8,9 points	+8,4 points

Source : Diagnostic territorial, projet de territoire de la CCRO, absiskey et OTE ingénierie

En 2018 on recense 36 « établissements » soit une légère augmentation du nombre par rapport à 2013 (ou un recensement plus exhaustif). Notons que la commune d’Onoz envisage la réalisation de deux nouveaux gîtes communaux (la commune en possède déjà un de 3-4 places), avec SOLIHA Jura, dans le cadre d’un objectif général de valorisation touristique de son territoire. Un gîte privé d’une capacité de 15 lits doit également voir le jour dans le village.

Réalisation SOLIHA Jura - Sources : Entretien en commune, terrain, site internet de la CCRO

Gîtes / meublés	
Beffia	1
Chambéria	3
Cressia	2
Dompierre-sur-Mont	1
La Chailleuse	6
La Tour-du-Meix	5
Mérona	1
Moutonne	1
Onoz	3
Orgelet	3
Pimorin	2
Plaisia	2
Poids-de-Fiole	1
Présilly	3
Rothonay	1
Saint-Maur	2
Sarrogna	3
Total	40

e) Chambres et tables d’hôtes

On dénombre 20 chambres d’hôtes en 2018. Il y en avait 15 avant l’intégration de La Chailleuse à la CCRO. Ces 20 chambres d’hôtes représentent 65 équivalents-lits soit 7,5 % des équivalents-lits en chambres d’hôtes du Jura. Toutes ces chambres d’hôtes sont labellisées 3 étoiles. Selon le réseau des Observatoires du

tourisme de Rhône-Alpes, les chambres d’hôtes totalisaient 1 490 nuitées en 2014 (sans la Chailleuse).

f) Les résidences secondaires (non marchandes)

Cette typologie d’hébergement apparaît également comme un marqueur fort du territoire avec 487 résidences secondaires, pour 2 430 équivalents-lits. La CCRO représente ainsi 3,2% des résidences secondaires et des équivalents-lits en résidence secondaire du Jura.

CONCLUSION

Les enjeux pour la CCRO sont multiples pour cet objectif qui revêt un caractère stratégique compte tenu du poids relatif du tourisme autour notamment de ce qui peut apparaître comme une destination touristique cohérente.

Il s’agit donc principalement de renforcer le positionnement et la structuration touristique de la CCRO dans le Pays des Lacs et Petite Montagne notamment via son OT qui aujourd’hui se retrouve éloigné en termes de gouvernance.

Pour le territoire, il convient de se saisir des opportunités générées par la destination JURA tout en se différenciant et se singularisant pour « tirer son épingle du jeu » autour de labels qualitatifs.

Cette différenciation passe par l’amélioration de la visibilité sur la destination « Vouglans », aujourd’hui peu identifiée et identifiable et trop localisée dans un contexte interne de forte concurrence. La dynamique existante autour du lac permet également de capitaliser sur les événements touristiques du territoire (ex : trail de Vouglans...).

La définition d’une stratégie d’accueil et d’hébergement est de toute première importance notamment pour anticiper le vieillissement de certaines structures ainsi que leur inadaptation aux évolutions réglementaires ou qualitatives. L’enjeu est bien de définir une stratégie d’accueil et d’hébergement pour développer de nouvelles formes d’hébergements touristiques s’appuyant sur le patrimoine naturel remarquable. Il s’agit aussi de densifier les services et opportunités offerts aux touristes pour compléter l’offre locale et mettre en œuvre toute l’année des offres uniques et qualitatives, packagées 4 saisons.

EDF envisage de baisser durablement la cote du Lac de Vouglans (de 429 à 422 m) il s’agit de «définir un changement de gestion quantitative de l’eau qui prenne la mesure du changement climatique et des évolutions des marchés énergétiques en intégrant les enjeux environnement et de multi-usage de l’eau». Des études sont menées avec pour objectif recherché concernant les usages sur Vouglans : «pas de dégradation de leur attractivité actuelle et en s’inscrivant dans les objectifs du territoire»

Ces études et ces réflexions devront être intégrées au PADD du PLU, les évolutions touchant au lac étant centrales sur le devenir de l’activité touristique de la CCRO.

2.7. L’activité agricole

2.6.1. Méthodologie

a) Données quantitatives

Le diagnostic agricole présenté ci-après s’appuie sur :

- des données du RGA (Recensement Général Agricole) 2000 et 2010 : il s’agit de la seule source de données exhaustive concernant

l’activité agricole sur un territoire. La mise à jour des chiffres tous les 10 ans permet d’évaluer la dynamique agricole.

- une enquête réalisée auprès de l’ensemble des agriculteurs identifiés sur les 25 com-

munes composant la CC de la Région d’Orgelet ;

b) Données qualitatives

Un groupe d’agriculteurs référents a été constitué et réuni à deux reprises au cours du diagnostic :

- au lancement du diagnostic, afin d’échanger sur les enjeux et perspectives de l’activité agricole locale, ainsi que sur les espaces agricoles stratégiques à préserver,
- à l’issue du recueil de données, afin de valider les enjeux agricoles mis en évidence, les sites d’exploitation identifiés, ainsi que l’étude de la valeur agronomique des sols.

Les agriculteurs référents ont été choisis pour leur représentativité géographique, leur connaissance du terrain, et les autres mandats qu’ils remplissent leur donnant la légitimité de représenter leur profession (responsables syndicaux, présidents de

coopératives, conseillers municipaux...). Une quinzaine d’agriculteurs ont ainsi été invités aux deux réunions, ceux ayant assisté à au moins l’une de ces deux réunions sont listés dans le tableau ci-dessous.

Plusieurs conseillers et chargés de mission de la Chambre d’Agriculture du Jura, disposant d’une bonne connaissance de ce secteur, ont également été interrogés.

Concernant l’enquête réalisée auprès des agriculteurs : 98 questionnaires ont été envoyés aux agriculteurs identifiés sur le territoire. Au vu des retours et informations complémentaires recueillies, 80 agriculteurs sont réellement à considérer comme professionnels sur le territoire. Sur ces 80

agriculteurs, 47 ont renvoyé leur questionnaire complété, soit un taux de retour de 59 %.

Les données manquantes ont été complétées par des informations disponibles dans les bases de données de la Chambre d’Agriculture (sites d’exploitation, parcellaire via le Registre Parcellaire Graphique issu des déclarations PAC, données sur les producteurs...), ainsi que, à dire d’expert, par le groupe d’agriculteurs référents. Concernant la localisation des bâtiments et sites d’exploitation agricole, l’effort de recueil des données manquantes s’est concentré sur les secteurs à enjeu, à savoir dans et à proximité des bourgs et villages.

Nom	Commune	Mandats exercés
BARRON Thierry	Chavéria	Administrateur Coopérative Mont Orgier
FAVIER Jocelyne	Chambéria	Responsable cantonale FDSEA, élue Chambre d’Agriculture
GAILLARD Laurent	La Tour du Meix	Administrateur Interval
GANDELIN Benoît	La Chailleuse	Conseiller municipal
GENTELET Olivier	Chavéria	Président Coopérative Mont Orgier
JEANNIN Maritie	Pimorin	Administratrice GVA Petite Montagne
MAISONNEUVE Marie	Saint Maur	AMAP
PONCET Ludovic	Dompierre sur Mont	Administrateur JA (Jeunes Agriculteurs)
RATEL Noël	Nogna	Adjoint au Maire
THIEBAUD Dominique	Nogna	Administratrice GVA Région des Lacs
UNY Raphaël	Orgelet	Administrateur GVA Région des Lacs

Tableau : agriculteurs référents ayant contribué au diagnostic

2.6.2. Etat des lieux de l’activité agricole

a) Le contexte agricole local

Les évolutions récentes de l’activité agricole sur le territoire (sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2017)

	RGA				Enquêtes
	2010	2000	Variation 2000-2010	Moyenne dépt 39	2017
Superficie totale (ha)	23 982	23 982			
Superficie agricole utilisée* (ha)	8 968	9 450	- 398 ha		
Surface agricole utile SAU (ha)	non disp.	9 176			
% SAU / superficie totale		38,3 %		37,7 %	
Nombre d’exploitations	116	173	- 33 %	- 26,1 %	82
Superficie moy. exploitations (ha)	77,3	54,6		59,7 en 2010	
Evolution superf. moy. expl.			+ 42 %	+ 35 %	
Nb expl cultures (végétales)	6	7	- 14 %		
Nb expl polyculture élevage	11	20	- 45 %		
Nb expl élevage	99	146	- 32 %		

Tableau : caractéristiques de l’agriculture du territoire et évolutions (source RGA 2000 / 2010 et enquêtes agriculteurs 2017)

*par les exploitations ayant leur siège sur le territoire

NB : les données du RGA présentées ici ne prennent pas en compte la commune de Courbette, en cours de rattachement à la CCRO. Ce sera également le cas pour toutes les données RGA mentionnées dans le présent rapport.

La Communauté de Communes de la Région d’Orgelet (CCRO) s’étend sur 23 982 ha, dont 9 176 ha constituaient la surface agricole utile en 2000, soit 38,3 %.

Le secteur comptait 116 exploitations en 2010 (contre 173 en 2000 soit une diminution de 33 %, ce qui est plus important que la moyenne départementale : - 26 %). Leur superficie moyenne est de 77,3 ha ; 16 exploitations dépassent les 150 ha.

En 2000, la superficie moyenne des exploitations était de 54,6 ha. La diminution du nombre d’exploitations s’accompagne d’une augmentation notable de leur super-

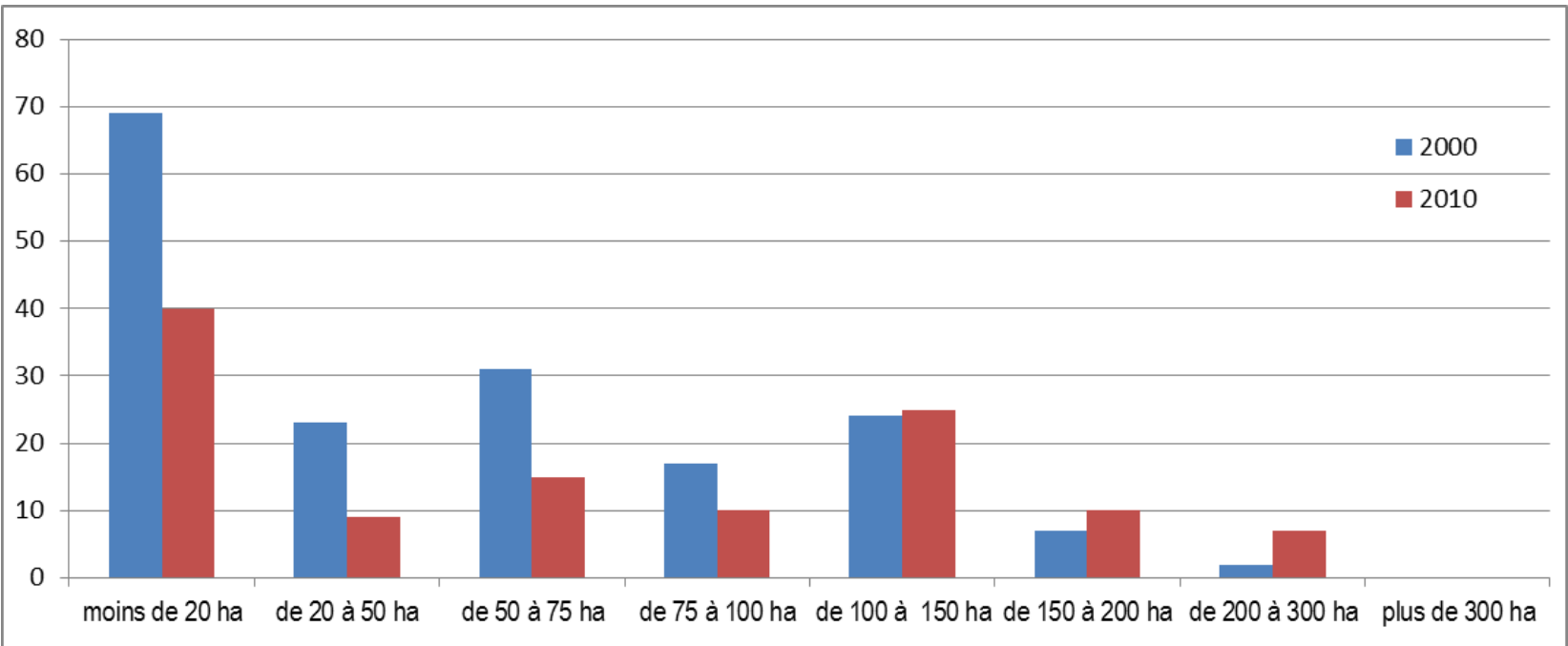
ficie moyenne.

L’évolution du nombre d’exploitations par tranche de superficie est représentée dans le graphique suivant.

Le nombre d’exploitations agricoles d’élevage et de polyculture-élevage subit une baisse marquée entre 2000 et 2010, respectivement -32 % et -45 %, traduisant une concentration de ce type d’activité, et une tendance à la spécialisation (régression plus marquée de la polyculture-élevage, par rapport à l’élevage). Les exploitations orientées vers la culture restent peu présentes, 6% des exploitations ont uniquement des productions végétales en 2010, contre moins de

5% en 2000.

D’après les enquêtes réalisées en 2017, 82 exploitations agricoles professionnelles ont été identifiées sur le territoire, confirmant la tendance à la diminution de leur nombre. La superficie moyenne des exploitations agricoles ayant répondu à l’enquête s’élève à 128 ha, mais il y a certainement un biais avec un taux de réponse plus important des « moyennes et grandes » exploitations.



Graphique : évolution du nombre d’exploitations de la CCRO selon leur superficie entre 2000 et 2010 (source RGA 2000 / 2010)

Un territoire agricole homogène... à première vue (sources : enquêtes agriculteurs 2017)

Le territoire étudié se situe au sud de Lons-le-Saunier ; il s'étage à des altitudes allant de 300m environ à Saint-Laurent-la-Roche, à plus de 700m au sud de Sarroгна. Il est inclus quasiment en totalité dans la petite région agricole de la Petite Montagne, à l'exception de la commune de Nogna qui bascule sur la petite région voisine du Premier Plateau.

Territoire de transition entre la plaine Bressane et le Revermont (vignoble) d'une part, et les plateaux et monts du Jura d'autre part, il présente des caractéristiques topographiques spécifiques. Son relief est marqué par une alternance de plateaux et de combes et vallées orientées nord/sud. Les zones habitées ainsi que les terres agricoles se concentrent sur les plateaux et dans les larges vallées, laissant la place à la forêt sur les crêtes et les versants.

Les Petites Régions Agricoles sur le territoire



Bien que majoritairement dédié à l'élevage, le territoire propose des ambiances agricoles très variées : petite clairière ci-dessus à Courbette, vaste plaine agricole ci-dessous à Orgelet



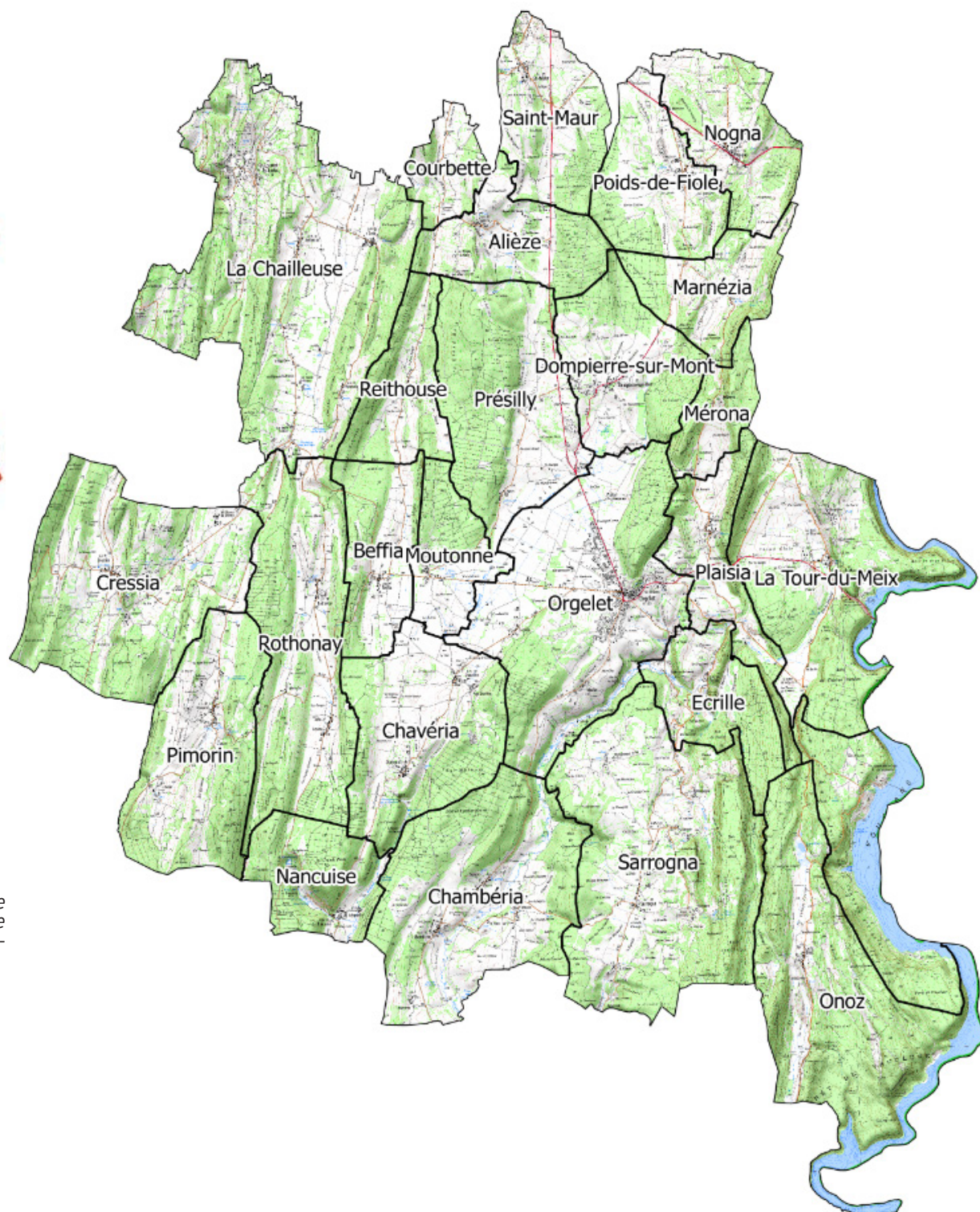
L'activité agricole, homogène à première vue, s'articule essentiellement autour de l'élevage laitier avec valorisation en AOP Comté (l'ensemble des producteurs laitiers du territoire bénéficient de l'AOP Comté). La production de viande est également représentée, dans une moindre mesure. Mais cette apparente homogénéité du territoire et de l'agriculture qui s'y pratique peut masquer des dynamiques plus contrastées. Ainsi, l'élevage laitier s'avère très dynamique dans le secteur du bassin de la Thoreigne, allant de Chavéria à Dompierre-sur-Mont, ainsi qu'à Nogna.

A l'inverse, des secteurs périphériques tels que Saint-Laurent-la-Roche (La Chailleuse), Sarroгна ou encore Onoz semblent plus délaissés, avec des phénomènes d'enfrichement et de fermeture du paysage, mais peuvent présenter un potentiel de

développement de nouvelles activités agricoles comme le maraîchage, voire la viticulture sur les coteaux ouest de la Chailleuse.

Certaines communes n'ont plus de siège d'exploitation sur leur territoire, ce sont les agriculteurs de communes voisines qui viennent exploiter le parcellaire. C'est notamment le cas pour Ecrille, Marnézia (à compter du 1er janvier 2018), Plaisia, Reithouse.

Organisation du territoire - occupation du sol et relief (IGN Scan 25)



b) Les exploitations agricoles

Caractéristiques des exploitations (sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2017)

En 2010, selon le RGA, la superficie moyenne des exploitations de la CCRO est de 77,3 ha, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (59,7 ha toutes exploitations confondues), mais cohérent avec les systèmes d'exploitation rencontrés, majoritairement d'élevage et polyculture-élevage. Les exploitations ayant répondu à l'enquête en 2017 ont une superficie moyenne de 128 ha.

L'orientation technico-économique de l'ensemble des exploitations professionnelles a pu être déterminée à partir des enquêtes et des données de la Chambre d'agriculture. Le lait est la production majoritaire : 54 % des exploitations ne produisent que du lait, et 13 % produisent du lait en association avec une autre production (bovins viande, porcs, équins).

15 % des exploitations élèvent des bovins pour la viande, et 9 % élèvent d'autres animaux : ovins, caprins lait, porcs, volailles.

Enfin, d'autres productions sont présentes de manière plus anecdotique : maraîchage (4%), apiculture et cultures (2,5% chacune).

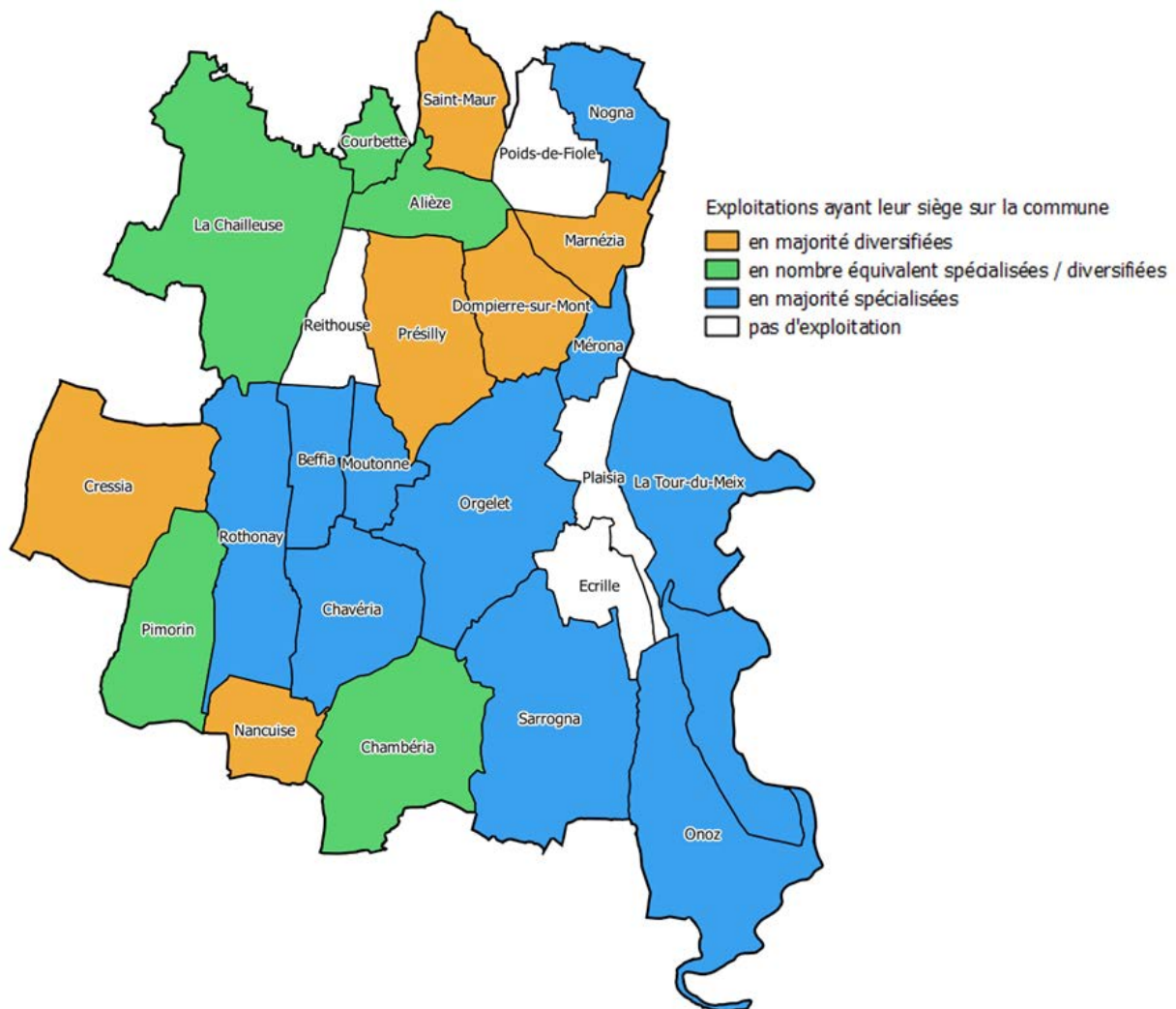
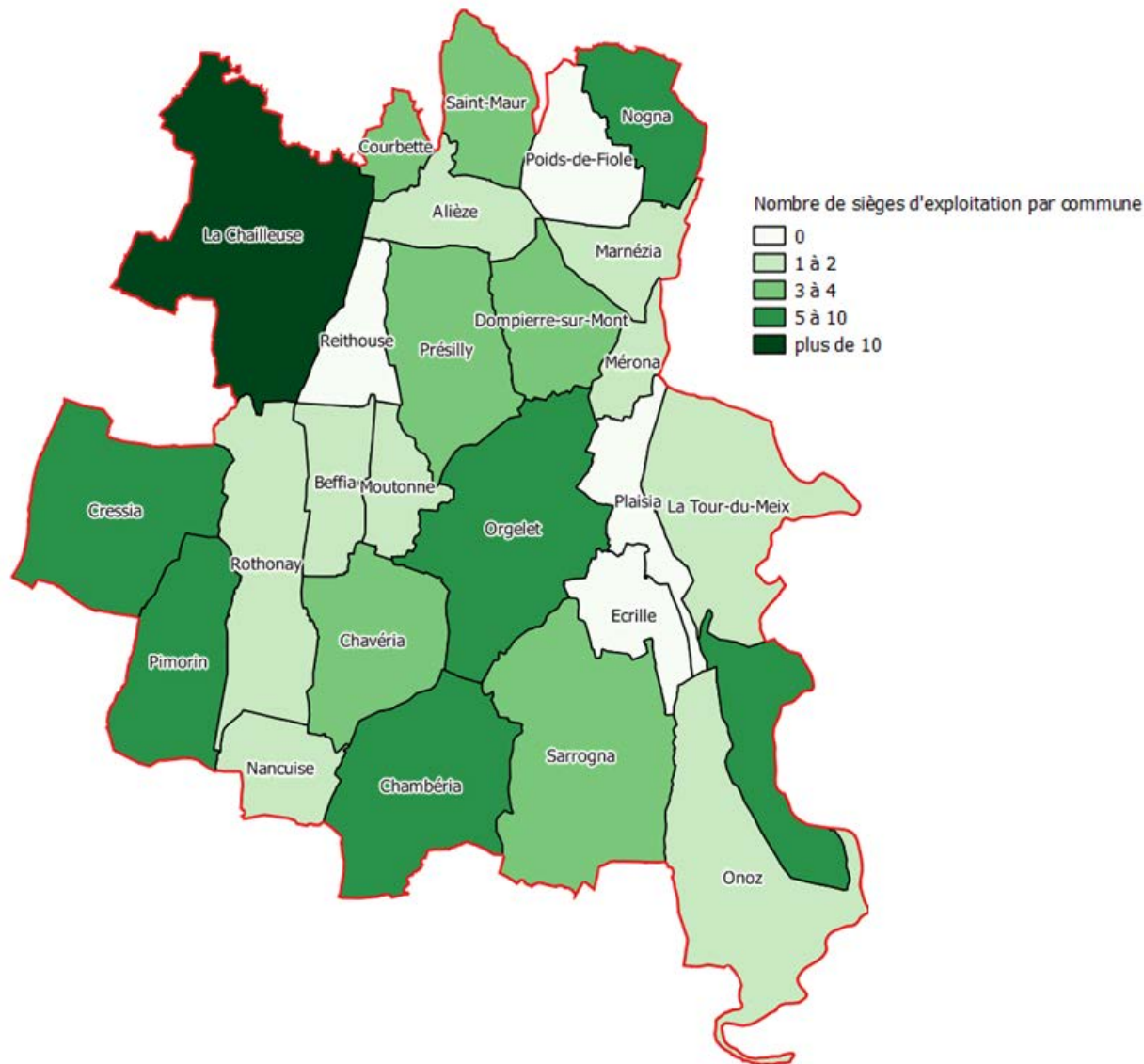
Les exploitations agricoles sont relativement bien réparties sur le territoire, même si l'on constate que certaines communes n'hébergent plus de siège d'exploitation. Le nombre important d'exploitations à La Chailleuse est à mettre en lien avec la superficie de son territoire, puisqu'elle est issue de la fusion de plusieurs communes.

La spécialisation de la production est un critère intéressant à étudier sur ce territoire : ainsi, les exploitations produisant uniquement du lait sont plus fortement représentées dans les secteurs d'Orgelet / Chavéria et de Nogna.

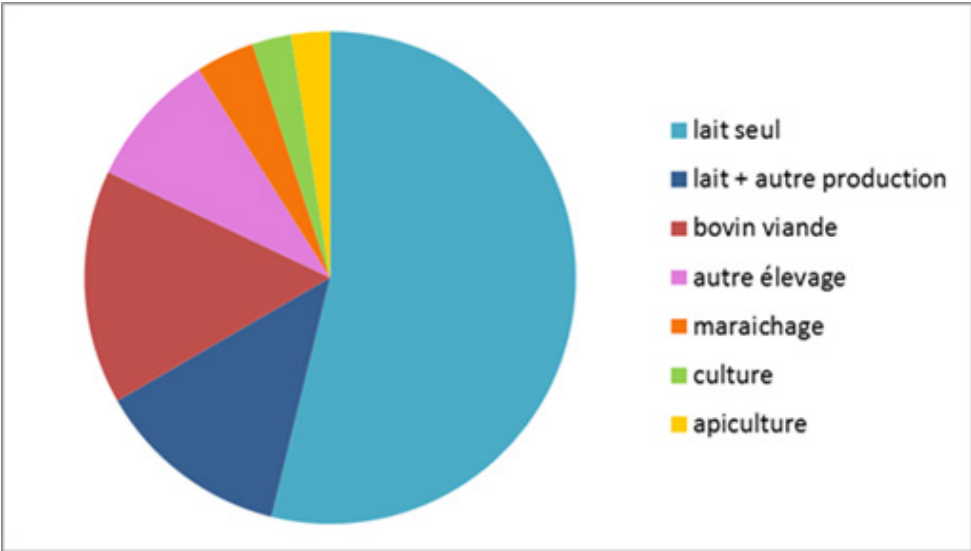
A l'inverse la part des exploitations « diversifiées » (lait + autre production, ou uniquement autre production) est majoritaire sur les communes de Saint-Maur, Cressia, Présilly, Dompiere-sur-Mont.

Le nombre d'exploitations spécialisées et diversifiées est équivalent à La Chailleuse, Courbette, Alièze, Pimorin, Chambéria. La diversification des productions semble donc essentiellement se manifester sur les franges nord, ouest et sud du territoire, ainsi que sur le secteur Présilly / Dompiere-sur-Mont.

Nombre d'exploitations agricoles par commune - Sources : enquêtes agriculteurs 2017 et CA 39



Proportion d'exploitation spécialisées ou diversifiées par commune - Sources : enquêtes agriculteurs 2017 et CA 39



Graphique : orientation technico-économique des exploitations professionnelles de la CCRO (sources : enquêtes agriculteurs 2017 et CA39)

Superficie moyenne exploitée par...	en 2000	en 2010
Les exploitations individuelles	33 ha	39 ha
Les GAEC	143 ha	168 ha
Les EARL	99 ha	120 ha

Tableau : superficies moyennes exploitées selon types d'exploitations (source : RGA)

Organisation des exploitations et population agricole active (sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2017)

La part des exploitations individuelles était de 64% en 2010 contre 75% en 2000 (source RGA). La part des exploitations sous forme sociétaire a donc augmenté, alors que leur nombre est resté stable du fait de la diminution globale du nombre d'exploitations. En 2010, 23% des exploitations du territoire sont sous forme de GAEC, et 11% sous forme d'EARL.

Selon les résultats d'enquête auprès des agriculteurs en 2017 :

- la part des exploitations individuelles s'élève à 41%, contre 59% pour les formes sociétaires (mais il est probable que certaines exploitations de type individuelle n'aient pas été prises en compte dans les exploitations professionnelles enquêtées),
- les exploitations laitières sont majoritairement en GAEC,
- les exploitations diversifiées (autres productions que le lait) sont majoritairement individuelles.

La population agricole active (exploitants et leur famille + salariés permanents) représente 236 personnes en 2010, contre 340 en 2000 (source RGA). Les chefs d'exploitation et co-exploitants représentent 159 personnes en 2010, pour 116 exploitations, ratio en légère augmentation par rapport à 2000 à mettre en lien avec l'augmentation de la part des exploitations sous forme sociétaire. La main d'œuvre familiale (conjoint non co-exploitants et autres actifs familiaux) est en net recul sur cette même période, tandis que l'emploi salarié tend à augmenter. En moyenne sur le territoire, 1 UTA¹ met en valeur 53,1 ha (contre 43,6 ha en moyenne dans le Jura).

Mais l'agriculture génère également des emplois indirects. De façon générale, selon le réseau des Chambres d'Agricultures, 1 emploi agricole sur un territoire génère 4 à 5 emplois indirects en amont et en aval de la production. D'autres études plus restrictives évaluent ce ratio entre 1 et 2,5. Aucune

industrie agro-alimentaire d'ampleur n'est présente sur le territoire.

La répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge est remarquablement stable entre 2000 et 2010, ce qui semble traduire **un bon renouvellement des générations sur le territoire**.

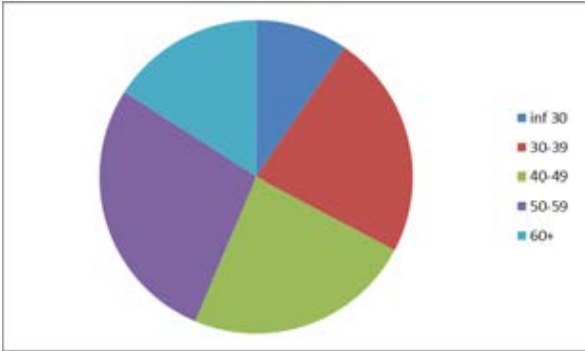
Cette configuration diffère de la moyenne départementale, où l'on constate une tendance au vieillissement des chefs d'exploitation.

Près de la moitié des chefs d'exploitation se situent dans la tranche d'âge 30-49 ans, en 2010 comme en 2000. Toutefois, 43% des chefs d'exploitation ont 50 ans et plus en 2010 (contre près de 50 % pour l'ensemble du Jura) : la question de la transmission des exploitations se pose malgré tout sur ce territoire.

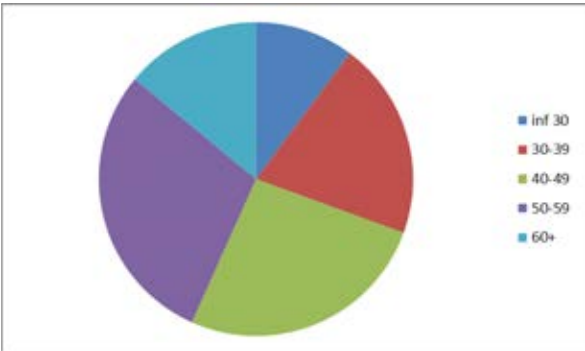
La répartition observée concernant les résultats des enquêtes 2017 est assez similaire aux résultats obtenus pour 2000 et 2010, avec toutefois une sur-représentation de la catégorie 40-49 ans (mais ces résultats sont à pondérer car non exhaustifs). Il est toutefois intéressant de constater, au niveau des exploitations ayant répondu à cette enquête 2017, que la majorité des GAEC comprennent des associés de plus de 50 ans et des associés de moins de 50 ans, voire de moins de 40 ans, assurant ainsi une certaine pérennité de ces structures.

Graphes : âge des chefs d'exploitation et co-exploitants :

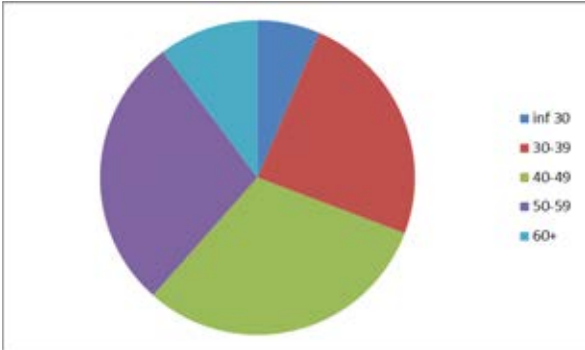
En 2000 (source RGA 2000)



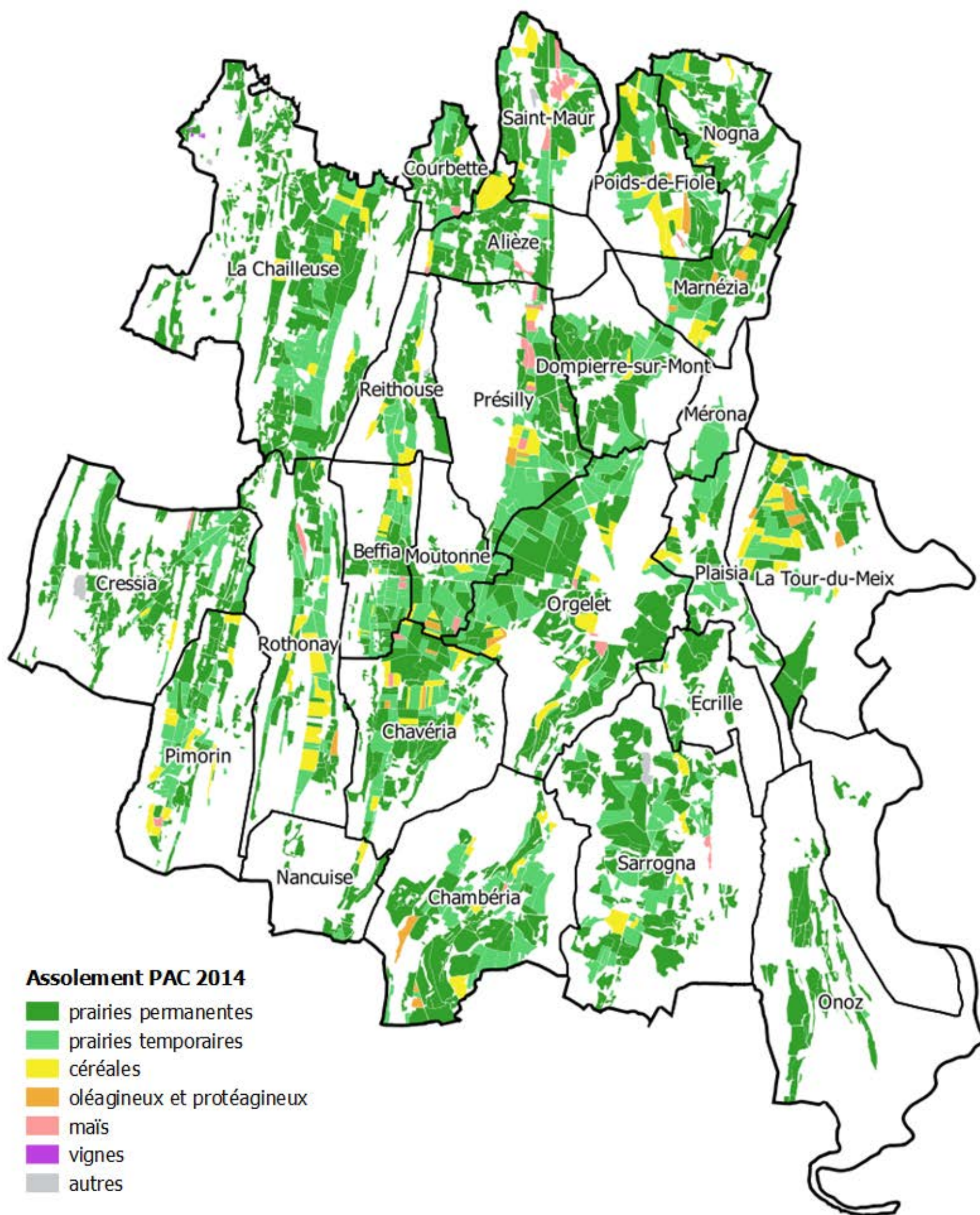
En 2010 (source RGA 2010)



En 2017 (source enquêtes exploitants 2017)



1 Unité de travail annuel



Carte : occupation du sol selon la PAC 2014 (source : RPG 2014)

Avec une production agricole majoritairement structurée autour du lait à Comté, ce territoire possède un historique de coopération forte entre les agriculteurs : coopératives laitières, CUMA, groupes de développement agricole... Il est à noter qu'une agricultrice du territoire (Nogna) a été choisie par le Conseil Régional pour le tournage d'une vidéo spécialement consacrée au collectif en agriculture.
(vidéo visible sur YouTube : « Notre agriculture par cœur : Episode 2 : L'agriculture, la force du collectif » - <https://www.youtube.com/watch?v=R5K6ye3ZZEE>)

Les sites agricoles

116 exploitations agricoles ont été recensées sur le territoire en 2010, selon le RGA. D'après les données dont elle dispose, la CA 39 évalue à 82 le nombre d'exploitations professionnelles en 2017.

En recoupant les enquêtes réalisées auprès des agriculteurs et des personnes ressources, ainsi que les données de la CA39, l'ensemble des sites d'exploitation ont été identifiés sur le territoire. Un site d'exploitation est un bâtiment ou regroupement de bâtiments ayant une vocation agricole (hébergement d'animaux, stockage de four-

rage ou de matériel). Une même exploitation agricole peut disposer de deux sites d'exploitation, voire plus :

- le GVA¹ de la Région des Lacs pour les communes situées au nord-est du territoire incluant Orgelet,
- le GVA de la Petite Montagne pour les communes situées en frange sud du territoire.

Composés d'éleveurs laitiers pour la Région des Lacs, et d'adhérents aux profils plus variés pour la Petite Montagne, ces groupes ont pour objectif de permettre à

1 Groupe de Vulgarisation Agricole, association d'agriculteurs

leurs adhérents d'échanger, de se former, de progresser dans leur métier, mais également de communiquer sur leur métier et de renforcer les liens entre l'agriculture et le territoire. Conscients des nouveaux enjeux de l'agriculture, ces groupes travaillent aujourd'hui sur des sujets tels que l'optimisation de la production d'herbe pour une meilleure autonomie, les médecines alternatives en élevage, ou encore la valorisation des produits locaux.

détaillée et peuvent donner lieu, selon les cas, à des périmètres de protection (cf. chapitre consacré au bâti agricole ci-après).

- dans le cadre de transmissions, la reprise de terrains s'accompagne souvent du rachat des bâtiments agricoles de l'ancienne exploitation,
- certaines exploitations, contraintes par l'urbanisation, gardent un site « historique » dans le village mais construisent un ou plusieurs bâtiments à l'extérieur sur un nouveau site présentant moins de contraintes.

Ces sites ont fait l'objet d'une cartographie

Le parcellaire agricole

147 exploitations ont déclaré au total 2084 îlots à la PAC en 2014¹ sur le territoire de la CCRO pour une surface totale de 9 673 ha. Pour mémoire, la SAU (Surface Agricole Utile) du territoire a été évaluée à 9 176 ha par le RGA en 2000 (donnée non disponible en 2010).

Cette différence de 500 ha suggère que certaines parcelles déclarées à la PAC, notamment en prairies permanentes, ne sont pas totalement à considérer comme de la SAU, mais sont probablement plutôt des espaces de transition entre prairie et forêt, partiellement boisés.

Ces îlots ont fait l'objet d'une localisation cartographique (cf. carte ci-contre). Le par-

cellaire semble bien structuré avec une mosaïque de prairies permanentes et temporaires entrecoupées de quelques parcelles de culture, sur la majeure partie du territoire. Le parcellaire agricole semble plus « diffus » et majoritairement composé de prairies permanentes à l'ouest de la Chailleuse, à Cressia ou encore à Onoz. Les principales occupations du sol recensées sont :

- les prairies permanentes : 6 152 ha (64 % de la superficie déclarée)
- les prairies temporaires : 2 513 ha (26 % de la superficie déclarée)
- les céréales : 767 ha (8 % de la superficie déclarée)
- le maïs : 102 ha (1 % de la superficie déclarée)
- les oléagineux et protéagineux : 101 ha (1 % de la superficie déclarée)

On note de manière plus anecdotique la présence de vigne à la Chailleuse.

Selon le RGA, la part de surface occupée par les cultures (céréales, oléagineux, maïs) sur le territoire est en très légère augmentation entre 2000 et 2010. Mais on note surtout une augmentation marquée des surfaces en prairies temporaires (+28% soit une augmentation d'environ 300 ha entre 2000 et 2010), au détriment des STH : Surfaces Toujours en Herbe.

1 Année la plus récente disponible à ce jour.

c) Les productions

Un modèle dominant : l'élevage laitier

L'élevage laitier avec production de lait à Comté est le modèle prédominant sur le territoire, il concerne 52 exploitations (soit les deux tiers des 80 exploitations professionnelles recensées en 2017). Il se traduit par un paysage majoritairement composé de prairies, entrecoupées de quelques parcelles de cultures principalement destinées à la consommation des troupeaux.

45 exploitations produisent uniquement du lait, tandis que les 7 autres possèdent un ou plusieurs ateliers de diversification :

- 5 ont un atelier bovin viande
- 1 produit des porcs, 1 autre des chevaux, et le dernier a une activité de ferme pédagogique.

La filière Comté est aujourd'hui dynamique et rémunératrice pour les producteurs, elle est adossée à un système coopératif sur lequel les agriculteurs ont « gardé la main ». Elle permet à des agriculteurs ayant des

exploitations familiales, de taille parfois modeste, de bien vivre de leur métier. Toutefois, la rentabilité de l'activité peut encourager l'agrandissement, l'investissement dans du matériel et des bâtiments plus importants, conduisant à une typologie assez variée des exploitations sur le territoire. En effet, la superficie moyenne des exploitations laitières ayant répondu à l'enquête est de 144 ha (135 ha pour les exploitations laitières spécialisées sans autre atelier), mais cette moyenne recouvre aussi bien :

- des exploitations individuelles d'une soixantaine d'hectares, comptant 30 à 40 vaches laitières,
- et à l'inverse des GAEC à 3 associés dépassant les 200ha, possédant 70 à 80 voire 100 vaches laitières.

Le RGA confirme bien une tendance à la concentration de cette production laitière et à l'agrandissement des exploitations entre 2000 et 2010 avec une baisse de près d'un tiers du nombre d'exploitations orientées «

bovins lait » alors que le nombre de têtes ne diminue que de 7 % dans le même temps.

Les 35 producteurs laitiers ayant répondu à l'enquête livrent leur lait aux coopératives à Comté suivantes (cf. tableau ci-dessous).

Sur ces 35 producteurs, 5 ont déclaré être en agriculture biologique ou en conversion, et livrent leur lait soit à la coopérative d'Orgelet (2 producteurs en conversion), soit à la coopérative de St Maurice Crillat (coopérative bio).

Les agriculteurs du secteur reconnaissent la plus-value apportée par l'AOP Comté et s'interrogent sur la pérennité de cette filière, qui fonctionne bien aujourd'hui. L'enjeu pour les agriculteurs est bien de maintenir ce fonctionnement, en conservant :

- la qualité et l'image du produit notamment via son cahier des charges,
- le système coopératif local.



Vaches montbéliardes à Sarroigna

Coopérative	Commune	Nombre de producteurs livrant cette coopérative
Coopérative du Mont Orgier	Orgelet	14
Monts et Terroirs	Courlaoux	6
Jura Terroir	Pont du Navoy	4
Fruitière de la St Christophe	Largillay	3
SCAF St Maurice en Montagne	Saint Maurice Crillat	2
SCAF St Julien sur Suran	St Julien sur Suran	1
Non précisé	Non précisé	5

Tableau : coopératives livrées par les producteurs de lait à Comté ayant répondu à l'enquête (source enquêtes agriculteurs 2017)

Autres élevages

Après le lait, la seconde production la plus représentée sur le territoire est la viande.

12 exploitations¹ sur les 80 enquêtés pratiquent l'élevage de **bovins pour la viande**, en tant que naisseurs et/ou engraisseurs (présence de vaches allaitantes et de bovins à l'engrais sur le territoire). L'une d'entre elles comporte de plus un atelier ovin viande. Il s'agit majoritairement d'exploitations de type individuel, et de quelques EARL unipersonnels. Pour celles ayant répondu à l'enquête, la superficie moyenne est de 118 ha, mais avec de fortes disparités. La production de viande bovine se concentre majoritairement sur Cressia, La Chailleuse, Présilly, Cham-béria. Certaines exploitations aujourd'hui orientées « viande » étaient précédemment mixtes (lait + viande) et ont cessé la production de lait voici quelques années. Le

contexte est actuellement difficile sur cette production de viande, la valeur ajoutée est à chercher soit dans l'agrandissement, soit dans une plus forte valorisation à l'hectare (vente directe, races spécifiques permettant de toucher des marchés de niche...).



Vaches salers à Orgelet

1 s'y ajoutent les 4 exploitations laitières précédemment mentionnées ayant également un atelier bovin viande.

Le RGA montre une forte baisse des exploitations orientées « bovins viande » entre 2000 et 2010, avec une baisse nettement moins marquée du nombre de têtes : la production semble s'être concentrée soit sous forme d'exploitations spécialisées en production de viande, soit sous forme d'atelier de diversification pour les exploitations laitières.

2 agriculteurs élèvent des **ovins pour la viande**, et 2 autres des **caprins pour le lait** avec transformation à la ferme et vente directe, sur la commune de la Chailleuse. Il s'agit d'exploitations de superficie modeste (20 à 50 ha environ) trouvant leur rentabilité

dans la transformation et la vente directe, ou bien dont l'exploitant est pluri-actif. S'y ajoute une exploitation ayant des ovins viande en complément des bovins viande à Cressia.

Enfin, l'élevage **porcin** est présent sur deux exploitations :
- en atelier de diversification sur une exploitation de lait à Comté à Pimorin (valorisation en vente directe),
- en porc sur paille adossé à une activité de volailles fermières à Saint-Maur, et l'élevage de **volailles** sur deux exploitations à Saint-Maur et Cressia.

Deux **porcheries industrielles** sont implantées à Chambéria et Orgelet et valorisent le lactosérum de la coopérative fromagère du Mont Orgier.

Autres productions et diversifications

D'autres producteurs sont recensés sur le territoire :

- 2 maraîchers et 1 producteur de PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) à la Chailleuse, Nancuisse, Saint-Maur. Il s'agit de structures de petite superficie, avec valorisation en vente directe,
- 2 apiculteurs à Nogna et Dompierre-sur-Mont,
- 2 productions végétales (céréales / fourrage) à Saint-Maur et Présilly.

La vigne est présente de façon marginale sous forme de quelques parcelles au nord-ouest de la Chailleuse, en bordure de la commune viticole de Grusse (Val Sonnette).

Enfin, notons la présence d'un centre équestre sur le territoire à Saint-Maur, d'une pisciculture à Ecrille, et d'un pépiniériste à Rothonay.

La force de l'AOP Comté sur le territoire a aussi un inconvénient : il est difficile pour

les autres producteurs, non laitiers, de se « faire une place » et notamment d'accéder au foncier pour s'installer. Le groupe d'agriculteurs référents, en réunion, a signalé que la filière Comté ne voyait pas ces autres productions comme une concurrence, qu'il y avait « de la place pour tout le monde », mais de fait des tensions foncières existent déjà entre producteurs laitiers, et le rare foncier qui pourrait être disponible pour d'autres activités est souvent de moindre qualité, peu adapté.

Les signes de qualité

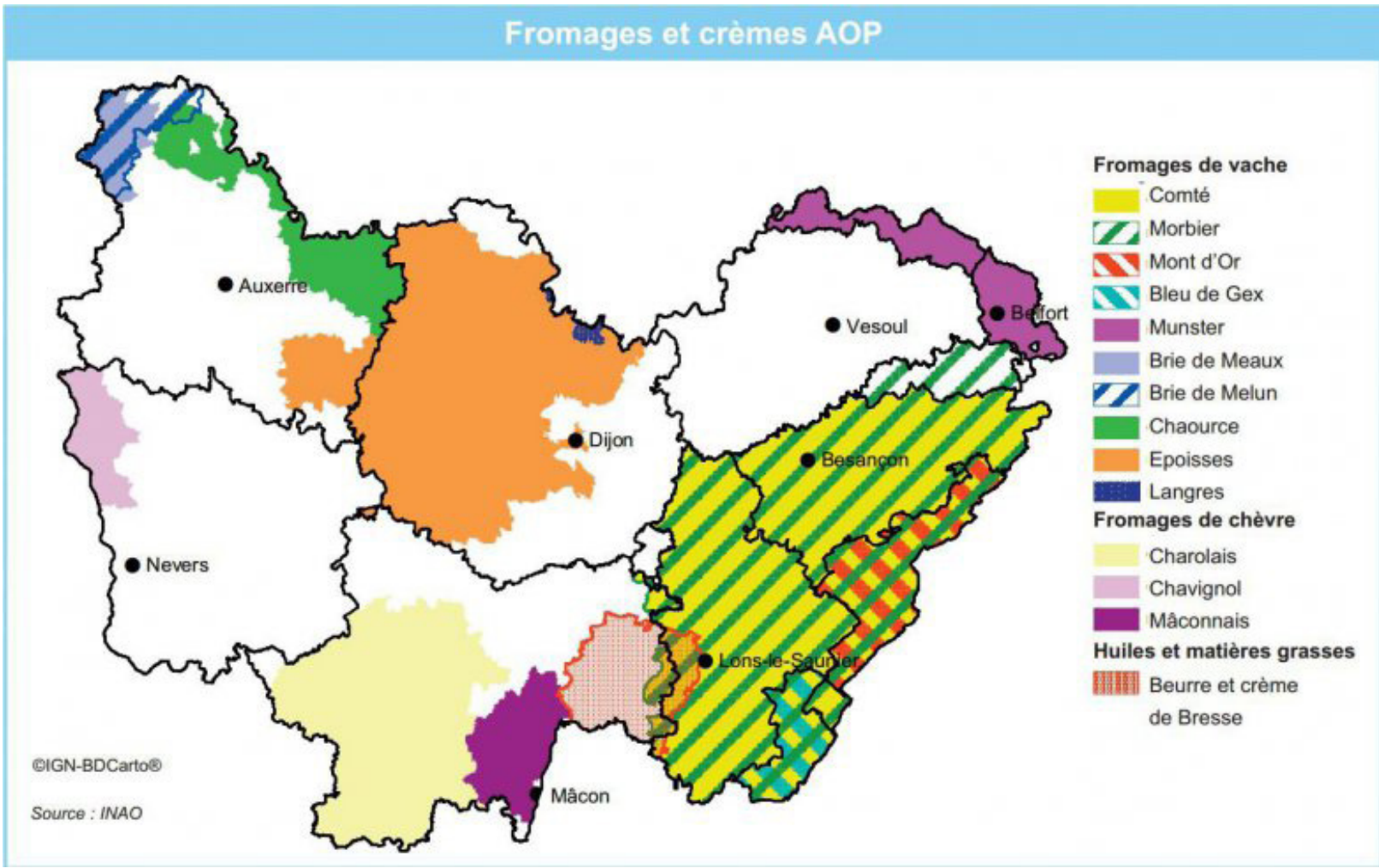
L'ensemble du territoire est concerné par (source : INAO) :

- 2 AOP fromagères : Comté, Morbier et 2 IGP fromagères : Emmental Français et Gruyère,
- 3 IGP Porcs de Franche Comté, Saucisses de Morteau et de Montbéliard,
- 10 IGP sur vins et crémants de Franche Comté.

La production de lait en AOP Comté est majoritaire sur le territoire (cf. paragraphe ci-dessus).

8 producteurs certifiés « agriculture biologique » et 3 producteurs en conversion ont été identifiés sur le territoire, à partir des enquêtes et des données CA39 et Agence Bio :
- 6 producteurs de lait à Comté (dont une avec atelier bovin viande)

- 1 producteur de bovin viande
 - 1 éleveur ovin
 - 1 maraîcher et 1 producteur de PPAM
 - 1 en cultures végétales
- Les conversions en cours concernent 2 éleveurs laitiers et l'éleveur ovin.



d) La commercialisation

Coopérative et négoce

Pour la production laitière, les principales coopératives fromagères ont été citées au paragraphe précédent.

Pour la production de viande bovine :

- 5 producteurs sur les 6 ayant répondu à l'enquête vendent à des négociants (sans précision sauf 1 : Compagnon à Louhans - 71),
- 1 producteur déclare vendre à la Chevillotte (coopérative Franche-Comté Elevage).

Pour les autres productions :

- Le producteur ovin ayant répondu à l'enquête vend sa viande à la SA Royer (la Comtoise des viandes à Perrigny),
- Les producteurs de lait de chèvre, en plus de la vente directe, vendent à des GMS et grossistes.

La commercialisation semble donc se faire via un réseau de coopératives et négociants plutôt locaux.

Concernant l'environnement de la production agricole, les agriculteurs du territoire signalent un réseau de coopératives et vendeurs de matériel agricole plutôt étoffé et dynamique, en lien avec le dynamisme agricole du secteur. Plusieurs enseignes ont une antenne sur le territoire, comme par exemple Terre Comtoise à Orgelet, Interval à Orgelet et Poids de Fiole...

Outils de transformation locaux

La coopérative fromagère du Mont Orgier à Orgelet est issue de la fusion des coopératives d'Orgelet et Sancia en 1993, et rejointe par la coopérative d'Arthenas en 2010. Elle compte 21 adhérents et 11 salariés, et transforme annuellement 7,5 millions de litres de lait en Comté (740 à 750 tonnes par an), beurre, fromage blanc

et crème. La coopérative gère également un point de vente de produits fermiers locaux, en plus de sa production : salaisons, confitures, miel, bière...

La coopérative a agrandi ses caves entre 2011 et 2014, et rénové son magasin de vente en 2017. D'autres projets d'agrandissement

des caves sont à venir, le terrain étant déjà propriété de la coopérative. Signalons enfin que deux coopérateurs sont actuellement en conversion bio, la coopérative produira donc bientôt également du Comté bio.



Coopérative du Mont Orgier à Orgelet - source : site web de la coopérative

Circuits courts et vente directe

Le RGA 2010 recense 16 exploitations pratiquant la commercialisation en circuits courts.

8 exploitants sur les 47 ayant répondu à l'enquête signalent pratiquer la vente directe :

- 2 apiculteurs,
- 2 producteurs / transformateurs de lait de chèvre (vendent une partie en direct, et une partie à des grossistes / GMS),
- 1 bovin allaitant qui vend quelques caissettes en direct (en complément des ventes principalement par un négociant),
- 1 pour la production de viande porcine adossée à une production de lait à Comté,

- 1 producteur de PPAM,
- 1 producteur de fourrage.

Certains producteurs de lait à Comté bio sont membres de l'association « Entente Bio » qui dispose d'un partenariat avec le collège d'Orgelet et la cantine municipale de Lons-le-Saunier pour écouler leur viande localement (animaux de réforme).

Le GVA de la Petite Montagne, qui recouvre la frange sud / ouest du territoire intercommunal, a édité une plaquette recensant les producteurs en vente directe sur son territoire, accessible en ligne : <https://www.ccorgelet.com/medias/Economie/Agriculture/Procteurs%20fermiers%20de%20la%20Petite%20Montagne%202016.pdf>

[ccorgelet.com/medias/Economie/Agriculture/Procteurs%20fermiers%20de%20la%20Petite%20Montagne%202016.pdf](https://www.ccorgelet.com/medias/Economie/Agriculture/Procteurs%20fermiers%20de%20la%20Petite%20Montagne%202016.pdf)

1 AMAP a été identifiée sur le territoire : l'AMAP de la Région d'Orgelet, basée à Saint-Maur.

La coopérative fromagère du Mont Orgier à Orgelet joue également le rôle de magasin de vente de produits locaux (cf. paragraphe précédent).

2.6.3. Le bâti agricole

a) Les bâtiments agricoles sur le territoire de la Région d’Orgelet

D’après CAUE de Franche-Comté : <https://www.caue-franche-comte.fr/les-unites-paysageres-jura-39,88.htm>

Le territoire intercommunal recouvre plusieurs unités paysagères ayant chacune ses spécificités en terme de bâtiments agricoles. Centré sur l’unité paysagère de la « Petite Montagne », il s’étend en effet en marge sur les unités du « Premier plateau » au Nord, et du « Second plateau » à l’Est. Toutefois, les bâtiments agricoles suivent

un modèle récurrent assez classique : celui de la ferme bloc de polyculture à trois travées (rarement deux ou quatre), de volume généralement assez réduit. Les fermes peuvent être regroupées en bandes dans les villages denses, en bordure de rue. Sur le territoire il est encore assez fréquent de trouver des bâtiments agricoles « historiques » dans les villages ; les bâtiments agricoles plus récents et plus grands ont en revanche souvent été construits en dehors des zones urbanisées.



Ferme bloc à trois travées de volume simple (Alièze, photographie CAUE)



Ferme de polyculture en bandes (Chavéria, photographie CAUE)

b) Rappel de la réglementation

D’une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d’extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L’article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l’exploitation agricole (Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou Installation Classée Pour l’Environnement (ICPE)), impose une distance d’éloignement

vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d’éloignement s’applique aux nouvelles constructions vis à vis des bâtiments agricoles. Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d’être déclarés comme des installations classées, sont soumis à la réglementation sanitaire départementale.

Le détail de la réglementation relative à ces périmètres de protection figure en annexe.

Dans le cadre du présent diagnostic, pour la définition des périmètres de protection relatifs à chaque bâtiment du territoire, une démarche simplifiée a été adoptée et se trouve

récapitulée dans le tableau ci-dessous. Au cas par cas, selon les options qui se dessineront lors de l’avancement du projet de PLUi, des informations complémentaires devront probablement être recueillies sur l’usage ou la configuration de certains bâtiments, afin de valider le périmètre réglementaire appliqué.

NB : pour une même exploitation possédant plusieurs sites géographiquement distincts, seuls certains sites peuvent être classés ICPE. Dans ce cas, et par défaut, les sites non classés ICPE relèvent du RSD.

	Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime des ICPE	Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime du RSD
Bâtiment d’élevage (hébergeant des animaux)	100 m	50 m
Bâtiment de stockage (paille et fourrage)	15 m	0 m
Hangar (matériel)	0 m	0 m
Fosses et fumières	100 m	50 m
Silos (ensilage)	100 m	25 m

Tableau : règles retenues pour l’application des périmètres de protection sur les bâtiments

c) Préconisations

Afin de préserver des possibilités de développement et de modernisation pour les exploitations agricoles pérennes, la protection peut aller au-delà du périmètre réglementaire, par la définition d’un zonage adéquat aux alentours de l’exploitation agricole.

De même, pour les exploitations agricoles qui ont sorti leur activité d’élevage des zones urbanisées, la protection peut et devrait aller au-delà des dispositions prévues par la réglementation. La protection peut ainsi être portée à 150 mètres, distance his-

toriquement exigée pour obtenir l’aide à la délocalisation des bâtiments agricoles.



Exemple de bâtiments agricoles intégrés au village - Chavéria

d) Les périmètres de protection sur le territoire

Les bâtiments agricoles, leurs périmètres de protection et les zones de projets ont été recensés et cartographiés sur le territoire.

Pour cette étude, un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs du territoire afin :

- de localiser les bâtiments agricoles, leurs annexes et les projets de bâtiments;
- de connaître l'utilisation de chaque bâtiment ;
- d'identifier les régimes réglementaires associés.

Des périmètres de protection strictement réglementaires ont été définis lorsque les informations collectées étaient suffisantes.

Pour les exploitations n'ayant pas retourné leur questionnaire, les périmètres de protection ont été définis à dire d'experts (tour-

nées de terrains, connaissance du territoire par les conseillers de la chambre d'agriculture et par le groupe d'agriculteurs référents). Dans ce cas, les périmètres définis peuvent s'avérer moins précis : il est parfois difficile de définir avec précision si certains des bâtiments sont susceptibles d'accueillir des animaux.

Lors du zonage du PLUi, les situations pourront être étudiées au cas par cas, en fonction de la situation et des enjeux propres à chaque exploitation, pour appliquer des périmètres strictement réglementaires, des périmètres étendus ou déroger aux règles des distance. Ainsi :

- dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), possibilité pour :

o les ICPE soumises à déclaration simple et

à déclaration avec contrôle périodique, de descendre à des périmètres de 50 m pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée ;

o le RSD, de déroger à la règle des distances. Une distance d'éloignement inférieure (jusqu'à 35 mètres) peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire après avis de la Chambre d'Agriculture.

- en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), possibilité pour :

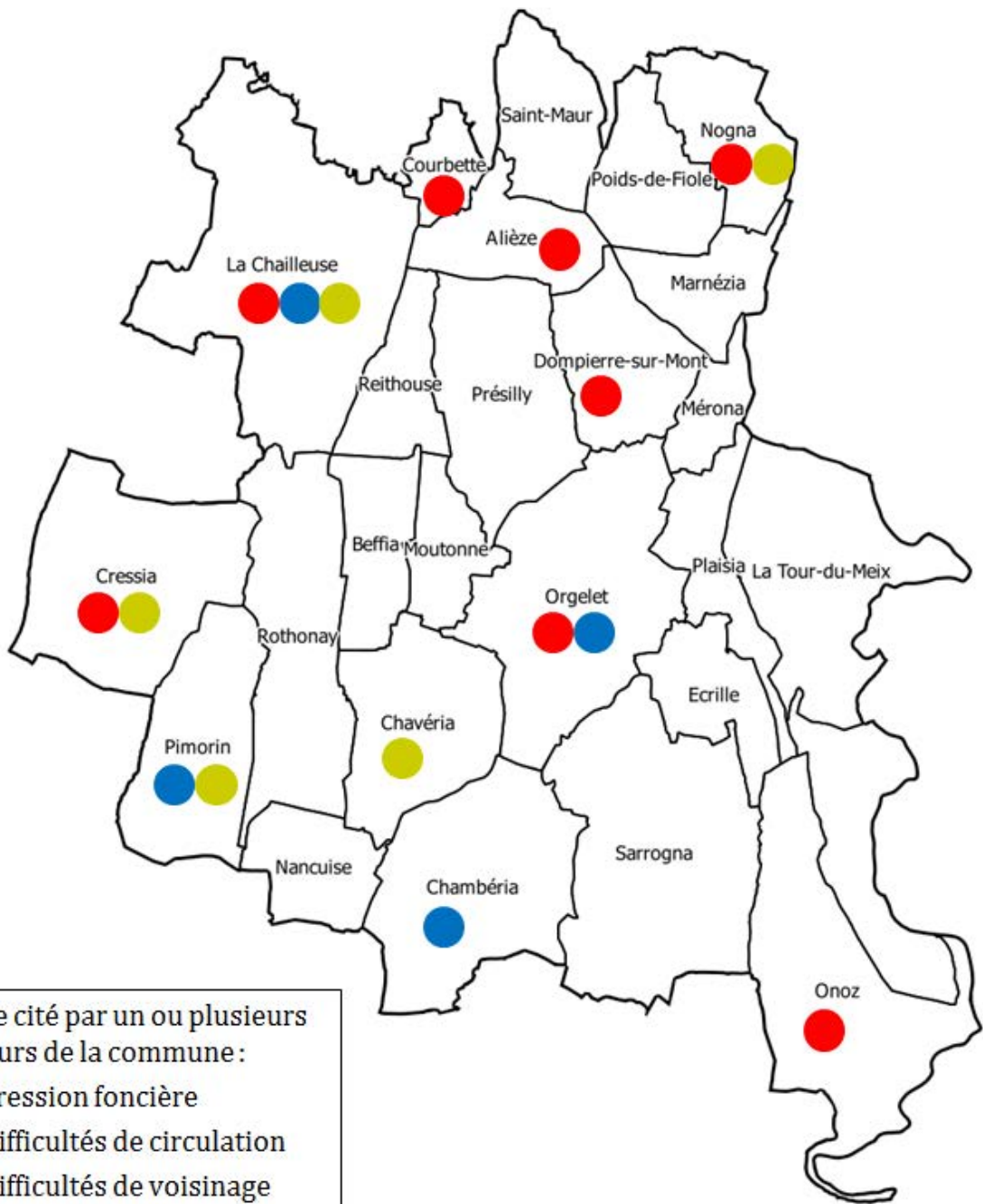
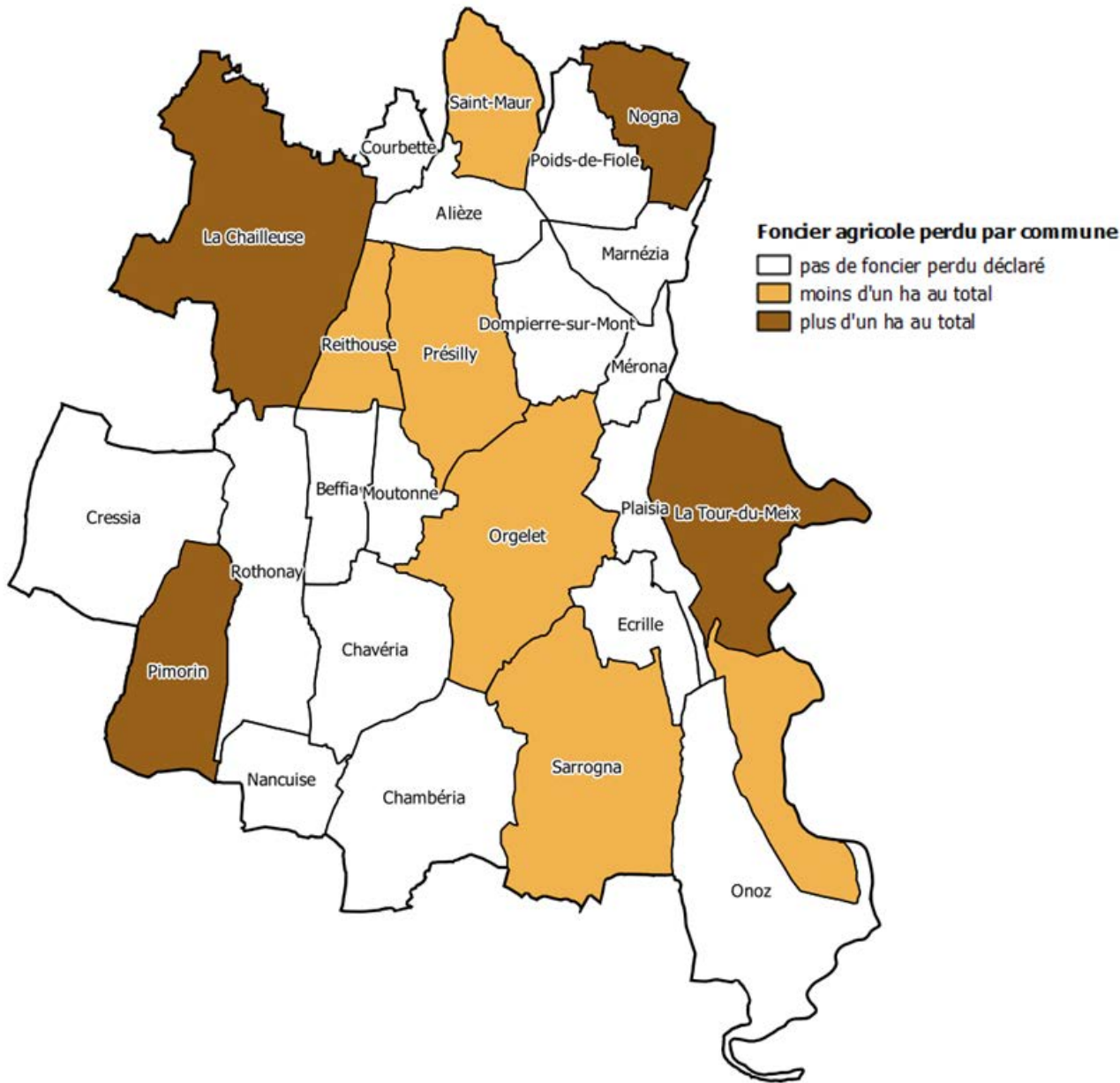
o les ICPE, d'étendre le périmètre à au moins 150 m,

o le RSD, d'étendre le périmètre à au moins 100 m.



Exemple de bâtiment agricole avec périmètre de protection associé

Foncier agricole perdu par commune sur les 10 dernières années - Sources : enquêtes agriculteurs 2017- non exhaustif, à partir des réponses obtenues



Les problèmes rencontrés par les agriculteurs du territoire - Sources : enquêtes agriculteurs 2017

2.6.4. Contraintes et problématiques de l'activité agricole

a) Problématiques foncières

11 exploitations sur les 47 ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir perdu du foncier au cours des 10 dernières années, soit 23%. Pour la plupart, cette perte de foncier est liée à des projets d'urbanisation (construction de maisons individuelles ou lotissements), mais d'autres causes ont été citées de manière plus ponctuelle : zone industrielle, extension de carrière, station d'épuration, aménagement puits de captage. Ces pertes de foncier restent globalement assez mesurées, elles varient pour chaque exploitation de quelques dizaines d'ares à un peu plus de 3 ha pour les plus touchées, et représentent au total un peu plus de 13 ha sur le territoire. Attention toutefois, ces données ne sont pas exhaustives, elles sont issues des déclarations des agriculteurs ayant répondu à l'enquête.

De manière plus générale, 13 exploitations sur 47 évoquent la **pression foncière** comme une problématique rencontrée dans leur activité. Sans surprise, ce type de problème est surtout mentionné dans les zones où la dynamique agricole est forte et/ou les zones où la diversification des productions est bien présente. Cette pression peut être liée :

- à l'activité agricole elle-même, cas le plus fréquemment cité : les agriculteurs précisent qu'il est difficile d'accéder au foncier pour s'agrandir ou se restructurer. Cela est vrai en production laitière, mais s'avère encore plus flagrant pour les productions

b) Les autres contraintes

Les difficultés de **circulation** concernent 8 exploitants sur les 47 ayant répondu à l'enquête. Il s'agit en fait majoritairement de problèmes de circulation des troupeaux de vaches laitières, qui doivent plusieurs fois par jour emprunter ou traverser des routes pour aller et revenir du pâturage, s'exposant ainsi à la circulation routière avec des conducteurs parfois « peu compréhensifs » et qui « roulent trop vite ». Ces problèmes sont majoritairement signalés à Orgelet, dans une moindre mesure à Pimorin ou Chambéria. La présence d'un centre urbain qui se développe, avec des sièges d'exploitation à proximité, entraîne inévitablement ce type de problèmes. Par ailleurs deux agriculteurs de la Chailleuse soulignent l'étroitesse des chemins qui peut rendre difficile l'accès aux engins agricoles. En-dehors de cela les dessertes agricoles ne semblent pas poser de problèmes particuliers sur le territoire.

Les difficultés de **voisinage** sont mentionnées par 7 exploitations sur les 47 ayant répondu à l'enquête. Il s'agit majoritairement

« atypiques » : les porteurs de projets ont souvent de grandes difficultés à trouver du foncier pour s'installer,

- à la concurrence avec l'urbanisation : moins fréquemment cité, ce cas se manifeste par exemple par des propriétaires souhaitant valoriser leurs parcelles en terrain à bâtir lorsque le document d'urbanisme le permet. Le groupe d'agriculteurs référents a aussi pointé le nombre croissant de chevaux sur le territoire, activité de loisir pour laquelle les propriétaires cherchent également des prairies.

Trois exploitations ont signalé une problématique de **morcellement du foncier**, thème également abordé par le groupe d'agriculteurs référents. Ce morcellement peut être historique dans des secteurs non remembrés, mais aussi dû à des exploitations qui, pour s'agrandir, ont fait le choix de reprendre des terres parfois éloignées de leur siège. Ainsi, les agriculteurs se croisent sur les routes, avec du matériel de plus en plus important, pour « aller faire des terrains à côté d'un agriculteur d'une autre commune, qui lui vient faire des terres à côté des [miennes]... ».

Enfin, le problème de **l'enfrichement** est cité à deux reprises par des agriculteurs de la Chailleuse et Nogna : à l'inverse de terres bien situées et de bonne qualité que les agriculteurs « s'arrachent », il existe des espaces plus délaissés, éloignés et moins accessibles, de moindre qualité parfois, qui ont tendance à s'enfricher faute de valorisa-

tion agricole.

Les agriculteurs ayant subi des pertes de foncier ont été interrogés quant aux impacts de ces pertes sur leurs exploitations. Les impacts cités sont les suivants, par ordre décroissant :

- Difficulté d'accès aux parcelles pâturées par les vaches laitières, avec parfois nécessité de traverser une route alors que ce n'était pas le cas précédemment,
- Diminution de la surface pâturable à proximité des bâtiments, ce qui se traduit par un système fourrager tendu et/ou la nécessité d'aller faire pâturer les vaches laitières plus loin,
- Diminution de la surface épandable,
- Perte de DPB¹ : la perte de foncier s'accompagne de la perte de DPB par manque de surface pour les activer ; l'agriculteur perd non seulement de la surface exploitable, mais également les primes PAC associées.

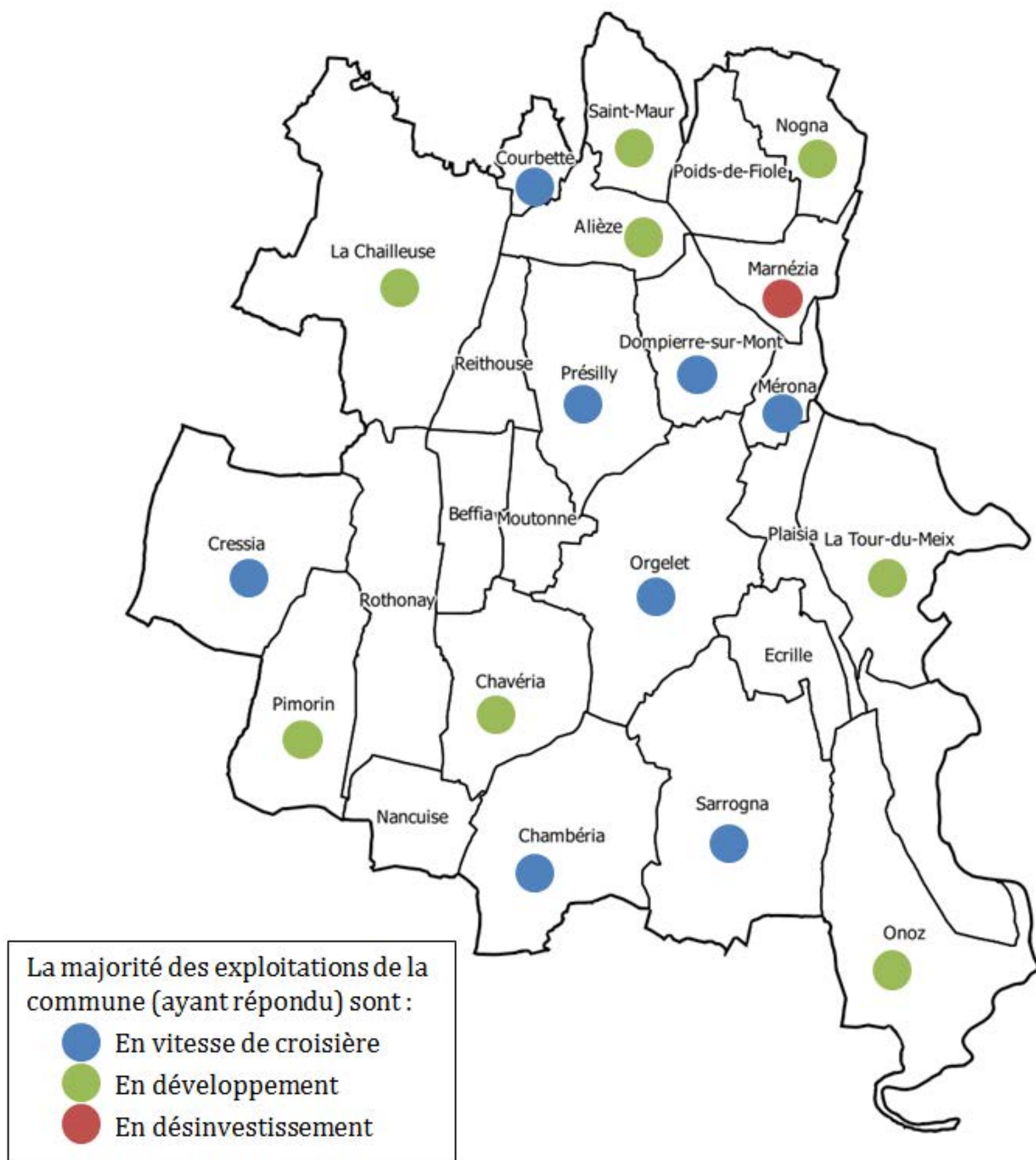
Deux des agriculteurs les plus impactés ont pu reprendre du foncier pour compenser les pertes. Un autre signale avoir défriché des parcours et forêts pour recréer de la surface agricole. Les autres agriculteurs ont indiqué que la perte de foncier était minime et n'avait pas eu d'impact sur leur exploitation ; ils n'ont donc pas cherché de solution de compensation.

¹ Droit à Paiement de Base

culteurs reconnaissent que « cela se passe plutôt bien » et qu'ils font eux-mêmes « des efforts » en évitant de circuler aux heures de pointe et en nettoyant après leur passage. De manière générale, les agriculteurs semblent encore bien implantés dans les instances locales (conseils municipaux...), ce qui tend à favoriser les bonnes relations.

Les **contraintes environnementales** ont été citées par deux agriculteurs lors des enquêtes, et également évoquées par le groupe d'agriculteurs référents. La zone Natura 2000 ainsi que les zones humides sont citées. Les agriculteurs semblent « faire avec » à l'heure actuelle mais ont des interrogations sur l'avenir et craignent notamment :

- un renforcement des contraintes liées aux zones humides,
 - un poids plus important de ces contraintes dans le fonctionnement et la rentabilité des exploitations « si demain la filière Comté fonctionne moins bien ».
- A l'inverse, parmi les 47 exploitants ayant répondu, 10 déclarent expressément n'avoir **aucun problème**.



Les dynamiques agricoles sur le territoire - Sources : enquêtes agriculteurs 2017

c) Recommandations dans le cadre du PLUi

Les résultats de l'enquête relative aux contraintes rencontrées par les agriculteurs dans le secteur de la Région d'Orgelet conduisent à émettre les recommandations suivantes dans le cadre de l'élaboration du PLUi :

- Aller vers **une gestion raisonnée du foncier**, n'ouvrir à l'urbanisation que les terrains dont la nécessité est avérée, sachant qu'il peut être difficile pour les agriculteurs de retrouver des terrains suite à des pertes de foncier. Autant que possible, les espaces agricoles présentant un caractère stratégique doivent être préservés (cf. chapitre « Les espaces agricoles stratégiques » ci-après).

- **Préserver les circulations agricoles et les accès aux parcelles** : identifier et préserver autant que possible les circulations agricoles notamment les accès des troupeaux aux pâturages de proximité, éviter les développements linéaires de l'urbanisation qui complexifient l'accès aux parcelles situées en arrière-plan. En cas d'extension de zones urbanisées, prévoir et aménager les accès aux parcelles agricoles situées à l'arrière. Lorsque des troupeaux sont amenés à traverser ou à circuler sur des routes, il peut être utile de signaler leur présence voire de prévoir des aménagements pour inciter les automobilistes à ralentir, mais ces aménagements devront être dimensionnés pour gêner le moins possible la circulation des

engins agricoles.

- Pour ne pas accentuer les difficultés de voisinage, il s'agira de **limiter les interfaces entre zones habitées et parcellaire agricole**. Cela passe par la densification des enveloppes urbaines actuelles (« sortir » les parcelles agricoles des villages), la limitation des extensions urbaines en zone agricole (surtout sous forme linéaire), le respect d'une certaine distance vis-à-vis des bâtiments agricoles situés hors des villages et qui se voient « rattrapés » par l'urbanisation.

2.6.5. Les dynamiques agricoles

a) Dynamiques d'installation et de transmission, perspectives d'évolution

D'après les données disponibles à la Chambre d'Agriculture, on dénombre 11 installations aidées sur le territoire au cours des 5 dernières années (de 2012 à 2017). Parmi ces 11 installations, 6 ont eu lieu dans le cadre familial : il s'agit de jeunes rejoignant une exploitation existante, en l'occurrence un GAEC laitier.

Les 5 autres installations sont hors cadre familial :

- 1 en EARL production de lait à Onoz (reprise d'une exploitation laitière),
- 2 en caprin lait à Arthenas (la Chailleuse) : installation d'un couple,
- 1 en bovin viande et ovin viande à Cressia,
- 1 en PPAM à Saint-Maur.

Cette information n'est pas exhaustive, d'autres installations ont pu être réalisées de manière non aidée sur cette période. Le nombre d'installations sur 5 ans démontre toutefois une activité plutôt dynamique au regard du nombre d'exploitations professionnelles repérées sur le territoire (80). 43% des chefs d'exploitations avaient plus de 50 ans sur le territoire en 2010 (source RGA), la question de la transmission des exploitations est donc une problématique majeure.

D'après les résultats de l'enquête menée en

2017, sur les 47 exploitations ayant répondu :

- 38 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans (même si cette information est non exhaustive, ce chiffre est inférieur à celui constaté par le RPG 2010, ce qui semble démontrer un bon renouvellement des générations),
- 3 envisagent une cession d'exploitation à court terme
- 8 envisagent d'installer un jeune prochainement, soit pour reprendre l'exploitation, soit en association au sein d'un GAEC ou d'une EARL (en remplacement d'un associé partant en retraite, ou en renforcement du nombre d'associés accompagnant le développement de l'exploitation)

Le groupe d'agriculteurs référents du territoire a jugé la dynamique agricole plutôt bonne dans le secteur, avec notamment une AOP Comté attractive, et une bonne intégration même pour les « hors-cadre familial ». Mais, par rapport à une situation actuelle satisfaisante, l'enjeu est bien de maintenir suffisamment d'agriculteurs sur le territoire, pour préserver ce dynamisme (cercle vertueux) et éviter l'isolement. Le groupe pointe également le fait que les fermes individuelles se transmettent bien aujourd'hui, mais que c'est déjà plus compliqué pour les structures sociétaires plus importantes : il

faut trouver un associé ayant les capacités financières pour rejoindre la structure, et que l'entente soit bonne entre les associés.

Concernant les dynamiques des exploitations : selon les résultats de l'enquête menée en 2017 :

- 24 exploitations considèrent qu'elles ont atteint leur vitesse de croisière, leur « point d'équilibre »,
- 19 estiment être en phase de développement,
- 3 sont en phase de désinvestissement, notamment en prévision d'une cession.

Concernant leurs souhaits à court ou moyen terme :

- 14 exploitations souhaiteraient s'agrandir,
- 23 souhaitent rester en l'état,
- 3 souhaiteraient une restructuration parcellaire pour remédier au fort morcellement (ces exploitations sont localisées à Alièze, Courbette et Nogna).

Ces chiffres confirment le dynamisme de l'activité, avec un équilibre entre exploitations ayant atteint leur « vitesse de croisière » et optimisé leur fonctionnement, et exploitations en développement

b) Les projets des exploitations

D'après les données disponibles à la 60 % des 47 exploitants ayant répondu à l'enquête ont signalé avoir des projets de construction ou d'extension de bâtiments à plus ou moins long terme. La localisation de ces projets a été cartographiée ; ils devront être pris en compte dans l'élaboration du PLUi afin, autant que possible, de ne pas être bloqués par le développement de l'urbanisation.

- 15 projets de construction sont dénombrés,
- 8 projets d'extension de bâtiments,
- 7 projets de rénovation / aménagement de bâtiment (incluant un projet de séchage en grange),

Les projets de constructions ou d'extension de bâtiments peuvent être liés :

- au projet d'installation d'une nouvelle personne sur l'exploitation,
- au souhait d'améliorer l'exploitation avant cession,
- au développement d'une nouvelle activité sur l'exploitation (ex : nouvelle production, développement d'une énergie renouvelable...),
- à la modernisation des installations existantes (ex : nouvelle salle de traite, séchage en grange...).

Certains bâtiments agricoles peuvent être amenés à changer de destination, à perdre leur vocation agricole, notamment lorsqu'ils sont situés en cœur de village et à l'occasion de transmissions d'exploitation. Les bâtiments ainsi susceptibles de perdre leur utilisation agricole dans les années à venir ont été repérés cartographiquement, de même que les bâtiments qui, dès à présent, ne semblent plus avoir d'usage agricole. Ce repérage n'est toutefois pas exhaustif et dépendant des informations qui ont pu être recueillies.

En-dehors des projets de construction et de rénovation de bâti, d'autres projets sont envisagés par certains agriculteurs :

- Développement des énergies renouvelables sur l'exploitation :
 - o Photovoltaïque : 2 agriculteurs parmi ceux ayant répondu à l'enquête signalent un projet de développement de photovoltaïque (l'un de ces projets est déjà engagé en lien avec la construction d'un hangar matériel), 1 autre s'interroge sur ce type d'énergie à plus long terme. Il s'agit dans les 3 cas de producteurs de lait à Comté,
 - o Méthanisation : projet envisagé par 1 agriculteur, producteur de lait à Comté,
 - o Enfin, 2 exploitations s'interrogent sur le développement des énergies renouvelables

sans précision quant au type d'énergie.

- Évolution des productions : 2 exploitants parmi ceux ayant répondu envisagent de développer de nouvelles productions, en diversification ou en lien avec l'installation prévue d'une nouvelle personne sur l'exploitation :

- o développement d'une nouvelle production ovine ou caprine pour un producteur de bovins allaitants,

- o développement d'un atelier porc plein air avec vente directe pour un producteur caprin lait.

- Changements de pratiques : 3 agriculteurs parmi ceux ayant répondu signalent être en conversion bio.

Une vigilance particulière sera à apporter dans le cadre de l'élaboration du PLUi, afin que celui-ci permette bien la réalisation des projets de développement envisagés : anticipation et communication pour les projets pouvant inquiéter les riverains (méthanisation...), prévoir la possibilité de développement des nouveaux ateliers envisagés (terrains nécessaires, bâtiments...) dans le zonage du document d'urbanisme.



Toiture photovoltaïque sur bâtiment agricole à Sarroigna

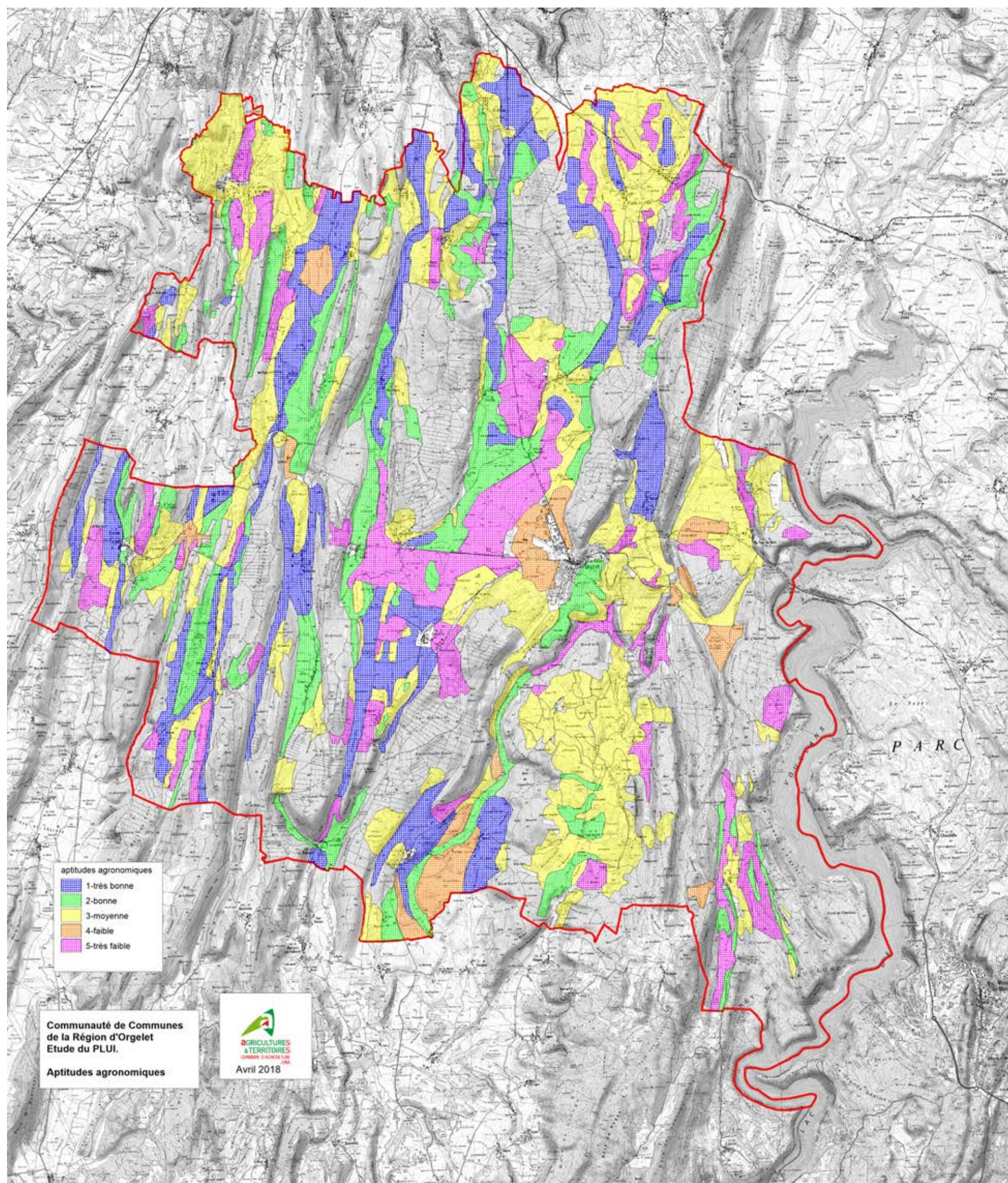
2.6.6. Valeurs agronomiques des sols et espaces agricoles stratégiques

a) L'aptitude agronomique des sols

Des critères géologiques, géographiques, climatiques... influent sur le type de sols rencontrés sur le territoire, et sur la valorisation agricole qui peut en être faite.

La carte ci-après présente les aptitudes agronomiques des sols (donc leur qualité au regard de la valorisation agricole qui peut en être faite). L'étude pédologique dans sa

totalité figure en annexe.



Les aptitudes agronomiques des sols sur le territoire de la CCRO - Source : CA 39

b) Les espaces agricoles stratégiques

Dans le cadre d’une gestion raisonnée du foncier et de sa consommation, les espaces agricoles devront autant que possible être protégés dans le cadre du PLUi. Mais cer-

tains espaces agricoles revêtent une importance toute particulière pour les exploitations du secteur, et devront en priorité être préservés de l’urbanisation.

Les bâtiments agricoles et les périmètres de protection associés

Pour assurer la pérennité de l’activité agricole du secteur, une attention particulière doit être portée à la protection des bâtiments agricoles et à l’application du principe de réciprocité des distances. Des facilités d’extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues notamment au regard des projets de développement des exploitations.

Dans le zonage du PLUi, les bâtiments agricoles et le parcellaire attenant devront être classés en zone A afin d’autoriser les extensions ou la construction de nouveaux bâtiments agricoles. En zone urbaine, le périmètre de protection, défini autour de l’exploitation agricole, n’est pas nécessairement une zone inconstructible. Il constitue une servitude temporaire d’inconstructibilité liée à la présence d’une activité générant le principe de réciprocité. Cette servitude peut devenir caduque suite à la disparition de l’activité agricole.

Une attention particulière devra être portée aux **sites agricoles ayant déjà été délocalisés en dehors des villages**, mais qui, au gré de l’urbanisation, se retrouvent aujourd’hui

« rattrapés » par le développement de ces villages. Dans certains cas, il sera pertinent de se poser la question de l’extension d’un bourg au-delà de certaines limites, surtout lorsque cette extension risque de pénaliser des projets de développement d’une exploitation agricole. Au-delà des périmètres réglementaires de 50 ou 100m autour des bâtiments agricoles, des périmètres de principe, plus étendus (jusqu’à 150m), pourront être définis au cas par cas.

Hors activité d’élevage, et hors ICPE, les bâtiments agricoles ne font l’objet d’aucun périmètre réglementaire. Toutefois, il peut s’avérer pertinent de préserver des espaces autour de ces bâtiments, lorsqu’ils sont situés dans les villages, car les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage sont bel et bien présentes (circulation d’engins, ventilateurs de séchage...).

Remarque sur les bâtiments de caractère en zone agricole :
Ainsi que le prévoit l’article L151-11 2° du code de l’urbanisme, le règlement du PLU peut désigner dans les zones agricoles les bâtiments agricoles qui peuvent faire l’ob-

jet d’un changement de destination, dès lors que ce changement ne compromet pas l’exploitation agricole. Ces bâtiments doivent donc être identifiés clairement sur le document graphique et dans le règlement.

Depuis la loi ALUR tous les bâtiments en zone A et N (et plus seulement les bâtiments agricoles) peuvent changer de destination sous réserve de ne pas compromettre l’activité agricole et la qualité paysagère du site. Ces bâtiments doivent être identifiés et le changement de destination en zone agricole est soumis à l’avis conforme de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers).

Les enquêtes ont permis de repérer, de façon non exhaustive, des bâtiments agricoles pouvant faire l’objet d’un changement de destination. Ces bâtiments ont été localisés et cartographiés lorsque cela était possible. La connaissance du territoire par les élus permettra d’affiner ce point lors du zonage du PLUi.



Bâtiments agricoles proches du village de Courbette - quelles règles apporter pour limiter l’extension de l’urbanisation vis-à-vis de l’activité ?

Les terres de bonnes qualité agronomique et / ou aménagées

L’aptitude agronomique des sols au regard des systèmes de culture présents sur le territoire a été cartographiée. Les terres de bonne qualité agronomique sont adaptées à la production de fourrage, mais également dans certains cas de céréales pour l’auto-consommation ou la vente : autant

que possible, elles devront être préservées de l’urbanisation.

Dans certains cas, la valeur agronomique a pu être améliorée par des aménagements tels que le drainage. Il existe des parcelles drainées sur le territoire, les agriculteurs

référénts ont notamment mentionné le secteur de Rothonay. L’ensemble des parcelles drainées n’a pas pu être répertorié à l’occasion du présent diagnostic, il s’agira d’un point de vigilance lors de l’étude et du choix des parcelles à ouvrir à l’urbanisation.

Espaces stratégiques spécifiques pour les activités d'élevage

Les **pâturages de proximité** constituent des espaces agricoles indispensables pour les éleveurs et polyculteurs-éleveurs. Ces surfaces en herbe à proximité directe des bâtiments d'élevage sont fondamentales en élevage laitier car elles permettent aux animaux d'aller pâturer tout en restant proches des bâtiments pour la traite bi-quotidienne. De plus, l'AOP Comté exige dans son cahier des charges que « le repas pris en pâture [par les vaches laitières] représente au minimum la moitié de la ration quotidienne de fourrage grossier » en période végétative. On peut noter un phénomène d'intensification de l'usage sur ces pâturages de proximité, et à l'inverse de l'extensification voire dans certains cas de l'enfrichement sur les parcelles les plus éloignées des sièges d'exploitation (différenciation de la pression d'usage sur le parcellaire).

De façon générale, **les surfaces fourragères** revêtent une importance majeure pour les éleveurs laitiers en AOC Comté. En effet, le cahier des charges de l'AOC prévoit un pâturage obligatoire (l'herbe pâturée doit

constituer l'essentiel de l'alimentation durant la période végétative, et la superficie herbagère effectivement exploitée doit être au moins égale à 1ha par vache laitière¹), ainsi que l'interdiction de l'ensilage. Les possibilités d'intensification étant limitées pour ce type de production, et les opportunités d'agrandissement s'avérant rares dans le secteur, ces surfaces fourragères devront autant que possible être préservées.

Parallèlement à la préservation des surfaces fourragères, les **accès des troupeaux** à ces parcelles devront également être maintenus (parcours entre les bâtiments d'élevage et les différentes surfaces pâturées par les animaux).

1 Les exploitations du territoire en lait à Comté sont assez peu intensives par rapport aux situations rencontrées dans l'aire d'appellation: pour les exploitations spécialisées « lait » ayant répondu à l'enquête, leur superficie moyenne est de 134 ha et leur nombre moyen de vaches laitières de 55. Sachant que la superficie agricole du territoire est occupée à près de 90% par de la prairie permanente ou temporaire (source : RPG 2017), la superficie herbagère est bien supérieure à 1ha par vache laitière. Un bon tiers des exploitations a par ailleurs signalé détenir des génisses pour le renouvellement ou l'élevage (ces déclarations étant souvent non exhaustives), et disposent donc du foncier nécessaire pour cela.

Des **projets** de construction de **nouveaux bâtiments d'élevage**, ou de développement de **nouveaux ateliers d'élevage**, ont été recensés auprès des exploitants du territoire. En fonction du type d'élevage, et pour tenir compte des nouvelles attentes des consommateurs (élevage en plein air), il est nécessaire de préserver de l'espace autour des projets de bâtiments d'élevage, afin que les agriculteurs puissent aménager des pâtures ou parcours selon le type de production envisagée.

Les surfaces aptes à **l'épandage des effluents** (plutôt planes, qualité de sol adaptée, si possible éloignées des habitations pour minimiser les nuisances olfactives) représentent également un enjeu fort en zone d'élevage. La perte de parcelles épandables peut dans certains cas s'avérer difficile à compenser, l'agriculteur ne disposant pas toujours d'un parcellaire restant adapté pour reporter ses épandages.



Autres points de vigilance

Il s'agira d'éviter au maximum l'urbanisation de superficies certifiées pour **l'agriculture biologique (AB)**. En effet, lors d'une reprise de surfaces agricoles par un agriculteur en production biologique, si les terres étaient jusqu'alors conduites en agriculture conventionnelle, le règlement européen impose de passer par une période de conversion, période transitoire pendant laquelle les pratiques de l'agriculture biologique devront être appliqués, sans que les produits ne puissent encore bénéficier de cette appellation.

Pour **les exploitations maraîchères**, les parcelles proches du siège d'exploitation,

souvent support de serres, représentent un enjeu majeur. De manière générale, ce type d'exploitation de petite superficie s'avère très sensible au moindre prélèvement de foncier.

Lorsqu'une exploitation agricole est concernée par un projet d'urbanisation, sa situation économique peut être plus ou moins impactée selon l'ampleur du prélèvement foncier, et la possibilité qu'a l'exploitant de retrouver ou non du foncier en compensation. On a vu que les possibilités d'agrandissement étaient très limitées sur le secteur, du fait d'une forte concurrence foncière. Le **prélèvement d'un**

pourcentage important de la superficie d'une exploitation agricole pourrait donc directement menacer sa viabilité économique.

Des projets d'urbanisation occasionnant des **coupures de parcellaire** ou des **démembrements parcellaires** peuvent également avoir un impact économique, car ils occasionnent des allongements de trajets pour accéder aux parcelles (perte de temps, frais de carburant plus élevés) et peuvent gêner ou complexifier le déplacement des troupeaux.

2.6.7. Enjeux et perspectives

Ce chapitre vise à décrire les évolutions de l'activité agricole envisageables à plus ou moins long terme, à évaluer la pérennité de l'activité agricole, les conditions du maintien de cette activité, ainsi que sa contribution à l'aménagement du territoire. Il a été rédigé à partir de dires d'experts (conseil-

lers de la Chambre d'agriculture travaillant régulièrement sur ce secteur, et groupe des agriculteurs référents) ainsi que des remarques recueillies dans les questionnaires d'enquête auprès des agriculteurs.

a) Une filière dynamique et omniprésente, l'AOP COMTE : quelles perspectives, quelle place pour les autres productions ?

L'agriculture joue un rôle économique majeur dans ce territoire rural, et plus particulièrement la filière Comté. Toutefois, le groupe d'agriculteurs référents reconnaît avoir des interrogations et des craintes pour l'avenir : « le système est fragile, l'image est très importante ».

Le Comté bénéficie aujourd'hui d'une image positive auprès des consommateurs, qui voient des vaches pâturer à l'extérieur une bonne partie de l'année, et déguste un produit de qualité élevée et constante. Il s'agit à l'avenir de préserver cette image, cette qualité du produit notamment via le cahier des charges, exigeant et en cours de réactualisation. Mais des craintes existent néanmoins : « le moindre scandale sanitaire peut mettre en difficulté toute une filière », le lobbying « anti-exploitation des animaux » peut également avoir des impacts malgré la notion de bien-être animal mis en avant par la filière et son cahier des charges. Les producteurs ont ainsi un rôle fort à jouer en terme de communication, pour valoriser leurs produits, montrer les conditions de productions en développant l'accueil à la ferme.

Les producteurs doivent impérativement maintenir le système coopératif actuel, qui leur permet à la fois de garantir la qualité d'un produit local, typique, élaboré dans le respect de l'environnement et des animaux, et de bénéficier des revenus induits par une telle filière de qualité. La menace d'une industrialisation de la filière est malgré tout réelle, c'est notamment en verrouillant le cahier des charges et en se gardant d'agrandissements et d'investissements excessifs que les producteurs pourront y faire face. De plus, le maintien de structures de taille modérée facilite également leur

transmission.

D'autres interrogations émergent sur l'attractivité du métier, condition indispensable au renouvellement des générations et au maintien du nombre d'agriculteurs sur le territoire. Certes, en lait à Comté, on « vit bien », mais cela reste un métier prenant, physique, ce qui ne motive plus forcément les jeunes aujourd'hui ! L'enjeu pour demain sera de trouver des jeunes prêts à faire ce métier, soit pour s'installer, soit en tant que salariés.

La filière Comté, omniprésente, semble laisser peu de place aux autres productions. Accès au foncier difficile, rentabilité moindre ou plus longue et plus compliquée à construire, ces autres productions sont toutefois bien présentes et tendent à se développer. A côté d'une filière viande « classique » et plutôt en difficulté aujourd'hui, se développent des productions qui répondent à **la demande des consommateurs en termes de produits locaux et circuits courts** :

- porc plein air, volailles fermières... le plus souvent en atelier de diversification sur une exploitation déjà existante, avec valorisation en vente directe pour maximiser la rentabilité. Le développement de cet atelier peut s'accompagner ou non de l'installation d'un nouvel associé qui en prendra la gestion,

- caprin lait : 2 producteurs actuellement sur le territoire, avec transformation à la ferme et vente directe,

- maraîchage, PPAM : ces productions nécessitent de faibles superficies et des investissements modérés au démarrage,

elles sont donc plébiscitées par les jeunes hors cadre familial disposant de peu de moyens pour démarrer. Mais il s'agit également d'activités peu rentables, du moins au départ, et demandant un engagement fort en terme de temps de travail. Ce type de productions nécessite également des terres adaptées, un accès à l'eau, et le climat peut assez vite s'avérer limitant lorsqu'on monte en altitude.

L'agri-tourisme semble assez peu développé sur le territoire, aucun agriculteur du territoire n'est adhérent des principaux réseaux que sont Bienvenue à la Ferme et Accueil Paysan. On note toutefois la présence d'une activité gîte équestre / de randonnée et ferme pédagogique à Pimorin. Le secteur d'Orgelet ayant par ailleurs une vocation touristique bien affirmée, le potentiel de développement d'une telle activité semble réel.

De manière générale, le groupe d'agriculteurs référents craint de voir à l'avenir un fossé se creuser progressivement entre **deux formes d'agriculture**, avec de grosses exploitations industrielles d'un côté, et de petites structures diversifiées à forte valeur ajoutée de l'autre. L'enjeu serait alors de ne pas aller uniquement vers des exploitations de taille importante, mais de conserver un équilibre avec des structures diversifiées et bien ancrées sur leur territoire.

L'agriculture biologique pourrait se développer notamment en élevage laitier, les agriculteurs indiquent que le cahier des charges du Comté permet déjà de s'en approcher. Mais des interrogations subsistent en cas de « trop fort » développement du bio : quels marchés, quelle rentabilité ?

b) Des leviers et des contraintes en lien avec l'agriculture

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'interagir, dès à présent et à l'avenir, avec l'agriculture du territoire. L'enjeu sera de pouvoir transformer ces facteurs en leviers positifs, et non d'en subir les contraintes...

Le foncier est un enjeu majeur sur le territoire, qui ressort aussi bien des enquêtes auprès des agriculteurs que du groupe d'agriculteurs référents :

- le **morcellement parcellaire** a été cité à plusieurs reprises comme une contrainte

sur le territoire, du fait de l'absence de remembrement ou de l'agrandissement des exploitations par la reprise de terrains parfois éloignés du siège. 3 agriculteurs enquêtés (situés au nord du territoire, dans le secteur allant de Courbette à Nogna) ont expressément cité la restructuration parcellaire comme l'un de leurs objectifs, et la question a été évoquée par les agriculteurs référents. Une meilleure organisation parcellaire permettrait un gain de temps, et serait également bénéfique pour

l'environnement (moins de déplacements d'engins agricoles),

- **l'enfrichement des terres** est une problématique très localisée (citée par des agriculteurs de la Chailleuse et de Nogna), concernant des terrains éloignés des sièges d'exploitations, difficiles d'accès, parfois de moindre qualité (mais pas toujours). Les agriculteurs référents pointent aussi un phénomène de rétention foncière de la part de certains propriétaires (refus de

louer à un agriculteur), dont les terrains s'enfricheraient par manque d'entretien. Au-delà du coût que représente la remise en état de ces terrains, se pose la question de leur valorisation ultérieure pour pérenniser leur réouverture. S'agissant généralement de superficies peu importantes, une valorisation en maraîchage peut être envisagée si la qualité des sols et le climat le permettent ; la piste de la vigne peut éventuellement être envisagée aussi dans le secteur de Saint-Laurent-la-Roche. Pour des superficies plus importantes, des solutions pourront être cherchées du côté d'élevages à viande conduits de manière plutôt extensive,

- de manière générale, l'importance de l'activité agricole dans **l'entretien du paysage** est bien reconnue localement. L'agriculture façonne un paysage varié, de qualité, qui participe au cadre de vie et à

c) Quelle attentes, quel rôle pour la collectivité ?

Les communes composant la Communauté de Communes ont été enquêtées sur leur vision et leurs attentes par rapport à l'agriculture du territoire. 10 communes sur 25 ont répondu.

Le principal rôle dévolu à l'agriculture par les communes est **l'entretien de l'espace** (près de la moitié des réponses, plusieurs réponses possibles). Les communes ont bien conscience que c'est l'activité agricole qui façonne le paysage, contribue au cadre de vie et à l'attrait touristique, et dans l'idéal cela doit continuer.

L'agriculture est ensuite perçue comme une **activité économique** (un quart des réponses) : c'est souvent la seule activité pour les petites communes rurales, qui rappellent aussi qu'elle crée de l'emploi local. Elle contribue également à **la vie locale** en maintenant des familles sur le territoire rural, en contribuant à l'animation locale. Enfin, l'agriculture est vue comme une activité favorable à l'environnement, et pourvoyeuse de divers services.

De manière générale, 7 communes sur les 10 ayant répondu ne rencontrent aucune difficulté particulière avec l'agriculture sur leur territoire. Pour les trois communes restantes, les difficultés mentionnées sont la circulation d'engins agricoles de plus en plus gros, la difficulté de cohabitation avec les riverains, et le dépôt de déchets non autorisés.

La majorité des communes voient, et généralement souhaitent, **un maintien à l'identique** de l'activité agricole sur leur territoire dans les années à venir.

De manière plus anecdotique (une citation à chaque fois) :

- un agrandissement des exploitations et une diminution de leur nombre est redouté,
- une agriculture plus forte et plus

l'attrait touristique.

Les **enjeux environnementaux** sont bien présents sur le territoire, largement couvert par la zone Natura 2000 de la Petite Montagne du Jura, qui implique notamment une interdiction du retournement des prairies permanentes. Souvent vécus comme une contrainte par les agriculteurs, ces enjeux environnementaux (en l'état actuel) sont en réalité assez bien pris en compte sur le terrain, grâce notamment à des productions locales exerçant des pressions modérées sur le milieu (lait à Comté, viande). Une sensibilisation plus marquée des agriculteurs sur ces aspects environnementaux, avec une approche plutôt incitative que coercitive, permettrait probablement d'améliorer encore les choses. L'environnement pourrait aussi être vécu comme une opportunité pour les agriculteurs, qui pourraient sans doute

dynamique avec l'installation de jeunes est mentionnée,

- le développement de nouvelles activités agricoles est envisagé (diversification).

La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet s'est notamment fixé les objectifs suivants dans le cadre de l'élaboration de son PLUi :

- valoriser les paysages, exceptionnels comme « du quotidien »,
- utilisation économe des espaces naturels, préservation des espaces agricoles et forestiers,
- agriculture : développer le local, les filières de proximité,
- promouvoir le territoire, son patrimoine, son savoir-faire.

Par différents leviers d'intervention, la collectivité peut ainsi contribuer au maintien et au développement de l'activité agricole sur son territoire. La préservation de la filière Comté, structurante pour le territoire et rémunératrice pour les producteurs, est impérative, mais elle peut s'accompagner d'actions visant à favoriser le développement d'autres productions diversifiées.

Pour maintenir une agriculture performante et bien ancrée dans son territoire, qui entretient et valorise le paysage, il s'agira de préserver et de favoriser les conditions de son exercice, de faciliter les installations et transmissions :

- dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration, et de manière générale : **préserver les espaces agricoles stratégiques** tels qu'ils ont été définis ci-dessus de l'urbanisation, préserver **les circulations et accès aux parcelles**.

- **agir sur le foncier** pour **faciliter les**

assez facilement agir et communiquer positivement sur sa préservation, dans le cadre de la production de qualité qu'est le Comté.

Enfin, **l'adaptation au changement climatique** est une autre interrogation soulevée par les agriculteurs référents. Les effets de ce changement se font déjà ressentir aujourd'hui, avec des années aléatoires, des manques d'eau ou au contraire des périodes très humides. Les principales évolutions attendues sont la nécessité de gérer l'eau, d'affourager l'été, ou encore d'adapter les bâtiments hébergeant des animaux pour lutter contre la chaleur. Là encore, il s'agit pour les agriculteurs d'anticiper, d'adapter dès à présent leurs pratiques, pour ne pas subir les évolutions, dans une logique d'aller vers une meilleure autonomie et une meilleure résistance de leurs systèmes.

conditions d'exercice de l'activité agricole pour les exploitations déjà en place :

o la collectivité peut contribuer à une opération de restructuration foncière visant à rationaliser le parcellaire et limiter les circulations d'engins agricoles,

o elle peut également agir sur le foncier en déprise, enfriché, en contribuant à sa réouverture et à sa valorisation. Le point de vigilance étant d'identifier et de mettre en place une utilisation ultérieure du foncier apte à le maintenir durablement ouvert,

- contribuer au **maintien et à l'accroissement de la diversité des productions et des systèmes de production** sur le territoire :

o faciliter l'installation sur le territoire, notamment pour les productions diversifiées : l'accès au foncier est souvent un facteur limitant. La collectivité peut constituer des réserves foncières pour cela, en veillant à ce que la qualité des terres et les surfaces soient compatibles avec les projets envisagés,

o développer la diversité des productions sur le territoire : certains projets peuvent s'avérer viables même sur de petites superficies, ce qui de plus permet de maintenir le nombre d'agriculteurs sur le territoire. Des diversifications peuvent également être encouragées auprès de producteurs déjà en place.

Quelques pistes :

le maraîchage peut être développé sur de petites surfaces (quelques hectares) sous réserve de la qualité des sols et d'un climat le permettant,

la viticulture est une option à étudier

sur le territoire de Saint-Laurent-la-Roche, en continuité du vignoble existant sur les communes voisines, pour valoriser des terrains en déprise,

le développement d’ateliers d’élevage à forte valeur ajoutée avec transformation et vente directe (volaille, porcins...), en poursuite d’une tendance déjà engagée sur le territoire, est également une piste envisageable et de nature à répondre aux attentes actuelles des consommateurs.

- accompagner **le développement des circuits courts** et **la structuration des filières** afin de contribuer à la valorisation

de la production locale :

o la proximité de Lons-le-Saunier représente un bassin de consommation intéressant,

o le développement de la transformation à la ferme et de la vente directe peuvent être encouragés,

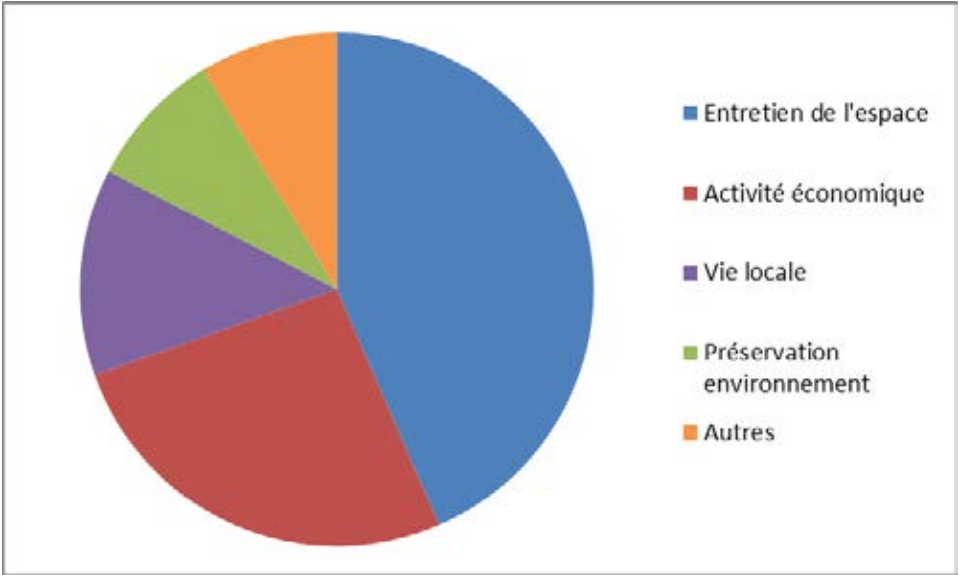
o la collectivité peut réfléchir à des ateliers ou services collectifs qui faciliteraient le développement de ces filières locales, en se basant sur les attentes et besoins des producteurs,

o elle peut également impulser et soutenir

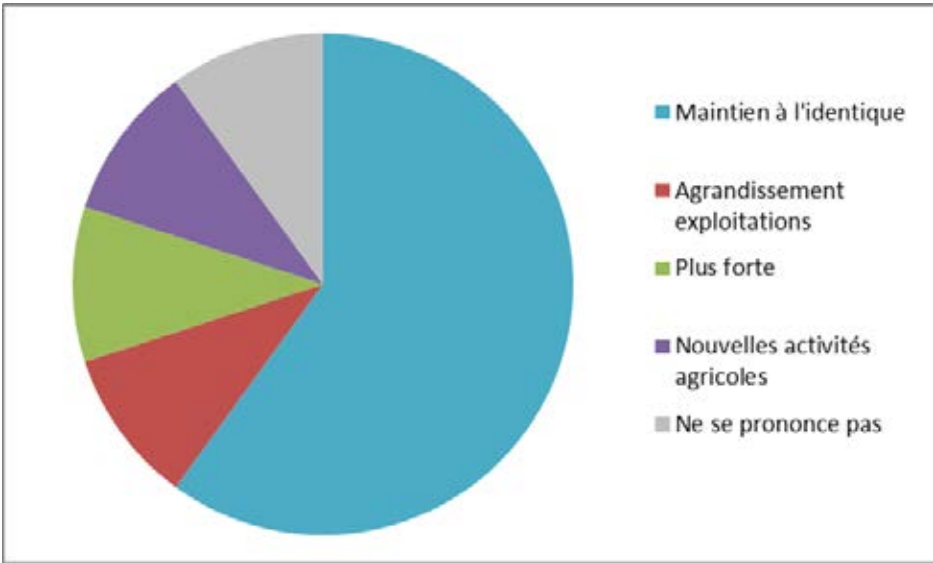
des initiatives de structuration des filières visant à améliorer la réponse à la demande locale.

De manière générale, **le dialogue entre les agriculteurs et la collectivité** pourra également être renforcé, dans un cadre à définir, afin que chacun puisse exposer à l’autre ses enjeux, ses contraintes, ses besoins, ses attentes. Les moments de concertation entre les agriculteurs et la collectivité, par exemple dans le cadre du PLUi en cours d’élaboration, sont à privilégier afin que l’agriculture puisse trouver sa place et contribuer au mieux au développement du territoire.

Quel rôle joue l’agriculture sur votre territoire ? (enquête communes 2017)



Comment voyez-vous l’agriculture dans 10 ans sur votre territoire ? (enquête communes 2017)



Vue sur le hameau de Messia depuis la route de Sarroгна.
Comment favoriser le maintien des paysages par l’activité agricole.

2.8. La forêt et la sylviculture

2.7.1. La forêt sur le territoire

a) Généralités (sources : IFN, CRPF BFC, FDC39)

Les forêts de la Communauté de Communes de la Région d’Orgelet sont rattachées à deux grandes régions forestières (selon l’IFN) : au Sud-Est, au Sud et à l’Ouest, la **Petite Montagne** ; au centre et au Nord, le **Premier Plateau**. Globalement, le périmètre de la Communauté de Communes est situé entre la Petite Montagne jurassienne au Sud, La Combe d’Ain à l’Est, Le Revermont à l’Ouest et l’agglomération lédonienne au Nord. Le climat y est tempéré à montagnard, relativement pluvieux, avec quelques influences méridionales au Sud du secteur. Le relief est légèrement montagneux, l’altitude varie entre 350 et 700 m. Globalement calcaire, le secteur présente de nombreuses variabilités de sols.

Du fait des influences climatiques variées et de l’hétérogénéité des sols et des expositions, on rencontre différents types de boisements forestiers : futaie résineuse (dont zones enrésinées), futaie feuillue, futaie mixte, taillis,... Les forêts sont donc hétérogènes, à dominance feuillue. Côté feuillus, on retrouvera des essences comme le hêtre, le charme, le tilleul,

les érables, les chênes ou encore ponctuellement le frêne. Côté résineux, l’épicéa est majoritaire, mais on trouvera également du sapin (notamment planté sous-abri), du douglas, et même des pins noir et sylvestre et du mélèze. Des plantations résineuses ont été couramment pratiquées, cependant, les plantations de feuillus restent plus rares. Si les résineux ont vocation à produire du bois de construction (notamment charpente), les feuillus sont cependant moins bien valorisés (usage en bois de chauffage, plus rarement en bois d’œuvre). Il conviendra de développer la filière « bois d’œuvre feuillu » pour la renforcer et offrir de meilleur débouchés à des bois qui peuvent être de très bonne qualité.

On dénombre plusieurs massifs forestiers, de taille variable, selon la topographie des lieux, tels que :

- Le Bois de Château Richard/Forêt de Bellecin/Forêt de Vaucluse (La Tour-du-Meix, Orgelet, Onoz),
- La Forêt de Mienne/Montagne d’Ecrille

(Ecrille, Sarroгна, Onoz),

- Le Grand Bois (Présilly, Moutonne),
- Le Chanois (Dompierre-sur-Mont, Marnézia, Poids-de-Fiole, Saint-Maur, Alièze),
- Sur Malmont (Orgelet, Chavéria, Chambéria),
- Monts Orgier et Chavet, Bois du Mont et de Saint Etienne (prémises de la côte de l’Heute – Orgelet, Dompierre-sur-Mont, Mérona, Plaisia, La Tour-du-Meix)

... pour les plus importants ;

- Le Bois de l’Echeneau (d’Essia à Chavéria),
- Côtes des Baumes (Rothonay, Pimorin),
- Les Grands Plans (Nancuisse),
- Le Bois de la Chailleuse (La Chailleuse)

... pour les massifs « secondaires ».

La couverture forestière est globalement importante (près de 55 % du territoire), mais elle est très variable selon les communes. Dans le paysage, la forêt est toujours présente en arrière fond.

b) Risques rencontrés

Les forêts du secteur sont confrontées à plusieurs problèmes sylvo-sanitaires : processionnaire du pin, chalarose du frêne, pyrale du buis, grand scolyte de l’épicéa, rougissement physiologique du douglas,...

La pluralité des essences augmente le nombre potentiel de ravageurs spécifiques ou problèmes rencontrés mais limite dans le même temps leur expansion de part la capacité de résistance qu’elle confère aux peuplements forestiers mélangés. Un développement exponentiel de la pyrale du buis (photo ci-contre / Source : INRA) est à prévoir pour 2018 et les années suivantes, comme dans une grande partie du pays. Cela dit, aucun de ces ravageurs ne présente de situation pouvant actuellement mettre en péril la survie de la forêt du secteur.

Le territoire est divisé sur 3 Unités de Gestion Cynégétiques, où la chasse est couramment pratiquée. Les plans de chasse sont établis en fonction des effectifs de population de gibier.

Globalement, sur le secteur, le sanglier est en forte augmentation, le chevreuil est stable en équilibre avec le milieu, le chamois est stable après une forte baisse, mais on note surtout récemment l’arrivée de populations

de cerfs par le Sud-Est. On le retrouve actuellement dans les secteurs de Sarroгна et d’Ecrille. Une attention particulière sera apportée à cette installation, car, hormis le fait que la pression exercée par le cerf s’ajoute à celle du chevreuil voire du chamois, le risque est fort de voir les dégâts en forêt exploser (abroustissement, écorçage, frottis,...) si on ne maîtrise pas les populations.

NB : En termes de quantités de végétaux ingérés, la nourriture d’un cerf équivaut à celle de 4 chevreuils.



Pyrle du buis (INRA)



Cerf (www.cerf-massif-jurassien.fr)

c) Structure de la propriété forestière

La proportion « forêt privée / forêt publique » est proche de l'équilibre avec 7 360 ha de forêt privée contre 6 130 ha de forêt publique (soit respectivement 55 % et 45 %).
NB: Dans « forêt privée », on intègre également les forêts appartenant aux communes mais ne relevant pas du Régime forestier.

Malgré l'existence de grandes propriétés privées et publiques, la présence de nombreux petits propriétaires est à noter : 1 384 d'entre eux possèdent moins d'1 ha de forêt sur le territoire, soit près de 70 %.

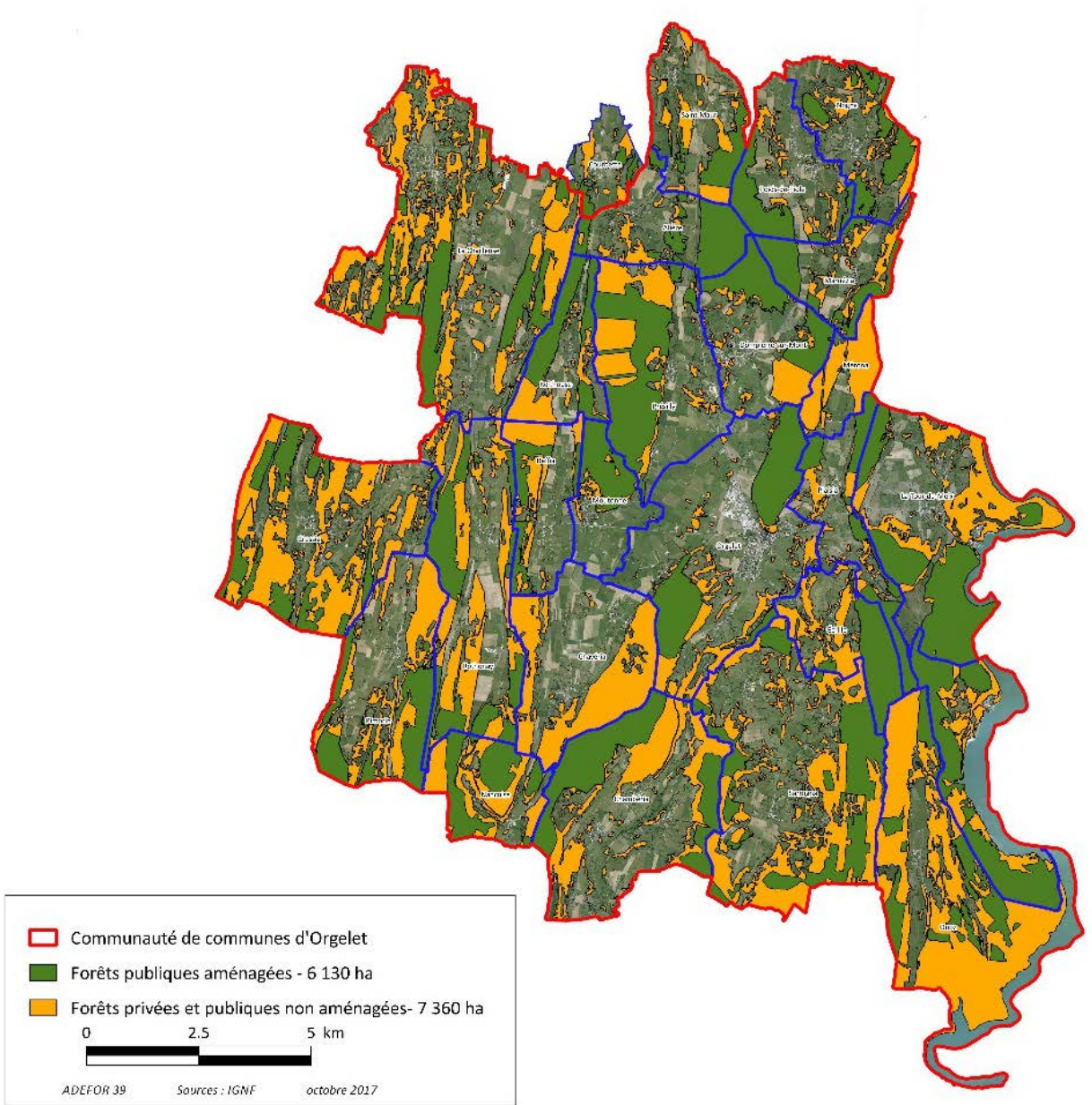
Le faciès foncier présente donc un morcellement relatif.

Le graphique ci-dessus et le tableau ci-après sont produits à partir de données provenant du cadastre. La surface totale boisée (9 890 ha) qu'on y trouve est nettement inférieure à celle calculée dans la version 2 de l'IFN de 13 490 ha. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs :

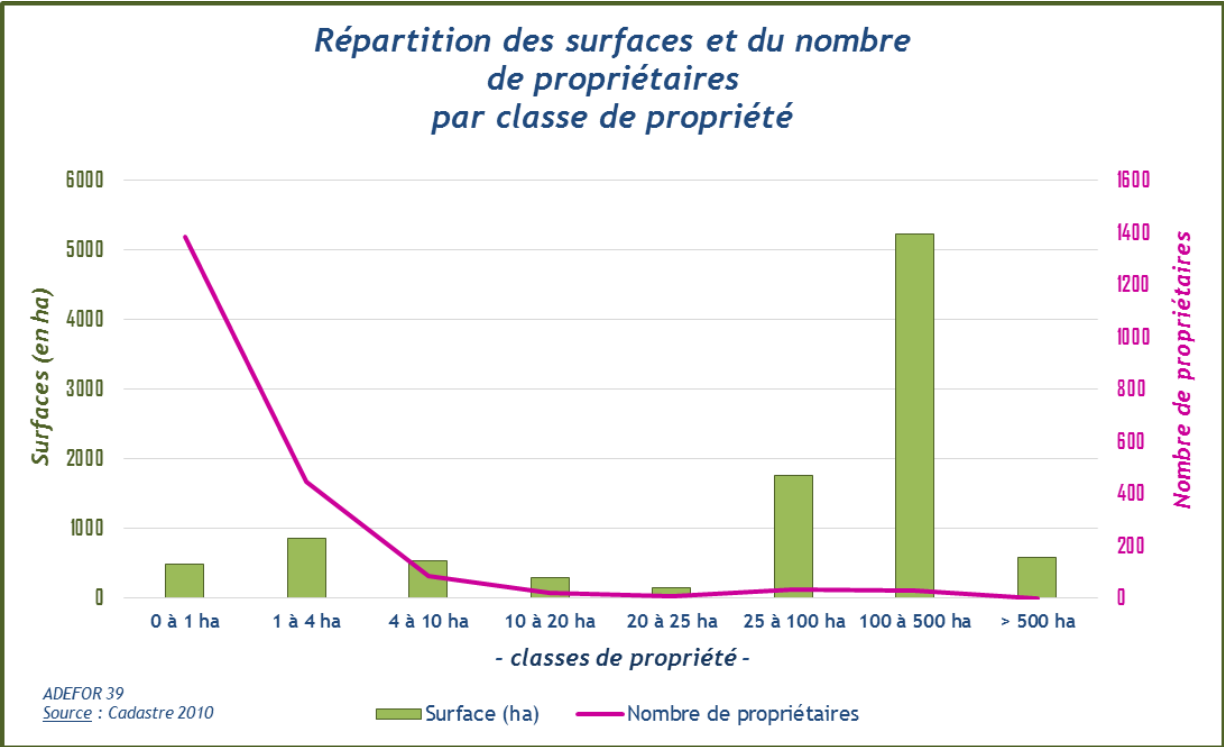
- De nombreux changements de nature de culture ne sont pas pris en compte au cadastre (déficit d'informations émanant des propriétaires),
- L'appréciation de l'état boisé entre l'IFN et le cadastre est différente,
- Les données cadastrales sont plus anciennes (2010) que celles de l'IFN.

Si l'on peut supposer que la tendance générale de répartition des propriétaires par classes de propriété reste sensiblement la même, la différence de surface boisée selon les sources illustre une forte dynamique forestière et une déprise agricole. La proportion de zones « transitoires » de développement forestier est donc importante.

Hormis ces deux documents, lorsque l'on parlera de forêt dans ce diagnostic, on veillera à bien considérer la forêt selon l'IFN, dont l'appréciation est plus fine et plus proche de la réalité effective de terrain.



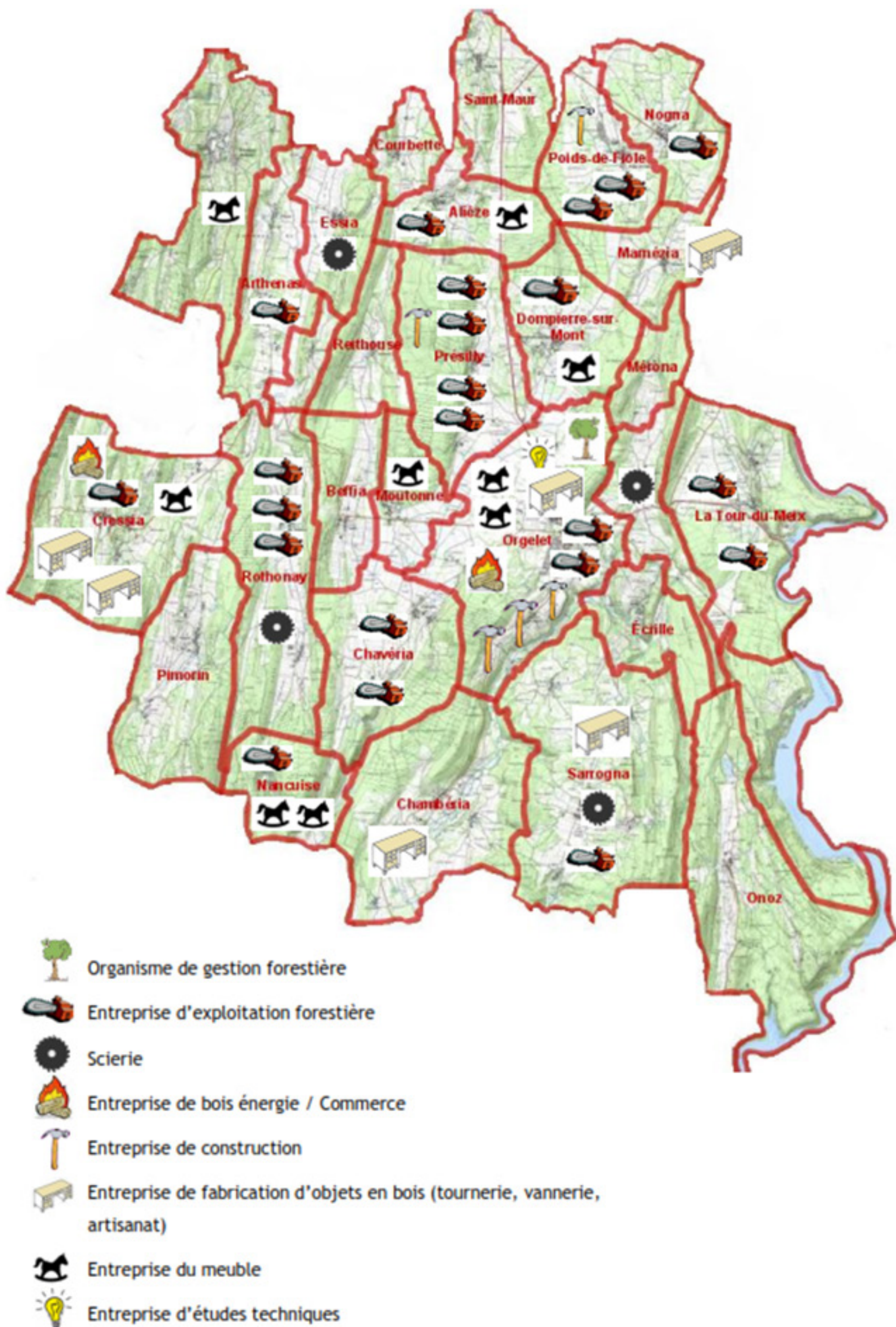
La propriété forestière sur le territoire



Graphique : Répartition de la propriété forestière

NB : La classe «100 à 500 ha», ainsi que celle «500 ha et plus» sont largement représentées par des propriétaires publics (communes notamment), et par quelques grands propriétaires forestiers.

RÉPARTITION DES FORÊTS PUBLIQUES ET PRIVÉES SELON LES SURFACES																		
Commune	Propriété de 0 à 1 ha		Propriété de 1 à 4 ha		Propriété de 4 à 10 ha		Propriété de 10 à 20 ha		Propriété de 20 à 25 ha		Propriété de 25 à 100 ha		Propriété de 100 à 500 ha		Propriété ≥ à 500 ha		Total surface (ha)	Total propriétaires
	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires		
ALIÈZE	14,8172	43	16,9852	9									236,0254	1			267,8278	53
BEFFIA	11,7083	44	3,5579	2			11,4810	1	22,7140	1	108,8706	2					158,3318	50
CHAMBÉRIA	25,2084	71	37,8793	21	29,6040	4	12,7418	1	21,0768	1	107,5237	2	386,4319	3			620,4659	103
CHAVÉRIA	13,6165	55	17,0346	12							89,8105	1	232,6345	1			353,1561	69
COURBETTE	8,0620	20	7,7470	4							69,2140	1					85,0230	25
CRESSIA	49,0253	137	114,0718	54	104,3855	17	16,5876	1			31,7552	1	281,7576	1			597,5810	211
DOMPIERRE-SUR-MONT	10,6181	34	8,9259	4	12,3800	2					58,6290	1	216,8407	1			307,3937	42
ECRILLE	7,7533	24	6,4989	4	22,9460	3	12,8304	1			25,2070	1	182,2433	1			257,4789	34
LA CHAILLEUSE	73,0394	208	121,4377	61	73,7143	13	11,9811	1	44,8725	2	78,3528	2	353,6280	2			757,0258	289
LA TOUR DU MEIX	15,6861	45	20,2540	14							69,5889	1	507,5609	2			613,0899	62
MARNÉZIA	9,0631	25	11,6096	7	9,8650	1							140,6055	1			171,432	34
MÉRONA	0,8470	5	4,4584	2			14,4786	1			73,3485	1	114,6960	1			207,8285	10
MOUTONNE	11,4844	29	11,7026	7									134,1408	1			157,3278	37
NANCUISE	11,3976	32	32,9196	16	6,8285	1	25,7917	2			27,9595	1	187,5124	1			292,4093	53
NOGNA	10,1341	35	6,8690	3	4,3085	1	18,5580	1					157,3330	1			197,2026	41
ONOZ	17,9635	38	64,9685	31	37,9560	6	48,7510	4			272,3239	5	593,6782	3			985,6411	87
ORGELET	34,0383	113	57,4916	29	34,6179	6	41,3182	3			71,1725	1			580,5193	1	819,1578	153
PIMORIN	40,0408	118	44,4187	28	21,9265	4			24,3540	1	25,5770	1	206,5293	1			362,8463	153
PLAISIA	5,9225	14	13,9342	8							48,1060	1	112,7819	1			180,7446	24
POIDS-DE-FIOLE	7,5038	19	1,5480	1	5,7560	1							194,7999	1			209,6077	22
PRÉSILLY	9,3529	30	18,9251	9	36,4336	5	23,1210	2			151,4181	4	381,1182	2			620,3689	52
REITHOUSE	6,2648	16	16,3653	12	5,1726	1					68,3635	2	194,1597	1			290,3259	32
ROTHONAY	32,3489	85	45,8453	26	50,0812	6					138,2602	2	172,1249	1			438,6605	120
SAINT MAUR	17,1783	51	24,3737	11	11,9760	2			23,5990	1			111,0602	1			188,1872	66
SARROGNA	43,6754	93	147,4481	73	62,7611	10	57,0474	4	20,0585	1	293,1989	5	126,5816	1			750,7710	187
TOTAL	486,7480	1384	857,2700	448	530,7127	83	294,6878	22	156,6748	7	1758,6798	35	5224,3039	29	580,5193	1	9889,5963	2009
Source : Cadastre - données 2010																		



Carte : Localisation par type d'entreprise - Source : ADIB 2017

Données : ADIB 2017

d) Multifonctionnalité (sources : CCRO, CRPF BFC)

Au-delà de sa fonction productive, la forêt joue également un rôle :

- **environnemental** : gestion de la faune sauvage (chasse) et habitats de nombreuses espèces de faune et de flore. En outre, la partie Sud Est de la Communauté de Communes est comprise dans le site Natura 2000 « Petite Montagne jurassienne » (le réseau Natura 2000 permet la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité forestière via des contrats forestiers, comme la création

d'îlots de sénescence, de clairières ou de mares). On dénombre également sur le périmètre plusieurs Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) et des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de types I et II. (cf § « enjeux environnementaux »).

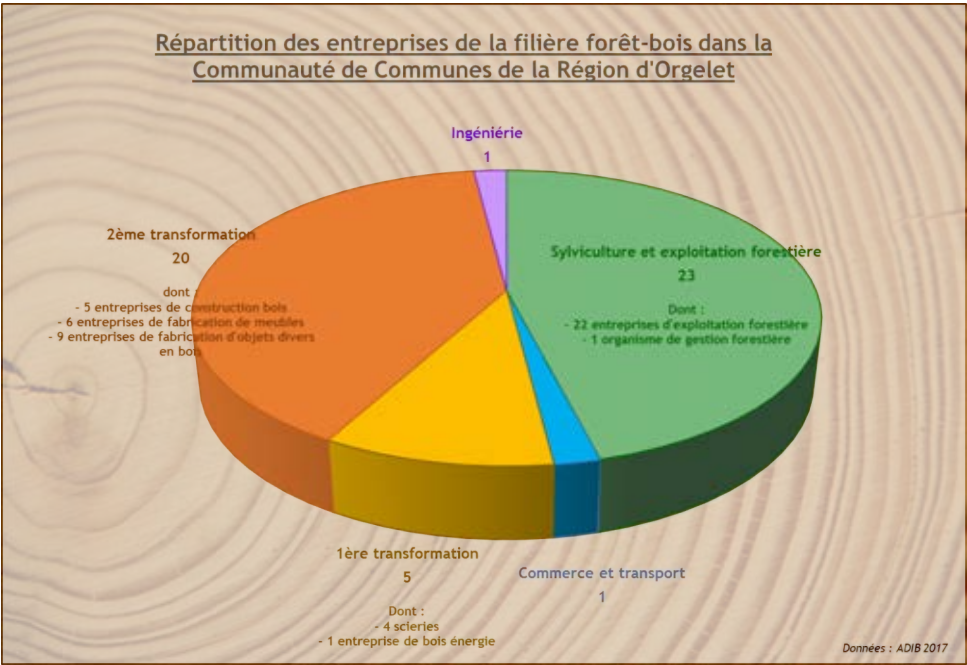
- **de protection** : rôle protecteur (paysages et biotopes) des rivages du lac de Vouglans (préemption du Conservatoire du Littoral, et domaine d'application de la Loi Littoral).

- **social** : activités de loisirs pour les habitants (promenades, sports de nature, cueillette de champignons, chasse,...), accentuées par la présence du lac de Vouglans et de ses rives, fréquentées (On dénombre 14 sentiers dont une portion du GR de Pays « Tour du Lac de Vouglans » pour 248 km balisés et 4 circuits VTT).

e) Une source d'emplois (sources : ADIB 2017)

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, il y a 50 entreprises de la filière forêt-bois. Les données du nombre de postes qu'elles génèrent sont incomplètes mais représentent plusieurs centaines d'emplois répartis entre les activités d'exploitation, de transformation et d'artisanat.

Si le territoire est doté de 4 scieries (Scierie RAT à La Chailleuse, Scierie VUITTON Père & Fils à Rothonay, Scierie FOURTIER à Sarroigna et CHEVASSU SARL à Plaisia), il accueille de nombreux exploitants forestiers et présente une part importante de 2ème transformation, due à son fort historique de tournerie.



Graphique : Répartition des entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire

f) Infrastructures existantes

Sur le territoire de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet, on dénombre 4 Associations Syndicales Autorisées de desserte forestière (ASA) :

ASA du Chanois – Massif du Chanois / communes d'Alièze, Dompierre-sur-Mont, Marnézia, Poids-de-Fiole, Présilly, Revigny et Saint-Maur,

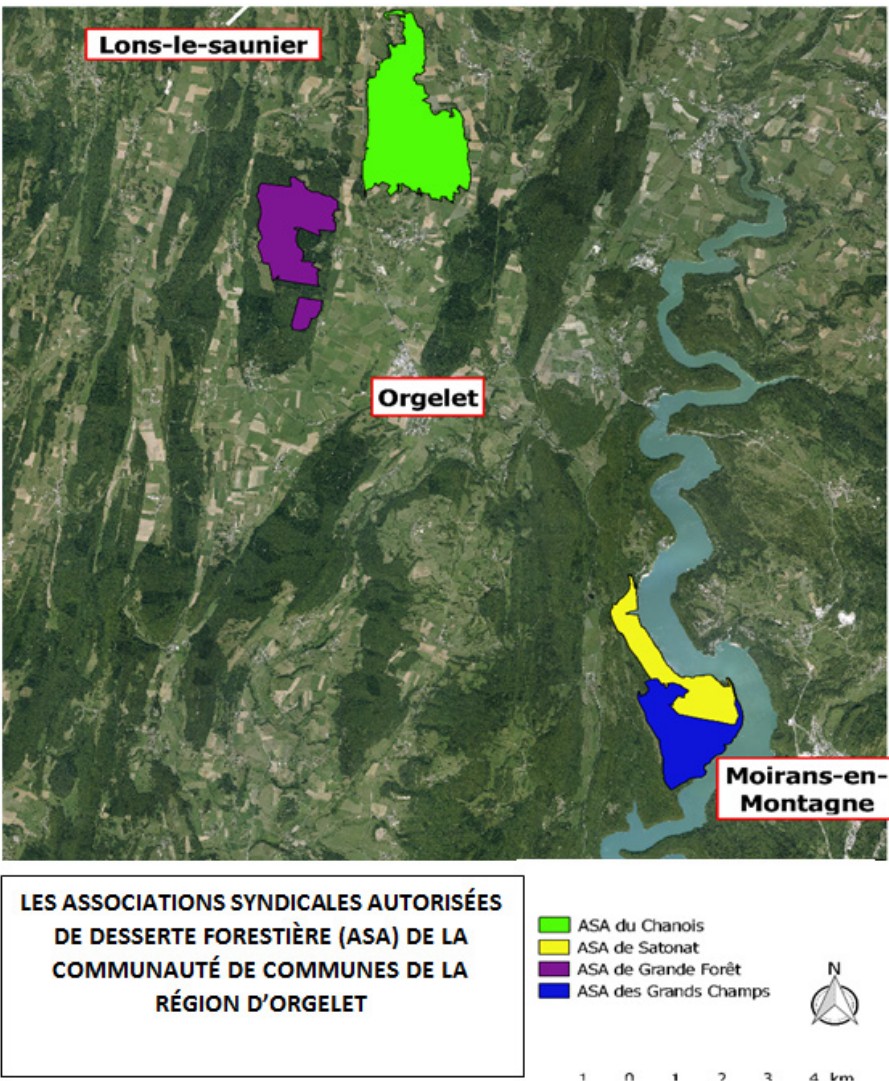
ASA de la Grande Forêt – Massif du Grand Bois/ commune de Présilly,

ASA de Satonat – communes d'Onoz et Orgelet / Massif de la forêt de Bellecin,

ASA des Grands Champs – communes d'Onoz et Orgelet / Massif de la forêt de Vaucluse

... représentant 1658 ha (71 % forêt publique – 29 % forêt privée), et près de 170 propriétaires.

Ces associations de propriétaires, réputées d'intérêt général, et localisées sur un massif, ont vocation à créer et entretenir un réseau de voirie forestière (routes, pistes, zones de dépôt-retournement,...) sur un périmètre forestier jusqu'alors déficitaire en desserte. Ces infrastructures permettent par la suite une exploitation optimisée sur le massif, tout en limitant les conflits et les dégradations.



Carte : Les ASA de desserte forestière sur le territoire

2.7.2. Contraintes de gestion

a) Desserte et exploitation forestière

La forêt et ses activités ne sont que trop peu souvent intégrées dans l'aménagement territorial, créant ainsi un frein réel à la filière forêt-bois.

Or, l'accessibilité aux massifs forestiers est bien souvent l'une des premières contraintes rencontrées quand on parle de gestion et d'exploitation forestières. Cette accessibilité doit être pensée, maintenue (ou créée) et prise en compte dans les considérations d'aménagement territorial. Une question simple se pose alors pour l'aménageur : « Mon projet est-il compatible avec la gestion des forêts limitrophes ? ».

Le territoire bénéficie d'infrastructures

variées et assez également réparties. Cependant, différentes contraintes de desserte peuvent être rencontrées sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, pour la plupart liées aux spécificités rurales de ce territoire. On peut les « classer » dans plusieurs catégories :

- **Contraintes liées à la ruralité et au « déficit de services »** : limitations de tonnage, portions de routes non-déneigées en période hivernale, voirie étroite, dépôts de bois improvisés faute d'aménagement spécifique, accès au massif concentré dans les bourgs,...

- **Contraintes liées à l'habitation** : lotissement et urbanisation, étroitesse des passages (intra-village), aménagements non-compatibles (exemple : fils téléphoniques et/ou électriques bas),...

- **Contraintes liées aux activités et aux usages** : partage du territoire et des infrastructures avec l'agriculture, la viticulture, la chasse, le tourisme,...

Ci-dessous, quelques exemples de situations rencontrées au gré de prospections, renvoyant à la diversité des questions touchant à la prise en compte de la forêt dans l'aménagement territorial :



Hameau de Vampornay (Orgelet) et chef-lieu de Sarroгна : bien que limitée, l'extension urbaine tend à faire disparaître les zones disponibles pour stocker ou charger les bois, et rend plus complexe toute manœuvre à réaliser avec un camion grumier. Pourtant, quand ces accès sont les seuls existants pour pénétrer le massif, il est important qu'ils soient maintenus.



Ici, dans le lotissement d'Orgelet, l'accès à la Route Forestière du Mont Orgier est maintenu, mais aucun aménagement urbain supplémentaire ne doit être mis en place, au risque de bloquer l'accès à tout un massif.

Villages de Sarroгна (Nermier et Marangea) et de la Chailleuse (Saint Laurent la Roche) : l'étréitesse des passages due à la proximité du bâti, les angles serrés ainsi que les fils électriques et téléphoniques limitent fortement l'accès aux grumiers et leurs manœuvres. Ces passages peuvent cependant être nécessaires pour accéder à la forêt et en sont parfois les seuls accès possibles.





A gauche : Hameau de Marangea (Sarrogna) – en plus des difficultés liées au bâti, comment aller charger du bois provenant du « bois du mont » quand les seuls accès passent par les habitations ou 1 km au sud et que le tonnage est limité à 12 t ? (NB : un grumier à vide pèse entre 15 et 18 t)
A droite : Route de Marnézia à Nogna – même problématique. Comment charger un grumier en bord de route quand cette même route interdit la charge d'un camion grumier (limitation à 9 t)?



Route de Mérona à Marnézia : trop petites et trop peu usitées, certaines routes ne sont pas dégagées l'hiver, limitant dans le même temps un transport par camion à ces mêmes périodes.



Route de Marnézia à Nogna : malgré l'espace disponible en dehors des chefs-lieux, les passages prévus pour atteindre le massif sont des chemins utilisés conjointement avec les agriculteurs et sont dépourvus de place de stockage de bois.



Dompierre-sur-Mont et Chambéria : Les chemins de desserte en zone rurale sont souvent associés à l'activité agricole. Mais les forestiers les utilisent aussi, car pour se rendre en forêt, ils doivent traverser champs et pâtures. En zone agricole, il n'existe que peu de zones de stockage et de chargement des bois ou de zones de manœuvre pour les engins forestiers, ce qui complique l'exploitation forestière : présence de clôtures, de troupeaux, nécessité d'attendre la fin des récoltes pour atteindre la forêt,...

Ce partage des usages peut être source de conflit.
Orgelet: Il faut aussi composer avec d'autres activités. A la base nautique de Bellecin, les aménagements sont prévus pour le tourisme et les activités liées au lac de Vouglans, et sont incompatibles avec une exploitation forestière, en particulier en période de forte affluence touristique. Heureusement, l'ASA de Satonat toute proche a été pensée et est dédiée à l'exploitation dans le massif.

A Saint-Laurent-la-Roche (La Chailleuse), c'est avec les viticulteurs qu'il faut se concerter pour avoir accès au bois, et les thématiques et contraintes sont alors différentes, et inhérentes à la vigne.



Route de Sarroigna à Chambéria et hameau de Nermier (Sarroigna) : faute d'aménagement spécifique pour le stockage à la jonction « piste forestière / route », le dépôt de bois est improvisé en bord de route. En plus des conflits que cela peut occasionner, le chargement des bois est rendu plus complexe et plus dangereux.

b) Morcellement

Le facteur de morcellement est également un frein à la gestion forestière. En effet, nombre de micro-propriétés ne peuvent être gérées que conjointement pour avoir une cohérence sylvicole et une rentabilité économique dans la gestion. Ceci requiert donc un regroupement des propriétaires riverains dans les actes de gestion et de travaux, ponctuel ou plus pérenne sous forme associative (exemple :

les Associations Syndicales Libres de gestion Forestières ou ASLGF). Ce regroupement est parfois source de conflit et demande un effort d'animation.

Bien plus appuyé en forêt privée, le morcellement découle la plupart du temps de l'historique du secteur et des parcelles, et résulte parfois de divisions successives des biens.

Moins marqué que dans d'autres territoires jurassiens, la moyenne de surface par propriétaire excédant les 4 ha, il varie selon les communes.

Ce morcellement s'accompagne de plus en plus d'un éloignement géographique des propriétaires, du fait d'une société beaucoup plus mobile.



Exemple : commune de Cressia

La photo aérienne de gauche a été prise dans l'intervalle de temps 1950-1965. Celle de droite est postérieure à 2010.

L'historique agricole, intimement imbriqué dans la forêt, explique ce mitage de la propriété qui a aujourd'hui beaucoup moins de sens.

2.7.2. Contraintes de gestion

Pour intégrer la fonction économique des forêts dans le PLUi :

Le respect de quelques préconisations doit permettre de mieux intégrer la forêt, notamment dans sa fonction productive, dans le projet de développement territorial :

- Utiliser les documents d'analyse et de programmation forestiers (Plan

d'Approvisionnement Territorial, Schémas Directeurs de Desserte Forestière...),

- Utiliser les outils déjà en place (associations foncières), ASA, ... et veiller à leur entretien et à leur maintien,

- Veiller à limiter les conflits urbanisation-agriculture-forêt et ne pas accentuer les difficultés actuelles,

- Évaluer les enjeux forestiers (bois d'œuvre, bois énergie, loisirs ?) et les conditions de leur maintien durable sur le territoire,

- Consulter les gestionnaires forestiers du secteur concerné, pour élaborer un projet adapté aux multifonctions du territoire.

IV. ANNEXES

1. RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

D'une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L'article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l'exploitation agricole (RSD ou ICPE), impose une distance d'éloignement vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d'éloignement s'applique aux nouvelles

constructions vis à vis des bâtiments agricoles.

Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d'être déclarés comme des installations classées, sont soumis à la réglementation sanitaire départementale.

1.1. Cas des exploitations soumises au règlement sanitaire départemental ou RSD (élevages non soumis à la réglementation ICPE)

Le principe de réciprocité repose sur les distances d'éloignement imposées par l'article 153-4 du RSD.

« Sans préjudice de l'application des documents d'urbanisme existant dans la commune ou de cahiers des charges de lotissement, l'implantation des bâtiments renfermant des animaux doit respecter les règles suivantes :

- les élevages porcins à lisier ne peuvent être implantés à moins de 100 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public ;
- les autres élevages, à l'exception des élevages de type familial et de moins de cinq porcs et de ceux de volailles et de lapins, ne peuvent être implantés à moins de 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- les élevages de porcs comprenant moins de dix animaux, y compris les élevages de type

familial de plus de cinq porcs, ne peuvent être implantés à moins de 25 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme ;

- les élevages de volailles et de lapins ne peuvent être implantés à une distance inférieure à 25 mètres pour les élevages renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours et, à 50 mètres, pour les élevages renfermant plus de 500 animaux de plus de 30 jours, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- stabulations libres : les aires de couchage des stabulations libres ne peuvent être implantées à moins de 50 mètres d'une part, les aires d'exercice et le bâtiment de stockage de fourrage ne peuvent être implantés à moins de 35 mètres d'autre part, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou

de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme. Un stockage indépendant d'une stabulation libre n'est pas réglementé.

A l'exception des établissements d'élevage de volailles ou de lapins (de type familial), l'implantation des bâtiments d'élevage ou d'engraissement, dans la partie agglomérée des communes urbaines, est interdite ».

Les ouvrages de stockage d'effluents (fumières et fosses) doivent être établis à une distance d'au moins 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public.

Les silos (ensilage) ne peuvent être implantés à moins :

- de 25 mètres des immeubles habités ou occupés habituellement par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public.
- 5 mètres de l'emprise des voies de communication.

1.2. Cas des exploitations soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Il existe 4 niveaux de réglementation selon les arrêtés du 27/12/2013. Les élevages ICPE peuvent être soumis :

- à déclaration,
- à déclaration avec contrôle périodique,
- à enregistrement,
- à autorisation.

Pour les ICPE soumises à déclaration et à contrôle périodique, la distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage¹ et

1 « Bâtiments d'élevage » : les locaux d'élevage, les locaux de quarantaine, les couloirs de circulation des animaux, les aires d'exercice, de repos et d'attente des élevages bovins, les quais d'embarquement, les enclos des élevages de

de leurs annexes² est de :

- 100 mètres des habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation, des hébergements et locations dont l'exploitant a la jouissance et des logements occupés par les anciens exploitants), des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception porcs en plein air, ainsi que les vérandas, les enclos ;
- 2 « Annexes » : toute structure annexe, notamment les bâtiments de stockage de paille et de fourrage, les silos, les installations de stockage, de séchage et de fabrication des aliments destinés aux animaux, les équipements d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, les aires d'ensilage, les salles de traite, à l'exception des parcours.

des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ; cette distance est réduite à :

- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 100 mètres à chaque bande ;
- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments d'élevage de bovins intégralement sur litière accumulée ;
- 25 mètres lorsqu'il s'agit d'une installation située en zone de montagne, définie en

application de l'article R. 113-14 du code rural et de la pêche maritime (pas de cas sur le territoire d'étude); - 15 mètres lorsqu'il s'agit d'équipements de stockage de paille et de fourrage ; - 50 mètres pour les élevages de porcs en plein air. Des dispositions particulières s'appliquent pour les élevages de volaille en plein air, les volières, enclos et parcours. Pour les ICPE soumises à enregistrement	ou à autorisation, les distances ne sont pas réduites pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée ou situées en zone de montagne.
---	---

1.3. Cas des activités d’élevage de loisirs ou non professionnelles

Ces élevages relèvent en principe du RSD dès lors que des animaux restent dans un bâtiment clos. Le périmètre de protection	est alors de 50 mètres. Les abris de pâture sous lesquels les animaux peuvent aller et venir librement ne sont pas réglementés et	ne peuvent faire l’objet d’une protection.
--	--	---

1.4. Cas des exploitations agricoles non soumises à une réglementation sanitaire (absence d’activité d’élevage)

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, viticulture, maraîchage, horticulture, etc. ne sont pas soumises à une réglementation sanitaire spécifique imposant des distances d'éloignement	pour leurs bâtiments. En conséquence, le principe de réciprocité des distances prévues par l'article L111-3 du code rural ne peut être appliqué. Ces activités ne peuvent être réglementairement protégées mais,	compte tenu des nuisances possibles à certaines périodes, il est nécessaire d’éviter une urbanisation trop rapprochée de ces exploitations.
--	---	--

2. ÉTUDE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS DE LA CCRO (DOCUMENT RÉDIGÉ PAR JEAN-LOUIS PAVAT – PÉDOLOGUE À LA CA39)

La valeur agronomique des sols dans une région donnée, dépend de la nature et de la qualité des sols présents mais également des données climatiques locales et des productions agricoles du secteur.

Par croisement de ces données on pourra définir des catégories d'aptitudes plus ou moins bonnes pour répondre aux besoins de l'agriculture locale.

L'étude et le croisement des données va conduire à cinq classes d'aptitudes : très faible (5), faible(4), moyenne(3), bonne(2), très bonne(1).

2.1. Étude du milieu physique

2.1.1. Géographie, relief, climat

Le territoire se rattache à la fois au premier plateau, à la petite Montagne, et à la partie supérieure du Revermont. C'est une alternance de crêts, de combes et de zones de plateaux, et localement de vallées.

Les massifs forestiers occupent principalement les points hauts (zones d'affleurements rocheux) et les versants en forte pente, en laissant les zones de meilleure valeur à l'agriculture. Toutefois certains massifs boisés sont situés localement sur des limons profonds et ont une bonne productivité.

Le point culminant du territoire est situé au sud de Sarroгна dans le bois des Clayes, avec une altitude de 743 m. Plusieurs lignes de crête dépassent les 600 m. Le point bas de territoire se situe à Saint Laurent la Roche, dans le vallon de la

Baume, à l'altitude de 300 m (vignoble).

Le territoire est globalement une zone de collines et de combes orientées Nord-sud, avec quelques secteurs de plateau : Poids-de-Fiole, Dompierre-sur-Mont, Orgelet, Sarroгна.

Il est bordé dans sa partie Ouest par le Revermont, et dans sa partie Est par la rivière d'Ain ou la combe d'Ain.

Critère climatique contribuant à l'aptitude agronomique :

L'altitude moyenne est comprise entre 450 et 550 m.

Les stations climatiques de référence sont Besain et Supt (premier plateau), localement Clairvaux, et Arinthod-Cernon (Petite Montagne). Les variations à l'intérieur de la zone

d'études sont faibles et peuvent concerner localement la pluviométrie (certains secteurs sont moins arrosés en période estivale). Les températures sont modérées et la pluviométrie abondante principalement en raison de l'altitude (moyenne annuelle 1300 à 1500 mm).

L'ensemble du territoire a été considéré comme appartenant à la même unité climatique.

Critère pente contribuant à l'aptitude agronomique :

Le pourcentage de pente influe sur certaines pratiques agricoles. Sur ce territoire, les zones pentues seront identifiées à partir d'un niveau d'environ 15-20 % (limite de la mécanisation). Il leur est attribué une aptitude agronomique très faible.

2.1.2. Géologie

Les sols sont formés par l'altération des formations géologiques sous l'effet du climat et de l'activité biologique. La nature et les constituants des roches ont une influence sur la nature et la profondeur des sols.

La carte géologique locale nous indique la succession des éléments suivants d'Ouest en Est (carte géologique au 1/50000ème / BRGM- feuille d'ORGELET- LE- BOURGET):

- Le Jura externe : succession de plis anticlinaux et synclinaux orientés globalement Nord-Sud. L'érosion fait affleurer par alternance les calcaires marneux du Jurassique inférieur et les calcaires durs du Jurassique moyen. Des remplissages de limons ou d'argiles d'altération sont présents dans les grandes combes.
- Le Plateau de Poids de Fiole, zone tabulaire constituée par les calcaires durs du Jurassique moyen, qui est bordé à l'Est par le relief plissé et faillé de la Côte de l'Heute, au pied de laquelle affleurent les calcaires marneux du Jurassique supérieur et inférieur,

- La plaine de la Thoreigne, synclinal à remplissage d'argiles varvées et de moraines répandues vers l'Ouest à partir de la trouée d'Orgelet.
- Le plateau de la Valouse, séparé de la plaine de la Thoreigne par le relief de l'anticlinal du Mont Orgier , constitué par les calcaires durs et marneux du Jurassique supérieur, avec un important recouvrement de moraine glaciaire

Sur l'ensemble du territoire, les plissements et l'érosion font apparaître par alternance, les formations géologiques des calcaires marneux du Jurassique inférieur (particulièrement à Alièze), aux calcaires durs du Jurassique supérieur (Sarroгна). Les formations morainiques glaciaires, fluvio-glaciaire datent du quaternaire récent (Würm). Leur limite d'extension vers l'Ouest est le relief du Mont Orgier (dispersion dans la plaine de la Thoreigne par la trouée d'Orgelet (cf. diagramme ci-après).

La nature des formations géologiques va conditionner les sols qui vont les recouvrir. Les calcaires durs ont un faible résidu

insoluble. Les sols vont demeurer superficiels (sols forestiers en majorité). Les calcaires marneux donnent naissance à des sols profonds par altération. Les formations morainiques donnent des sols peu à moyennement profonds au relief adouci.

Dispositions des étages géologiques présents sur le territoire. Extrait de « Montagnes du Jura »-M.Campy	Secteurs concernés du territoire (principales formations géologiques à l’affleurement dans les zones agricoles)
Age (Ma) Ères et Systèmes Étages Faciès remarquables Ère Quaternaire Ère Tertiaire CRÉTACÉ SUPÉRIEUR CRÉTACÉ INFÉRIEUR JURASSIQUE SUPÉRIEUR (MALM) JURASSIQUE MOYEN (DOGGER) JURASSIQUE INFÉRIEUR (LIAS) Plaine d’Orgelet-Moutonne. Plaisia, Plateau de Sarroigna, Onoz Vallée de la Valouse Non représenté (résidus d’altération dans les vallées) Peu représenté : Chavéria, plateau de Sarroigna, Cressia, Rothonay, Onoz Combes marneuses : Varessia, Reithouse, Cressia, Rothonay, Echailla, Chambéria, Onoz Premier plateau et principaux reliefs de tout le périmètre Combes marneuses : Alièze, St Laurent la Roche, Essia, Varessia, Marnézia	

2.2. Données agricoles et aptitudes agronomiques

2.2.1. Les systèmes agricoles

Le territoire comprend des communes appartenant aux petites régions agricoles du Premier plateau et principalement de la petite Montagne.

La valeur agronomique des sols dépendra des 4 critères suivants :

- profondeur des sols : (productivité et réserve en eau),
- qualité des sols : (texture, acidité, battance, matière organique)

- hydromorphie des sols.(portance, praticabilité, baisses de rendements).
- pente

Les critères de proximité au siège d’exploitation ne sont pas pris en compte dans cette cartographie, de même que les critères de forme des parcelles. Ils sont cependant très importants pour les exploitations agricoles.

Systèmes agricoles	Pratiques agricoles	Besoins en sols Points forts/faibles
Système laitier : bovin, ovin, caprin	Prairies fauche, pâtures, cultures d'autoconsommation et de vente 10-20% de la surface	Sols assez profonds, Peu pentus (fauche) Contrainte si sols hydromorphes ou très superficiels
Système viande : bovin, ovin, autre, centres équestres	Prairies fauche, pâtures, cultures rares	Idem ci-dessus Valorisation possible de sols superficiels
Système végétal : maraîchage, plantes	Culture, travail du sol, plusieurs cycles par an	Sols profonds non hydromorphes+ bonne exposition+ eau disponible
Système loisir Centres équestres		

2.2.2. Types de sols et classes d'aptitudes agronomiques

Cette phase d'étude s'est appuyée au préalable sur la collecte et l'analyse des données pédologiques déjà existantes sur la zone :

- Plans d'épandage individuels des exploitations agricoles (chambre d'agriculture du Jura),
- Étude de sensibilité et aptitude du milieu à l'épandage. Région de Franche Comté. GRAPE. 1997
- Typologie des sols et des climats du JURA- GRAPE/Chambres d'agriculture de Franche Comté- 1993.
- Zonage des terres agricoles du canton d'Orgelet- GRAP/Chambre d'agriculture de

Franche Comté- 1989.

Les sols rencontrés sur le territoire appartiennent à 3 domaines (appellation régionale) :

- sols de plateaux,
- sols de collines glaciaires.
- sols de vallées

Le tableau ci-après présente la synthèse des 13 types de sols rencontrés sur le territoire qui appartiennent à ces 3 domaines. Leurs descriptions et leurs facteurs limitant sont indiqués.

Il leur a été attribué une aptitude agronomique d'après les critères retenus

(lien avec les systèmes agricoles locaux).

Cinq classes d'aptitude agronomique ont été constituées de manière à faire ressortir les contraintes à la mise en valeur agricole. Certains écarts peuvent sembler localement accentués par la représentation en 5 classes.

Dans chaque catégorie il subsiste une certaine hétérogénéité et variabilité qu'il n'a pas été possible de représenter à cette échelle globale .

Sols sur calcaires durs ou marneux						
Code typologie régionale	Code sur légende	Nom et description du sol (appellation régionale)	Nature du sous-sol	Facteur limitant	Aptitude agronomique	Classe d'aptitude
K	K	Sol aéré très superficiel de plateau sur calcaire dur à moins de 15 cm	Calcaire dur.	Très faible épaisseur sensible à la sécheresse affleurements rocheux	Très faible	5
ASP	ASP	Sol aéré, superficiel à moyennement profond de plateau, limono-argileux, sur calcaire altéré entre 25 et 35 cm	Calcaire dur ou sableux,	Faible épaisseur	moyenne	3
APP	AMP	Sol aéré moyennement profond de plateau moneux, localement à chailles sur calcaire altéré ou cailloutis ancien vers 50 cm	Calcaire altéré, placage	Battance sur sols limoneux acidité	bonne	2
APP	APP	Sol aéré profond de plateau limoneux à limono-argileux (profondeur supérieure à 60 cm),	Placage, alluvions anciennes, argile d'altération	acidité	Très bonne	1
V	V	Sol aéré à faiblement hydromorphe, argileux, sur marne vers 40 cm	Calcaire marneux.	pente forte teneur en argile	Moyenne	3
MHP	MHP	Sol modérément hydromorphe argilo-limoneux, sur calcaire marneux ou argile vers 40 cm	Calcaire marneux combe marneuse	Hydromorphie modérée Localement pente	moyenne	2
FHP	FHP	Sol argileux, fortement hydromorphe profond	argile	hydromorphie	faible	4

Sols sur matériaux glaciaires						
Code typologie régionale	Code sur légende	Nom et description du sol (appellation régionale)	Nature du sous-sol	Facteur limitant	Aptitude agronomique	Classe d'aptitude
ASTG	ASTG	Sol aéré superficiel limono-argileux, caillouteux sur terrasse glaciaire ou varve vers 25-30 cm	Cailloutis, varve	faible épaisseur, charge caillouteuse sensible à la sécheresse, localement présence de mouillères	faible	4
ASCG	ASCG	Sol aéré, superficiel à moyennement profond limono-argileux, sur moraine entre 25 et 35 cm	moraine	Faible épaisseur	moyenne	3
MHCG	MHCG	Sol modérément hydromorphe argilo-limoneux sur argile varvée vers 40 cm.	varve	Hydromorphie moyenne	moyenne	3
FHCG	FHCG	Sol fortement hydromorphe, argileux, humifère sur argile varvée vers 40 cm	varve	Forte hydromorphie, inondabilité	Très faible	5

Sols des vallées						
Code typologie régionale	Code sur carte locale	Nom et description du sol (appellation régionale)	Nature du sous-sol	Facteur limitant	Aptitude agronomique	Classe d'aptitude
APV	APV	Sol limono-argileux profond	argile		Très bonne	1
MHV	MHV	Sol limono-argileux modérément hydromorphe sur argile	Marne, argile	Hydromorphie modérée Localement inondable	moyenne	2
FHV	FHV	Sol argileux hydromorphe	argile	Hydromorphie, argile	faible	4

2.3. Conclusions

L'étude met en évidence la variété du territoire, et le potentiel bon à moyen de la majeure partie des sols agricoles des communes.

Les sols les plus superficiels ont une vocation forestière et ont été en grande majorité délaissés par l'agriculture.

La production d'herbe est dominante. On note également la présence de cultures d'hiver et de maïs, principalement dans les

catégories de sols bons à très bons.

Les sols profonds ont une tendance à l'acidification qui peut être compensée par la pratique du chaulage (ou un apport régulier de fumier).

Les sols nus en période hivernale sont rares et seraient fragilisés par les fortes pluviométries hivernales qui entraînent un lessivage important sur ces sols filtrants.

Les sols à fortes contraintes (très faible potentiel) : sols humides, pentes fortes et sols très superficiels, demeurent généralement en prairies et représentent également des zones à enjeux paysagers et de biodiversité importants pour le territoire.

